



Regards sur les quartiers parisiens. Contextes spatiaux, usages politiques et pratiques citadines

Catherine Rhein, Marianne Blidon, Antoine Fleury, France Guérin-Pace,
Anne-Lise Humain-Lamoure

► To cite this version:

Catherine Rhein, Marianne Blidon, Antoine Fleury, France Guérin-Pace, Anne-Lise Humain-Lamoure. Regards sur les quartiers parisiens. Contextes spatiaux, usages politiques et pratiques citadines. 2008. <halshs-00464678>

HAL Id: halshs-00464678

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00464678>

Submitted on 1 Apr 2010

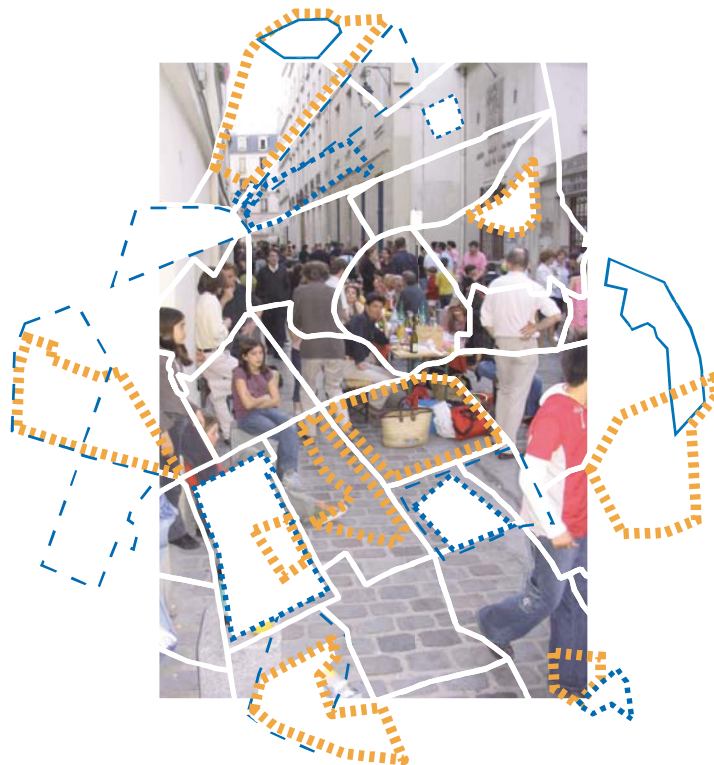
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UMR Géographie-cités
CNRS, Universités de Paris 1 et Paris 7

Regards sur les quartiers parisiens

Contextes spatiaux, usages politiques et pratiques citadines



Etude réalisée sous la responsabilité de Catherine Rhein
par Marianne Blidon, Antoine Fleury
France Guérin-Pace et Anne-Lise Humain-Lamoure

Contrat Ville de Paris n° DASCO/2004-168

Juin 2008

Illustration de couverture

Cliché juin 2006, © AL Humain-Lamoure : fête de quartier rue Rollin dans le 5^e arrondissement.

Carte des aménagements de quartier et conseils de quartier dans les 3^e, 10^e, 11^e, 19^e et 20^e arrondissements, © AL Humain-Lamoure : voir figure 4.23.

Responsable

Catherine Rhein, directrice de recherche au CNRS-UMR Géographie-cités

Equipe

Marianne Blidon, docteur en géographie, ATER à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'UMR Géographie-cités

Antoine Fleury, docteur en géographie, ATER à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'UMR Géographie-cités

France Guérin-Pace, chargée de recherche à l'INED, associée à l'UMR Géographie-cités

Anne-Lise Humain-Lamoure, doctorante en géographie, PRAG à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'UMR Géographie-cités

Avec la participation de

Timothée Giraud, ingénieur d'étude, UMR Géographie-cités

Hélène Mathian, ingénieure de recherche au CNRS-UMR Géographie-cités

Thérèse Saint-Julien, professeur émérite à l'université de Paris 1, membre de l'UMR Géographie-cités

Introduction

Antoine Fleury, Anne-Lise Humain-Lamoure, Thérèse Saint-Julien

Le quartier est avant tout un mot du langage courant. D'une part, il désigne une partie d'une entité territoriale, commune ou ville, ayant une physionomie propre qui la différencie de son environnement, une certaine unité qui peut être liée à des spécificités de situation : on parle par exemple des quartiers centraux et des quartiers périphériques d'une ville, des hauts et ses bas quartiers, des quartiers du bourg et des quartiers des faubourgs. Les spécificités du quartier peuvent renvoyer à l'âge du bâti, qui rend reconnaissables quartiers anciens et quartiers neufs. Les fonctions exercées dans un périmètre interviennent aussi dans cette identification de portions de ville : chacune à ses quartiers commerçants, ses quartiers d'affaires, ses quartiers des écoles. La désignation d'un quartier peut également rendre compte des fréquentations que chacun d'eux suscite : les expressions beaux et bas quartiers, quartiers populaires et quartiers bourgeois, quartiers bien et mal famés, en disent long sur les quartiers comme autant de villes dans la ville. D'autre part, le terme quartier renvoie aux parties d'une ville considérées non plus d'un point de vue physionomique, mais d'un point de vue de voisinage. On dit habiter le quartier, on évoque les habitants du quartier, on milite dans des associations de quartier. Certains passent dans le quartier ou le fréquentent régulièrement ; d'autres l'évitent. Le quartier correspond alors à des pratiques individuelles dans la proximité. Les voisinages du quartier suscitent attachement ou rejet, ils laissent rarement indifférent. Finalement, le mot quartier n'a rien perdu de sa vigueur : on exploite d'ailleurs son image, on s'endette même en son nom : certains sont prêts à dépenser beaucoup d'argent pour résider dans le bon quartier ; on s'attache à lui, on y cherche des racines ou, à l'inverse, on en fuit les proximités pesantes, on s'en évade.

Les débats que suscite le quartier sont à la hauteur de l'engouement dont il bénéficie. Les scientifiques ont beau s'être emparés du quartier, se demandant notamment si ces espaces continus de la proximité ont encore un sens aujourd'hui¹, il y a bien un retour en force du local dans le débat public. Au sein de grandes métropoles comme la métropole parisienne, dans un contexte d'étalement urbain souvent couplé à une accentuation des divisions socio-spatiales, la cohésion territoriale, de moins en moins lisible, devient un enjeu essentiel. C'est ainsi que, face à la crise supposée d'une urbanité éclatée, beaucoup d'acteurs tentent de peser sur les pratiques citadines voire de

¹ Les approches les plus contradictoires coexistent. Certains survalorisent le quartier-village, sorte d'idéal type, espace mythifié d'une sociabilité retrouvée (Noschis, 1984, Fayt, 2003). D'autres en diagnostiquent le déclin : le citadin, toujours plus mobile aurait aujourd'hui pour territoire la ville entière et même bien au-delà. (Lefebvre, 1967 ; Ascher, 1998). Mais face à cette notion de quartier, certains survalorisent le quartier-village, sorte d'idéal type, espace mythifié d'une sociabilité retrouvée (Noschis, 1984, Fayt, 2003), tandis que d'autres en annoncent le déclin : le citadin, toujours plus mobile aurait aujourd'hui pour territoire la ville entière et même au-delà. (Lefebvre, 1967, Ascher, 1998). Certains vont même jusqu'à considérer le quartier comme une légende urbaine, un mythe au sens propre, « un des outils de l'intégration signifiante de l'espace de pratique » (Lévy, Lussault, 2003).

redéfinir des espaces locaux de vie quotidienne, des espaces d'ancrage et d'identification commune. Les professionnels de la ville, qui utilisent depuis longtemps le quartier comme échelon de zonage (Gérard, 1977), les placent plus encore aujourd'hui au cœur des projets d'aménagement, impliquant habitants et associations. Les élus et les administrations se réfèrent de plus en plus volontiers au quartier, tentant par là même de se rapprocher de « l'habitant électeur » (Neveu, 1999) ; ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à créer des régies ou des conseils de quartier, comme les y invite la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Cet enjeu territorial essentiel est au cœur de notre étude. Dans ce contexte métropolitain, et en particulier dans ses parties les plus denses, on se raccroche au quartier et à ses espaces publics parce que ceux-ci apparaissent comme rassurants, parce qu'ils sont considérés comme devant équilibrer les recompositions à l'échelle globale. Au total, que l'on prône sa mort – avec dans l'idée que la ville n'est plus cela – ou que l'on en fasse un espace mythique – tenter de peser sur le contexte tel qu'il évolue – ces attitudes se font directement l'écho d'un même regain d'intérêt pour l'échelon local². Nous tentons donc *en géographe* de tester la pertinence de cet échelon, en repérant ce que pourrait être à Paris ce niveau d'organisation d'une proximité urbaine s'apparentant à l'idée de quartier, cette cohérence territoriale d'échelon local. Nous posons que cette cohérence, principal élément de définition du quartier, peut être assurée par un certain nombre de critères : la composition sociale, la structure commerciale, le logement en sont les principaux. Nous identifions dans un premier temps les grandes lignes de la différenciation de l'espace parisien de ces différents points de vue. Nous tentons dans un second temps de comprendre ce que sont les quartiers pratiqués ou revendiqués par les Parisiens. Nous confrontons enfin ces résultats aux découpages retenus par les différents acteurs, cherchant à comprendre les effets que sont susceptibles d'avoir ces découpages sur les pratiques et les représentations de la ville.

La première partie de cette étude déduit des différenciations de l'espace parisien³ quelques principes permettant de repérer des sous-ensembles spatiaux de taille réduite pouvant s'apparenter à des quartiers. Elle s'intéresse donc aux **contextes socio-spatiaux** dans lesquels pourraient émerger les quartiers parisiens.

Les chapitres 1 et 2 présentent les différents contextes résidentiels selon leur morphologie socio-spatiale. Ces contextes sont définis par un certain nombre d'indicateurs relatifs au logement et aux caractéristiques démographiques et sociales des populations résidentes. On fait l'hypothèse que le quartier, cadre de vie, est organisé notamment autour du logement. Les *formes spatiales de l'habitat* parisien en sont donc une dimension importante. L'hypothèse selon laquelle le quartier serait aussi vecteur de lien social, de construction et de partage de représentations communes justifie la place donnée dans le chapitre 2 à la définition des *contextes sociaux*. On retrouve l'interdépendance bien connue entre le bâti qui renvoie au quartier et le contexte socio-résidentiel dans lequel ce dernier s'inscrit. On voit se dessiner des sous-ensembles socio-résidentiels homogènes dont on définit l'identité, la localisation, les limites et les

² A l'heure de la connexité et des réseaux, la *proximité* est (re)devenue un enjeu pour les sociétés urbaines (Huriot, 1998). Elle constitue même un concept structurant de l'action publique. Ainsi, comme un certain nombre d'études récentes l'ont bien montré (Le Bart & Lefebvre, 2005 ; Bourdin *et alii*, 2005 ; Sénécal, 2005), les politiques passent de plus en plus par des interventions « qui sont spatialement proches de leur objectif immédiat » (Vieillard-Baron, 2005).

³ Différenciations saisies à l'échelon des 919 IRIS parisiens.

imbrications, toutes caractéristiques devant intervenir dans la « fabrique » des quartiers parisiens.

Les cohérences d'échelon local s'alimentent aussi et surtout de formes de mise en relation des lieux, par la fréquentation des services et des commerces en particulier. Le visage des quartiers parisiens dépend en effet aussi étroitement de leur place dans le système de centralité. C'est pourquoi, dans le chapitre 3, l'espace parisien est considéré *du point de vue des densités et des spécialisations commerciales*. Plus ou moins importantes selon les lieux, elles déterminent des formes et des temporalités de fréquentation qui peuvent elles aussi considérablement varier ; elles sont plus globalement constitutives d'ambiances qui caractérisent les quartiers tant pour les résidents que pour les autres usagers. Ces analyses viennent enrichir celles qui portent sur les contextes socio-résidentiels, en rappelant que les quartiers ne se définissent pas seulement dans la proximité mais aussi dans leur articulation avec le reste de l'espace urbain. Ainsi la géographie des commerces parisiens dessine-t-elle un système de centralités autour desquelles se structurent des quartiers aux profils variés, qui prennent sens à plusieurs échelles.

Au cours de cette première partie, nous verrons progressivement que c'est de la *combinaison* de ces différentes composantes – logement, population résidente et centralités commerciales – qu'émergent des quartiers. Ceux-ci sont davantage définis sous forme de noyaux que sous une forme aréale précise ; leurs limites sont finalement assez floues, jusqu'à devenir parfois des zones de transition contestées, de véritables marges entre deux quartiers limitrophes.

Que ce soit **l'acteur public ou l'habitant**, l'acteur urbain face au quartier est au centre de **la seconde partie**. Pour autant, nous tenterons d'articuler les résultats obtenus dans ce champ à ceux de la première partie concernant les contextes, considérant que les acteurs se positionnent précisément par rapport à ces contextes.

Les chapitres 4 et 5 abordent le quartier du *point de vue des politiques* mises en œuvre à l'échelle du quartier et des aménagements spécifiques dont ces espaces ont bénéficié (« quartiers verts », piétonisation) dans différents arrondissements. Le quartier est alors envisagé comme le premier niveau de subdivision territoriale de l'arrondissement, qui est aujourd'hui le découpage administratif local établi par la municipalité, la maille élémentaire de gestion. Marqué par des limites qui le différencient de l'espace environnant, le quartier devient cadre d'action pour l'exercice de certaines fonctions, exprimant à cet échelon un certain rapport politique à l'espace. Le chapitre 4 identifie à la fois les objectifs poursuivis par les acteurs publics dans cette entreprise de maillage local de l'espace parisien et les processus qui les y conduisent. Il confronte ensuite les délimitations issues de ces découpages aux contextes morphologiques et fonctionnels mis en évidence dans la première partie, puis de mesurer le degré d'appropriation de ces quartiers-maillages par les habitants eux même. Le chapitre 5 s'intéresse quant à lui plus précisément à l'action publique sur les espaces publics. Il met en évidence les objectifs et les méthodes de cette action, qui s'exerce de plus en plus à l'échelon local, et analyse son inscription dans les différents contextes socio-résidentiels et commerciaux. Il s'interroge également sur les conséquences que cette démarche peut avoir sur la nature des espaces publics de proximité et, au-delà, sur le sens de la notion de quartier.

Les chapitres 6 et 7 abordent la question du quartier *du point de vue des habitants*. De leurs représentations dépendent des sentiments d'appartenances territoriales

multiples qui engendrent soit des pratiques de fréquentation spécifiques, soit des pratiques d'évitement. Ces pratiques différenciées des espaces intra-urbains induisent dans l'espace parisien des coupures construites et/ou entretenues collectivement. Elles induisent donc des discontinuités à des échelles très fines, et donc des territorialités de voisinage particulièrement complexes, et aussi des territorialités indépendantes des contiguïtés. Il s'agit donc ici de mesurer la part de symbolique introduite dans les discontinuités observées, de déceler des frontières invisibles, qui participent de la constitution ou contraire de la destruction d'une territorialité de quartier.

Plus précisément, le chapitre 6 étudie les perceptions qu'ont aujourd'hui les Parisiens de l'entité « quartier ». Il cerne à la fois la définition que ces derniers donnent du quartier, les « ingrédients » qu'ils jugent nécessaires à sa constitution, les échelons géographiques auxquels ils situent cet espace, enfin, les espaces qu'ils considèrent comme des quartiers de Paris. Ce chapitre explore aussi les dimensions et les facteurs de l'attachement des Parisiens au quartier. En ce qui concerne le chapitre 7, ce sont les représentations du quartier à partir d'un espace très spécifique, le Marais, souvent perçu comme « le territoire d'une communauté », qui sont analysées. Cette qualification hâtive peut être certes discutée. Cependant, genres de vie et pratiques culturelles y participent de l'affirmation identitaire et d'une dynamique de l'entre soi, souvent renforcées par les représentations qu'elles suscitent de l'extérieur. Outre une analyse de ces pratiques et des conflits qui en résultent le chapitre porte sur les représentations qu'ont de ce quartier les différents groupes, montrant en quoi ces approches parfois conflictuelles sont de nature à contribuer à la formation d'une entité quartier.

Première partie

Contextes spatiaux

Chapitre 1
Les formes d'habitat

Chapitre 2
Les contextes socio-résidentiels

Chapitre 3
Les centralités commerciales

Chapitre 1

Les formes d'habitat

Anne-Lise Humain-Lamoure

Le quartier est le plus souvent perçu comme un cadre de vie de proximité, organisé notamment autour du logement. Il est un peu cette première enveloppe, de dehors, cet environnement familial, celui de la continuité sur les courtes portées, celui des passages obligés, des lieux partagés par tous ceux qui résident et /ou habitent cet espace de proximité. Ce cadre de vie plus ou moins approprié par les résidents peut être saisi dans sa matérialité, par exemple par un paysage, un bâti, des qualités patrimoniales ou des attributs fonctionnels. Il peut l'être aussi dans son immatérialité par exemple, en tant que représentation d'un lieu partagé.

A ce titre, les formes spatiales de l'habitat parisien sont une dimension forte de la matérialité des quartiers de la capitale et des représentations qu'ils suscitent. Dans un processus d'identification des quartiers, on cherchera donc en quoi l'habitat distingue, sépare ou, à l'inverse, rapproche les lieux du fait des contextes d'homogénéité/hétérogénéité qu'il suscite. Ces contextes différents renvoient à des paysages particuliers, des ambiances, des constructions fonctionnelles et affectives spécifiques qui sont de nature à faire sens tant pour les résidents que pour les autres usagers. A ce titre, les formes d'habitat contribuent bien à façonner ces cadres de vie parisiens de proximité, qui engendrent des pratiques spatiales et modèlent des rapports aux lieux spécifiques.

Ce chapitre analyse donc la spatialité de l'habitat parisien en ce qu'il est porteur de la construction de « quartiers ». Cette spatialité est saisie à l'échelon d'une partition de l'espace parisien en 919 IRIS. Elle résulte des formes de différenciation qu'engendre l'habitat saisi sous différents aspects : la taille des logements (superficie, nombre de pièces), leur confort et leur occupation (nombre de personnes) et leur statut d'occupation (tableau 1.1).

Tableau 1.1 Les descripteurs des formes d'habitat des 919 IRIS parisiens

Indicateurs	Modalités	Proportion des logements sur l'ensemble des IRIS (%)
Superficie (en m ²)	Moins de 40	38,0
	De 40 à 70	36,2
	De 70 à 100	16,5
	100 ou plus	9,3
Nombre de pièces	1	23,9
	2	32,2
	3	23,1
	4	12,3
	5 et plus	8,5
Confort	sans confort	3,6
	confort insuffisant	6,4
	tout confort	90,0
Statut d'occupation	propriétaires	29,6
	locataires en parc privé	41,8
	locataires en HLM	16,7
	locataires en meublé ou hôtel	4,6
	logé gratuitement	7,2
Nombre de personnes dans le logement	1	52,4
	2	25,9
	3-4	17,6
	5 et plus	4,1

1. Aux sources de la différence des formes d'habitat

Trois grands principes de différenciation définissent les positions des différents IRIS dans l'univers de l'habitat parisien¹. Le premier est particulièrement discriminant², il ordonne les IRIS selon les statuts d'occupation des logements opposant ceux à forte proportion de location en HLM à tous les autres. Le deuxième rend compte des inégalités de taille des logements³. Ces deux principes renvoient à trois sous-ensembles de formes de l'habitat parisien au demeurant connus : dominante d'habitat social dans les arrondissements périphériques d'une part et parc privé plus ubiquiste, en location ou en propriété d'autre part, constitué d'un côté des « beaux quartiers » où les logements sont grands et de l'autre des quartiers plus populaires, initialement du moins, où les logements sont en général plus petits. Le troisième facteur de différenciation nuance⁴ cette vision trop ternaire, en ordonnant les IRIS selon le degré de confort des logements

¹ Une analyse factorielle des correspondances a été effectuée sur un tableau qui décrit chaque IRIS par sa proportion de logements au regard des modalités des différents indicateurs retenus (tableau 1.1). Cette analyse permet d'identifier les principaux facteurs de différenciation des formes d'habitat.

² Ce premier facteur explique 56% de la variance de l'ensemble des IRIS.

³ Ce deuxième facteur explique 24% de la variance de l'ensemble des IRIS.

⁴ Ce troisième facteur explique que 8% de la variance de l'ensemble des IRIS.

en association plus ou moins directe avec les statuts d'occupation et la taille. Il oppose selon une répartition centre-périphérie des IRIS concentrant des logements anciens et peu rénovés dans le centre et le centre ouest à des IRIS de forte concentration de logements récents ou rénovés dans les arrondissements périphériques de la rive gauche et de l'est. La frange périphérique des IRIS à forte proportion de logements HLM apparaît alors plus hétérogène qu'il n'y paraissait sur le premier facteur, révélant des âges de construction et des degrés de confort très différents à l'intérieur même de ce type d'habitat. Les différents types d'habitat identifiés ne sont qu'une synthèse des positions respectives de chacun des IRIS occupés sur ces trois grands principes de différenciation (tableau 1.2, figure 1.2).

2. Contextes façonnés par l'habitat social

Une surreprésentation de l'habitat social (tableau 1.2, figure 1.1) rapproche clairement 225 des 919 IRIS parisiens. Cependant cette forme très spécifique d'habitat n'a pas l'homogénéité qu'on lui attribue souvent. Elle se décline dans Paris selon trois modèles territoriaux, du fait des inégalités de la taille des logements de ce parc, des densités d'occupation et enfin, de l'âge de construction de ces ensembles dits HLM.

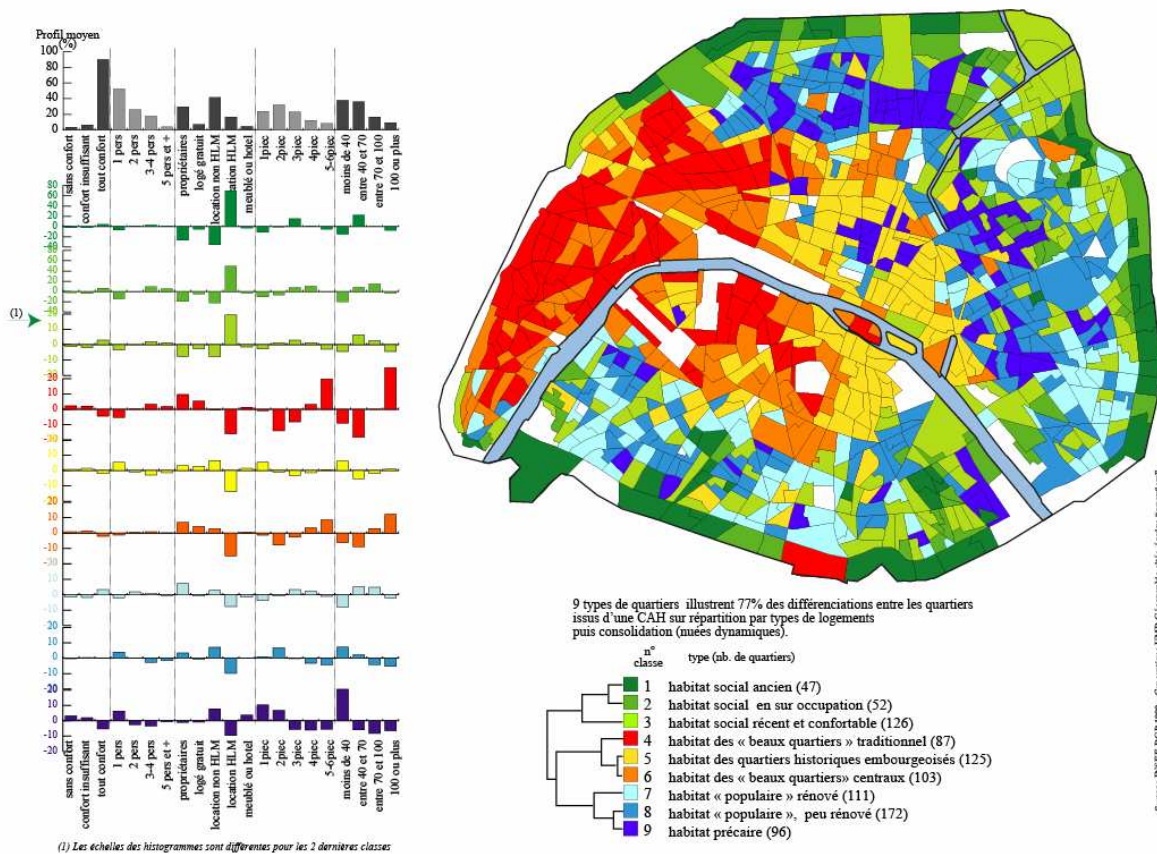
Tableau 1.2 les caractéristiques des formes d'habitat

Grandes différenciations de l'habitat	Type	Nombre d'IRIS	Ecart au profil moyen	Modalités surreprésentées dans les IRIS	Type d'IRIS
Habitat social	1	47	***	locataires en HLM, 3 pièces, entre 40 à 70 m ² , qualité de confort moyenne	habitat social ancien
	2	52	**	locataires en HLM, 3 et 4 pièces, entre 40 à 70 m ² , entre 70 à 100 m ² , 3-4 personnes et 5 personnes et plus	habitat social en sur occupation
	3	126	**	locataires en HLM, 3 pièces, entre 40 à 70 m ² , tout confort	habitat social récent et confortable
Habitat « aisé »	4	87	****	100 m ² ou plus, 5 pièces et plus, propriétaires, logé gratuitement, 3-4 personnes, sans confort et confort insuffisant	habitat des « beaux quartiers » traditionnel
	5	125	**	locataires en parc privé, 1 personne, 1 pièce, moins de 40 m ²	habitat des quartiers historiques embourgeoisés
	6	103	***	Propriétaires, logé gratuitement, locataires en parc privé, 4-5 pièces et plus, 100 m ² ou plus	habitat des « beaux quartiers » centraux
Habitat « populaire »	7	111	*	Propriétaires, locataires en parc privé, 3-4 pièces, entre 40 et 100 m ² , tout confort	habitat « populaire » rénové
	8	172	**	1 personne, locataires en parc privé, 2 pièces, moins de 40 m ²	habitat « populaire », peu rénové
	9	96	***	Sans confort et confort insuffisant, 1 personne, locataires en parc privé, locataires en meublé ou hôtel, 1-2 pièces, moins de 40 m ²	habitat précaire

Les aires de l'habitat social ancien

Héritier de l'ancienne ceinture de HBM construites dès le début du 20e siècle et dans l'entre-deux-guerres sur la zone *non aedificandi*, le type 1 ne concerne que 47 IRIS (figure 1.1). La ceinture qu'il constitue est cependant discontinue à la hauteur du 16e arrondissement, de l'îlot de la Cité universitaire internationale dans le 14e. Certains îlots se retrouvent en outre dans Paris (Nationale, Vercingétorix, Belleville). Cet habitat social dispose en moyenne d'un confort proche de la moyenne parisienne, de logements de taille moyenne, eux même occupés par des ménages de taille très variée. Le degré d'occupation de ces logements varie donc beaucoup : à l'est et au nord, ces logements HLM sont en nette sur occupation, tandis que dans le sud est et l'ouest la sous occupation est nette (figure 1.2).

Figure 1.1 La géographie des formes d'habitat



De plus, la qualité architecturale et environnementale de ces ensembles varie considérablement d'un arrondissement à l'autre : de blocs aux formes assez recherchées, avec des espaces verts et de nombreux commerces au bas des immeubles à Nationale, aux barres massives donnant sur le périphérique porte de Bagnolet. On peut donc faire l'hypothèse que ces ensembles, par leurs formes spécifiques nettement identifiables dans Paris, peuvent contribuer à l'édification de quartiers différenciés

quant à leur peuplement et aux formes de sociabilité qui s'y développent. En outre, les blocs très homogènes que l'on trouve notamment en bordure sud, est et nord de Paris, ne peuvent que se fragmenter en différents quartiers (exemples : la Moscowa dans le 18^e arrondissement, Saint-Blaise dans le 20^e et Porte de Vanves dans le 14^e).

Figure 1.2 Le degré d'occupation des logements parisiens



Des zones d'habitat social sur occupé

Situés en périphérie et dans le prolongement des IRIS du type précédent (type 1), les 52 IRIS du type 2, correspondent à des ensembles de logements plus grands et légèrement plus confortables que ceux du type 1, mais aussi plus densément occupés. Ces zones d'aménagement concerté (ZAC) ont des logements qui ont été majoritairement construits dans les années 1960-1970, dans le cadre de rénovation urbaine (Amandiers, Place des Fêtes). Leur formes architecturales, et les tailles des ménages occupants (au moins deux enfants), en font des ensembles cohérents et bien délimités, propres à susciter une première sociabilité autour du logement, des services et des équipements publics de proximité ayant été inscrits dans le tissu urbain dès la conception des logements (école, centre social, gymnase...). On peut supposer que ces espaces sont propices à la formation de territorialités de quartier.

Les zones d'habitat social récent et confortable

Un habitat social récent et confortable donne leur identité à 126 IRIS du type 3. Ce sont moins les tailles des ménages ou des logements que l'excellent confort de ces derniers qui fait leur spécificité. Les ensembles de logements sociaux qu'ils concentrent sont beaucoup plus récents que ceux des types 1 et 2, ils ont été construits dès les années 1980 et ont bénéficié des réflexions sur la mise en œuvre d'un urbanisme « à visage humain » selon l'expression consacrée à l'époque. Issus d'opérations de rénovation réalisées sur des périmètres plus réduits, leurs immeubles sont moins hauts et plus discrètement insérés dans le tissu urbain ancien. La répartition des IRIS de ce type est donc peu compacte. Elle apparaît sous forme de blocs, jamais de grande taille et relativement dispersés, au gré des opérations de rénovation (Tolbiac-Austerlitz, Villette-Mac Donald, Bercy, Charonne, quai Citroën, Saint-Paul). Les arrondissements périphériques restent cependant une de leur localisation préférentielle, notamment rive

gauche où une coupure nord-sud est assez nette, alors que, rive droite, notamment dans sa partie est, les localisations sont plus variées. Conçus dès l'origine comme des ensembles cohérents suivant une ligne identique à celle déjà identifiée à propos des zones du type 2, ces espaces pourraient s'apparenter à des « quartiers ». Leur inscription relativement discrète dans le tissu urbain existant rendrait cependant leurs limites plus incertaines, laissant place sur leurs marges à des espaces de transition faits souvent des mêmes associations de types d'habitat dans un grand quart nord-est de Paris avec les associations récurrentes des formes d'habitat relevant de l'habitat populaire peu rénové du type 8 et de l'habitat précaire du type 9.

A ce premier sous-ensemble de types d'habitat auxquels le ton est donné par des variantes de l'habitat social, s'oppose un second sous ensemble qui rassemble une plus large palette des formes d'habitat au-delà de la simple et traditionnelle opposition entre « quartiers bourgeois » et « quartiers populaires » (tableau 1.2).

3. Pluralité des contextes d'habitat aisé

Une extrême faiblesse de la présence des logements sociaux et une écrasante domination du parc privé, paradoxalement associé à un confort assez faible par rapport à la moyenne parisienne, isole 315 des 919 IRIS que compte la capitale. Ce relatif manque de confort s'explique en grande partie par l'âge des logements dans les périmètres centraux et péri-centraux de la capitale. Les vieux immeubles haussmanniens, ou plus anciens, ne disposent pas nécessairement du chauffage central, qui est l'un des critères retenus pour définir les logements « tout confort ». Ce paradoxe tient aussi au maintien dans ce type d'immeubles, de « chambres de bonne » sans chauffage, ni eau courante. Le critère du confort, renvoie donc à une grande variété de situations quant à la qualité des logements, de ceux des beaux quartiers traditionnels à ceux des quartiers anciens rénovés ou en voie de l'être.

L'habitat spacieux des « beaux quartiers » de l'ouest

Les 87 IRIS du type 4, regroupés en vastes zones d'une grande compacité dans le 7^e, 8^e, 16^e et la partie sud du 17^e arrondissement, se caractérisent par une sur représentation des très grands logements accueillant des ménages de taille moyenne (un couple et un ou deux enfants). L'importance du parc de « chambres de bonne », qui constituent soit une annexe au logement principal, soit un logement indépendant, sous loué ou prêté, explique la forte présence de personnes « logées gratuitement ». Toutefois, une nette sous représentation des personnes seules dans ce type d'IRIS laisse penser que la fonction d'annexe du logement principal est la plus répandue. Il est difficile de supposer que des contextes d'habitat aboutissant à des aires aussi vastes et aussi homogènes puissent permettre l'individualisation de quartiers. De tels contextes peuvent constituer tout au plus des cadres morphologiques spécifiques où des délimitations de quartiers s'effectuent sur d'autres critères (composition socio-démographique, fréquentation des commerces).

L'habitat plus densément occupé des « beaux quartiers » centraux

L'habitat des IRIS du type 6 rappelle à bien des égards celui des « beaux quartiers » de l'ouest : un peu moins présents, les logements et les ménages de grande

taille y sont relativement plus nombreux que dans l'ensemble des IRIS parisiens, comme le sont aussi les logements occupés par leurs propriétaires et ceux occupés par des personnes logées gratuitement (ici encore, « l'effet chambre de bonne » n'est pas négligeable). Il s'en détache cependant par des déficits plus faibles pour les logements et les ménages de petite et moyenne tailles et par une légère sur concentration des logements relevant du parc locatif, ce qui rapproche les IRIS de ce type des quartiers anciens ré embourgeoisés. L'agencement des IRIS du type 6 peut être lu comme une forme de transition spatiale : dispersés dans le 16^e arrondissement, ces IRIS ont des localisations plus compactes dans les 8^e, 7^e et 6^e arrondissements, où ils peuvent se trouver fortement imbriqués dans des zones d'habitat de beaux quartiers traditionnels ou de quartiers historiques embourgeoisés.

L'habitat des quartiers historiques embourgeoisés

Bien que relevant du sous ensemble des formes d'habitat aisé, celles des 125 IRIS du type 5 sont moins proche du profil moyen parisien, avec cependant une assez forte proportion de logements très petits, occupés par des personnes seules, le plus souvent locataires ou logées à titre gratuit. Ce type d'habitat s'étend sur une zone centrale dont le périmètre est proche du centre historique de Paris, allant jusqu'aux enceintes de Charles V sur la rive droite, de Philippe Auguste sur la rive gauche, et pouvant au-delà englober les premiers faubourgs (Mouffetard). Quelques IRIS de ce type sont cependant dispersés dans les arrondissements périphériques du sud et de l'ouest de Paris (Grenelle, Porte Maillot). Ces IRIS, sont marqués par une sur concentration de logements très anciens, parfois très grands, datant des XVII^e et XVIII^e siècles, qui ont été découpés en logements plus petits sous la pression de la croissance démographique de Paris au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e. En outre, à proximité de nombreux sites universitaires et scolaires, la forte présence de foyers d'étudiants et celle d'un parc locatif de « chambres de bonne » destiné à cette même population, ont renforcé les caractéristiques de ce type d'habitat. Des quartiers nobles ou de la grande bourgeoisie (tels Le Marais, Rivoli-St Honoré) sont ainsi devenus progressivement des espaces résidentiels moins valorisés, attirant des migrants, tels la rue de la Harpe et la rue de Bièvre dans le 5^e, ou la rue des Rosiers dans le 4^e. Ces espaces sont redevenus aujourd'hui des lieux de résidence particulièrement prisés et chers sans que, pour autant, la structure des logements ait beaucoup évolué. Ils bénéficient même d'une image relativement prestigieuse souvent associée à une dénomination de quartier historique (Quartier latin, Marais, Ile Saint-Louis, Grenelle) qui outre une certaine homogénéité résidentielle, peut contribuer à donner une identité de quartier.

4. Contextes d'habitat populaire menacés par la gentrification

Les formes d'habitat populaire qui se différencient à la fois des zones les plus marquées par l'habitat social et de celles caractérisées par la très forte présence d'un habitat destiné plutôt à des ménages aisés, sont de loin les plus répandues. Elles n'individualisant pas moins de 40% des IRIS parisiens (soit 379 IRIS). Ces formes d'habitat, populaires à l'origine, connaissent en outre de rapides évolutions. Des états d'avancement des opérations de rénovation et réhabilitation, très inégaux selon les endroits, accroissent les différences des formes de ce bâti populaire à un échelon très fin, ce qui aboutit à la formation d'une mosaïque complexe où se côtoient, surtout dans

les arrondissements périphériques du sud, de l'est et du nord de Paris, des formes d'habitat très différentes notamment au regard du confort et de la taille des logements.

La grande dispersion de zones d'habitat populaire rénové

Les 111 IRIS du type 7 se distinguent peu du profil moyen parisien, si ce n'est par une légère sur concentration des logements de taille moyenne, confortables, et comprenant dans un tissu d'habitat populaire, un assez grand nombre de logements récemment construits ou rénovés, occupés par leurs propriétaires. Dispersés dans les 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 19^e et 20^e arrondissements et dans le sud du 16^e, ces IRIS constituent quelques zones plus compactes et donc homogènes (4 à 5 IRIS au maximum, quelques 25 à 30ha) dans le sud de la rive gauche et dans le 12^e arrondissement. Les voisinages des IRIS de ce type correspondent en général à des zones d'habitat social (types 1 à 3), et à des zones d'habitat populaire non rénové ou précaire (types 8 et 9). Les formes d'habitat qu'identifient ce type 7 correspondent à des quartiers pris dans un actif processus de gentrification (Clerval, 2007a), tels que les Buttes Chaumont, les Batignolles, la Butte aux Cailles ou Nation. Dans ces secteurs, la rénovation de l'habitat est le plus souvent associée à un réagencement interne des appartements (réunion de petits appartements pour constituer des logements de taille moyenne à grande) et à une élévation des normes de leur confort.

Convoitises autour des zones d'habitat populaire non rénové

Le type 8 d'habitat populaire non rénové est le type le plus répandu dans Paris (172 IRIS). Assez éloignée du profil moyen, cette forme se caractérise par des logements petits (moins de 40 m²), au confort légèrement insuffisant, loués par des personnes seules. Par son profil, ce type se rapproche des quartiers historiques embourgeoisés, mais il s'en distingue par les statuts d'occupation (plus de locataires) et les tailles des logements (légèrement plus grands). Se retrouvant en une couronne quasi complète (exceptés le 16^e et le nord du 14^e arrondissement), intermédiaire entre l'habitat social périphérique et celui spécifique du centre historique, ce type apparaît comme l'héritage des anciens faubourgs des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles (exemples : Oberkampf, Alexandre Dumas), et qui bien que remaniés lors de l'haussmannisation, ont globalement conservé une structure d'habitat assez modeste, et jusqu'à ce jour peu ou pas rénové. Cette forme d'habitat, qui se déploie dans la continuité des espaces déjà rénovés du type 7, est très prisée des nouveaux « gentrificateurs » (Clerval, 2007a). Ceux-ci cultivent fortement l'image de quartier populaire, tout en modifiant durablement la structure de son habitat et de ses composantes socio-démographiques.

Forte identité des périmètres d'habitat précaire

On identifie enfin des zones d'habitat précaire dont l'expansion spatiale reste cependant limitée (96 IRIS). La précarité transparaît derrière les sur concentrations de logements petits, inconfortables, de locataires en meublé et hôtel. Ces formes d'habitat particulières s'adressent prioritairement à des personnes seules et socialement fragiles. Comme celles des autres quartiers populaires, ces formes apparaissent dans l'espace entre habitat social périphérique et centre historique, sous forme d'îlots sur la rive gauche, et de petits blocs assez homogènes sur la rive droite (Gare du Nord, Marcadet-Poissonniers/Château Rouge, La Chapelle, Bas Belleville, Fontaine au Roi, autour de

Nation). Un seul bloc occupe une localisation centrale autour du Sentier, rue Saint-Denis et rue Aboukir, jusqu'à la rue du Temple.

Relativement homogènes, ces zones et îlots d'habitat précaire se démarquent bien de leur environnement populaire proche. Leurs limites nettes et des représentations suffisamment fortes dans l'imaginaire commun, les font assez communément désigner comme des quartiers « mal famés ». Cette forte identification extérieure est renforcée par l'image que renvoie aux habitants eux mêmes la précarité de ce cadre de vie, ce qui concourt à faire converger identifications externe et interne. On pourrait dire, en forçant le trait que la précarité réunit plusieurs des composantes de ce qui fait quartier si l'on ajoute, qu'en outre, ce type d'habitat exigü et sans confort, peut susciter une plus grande ouverture en direction des services et équipements environnant le logement, comme lieu de recours et de sociabilité. La vie de quartier trouverait là une utilité sociale plus primordiale qu'ailleurs.

Conclusion

Ce chapitre étudie et souligne la grande variété des contextes introduits par les formes d'habitat, retrouvant ainsi certains traits relativement bien connus de l'espace parisien. En relation avec la problématique du « faire quartier à Paris », son apport le plus neuf est d'avoir mis en lumière les extensions de ces contextes et surtout, leurs positions relatives. Il attire l'attention sur leurs imbrications spatiales et sur la pluralité des zones ou des lignes de contact. Les quartiers se sont bien édifiés sur les propriétés de cette mosaïque parisienne, valorisant ici l'homogénéité et là, la transition voire la discontinuité.

Cette quête des contextes de l'habitat s'est elle-même placée sur une charnière, celle des formes d'un contenant de l'habiter Paris et du contenu, de « qui habite », les premières ne se dissociant que partiellement du second. Faisant l'hypothèse que le quartier s'édifie entre autres sur cette charnière, on évoque dans une seconde étape les contextes socio-résidentiels de l'édification des quartiers, explorant pour chacun de ces derniers les liens plus ou moins simples qu'il entretient avec les contextes d'habitat.

Chapitre 2

Les contextes socio-résidentiels

Thérèse Saint-Julien

Affaire de lieu et de cadre vie, le quartier est aussi vecteur de lien social, de constructions et de partages de représentations communes. Dans cette hypothèse, le contexte social des quartiers parisiens représente une de leurs dimensions fondatrices. L'idée d'une interdépendance entre le construit renvoyant au quartier et le contexte socio-résidentiel dans lequel s'inscrit cette représentation, repose sur l'hypothèse de liens forts entre les formes socio-spatiales et les expressions des relations de voisinage, quelles qu'en soient les échelons considérés. Quand ces formes s'apparentent à un contexte socio-résidentiel homogène, la force des habitudes et des représentations communes, de pratiques sociales et spatiales partagées, d'une idée du vivre ensemble relativement englobante et reconnue par la plupart des habitants, démultiplie les relations mécaniques de voisinage, les côtoiements qui vont de soi, dans un entre soi dont les règles varient peu à l'intérieur d'un même contexte, cependant qu'elles se différencient d'un contexte à l'autre, en fonction des spécificités de chacun, quartiers « en milieu bourgeois » ou « beaux quartiers », quartiers « gentrifiés » ayant dû depuis peu s'adapter à de nouveaux codes de sociabilité, « quartiers ouvriers », « quartiers populaires », etc. En revanche, les contextes diversifiés suscitent des relations dont l'enjeu se trouve ailleurs, en particulier, dans toutes les formes de complémentarité, qu'elles soient directes ou indirectes (création d'atmosphères et d'ambiances de quartiers, formes de vie de la rue, rôle des lieux et des espaces publics). On peut considérer que de tels contextes sont porteurs de « tensions de la différence », que d'aucuns perçoivent comme créatrices. A moins que le dénivelé social, trop brutalement matérialisé dans le territoire, ne soit à l'origine de replis plus ou moins prononcés de part et d'autre de lignes de contact. Ces dernières de limites se feront vite frontières, devenant même parfois dans ce cas, des sortes de lignes de démarcation dans la ville, quand la discontinuité est multiscalaire et donc plus fortement enracinée. Dans une recherche sur ce qui fait quartier à Paris, s'impose donc la prise en considération des différents contextes socio-résidentiels, de leurs spécificités, de leurs délimitations spatiales et des formes de leurs voisinages.

Ce chapitre a pour but de décrypter dans l'espace parisien la formation de sous-ensembles socio résidentiels homogènes, de définir leurs spécificités, de considérer leur localisation, leurs limites et leurs imbrications, toutes caractéristiques susceptibles d'intervenir dans la « fabrique » des quartiers parisiens. Les contextes ainsi définis seront rapprochés de ceux discernés précédemment par une entrée sur l'habitat.

Comme dans le chapitre 1, on a raisonné sur la base du maillage des 919 IRIS parisiens. Le profil socio-résidentiel de ces derniers (tableau 2.1) a été décrit en considérant la distribution de la population de plus de 15 ans selon l'âge (en 6 classes), le niveau de diplômes (en 6 niveaux), la catégorie sociale de la personne de référence du ménage (en 7 catégories) et enfin le statut par rapport à l'emploi (en 3 catégories).

Tableau 2.1 Les descripteurs de la population résidente de plus de 15 ans des 919 IRIS parisiens

Indicateurs	Catégories	Ensemble des IRIS: moyenne des proportions de la population de > 15 ans (%)
Niveaux de diplômes	étudiant	12,4
	aucun diplôme	11,4
	Diplôme < Bac	25,3
	BAC et brevet prof.	12,4
	BAC +2	10,3
	BAC+5	28,2
Ages	15-19	5,5
	20-24	8,6
	25-29	12,6
	30-49	36,0
	50-59	14,6
	60 et plus	22,6
Catégories sociales	autres	21,5
	artisans	3,9
	cadres	21,6
	professions intermédiaires	13,9
	employés	15,1
	ouvriers	6,3
	retraités	17,9
Statut	employés	54,2
	chômeurs	7,3
	inactifs	38,5

1. Les grands vecteurs de la différenciation des contextes socio-résidentiels parisiens

On peut considérer que les différenciations socio-résidentielles de l'espace parisien sont sous tendues par trois vecteurs principaux de différence¹. Le premier correspond bien à une *dimension de différenciation sociale*, de grande force et bien connue par ailleurs². Il ordonne les quartiers IRIS, de ceux où les concentrations relatives des populations les plus favorisées sont les plus élevées à ceux où ces

¹ Une analyse en composantes principales a été effectuée sur le tableau qui décrit chaque IRIS par la suite des proportions correspondant au poids relatif de chaque catégorie sociale de population dans le total de la population résidente de plus de 15 ans (tableau 2.1). Cette analyse permet d'identifier les grands principes qui fondent la différenciation de l'espace socio-résidentiel parisien.

² Cette dimension suffit à expliquer à elle seule plus de la moitié de cette différenciation géographique des IRIS. Elle oppose d'une part les indicateurs du degré de concentration des populations de statut social et de niveau de formation élevés et d'autre part, des variables révélatrices des statuts sociaux et des niveaux de formation les plus faibles.

concentrations sont les plus faibles combinées ici aux sur représentations les plus élevées des populations les moins favorisées. L'opposition sectorielle est-ouest, qui en résulte est si nette qu'elle pourrait occulter parfois, et à tort, toutes les autres.

La deuxième dimension de la différenciation de l'espace socio-résidentiel parisien est d'ordre démo-économique. Elle classe les IRIS en fonction de la présence relative des populations actives et inactives³. Ce principe de différenciation serait peut être un révélateur de différences potentielles significatives dans la vie des quartiers. On pourrait en effet faire l'hypothèse que la préoccupation des liens sociaux de proximité, l'investissement dans cet espace de la vie quotidienne, sont d'autant plus forts que les populations concernées disposent de temps et d'espaces de liberté plus grands. Ce serait préférentiellement le cas des inactifs, favorisés de ce point de vue par rapport aux actifs. Leur capital de « motilité »⁴ peut être élevé et les espaces temps du quotidien toujours beaucoup plus contraints, ce qui limite parfois fortement tout investissement de proximité, en dehors du cadre étroit de la sphère résidentielle.

Moins connue encore, la troisième dimension⁵ associe âge et niveau de formation dans une combinaison originale. Elle pourrait être dite « de capital scolaire des personnes âgées », dans la mesure où elle isole des IRIS caractérisés par la présence de catégories de population âgées, à la fois retraitées et représentatives des milieux populaires traditionnels. Cette dimension de la différenciation socio résidentielle de l'espace parisien qui s'inscrit partiellement dans un schéma centre-périphérie, fait apparaître, parmi les quartiers aux populations vieillissantes, une variété assez grande des potentiels culturels sur lesquels la « vie de quartier » pourrait s'appuyer.

2. Des positions socio-résidentielles plutôt favorables

558 des 919 IRIS parisiens sont ici rapprochés⁶, du fait de positions plutôt favorables sur la dimension de la différenciation sociale, et moyennes ou peu favorables, au regard du vieillissement des populations (tableau 2.2, types 1 à 4). Ces positions se déclinent cependant suivant plusieurs modèles socio-territoriaux, lesquels ne sont pas sans rappeler les grandes étapes de la diffusion des populations aisées dans Paris depuis plus d'un demi-siècle.

³ Cette dimension, qui décrit 17% de la variance d'ensemble des IRIS, repose sur l'opposition des trois variables, parts des retraités, des inactifs et des personnes de plus de 60 ans, aux variables rendant compte du degré de présence dans les IRIS des catégories sociales des personnes actives ou encore, des classes d'âge correspondant aux 20-49 ans, et plus particulièrement aux 30-49 ans.

⁴ La « motilité » peut être définie selon Kaufmann (2002) comme la manière dont un individu ou un groupe, fait sien le champ du possible en matière de mobilité et, en fait usage.

⁵ Cette dimension qui explique 12% de la variance totale, ordonne les quartiers IRIS en fonction de leur position à la fois pour les degrés de concentration relative des personnes âgées et des retraités, et des catégories faiblement diplômées (de niveau inférieur au baccalauréat. Les IRIS qui occupent les positions les plus extrêmes, du fait de concentrations relativement élevées de personnes âgées et de retraités, combinées à celles des catégories faiblement diplômées, sont localisés plutôt dans les arrondissements périphériques et en particulier dans leurs parties externes.

⁶ D'après une classification ascendante hiérarchique effectuée sur les profils des IRIS décrits selon l'ensemble des variables socio-résidentielles (tableau 2.1).

La forte compacité du pôle traditionnel des quartiers aisés

Les IRIS regroupés dans le type 1 correspondent au pôle traditionnel des quartiers aisés de la capitale dont le profil, faut-il le souligner, est assez éloigné du profil moyen des IRIS parisiens. Dotés d'une distribution par âge qui tire un peu leur pyramide du côté des plus de 60 ans, et leur profil social du côté des retraités, ces IRIS sont aussi ceux où sont le plus sur représentés, les diplômés de l'enseignement supérieur, les cadres et les étudiants. Ces spécificités socio-démographiques se doublent d'une forte spécificité spatiale dans la mesure où les IRIS de ce type forment une vaste zone très compacte à cheval sur la rive droite et la rive gauche. Sur la rive droite la zone correspond à la quasi-totalité des IRIS du 16^e arrondissement et de l'ouest des 17^e et 8^e arrondissements, à l'ouest de l'angle formé par la rue de Courcelles et les boulevards Friedland et Haussmann. Cette zone très homogène se prolonge avec peu de discontinuités sur la rive gauche. Sur la rive gauche, ce type englobe presque systématiquement les IRIS des 7^e, 6^e, et 5^e arrondissements, au nord d'une ligne qui va approximativement du Champ de Mars au jardin des Plantes, en passant par les boulevards Montparnasse et Arago.

Tableau 2.2 Les caractéristiques socio-démographiques des différents types d'IRIS

Dimension de la différenciation sociale	type	nombre IRIS	Ecart au profil moyen	Catégories de population sur représentées dans les IRIS du type	Aides à l'interprétation : tendances de la population des IRIS du type
<i>1. Positions plutôt favorables</i>	1	149	***	diplômés de l'enseignement supérieur (bac+5), >60 ans, cadres, étudiants, inactifs	Pôle traditionnel des quartiers aisés
	2	92	*	diplômés de niveau inférieur au bac, >60 ans, retraités et, secondairement, inactifs	Modèle populaire résiduel
	3	143	*	diplômés de l'enseignement supérieur (bac+5), cadres et, secondairement, étudiants	Quartiers embourgeoisés, en situation de bordure
	4	174	*	diplômés de l'enseignement supérieur (bac+5), 25-29 ans, cadres, taux d'emploi élevé	Front résidentiel des jeunes actifs diplômés
<i>2. Positions plutôt défavorables</i>	5	84	**	non diplômés (+), diplômés de niveau inférieur au bac, 30-49 ans, employés, ouvriers, chômeurs	Pôles de la précarité métropolitaine
	6	34	****	non diplômés (++), diplômés de niveau inférieur au bac (++), employés, ouvriers, retraités, chômeurs	Ilots très défavorisés et vieillissants en position extrême
	7	61	**	non diplômés (+), diplômés de niveau inférieur au baccalauréat (+), employés, ouvriers, retraités	Anciens bastions populaires
	8	182	*	diplômés de niveau inférieur au bac, 30-49 ans, professions intermédiaires, employés, taux d'emploi	Modèle populaire moyen

La compacité de cette zone de 149 IRIS du même type socio-démographique, qui englobe une large majorité d'arrondissements contigus, n'a pas son égale. L'homogénéité des voisinages est remarquable puisque 69% des voisinages des IRIS de ce type se fait avec son semblable (tableau 2.3). Si on ajoute à cette proportion, les 20% de voisinages qui correspondent à des contiguïtés avec des IRIS des deux autres types en position plutôt favorable sur la dimension de la différenciation sociale (types 3 et 4), on voit qu'aux limites, les ruptures sont de faible intensité et les situations de contact brutal avec des contextes socio résidentiels très éloignés sont relativement rares, voire exceptionnelles, ce qui contraste avec le reste de l'espace parisien. La structuration interne de la zone en quartiers ne se fera donc pas sur des discontinuités majeures du tissu socio-territorial, ou sur des discontinuités aux limites, mais plutôt sur le nuancier de toutes les micro-combinaisons locales possibles, dont les types de logement sont un révélateur, en particulier sur la partie rive gauche de cette zone, et sur les structurations opérées par les centralités commerciales. Les différenciations liées à l'habitat demeurent cependant limitées dans la mesure où ces zones de beaux quartiers se retrouvent pour l'essentiel réparties entre les deux variantes de l'habitat aisé avec cependant quelques légers écarts dans le 5^e, voire dans le 7^e arrondissement, où les petits logements et les ménages d'une personne peuvent être localement sur représentés (tableau 2.4).

Figure 2.1 Les profils des types socio-résidentiels

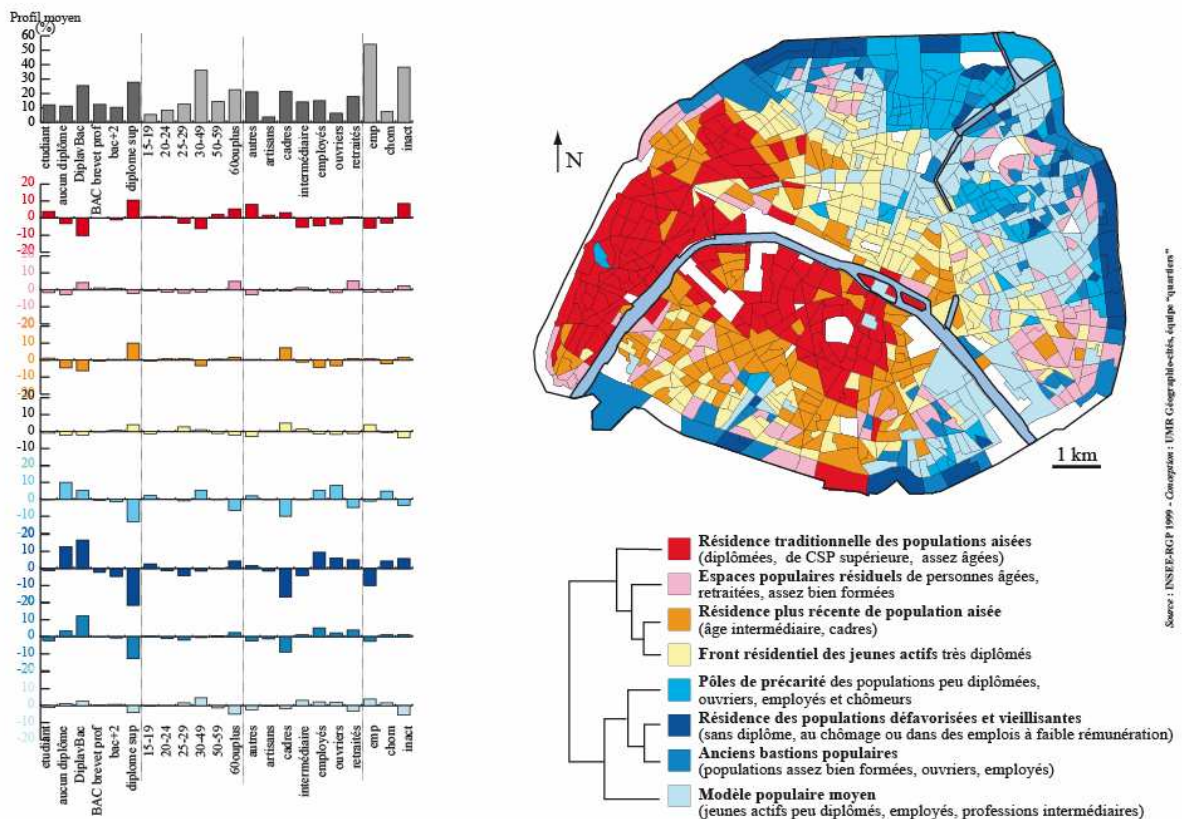


Tableau 2.3 Les voisinages des IRIS en fonction de leur type socio-démographique dans l'espace parisien

Types socio-résidentiels des IRIS parisiens	Fréquence des voisinages avec les différents types d'IRIS (en % du total des voisinages)									Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	Iris non peuplés	
1	69	2	15	4	1	0	0	1	9	100
2	3	26	13	19	2	2	12	17	6	100
3	16	9	42	22	0	0	1	4	6	100
4	3	10	18	42	2	0	3	17	5	100
5	1	2	1	4	52	7	7	23	3	100
6	1	5	0	0	19	25	25	23	3	100
7	0	19	2	9	10	12	17	25	5	100
8	1	8	3	16	10	4	8	46	5	100
Iris non peuplés	16	7	11	11	3	1	3	11	38	100

Des formes rajeunies de l'embourgeoisement des quartiers parisiens, en bordure du pôle principal

Moins extrême que le précédent par ses écarts au profil moyen parisiens, le type 3 en est pourtant comme la version renouvelée et rajeunie. Dans ces 143 IRIS, la sur représentation des diplômés de l'enseignement supérieur est presque aussi marquée, et celle des cadres beaucoup plus accusée encore. En revanche, la sur concentration des retraités y est beaucoup plus faible, et le taux d'emploi n'y enregistre aucune sous représentation particulière. Ainsi, ce modèle social résidentiel qui fonctionne sur fond de profil démographique proche du profil moyen, qualifie à son tour un tissu socio-territorial modelé par la présence de catégories sociales aisées ou/et à fort capital intellectuel. En situation de bordure, les IRIS de ce type sont en effet localisés aux périphéries du pôle traditionnel des quartiers aisés (type 1), particulièrement en direction des 13^e, 14^e et 15^e arrondissements au sud, du 8^e et du 9^e au nord, avec quelques incursions très fragmentées dans les arrondissements centraux de la rive droite, relèvent de formes moins traditionnellement incrustées dans l'espace parisien. Ce type d'espace socio résidentiel correspond à une étape de la diffusion d'un modèle de l'« embourgeoisement » parisien. L'expansion en bordure du pôle ancien est bien matérialisée par les voisinages des IRIS de ce type. Ceux-ci voisinent à hauteur de 42% avec des îlots du même type, de 16% avec des îlots du type 1 et de 22% avec des îlots du type correspondant à un front plus récent encore de l'embourgeoisement. On retrouve dans les types des parcs de logement de ces IRIS un continuum qui n'est pas sans rappeler celui des voisinages socio-résidentiels. Certes, les correspondances étroites entre type social, type de logement et homogénéité des voisinages, n'ont pas la massivité que l'on peut constater à propos du type 1. Si respectivement 29 et 19% des

IRIS de ce type rejoignent le type d'habitat « des beaux quartiers centraux » et des zones historiques embourgeoisées, la diversité des combinaisons y est beaucoup plus grande. En effet, quelques 42% des IRIS de ce type se retrouvent qualifiés par un habitat de type « populaire » dont 27% « rénové » et 15% « à rénover » (tableau 2-4), ce qui confirme l'ampleur des processus de gentrification de ces zones parisiennes d'habitat populaire (Clerval, 2007a).

Un front des jeunes actifs diplômés

Avec ses 174 IRIS, le type 4 correspond à la version la plus jeune et la plus renouvelée du modèle socio-territorial de ce sous-ensemble des IRIS plutôt spécialisés dans la résidence des ménages aisés (tableau 2.3). Bien qu'atténuées, les spécificités de ce modèle ressortent bien. Les IRIS de ce type s'individualisent par la surreprésentation des diplômés de l'enseignement supérieur et des cadres, mais aussi par celle des jeunes adultes (25-29 ans) et des taux d'emploi. Ce modèle résidentiel de front de diffusion des populations aisées, qui s'est étendu de manière relativement discontinue sur la rive gauche - il est présent sur les franges les plus périphériques des 13^e, 14^e et 15^e arrondissements, et un peu plus continue sur la partie centrale de la rive droite - est en quelque sorte le modèle dominant des arrondissements centraux, mordant en direction du nord-ouest, sur le sud du 9^e arrondissement et en direction de l'est, sur le 11^e. Même s'ils sont relativement diversifiés, les voisinages des IRIS de ce type rendent bien compte de cette position de front (tableau 2.3). Les contiguïtés avec des IRIS de même type ne se font que sur à peine un quart des limites. Au-delà, les types voisins sont le plus souvent soit de type « quartiers récemment embourgeoisés » (type 3), soit de type « moyen populaire » (type 8). Le renouvellement en cours de la population résidente de ces IRIS de type 4 fait qu'on les retrouve avec des parcs de logements variés (tableau 2.4) avec cependant une concentration en parc privé, locatif de petits et très petits appartements dans deux versions : aisée (type 5) ou populaire (type 8, voire même type 9). Il y a fort à parier que, dans un tel contexte, les délimitations, et surtout les physionomies des quartiers, puissent rencontrer quelque instabilité. C'est aussi dans ces contextes que les mémoires sont à reconstruire et que, de ce fait, les images les plus « folklorisées » du quartier sont susceptibles d'émerger.

Tableau 2.4 Liens entre les profils socio-démographiques des populations et ceux du parc des logements des IRIS⁷

a) Répartition des IRIS de chaque type résidentiel en fonction de sa position dans la typologie relative au logement⁸

Des positions socio résidentielles	Types de profil socio-résidentiels des IRIS	Spécialisation du parc de logements des IRIS selon le type *									Total
		Habitat social			Habitat aisé			Habitat populaire			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
plutôt favorables	1			1	51	11	34	3			100
	3			4	4	29	19	27	15	1	100
	4		1	4	1	29	9	11	35	10	100
	2	2	10	34	1	1	3	33	16		100
plutôt défavorables	5	1	19	23	1		1	6	6	43	100
	6	71	24	6							100
	7	33	15	38				5	10		100
	8		5	20	1	9	3	6	35	22	100
Ensemble		5	6	14	10	14	11	12	19	10	100

*Rappel de la signification des types (tableau 1.2)

type	habitat
1	social ancien
2	social sur occupé
3	social récent et confortable
4	des « beaux quartiers » de l'ouest
5	des quartiers historiques embourgeoisés
6	des « beaux quartiers » centraux
7	populaire rénové
8	populaire non rénové
9	précaire

⁷ Tests d'indépendance entre les lignes et les colonnes du tableau de contingence.

⁸ Tests d'indépendance entre les lignes et les colonnes du tableau de contingence :

Valeur observée du Khi ²	1467,269
p-value	< 0,0001
Valeur critique du Khi ² (ddl = 56)	74,468
Alpha	0,050

Un modèle populaire résiduel possible support de transitions

Par certaines de leurs caractéristiques démographiques (légères sur représentations des plus de 60 ans, des retraités et des inactifs), les 92 IRIS du type 2 pourraient être rapprochés des IRIS du type 1, dont ils seraient une expression atténuée, avec des écarts positifs au profil moyen plus faibles. Ce type 2 se distingue pourtant du précédent d'au moins deux façons : la catégorie des retraités exceptée, son profil social est très proche du profil moyen, n'était-ce d'une part une très légère sur représentation des catégories intermédiaires et d'autre part, une sur représentation des diplômés de niveau inférieur au baccalauréat. La distribution géographique des IRIS de ce type (figure 2-1B), dont le profil est au total assez peu éloigné du profil moyen, est particulièrement dispersée dans les arrondissements périphériques du nord, 18^e au 20^e et dans les arrondissements périphériques de la rive gauche, ne retrouvant quelques continuités que dans l'est du 12^e arrondissement. Les IRIS de ce type sont donc majoritairement isolés de leurs semblables (pour plus de 74% d'entre eux). Ils voisinent de manière assez indifférenciée, en contact avec les autres types d'IRIS (figure 2.1, tableau 2.3), à la quasi exclusion des îlots des types extrêmes, aux populations très favorisées (type 1) ou très défavorisées (type 5 et 6). Ils se caractérisent majoritairement par un habitat social récent ou un habitat ancien privé mais rénové, ce qui est sans doute un signe extérieur des rôles de charnière ou de transition que peuvent jouer ces IRIS dans l'espace socio résidentiel soumis à des recompositions en matière de liens de voisinage.

Au-delà de quelques zones isolées où la compacité de ces IRIS pourrait contribuer à faire quartier, la disponibilité de personnes retraitées et leur longévité dans les lieux pouvant faciliter cette prise en charge, ces noyaux d'une population résidente disponible ne peuvent d'ailleurs que s'intégrer dans des voisinages de quartiers plus diversifiés et beaucoup moins bien stabilisés. On remarque en outre que ce modèle socio-résidentiel se retrouve presque aussi souvent associé à des types d'habitat à forte spécificité de logement social qu'à des types dits d'habitat populaire (tableau 2.4).

3. Des positions socio-résidentielles plutôt défavorables

Des populations devant s'appuyer sur un capital social et intellectuel plus faible, sur un accès au marché du travail plus difficile, mais bénéficiant d'un potentiel démographique en moyenne plus jeune, détachent les 361 IRIS de ce sous-ensemble, essentiellement réunis dans les arrondissements du nord et de l'est de la capitale. Derrière ces tendances d'ensemble, une assez grande diversité des situations demeure.

Des îlots vieillissants très défavorisés en position extrême

Les 34 IRIS du type 6 présentent en moyenne le profil le plus spécifique, avec des positions extrêmes sur tous les indicateurs révélateurs d'une population en difficulté, qu'il s'agisse de la formation, avec des sur représentations fortes des catégories peu ou pas diplômées, du statut social des populations, avec une sur concentration des employés, des ouvriers et des retraités ou encore, de leur situation par rapport à l'emploi, avec plus de chômeurs et d'inactifs que la moyenne (tableau 2.2). A cela se combine cependant une légère surreprésentation des 15-19 ans. La distribution géographique des IRIS de ce type, peu nombreux au total, s'ajuste largement sur l'ancien espace des fortifications entre les Boulevards des Maréchaux et le périphérique.

Peu nombreux et très dispersés (figure 2.1, tableau 2.3), ces quartiers sont, pour nombre d'entre eux, compris dans les Grands projets de renouvellement urbain (voir chapitre 5). Cette répartition s'ajuste aux spécificités locales d'un parc de logement (tableau 2.4) plus particulièrement dédié à l'habitat social ancien en périphérie et, ailleurs, plus marqué par la présence de petits logements inconfortables (tableau 2-3).

Les formations de quartiers qui peuvent apparaître ici fonctionnent vraisemblablement sur le mode du repli en micro quartiers, les discontinuités aux limites ayant toutes les chances d'être ici sur valorisées, qu'elles soient soulignées par des spécificités de logement qui donnent aux zones concernées une forte homogénéité ou par des coupures matérielles lourdes, comme les boulevards des Maréchaux qui ne peuvent que contribuer à leur enfermement.

Capacités de résistance des anciens bastions populaires

Les 61 IRIS du type 7 sont plus proches du profil moyen, même s'ils se rapprochent de ceux du type 6 par les catégories sociales sur représentées (tableau 2.2) : mêmes signes de précarité face à la formation et à l'emploi, même type de spécialisation sociale mais toujours en excluant les formes extrêmes. Ainsi, outre que la concentration des retraités témoigne d'une population relativement plus vieille en moyenne, le contexte socio-économique y apparaît bien moins fragilisé. Les IRIS de ce type, majoritairement rassemblés dans les 19^e et 15^e arrondissements, entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique, ou à proximité de ceux-ci, apparaissant comme sertis dans le Paris populaire. En effet, leurs contacts avec l'extérieur ne se font qu'à hauteur de 17% avec des IRIS du même type mais à plus de 60% avec des IRIS relevant des autres types « populaires » ou « défavorisés » (figure 2.1, tableau 2.3). Un tel terreau socio-démographique, qui a tendance à sur concentrer les formes de parc de logement les plus marquées par l'habitat social, autant sous ses formes récentes qu'anciennes, renvoie à plusieurs formes de structuration de la proximité en quartiers, en fonction de l'ancienneté et du degré de l'ancrage des populations, du degré de leur isolement socio résidentiel et géographique.

Des pôles d'une précarité plus spécifiquement métropolitaine

Les populations des 84 IRIS du type 5 partagent avec ceux du type précédent un capital de formation faible (les sur représentations des non diplômés et des diplômés de niveau inférieur au baccalauréat y sont réelles) et une présence très supérieure - à ce qu'elle est en moyenne à Paris - des catégories d'actifs les moins qualifiés (employés, ouvriers). Ils s'en détachent cependant par une sur représentation des 30-49 ans et aussi, par un chômage plus élevé (tableau 2.2). Il y a tout à parier que ces IRIS sont aussi caractérisés par une sur représentation des populations récemment immigrées, ce que les règles du secret statistique ne permettent pas d'identifier⁹. Les IRIS de ce type 5 sont avant tout répartis dans l'est parisien et ils forment des zones relativement compactes, puisque près de 52% de leurs voisinages se font avec des IRIS du même type (figure 2.1, tableau 2.3). Leur répartition est beaucoup moins guidée par celle des logements sociaux que par celle des interstices paupérisés du parc des logements privés du cœur de la métropole. En effet, comme le souligne le tableau 2.4, près de 43% de ces IRIS

⁹ Les données du recensement relatives à la population étrangère ne sont accessibles au mieux qu'à l'échelon du tri-iris.

disposent d'un parc caractérisé en moyenne par les petits logements en location, relativement sous équipés. 12% ont un parc de logements toujours en location, mais moins petits et surtout moins inconfortables. Les terrains auxquels correspond ce type d'IRIS pourraient être d'excellents laboratoires pour une observation de ce qui fait quartier dans des contextes de précarité en renouvellement permanent, homogènes d'une part, puisque ceux-ci peuvent représenter des zones suffisamment vastes pour laisser s'exprimer une organisation de la vie quotidienne dans la proximité sur la base de la ressemblance, et hétérogènes d'autre part, dans les cas où les IRIS de ce type sont plus isolés et où, si elles s'opèrent, les structurations en quartiers se font nécessairement dans la complémentarité des lieux.

Le modèle du populaire parisien

Les 182 IRIS du type 8 sont représentatifs d'un modèle socio-spatial parisien populaire qui ne se confond pas avec les schémas beaucoup plus défavorisés précédemment évoqués. Ces IRIS disposent certes d'un capital scolaire inférieur à la moyenne parisienne, avec en particulier une surreprésentation des diplômés de niveau inférieur au baccalauréat, mais leur profil social est plus diversifié avec, aux côtés de celle des employés, une surreprésentation des professions intermédiaires. En outre, leur population est marquée par une relative concentration des classes d'âge des jeunes actifs (30-49 ans), et des taux d'emploi un peu supérieurs au taux moyen parisien. Surtout nombreux dans les arrondissements de l'est de Paris (du 19^e au 13^e) et dans deux des arrondissements péri-centraux (10^e et 11^e), les IRIS de ce type forment souvent des zones relativement compactes, leurs voisinages se faisant à 45% avec des IRIS du même type. A l'échelon micro-local, les voisinages des IRIS du type 8 sont donc le plus souvent assortis de la ressemblance. Il n'en va pas de même à l'échelon de l'ensemble de Paris où les zones constituées par les IRIS de ce type, se trouvent en position de contact avec le « *front des jeunes actifs diplômés* ». Ainsi, les IRIS du type 8 entretiennent 16% de leurs voisinages avec ceux du type 4, dans les arrondissements péri-centraux (du 11^e au 8^e en particulier).

Au total, il est sans doute l'un des types les plus renouvelés de la capitale et les plus fragiles devant l'avancée du processus ouest-est de « gentrification » (Clerval, 2007a). Le relatif éclectisme des types de parc de logement auquel renvoie ce type (tableau 2.4) ne fait qu'amplifier ce risque. On pourrait penser que les expressions de la vie de quartier sont à la fois, dans un tel contexte, un bon révélateur du degré et des formes de ces tensions et un lieu des formes les plus innovantes du vivre ensemble souligné par les procédures de démocratie locale.

Conclusion

Les contextes socio-résidentiels des quartiers parisiens ont été définis de différents points de vue. On a considéré d'une part les propriétés intrinsèques des lieux dans leurs dimensions socio résidentielles considérant à la fois les caractéristiques des lieux et celles de leurs voisinages. On a d'autre part fait l'hypothèse que l'habitat entraine à son tour en ligne de compte dans la fabrique socio-résidentielle des quartiers. Pour un contexte socio-résidentiel donné, l'habitat peut épouser les mêmes formes, renvoyant à des contextes plus ou moins homogènes ou hétérogènes. Il peut à l'inverse introduire des ruptures ou des distances que ces contextes ne laissaient pas prévoir. A moins qu'il ne joue, dans un contexte de grande hétérogénéité socio résidentielle, un rôle unificateur.

On retiendra que des contextes socio-résidentiels très homogènes et d'une grande compacité, à l'ouest de Paris, semblent au total moins porteurs d'individualisations locales. Dans ces contextes d'une grande compacité socio-spatiale, ces individualités se construisent autrement, ce que l'hétérogénéité du parc des logements laisse partiellement deviner, qu'il s'agisse « des formes rajeunies » de l'embourgeoisement des quartiers parisiens, en bordure du pôle « des beaux quartiers » ou encore, du « front des jeunes actifs diplômés », catégories d'espace qui possèdent le parc de logements le plus diversifié.

Dans le Centre et dans l'Est de Paris, les marqueteries des contextes socio résidentiels sont à la fois plus fines, plus complexes spatialement et plus diversifiées socialement. A l'exception de la zone relativement linéaire du contexte très défavorisé et vieillissant, cantonnée aux frontières de Paris, isolée le plus souvent entre périphérique et boulevards des maréchaux, tous ces contextes sont mis en tension. Ils sont porteurs, soit par eux-mêmes, soit par leur voisinage, de renouvellements et d'ouvertures qui prennent appui sur la force des jeunes adultes (parfois en cohabitation avec un nombre plus important de personnes âgées), avec des taux d'emploi relativement élevés, et sur la diversité des parcs de logement. Ces mises en tension démultiplient lieux et formes de contact, construisent une large palette d'espaces locaux de transition, autant d'éléments structurant de la forme et de la vie des quartiers. Il reste à explorer comment ces contextes sont pris dans la toile des centralités commerciales que l'on peut considérer à la fois, comme principe organisateur des quartiers et comme expression de leur vie quotidienne.

Chapitre 3

Les centralités commerciales

Antoine Fleury, Hélène Mathian, Thérèse Saint-Julien

Pourquoi associer à une approche des quartiers parisiens celle des structures commerciales, et par là-même, celle des centralités de cet espace ? Le chapitre précédent s'est attaché à mettre en évidence les ressemblances des populations urbaines dans la proximité, pour tenter de dessiner des espaces homogènes dans l'espace parisien. Ces ressemblances sont révélatrices, à l'échelon local, à celui d'un secteur ou encore à celui de l'ensemble de la ville, d'interdépendances qui renvoient à des « solidarités mécaniques » (Durkheim, 1893). Celles-ci reposent davantage, au sein de chacune de ces aires homogènes, sur la similitude sociale des habitants, leur proximité physique et l'éventuelle pression d'un conformisme local. La ville est alors regardée dans sa continuité, au « prisme des territoires » (Bordreuil, 2000) ; on cherche à comprendre comment se construisent dans ce contexte les identités spatiales – comme la représentation du quartier – à partir des modes d'inscription des différents groupes dans la ville.

Pourtant, on ne peut pas se limiter à cette approche de la ville. Le citoyen se déplace – de plus en plus d'ailleurs, et sur des distances qui s'accroissent – et dans la ville, il n'est pas que résidant, il est aussi passant. Sa sociabilité ne s'y réduit pas au cercle de ses connaissances, il faut aussi l'expérience de l'altérité, notamment dans les espaces publics. Dans cette perspective, la ville est considérée cette fois-ci au « prisme des côtoiements » (Bordreuil, 2000). En croisant cette approche avec la précédente, il est possible de mieux comprendre ce qui fait quartier : non seulement les « solidarités mécaniques », mais également les « solidarités organiques » (Durkheim, 1893), fondées sur des rapports de différences et de complémentarité entre groupes. Le problème est que cette dimension de la ville est difficile à saisir. En dehors des observations de terrain, dont les résultats sont difficiles à quantifier et à systématiser, il y a bien les données sur les flux dans la ville, mais celles-ci sont trop agrégées pour permettre d'opérer des distinctions d'ordre social. Les seuls flux relativement bien connus sont les flux engendrés par les déplacements domicile-travail. Or, la vie urbaine est faite de côtoiements multidimensionnels au sein desquels les déplacements liés à la consommation et aux loisirs tiennent une place importante, celle-ci tendant d'ailleurs à augmenter. Des enquêtes ont certes été faites dans ce domaine, mais soit elles sont limitées géographiquement (APUR, 2002), soit elles sont trop agrégées (DREIF, 2004). Le parti pris retenu ici est d'aborder de manière très indirecte les potentiels de flux, en considérant les caractéristiques commerciales de l'espace parisien. Une étude de la structure commerciale présente le double intérêt de fournir des renseignements à la fois ancrés dans un contexte – ce qui rend possible une confrontation avec les informations sur la structure sociale de l'espace – et pouvant renvoyer à la mobilité des citoyens dans la ville et donc aux pratiques de l'espace public à différentes échelles.

Le commerce apparaît localement comme l'un des principaux éléments d'ambiance et de vie urbaine. Les vitrines (couleurs, matières, objets exposés, etc.), les activités (terrasses, étalages) ou encore les horaires d'ouverture influent largement sur les pratiques et les images de la ville. Comme les commerces visent en général un certain type de clientèle, ils déterminent en partie aussi la fréquentation (appartenance sociale et/ou lieu de résidence des clients) et les pratiques de l'espace public environnant. Ainsi, selon le type de commerce qui domine dans telle ou telle portion de l'espace urbain, la physionomie ou l'ambiance de celui-ci peut changer du tout au tout, contribuant à définir des « quartiers » qui semblent bien individualisés dans le langage commun : quartiers du luxe (haute couture, hôtels, antiquaires), quartiers résidentiels (commerces alimentaires, services de proximité), quartiers étudiants (librairies, services aux étudiants, bistrot et restaurants), quartiers touristiques (bimbeloterie, souvenirs), quartiers populaires (bazars, phoneshops, bistrot), etc. A ce propos, on s'est d'ailleurs souvent contenté d'une localisation analytique des activités commerciales (voir par exemple APUR, 2005) alors que ces localisations ne prennent tout leur sens que réinscrites dans une analyse plus systématique des centralités commerciales, en relation avec l'espace urbain qu'elles organisent.

L'analyse des commerces, et par là-même des centralités que leur répartition dessine, permet en fait de mettre en évidence certaines des solidarités organiques évoquées ci-dessus. Un premier type de relations organiques correspond aux relations de complémentarité qui se nouent entre l'offre de biens ou de services et la demande qui s'exprime dans son environnement, cela à un même échelon géographique. Il existe également une complémentarité entre deux échelons géographiques, c'est-à-dire entre les centralités elles-mêmes. Spécialisées à chacun des niveaux, ces dernières sont complémentaires. De ce fait, elles alimentent à leur tour un autre mode de solidarités organiques, interscalaire cette fois-ci. En définitive, l'objectif de ce chapitre est donc de répondre à la question suivante : quelles sont à Paris les centralités commerciales qui sont susceptibles de faire quartier par les relations organiques qu'elles engendrent ?

Sources et méthodes

Nous utilisons une classification des IRIS décrits par la répartition des commerces par catégorie d'activité. Cette classification a été construite à partir de la Banque de données sur le commerce à Paris (BDCOM) de 2003, fournie par l'APUR ; la BDCOM donne la localisation des commerces dans Paris à l'échelon de l'IRIS et sur la base de 221 catégories d'activité. L'objectif est de mieux caractériser les contextes locaux en identifiant des types de centralités commerciales. Pour cela, seules certaines catégories de commerces ont été retenues. Il s'agit des commerces impliquant la vente d'un produit et par là-même une interaction directe entre un commerçant et un client, bref les commerces ne pouvant exister sans être en contact avec la rue. Il s'agit en effet d'identifier les centralités commerciales telles qu'elles sont pratiquées et vécues par les citoyens. Les commerces s'adressant à d'autres types de clientèles que le citoyen n'ont donc pas été pris en compte (c'est le cas des commerces de gros), de même que les services de réparation et les services à la personne, les bureaux ou encore les sièges sociaux d'activités artisanales, dont l'existence ne dépend pas directement du fait d'avoir pignon sur rue. Enfin, le client n'étant considéré que dans la mesure où il est un *passant*, avec des pratiques de l'espace spécifiques, les activités liées à l'automobile ont elles aussi été retirées. Au total, 54 des 221 catégories d'activité initiales ont été exclues

de l'analyse (annexe 3.1). Les 167 catégories restantes ont été agrégées en 32 catégories au regard de leurs domaines d'activité et de leur portée potentielle. Ces 32 catégories se différencient selon 6 grandes familles : commerces ludiques, commerces de luxe, commerces de masse, commerces populaires, commerces de proximité, commerces touristiques (annexe 3.2).

La première étape de ce travail a consisté à différencier les IRIS selon deux points de vues : la description de la morphologie des densités commerciales (correspondant à une analyse de la distribution des masses) et la description de la qualification de ces densités (correspondant à une analyse de la distribution des spécialisations). Nous avons ainsi obtenu deux typologies que nous nommerons « typologie des densités » ou « typologie morphologique » d'une part, et « typologie des spécialisations » ou « typologie fonctionnelle » d'autre part. *La deuxième étape* a consisté à identifier les pôles et spécifier les différents espaces parisiens. La difficulté était ici de tenir compte des deux approches : centralités et polarisations du point de vue morphologique d'une part, centralités et polarisations du point de vue fonctionnel d'autre part. L'enjeu était alors de déterminer des zones de polarisations relatives supérieures, en dépassant une approche par l'homogénéité des quartiers, au sens strict de la ressemblance entre les distributions de commerce¹. Faisant l'hypothèse que la majorité des « quartiers » définis par les centralités commerciales étaient composites², nous avons donc opté pour une approche en termes de graphes basés sur des relations de proximités et illustrant selon le cas des liens de gradient autour des centres de plus haut niveau ou des liens de ressemblance entre centres de même niveau.

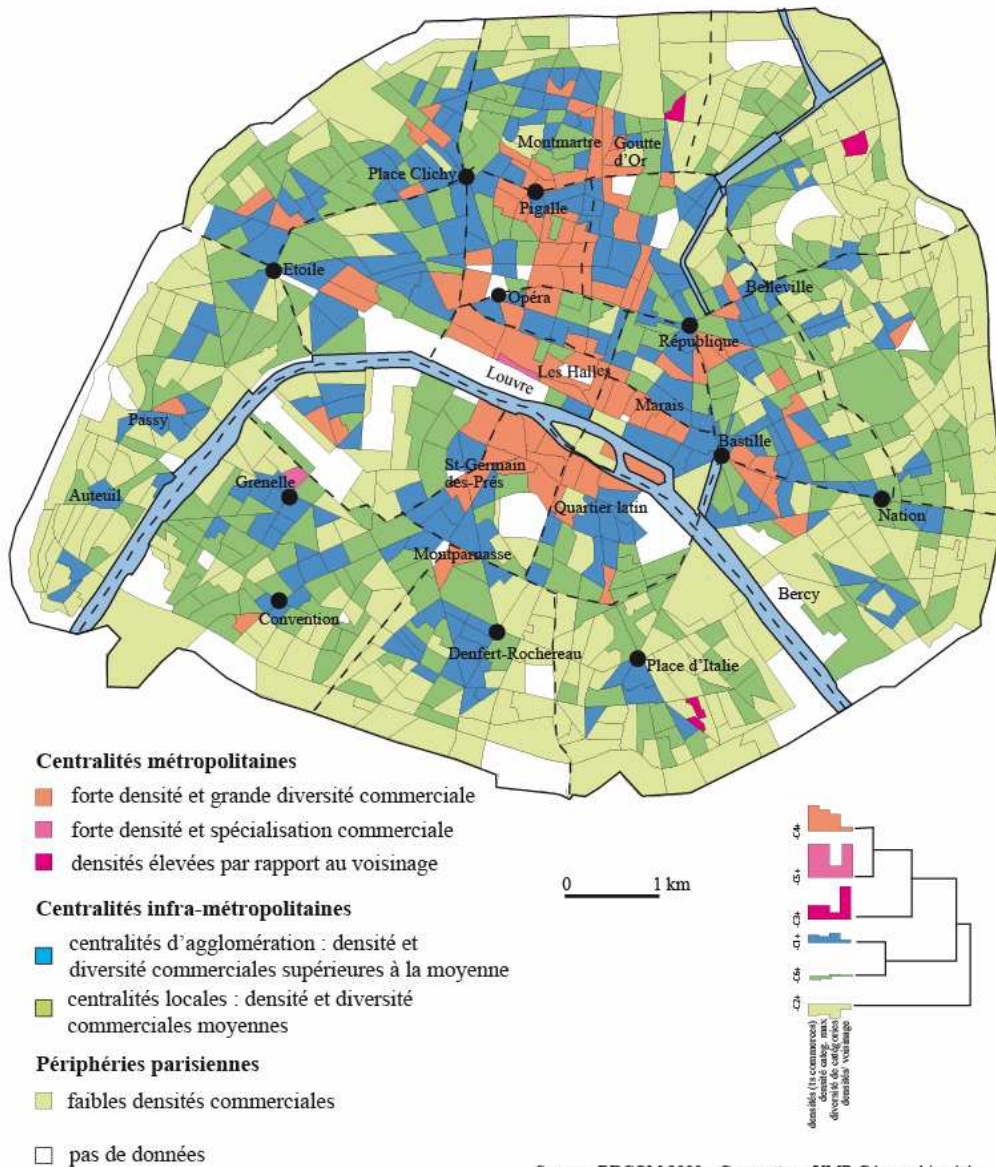
1. Les densités commerciales

Il est très important de s'intéresser aux densités commerciales dans la mesure où celles-ci reflètent, mieux que les effectifs, les interactions potentielles entre les commerces, ainsi que les pratiques associées à leur fréquentation. Ce faisant, cette approche permet de rendre compte de manière systématique à la fois de l'ambiance des quartiers et de leur attractivité au sein de l'espace urbain. L'analyse a été faite sur la base d'un certain nombre d'indicateurs calculés à l'échelon des IRIS, en mesurant d'une part le poids commercial de l'IRIS en absolu et en relatif par rapport à son voisinage – dans le but d'identifier les pôles absolus (centralités de masses) et les pôles relatifs (centralité locales ou de proximité) – et en considérant d'autre part le niveau de spécialisation de la zone, afin de caractériser qualitativement ces pôles (spécialisation ou diversité des activités). A partir de cette analyse, six types d'IRIS ont été identifiés. Il s'agit de notre première typologie, **la typologie des densités ou typologie morphologique**. Nous allons voir que les différents types peuvent être regroupés sous trois grands profils de centralité nettement *hiérarchisés* et qu'ils se distribuent de manière nettement *emboîtée* dans l'espace.

¹ Le propre des polarisations est de créer une surface hétérogène. Il est alors très difficile ou très subjectif de délimiter les discontinuités. C'est pourquoi nous n'avons pas utilisé des techniques de zonages fondées sur un critère d'homogénéité, que ce soit au sens des densités ou au sens des spécialisations.

² On a des discontinuités de densités ainsi que des discontinuités de spécialisations, auxquelles vont viennent s'ajouter les discontinuités morphologiques de la ville elle-même.

Figure 3.1. Les types d'IRIS selon une description morphologiques des commerces



Source : BDCOM 2003 - Conception : UMR Géographie-cités

Les fortes densités des centralités métropolitaines

Les classes 3, 4 et 5 de la typologie des densités regroupent un petit nombre d'IRIS (11%) qui concentrent cependant plus de 30% des commerces parisiens. Les 101 IRIS de la classe 4 doivent tout particulièrement retenir l'attention. Très denses et très diversifiés, ces IRIS correspondent aux centralités métropolitaines. Ils se localisent principalement dans les arrondissements centraux de la capitale, que l'on peut qualifier d'hypercentre : sur la rive gauche, le quartier latin et une partie du Faubourg Saint-Germain, structurés par la boulevard Saint-Germain et la rue de Rennes ; sur la rive droite, un axe structuré par la rue de Rivoli, du Marais (entre la rue Saint-Antoine et la rue des Francs-Bourgeois) aux Champs Elysées, en passant par les Halles et la

Madeleine, ainsi qu'un vaste bloc cohérent autour des Grands Magasins et des Grands Boulevards (étendu au nord jusqu'à Notre-Dame de Lorette, la rue des Martyrs et la rue de Châteaudun). On les retrouve également de manière plus dispersée et moins compacte dans certains quartiers des arrondissements périphériques. Ils sont moins nombreux sur la rive gauche – à Montparnasse et aux Gobelins – que sur la rive droite où l'on peut citer les Champs Elysées et la rue du Faubourg Saint-Honoré, le quartier des Ternes, les alentours de la place Pigalle, les bordures de la butte Montmartre (rue des Abbesses, rue de Clignancourt et boulevard Barbès notamment), ainsi que les alentours des places de la République (avenue de la République et rue du Faubourg du Temple notamment) et de la Bastille (avec notamment la rue du Faubourg Saint-Antoine). Outre ces quartiers, qui constituent de fait des extensions de l'hypercentre, quelques pôles apparaissent également dans des localisations plus périphériques, comme à Passy (16^e), dans la rue de Vaugirard au niveau du carrefour Convention, aux Batignolles ou dans les alentours de la place Léon Blum (11^e) et de la place Gambetta (20^e).

Les trois IRIS de la classe 3 et les deux IRIS de la classe 5 apparaissent relativement plus spécialisés. Moins nombreux que ceux de la classe 4, ils donnent à voir un profil très spécifique qui est dû autant aux commerces qu'à la morphologie urbaine dans laquelle ils s'inscrivent. C'est le cas du Louvre des Antiquaires et du Village Suisse d'une part, de quartiers tels que La Chapelle, la Porte de Pantin et les Olympiades dans les arrondissements périphériques d'autre part. Seuls les deux premiers affichent de très fortes densités et s'inscrivent dans des centralités métropolitaines ; ils s'en distinguent par les activités très spécialisées que l'on y trouve. Quant aux trois autres IRIS, ils s'individualisent surtout parce qu'ils s'inscrivent dans des espaces marqués par de faibles densités commerciales (classe 2, cf. infra). Dans ce contexte, ils s'individualisent très nettement, l'effet de pic étant considérable. Pour autant, ces IRIS ont tout de même un profil qui diffère largement des deux précédents dans la mesure où, s'ils constituent de véritables centralités, c'est moins à l'échelle de la métropole qu'à celle de l'agglomération puisqu'ils donnent à voir des densités relativement moins importantes.

Les densités moyennes des centralités infra-métropolitaines

Cet ensemble regroupe une majorité des IRIS parisiens (486, soit près de la moitié) qui se décompose en fait en deux groupes équilibrés : les centralités d'agglomération (classe 1) et les centralités locales (classe 6). Leurs localisations sont intrinsèquement liées. Elle répondent à deux logiques simultanées : une logique centre-périphérie et une logique axiale.

- Des centralités d'agglomération

Les IRIS de la classe 1 sont au nombre de 221, ce qui représente 24% des IRIS parisiens et 34% des commerces. Leurs densités, si elles sont moins importantes que celles des IRIS analysés précédemment, demeurent cependant plus élevées que la moyenne. Ces IRIS sont aussi moins diversifiés que les précédents, tout en étant plus diversifiés que la moyenne. Ils correspondent à *des centralités d'agglomération* parce qu'ils s'adressent à une population plus large que leur environnement immédiat, sans que leur portée soit aussi importante que ceux des centralités métropolitaines. Ces quartiers s'inscrivent pour certains dans la continuité des centralités métropolitaines :

Montparnasse et la rue de Rennes, les alentours des rues Mouffetard et Monge, le quartier de Bastille, le nord du 11^e arrondissement, le Faubourg Saint-Denis et le nord-est du 9^e arrondissement, la place Clichy et le quartier des Epinettes, le quartier des Ternes, Passy. D'autres constituent de véritables centralités au sein de leur arrondissement : les alentours de la place Victor Hugo, Auteuil, la Porte de Saint-Cloud, le quartier Daguerre, la place d'Italie et la butte aux Cailles, les alentours de la place Daumesnil, le quartier de Stalingrad ou les hauts de Belleville et de Ménilmontant, la rue d'Avron et le Cours de Vincennes. Tous ces quartiers polarisent en fait les arrondissements qui les entourent voire une partie de la banlieue proche, avec laquelle ils sont directement reliés par les transports en commun (métro et RER notamment).

- Des centralités locales

Les IRIS de la classe 6, qui sont au nombre de 265, représentent quant à eux quelque 29% des IRIS parisiens et concentrent 25% des commerces de la capitale. Ces IRIS correspondent au profil moyen parisien : leurs densités sont très légèrement inférieures à la moyenne parisienne, mais ils donnent à voir une diversité légèrement supérieure à la moyenne. Ils n'en constituent pas moins *des centralités qui, cette fois-ci, se lisent à l'échelon de leur environnement proche*. Sans surprise, ils sont bien répartis sur l'ensemble du territoire parisien, que ce soit dans les arrondissements centraux ou dans les arrondissements périphériques, ce qui témoigne de la grande continuité du maillage commercial de la capitale. On les retrouve dans les interstices de zones plus denses, que ce soit des centralités métropolitaines (Sentier, Val de Grâce, Notre-Dame-de-Lorette par exemple) ou des centralités d'agglomération, comme c'est le cas autour de la place de la République ou dans le 18^e arrondissement (au sommet de la butte ou dans le voisinage de la rue Damrémont). Mais on les retrouve surtout dans la continuité des centralités métropolitaines et d'agglomération, s'organisant en périphérie de ces zones denses. Les plus nombreux dans cette configuration se situent dans le 15^e arrondissement (Beaugrenelle, sud de Grenelle), dans le 20^e (entre l'avenue de Saint-Mandé et la rue de Charonne et à Belleville), dans le 19^e (de part et d'autre du bassin de La Villette), dans le 17^e (entre les Batignolles et les Ternes) et dans le nord du 16^e. Enfin, quelques unes de ces centralités locales s'individualisent parce que non situées dans le prolongement des centralités d'agglomération, comme c'est le cas autour des rues Castagnary, de la Porte de Vanves ou le quartier de Tolbiac à proximité de la Seine. A chaque fois, ils se regroupent cependant selon une logique axiale, entre les arrondissements centraux et les périphéries parisiennes, le long de grands axes de communications (boulevards, lignes de métro) qui sont aussi de grands axes commerciaux. La plupart d'entre eux sont hérités des grandes radiales reliant Paris aux autres villes du bassin parisien, que l'on peut appeler des « rues-faubourgs » (Rouleau, 1988) et qui continuent de structurer l'espace parisien (Fleury, 2004).

Les périphéries et leurs faibles densités

Les périphéries (classe 2) sont constituées d'un ensemble d'IRIS à faible densité relative de commerces qui sont au nombre de 320 – soit 35% des IRIS parisiens – mais ne concentrent que 12% des commerces. Que ce soit du point de vue de la densité ou de la diversité commerciale, ces IRIS se situent toujours en dessous de la moyenne parisienne. S'ils existent dans les arrondissements centraux (île de la Cité, quartier de l'Arsenal, Invalides et Champ de Mars notamment), ils y sont très rares. La faible

densité de commerces s'explique alors par la présence de grands équipements (hôpitaux, ministères, casernes) ou de vastes espaces publics. Mais la quasi-totalité de ces IRIS se localise en fait dans les périphéries de l'espace parisien, de part et d'autres des axes constitués par les centralités locales et d'agglomération décrites ci-dessus. Parmi ces IRIS, nombreux sont ceux qui s'inscrivent dans des périmètres de rénovation urbaine, où les commerces ont disparu dans leur localisation traditionnelle, le long des rues (Belleville, Nationale, Flandres). On retrouve également la présence de grandes emprises non bâties, que ce soit des cimetières (Montmartre, Montparnasse, Père Lachaise) ou des voies de chemin de fer, comme c'est le cas à la limite entre les 15^e et 14^e arrondissements (voies de la gare Montparnasse), dans le quartier de la Gare (gare d'Austerlitz), à Bercy (gare de Lyon) ou dans les 18^e et 19^e arrondissements (voies des gares de l'Est et du Nord), ou encore de complexes hospitaliers et institutions diverses (nord du 14^e et 12^e arrondissements notamment). Ce qui frappe, ce sont enfin les faibles densités commerciales de la totalité de la couronne parisienne, entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique. Au final, on retrouve bel et bien, outre les facteurs morphologiques, le modèle centre-périphérie. Les périphéries peu denses s'avancent plus ou moins selon les secteurs vers le centre de la capitale ; on les retrouve fort logiquement entre les secteurs à fortes densités commerciales structurés le plus souvent par des radiales, anciennes rues faubourgs.

2. Les spécialisations commerciales

Une typologie de la répartition qualifiée de ces densités a ensuite été réalisée. Il s'agit de la deuxième typologie, que nous avons nommée **typologie des spécialisations ou typologie fonctionnelle**. Le but était de mettre en lumière une autre dimension de la centralité, en caractérisant les différences en termes de spécialisations commerciales. Ces spécialisations contribuent en effet largement à la fabrique de l'ambiance du quartier qu'elles polarisent, sur le plan des paysages urbains comme sur le plan des temporalités, et déterminent surtout le profil de ceux qui le fréquentent. Cette analyse a permis d'identifier huit types d'IRIS, résumant 35% des différenciations entre les IRIS. Les spécialisations commerciales associées à chaque classe permettent non seulement de différencier trois grands niveaux de centralités – peu ou prou les mêmes que dans la typologie des densités (cf. supra) – mais surtout d'affiner la connaissance de ces centralités (figure 3.3). Il est possible, à partir de là, de mettre en évidence le type de fréquentation voire le type de quartier auxquels les centralités commerciales donnent lieu.

Les centralités métropolitaines : des visages différenciés selon les spécialisations commerciales

Les centralités métropolitaines définies selon les densités et les spécialisations commerciales correspondent à quatre classes (classes 2, 3, 4 et 5) qui ne regroupent qu'un petit nombre d'IRIS (8%). Ces IRIS apparaissent comme les plus denses de l'espace commercial parisien (plus de 19 commerces par hectare). Mais au-delà de leurs fortes densités, ces centralités offrent des visages multiples, les unes étant plutôt diversifiées, les autres relativement spécialisées (tableau 3.1).

Tableau 3.1 Centralités métropolitaines

La dimension principale des différenciations commerciales	N° de classe	Nombre d'IRIS	Moyenne des densités de commerces (par ha) par IRIS	Commerces localisés dans les IRIS de la classe (% du total)	Les surreprésentations spécifiques à chaque classe
Les centralités métropolitaines : les plus denses et les plus spécialisées	4	68	20.9	19.31	Commerces diversifiés Masse (restaurants, bijouteries/parfumeries, chaussures, vêtements et culture) ; Ludique (restauration, spectacle et musique) ; Tourisme (hôtels 3* et +) ; Proximité (non alimentaire)
	3	5	24.5	1.33	Commerces ludiques Ludique (jeux d'argent, sex-shop, spectacle et musique) ; Masse (vêtements, équipements sportifs, restaurants) ; Proximité (non alimentaire) ; Tourisme (hôtels 3*+, hôtels <3*)
	5	26	18.9	4.09	Commerces populaires Populaire (détail, restaurant, téléphonie) ; Proximité (alimentaire et non alimentaire) ; Masse (vêtements, restaurants) ; Tourisme (hôtels <3*)
	2	1	63.5	0.43	Commerces de luxe (antiquités, bijoux anciens, galeries, livres et gravures anciennes) ; Masse (bijouteries/parfumeries) ; Tourisme (hôtels 3* et +; souvenirs et change)

- Les centralités denses et diversifiées

Un premier type de centralité (classe 4), qui regroupe 68 IRIS, se caractérise par deux types de localisations. Il s'agit de l'hypercentre, principalement dans les arrondissements centraux (quartier latin et Saint-Germain des prés sur la rive gauche, Marais, Halles, Grands Boulevards et Champs Elysées [figure 3.2] sur la rive droite), ainsi que dans ses extensions, situées dans les arrondissements périphériques (Alésia, Montparnasse, Passy, Les Ternes notamment). Il faut noter que par rapport à la classe 4 de la précédente typologie, de nouveaux pôles apparaissent ici dans les arrondissements périphériques : outre Montmartre et Montparnasse, les Ternes, Passy et Alésia se rattachent à ce profil de centralités denses et relativement diversifiées. Ces quartiers ont vu leur structure commerciale évoluer ces dernières années et se rattachent aujourd'hui clairement à l'hypercentre.

Dans ces différents quartiers, on trouve un éventail diversifié de commerces. Les commerces de masse (bijouteries, vêtements, chaussures), c'est-à-dire ceux qui s'adressent à un large public de classes moyennes et supérieures venu de l'ensemble des arrondissements, de la banlieue voire de province, sont largement surreprésentés. Ces commerces sont d'ailleurs pour la plupart franchisés, avec des marques s'adressant au

grand public mais aussi des marques de luxe. On trouve également dans ces quartiers une surreprésentation de lieux de convivialité, avec de nombreux restaurants et cafés ainsi que des fast foods, des lieux culturels (théâtres et salles de concert). Ces quartiers sont aussi des quartiers historiques et touristiques pour la plupart, ce qui explique qu'on y trouve également une surreprésentation d'hôtels, en particulier des hôtels trois étoiles et quatre étoiles. Des touristes venus du monde entier – la capitale est l'une des premières destinations touristiques du monde – se mêlent aux Parisiens et aux Franciliens aux origines sociales diverses, créant une ambiance typique de la centralité métropolitaine. Il faut enfin noter que ces quartiers ne sont pas pour autant dépourvus de commerces et services de proximité, en particulier les commerces non alimentaires et les services financiers (banques, assurances). Bref, les commerces dans leur ensemble contribuent largement à la fréquentation très importante de ces quartiers où se côtoient dans les espaces publics des individus et des groupes sociaux divers.



Figure 3.2 L'avenue des Champs Élysées face au Virgin Megastore

Le long de l'avenue se côtoient Parisiens, Franciliens et touristes venus du monde entier.

(Cliché © A. Fleury, juillet 2007)

Quand on s'intéresse à l'inscription de ces centralités denses et diversifiées dans leurs contextes socio-résidentiels (tableau 3.2), on constate que le voisinage de ces centralités regroupe une majorité d'IRIS favorisés, en particulier ceux regroupés sous l'appellation de « front résidentiel des jeunes actifs » (type 4). Ce n'est guère surprenant, ces centralités se localisant principalement dans l'Ouest et le Sud de l'espace parisien. Ce profil de centralité s'inscrit donc bel et bien aussi dans la sectorisation socio-résidentielle de l'aire métropolitaine. La faiblesse relative du nombre d'IRIS appartenant à ce profil de centralité dans les arrondissements de l'Est et du Nord en témoigne : ces localisations sont en fait plutôt l'apanage des centralités populaires que nous allons évoquer ci-dessous.

Tableau 3.2 Les spécificités* des voisinages des pôles commerciaux

Type de spécialisation socio résidentielle de leur voisinage	Type de centralité commerciale							
	1. faible densité de tous les commerces	2. forte spécialisation antiquaires	3. forte spécialisation quartiers chauds	4. fortes densités de commerces diversifiés (ludique, luxe et masse)	5. commerces populaires	6. commerces de proximité et commerces de masse	7. grands magasins et commerces de masse	8. profil moyen (commerces de proximité)
1. aisé traditionnel	++++							
2. populaire résiduel								
3. embourgeoisé, en situation de bordure			+++					
4. de front résidentiel des jeunes actifs diplômés		+++++	++	+++				
5. précarité métropolitaine					+++			
6. très défavorisé et vieillissant	-	----				++	-	
7. Anciens bastions populaires								+
8. Modèle populaire moyen	+						+	+

* Ecart relatif positif et négatif à l'indépendance (ce que seraient les distributions des voisinages si celles-ci étaient indépendantes de la spécialisation commerciale du pôle) +++ surreprésentation / --- sous représentation.

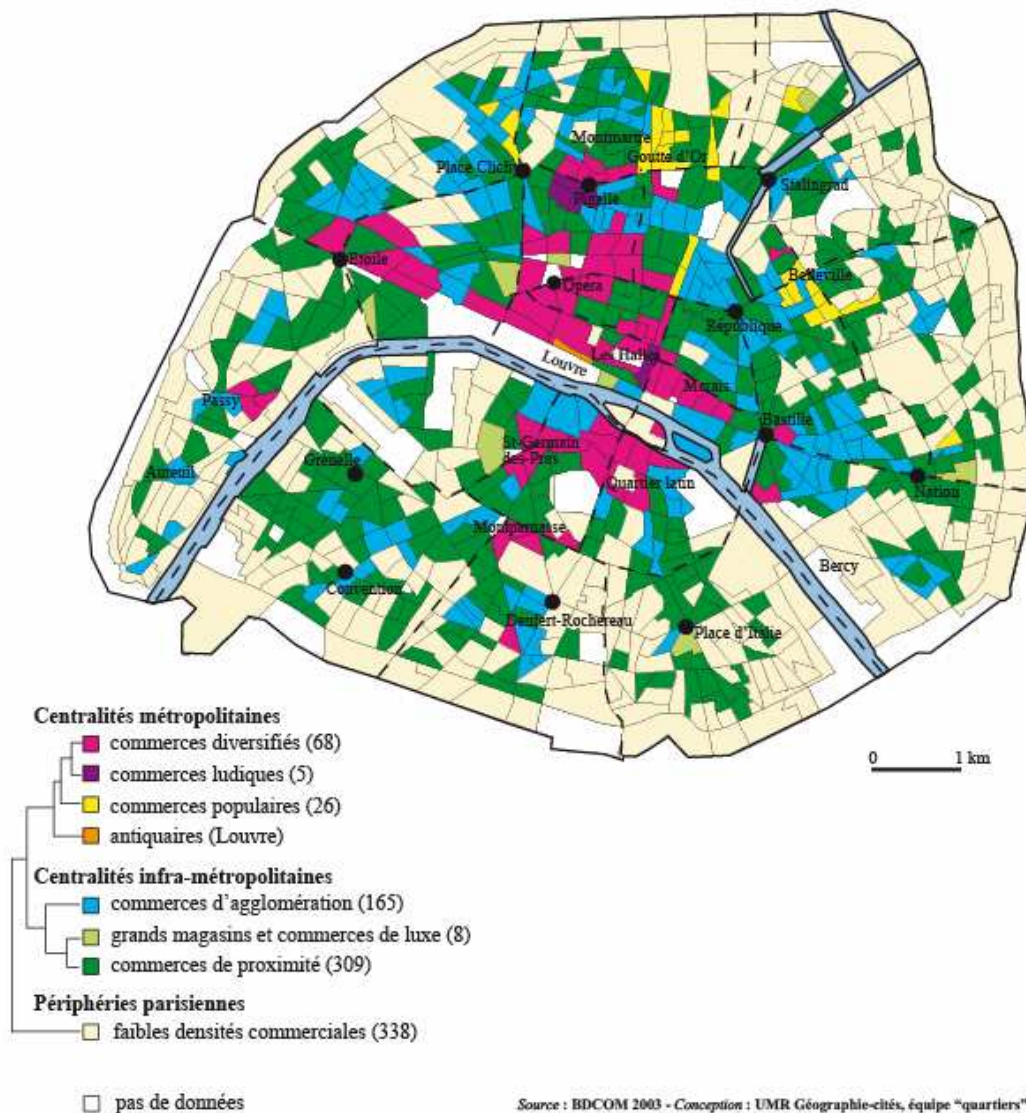
- Les centralités denses et spécialisées

Le plus souvent en continuité avec les centralités ci-dessus, les autres centralités métropolitaines sont plus spécialisées que les précédentes mais demeurent relativement denses (tableau 3.1). Ces centralités n'étaient évidemment pas visibles dans la typologie des densités (cf. supra) puisque c'est leur caractère spécialisé qui les individualise. Elles donnent à voir une ambiance particulière, tout en étant elles aussi fréquentées et animées que les autres centralités métropolitaines.

Le quartier du Louvre, avec en particulier l'IRIS délimité par les rues de Rivoli et du Faubourg Saint-Honoré, constitue à lui tout seul le type 2. C'est dans ce profil que l'on trouve la plus forte densité de commerces. Parmi les nombreuses boutiques se concentrant dans cette petite portion d'espace, les galeries et les antiquaires sont largement surreprésentés, ce qui s'explique en grande partie par la présence du Louvre des Antiquaires. Paris est l'une des grandes métropoles culturelles et artistiques du monde contemporain, au même titre que New York ou Londres : cette caractéristique s'incarne ici très fortement. Bien qu'ils soient présents dans d'autres quartiers,

notamment dans le Faubourg Saint-Germain, les antiquaires sont particulièrement surreprésentés le long de la rue de Rivoli. Mais le quartier concentre également de nombreux commerces s'adressant aux touristes, des bibeloteriers et bureaux de change jusqu'aux hôtels de luxe. Cette spécialisation, associée à la proximité du Musée du Louvre, crée une ambiance très particulière : dans les vitrines, les objets de luxe alternent avec les cartes postales et autres objets kitch, et sous les galeries de la rue de Rivoli se croisent touristes et collectionneurs.

Figure 3.3 Les types d'IRIS selon la spécialisation en termes de commerces



Les centralités ludiques, qui n'étaient pas particulièrement visibles sur la carte précédente, rassemblent peu d'IRIS : ils sont au nombre de cinq. Pour autant, les densités commerciales y sont relativement élevées, même si c'est en moindre mesure que le profil précédent. Ces centralités jouent un rôle considérable dans l'espace parisien, que ce soit en termes de pratiques ou de représentations. Qu'elles s'inscrivent au sein de l'hypercentre ou en continuité avec lui – on y trouve en effet sans surprise

une surreprésentation de certains commerces de masse (vêtements, équipements sportifs, restauration) – elles forment des quartiers à l'identité bien marquée, autour de la rue Saint-Denis et de la place Pigalle. Ce sont des hauts lieux de sortie et de divertissement pour les Parisiens, les Franciliens et les touristes – qui peuvent y loger dans les nombreux hôtels du quartier – communément appelés « quartiers chauds ». Le public vient y fréquenter les théâtres, les lieux de spectacle et de concert qui y sont surreprésentés, ainsi que les commerces du sexe et des jeux d'argent ; mais ils peuvent aussi venir flâner le long des rues toujours animées et venir tout simplement profiter de leur animation. Car l'ambiance de ces quartiers est marquée par une fréquentation considérable, et notamment par une vie nocturne très intense. Les enseignes lumineuses parfois tapageuses restent allumées toute la nuit pour accueillir une population mélangée en quête de divertissement.

Les centralités populaires constituent quant à elles une variante spécifique des extensions de l'hypercentre. Légèrement moins denses que les précédentes (19 commerces par hectare), elles n'en jouent pas moins également un rôle structurant considérable dans le nord et dans l'est de l'espace parisien, où on les retrouve quasi exclusivement. Ces IRIS sont d'abord principalement regroupés autour de deux grands pôles. Le premier comprend le quartier de Belleville et s'étend jusqu'aux rues du Faubourg du Temple et de la Fontaine au Roi à l'ouest, jusqu'à Ménilmontant au sud. Le second est centré sur la Goutte d'Or ; il s'étire jusqu'au boulevard Ornano au nord, au quartier de la Chapelle (le long de la rue Max Dormoy) à l'est, et enfin le long de la rue du Faubourg Saint-Denis au sud. D'autres ensembles ressortent dans l'espace parisien : à l'est, autour de la rue d'Avron ; à l'ouest, des Epinettes à la place Clichy, ainsi qu'à La Villette, au carrefour des rues de Crimée et de l'Ourcq. Ces centralités sont le pendant populaire de pôles comme Passy ou les Ternes évoqués ci-dessus. Outre les commerces de proximité y sont surreprésentés les commerces populaires de détail (supermarchés et supérettes de discompte notamment) s'adressant aux couches les plus défavorisées de la population (tableau 3.1). La surreprésentation d'hôtels bon marché rappelle la fonction de transit que peuvent occuper ces quartiers, mais peuvent aussi servir de logements permanents à des populations qui trouvent mal leur place dans le marché locatif. Est-il besoin de préciser que la localisation de ces IRIS coïncide préférentiellement avec celle d'IRIS classés par ailleurs « pôles de la précarité métropolitaine » (type 5) du point de vue de leur population résidente (tableau 3.2) ? Ces pôles jouent certes un rôle de desserte de moyenne portée pour les populations résidentes mais ils jouent aussi un rôle d'interface avec les pays d'origine d'une population étrangère pauvre, particulièrement nombreuse à habiter ou juste à fréquenter le quartier. Le lien que ces populations entretiennent avec leurs pays d'origine explique également la surreprésentation des boutiques de télécommunication – communément appelées taxiphones – et des commerces « ethniques » dont les articles proviennent des quatre coins du monde (épiceries, supermarchés, restaurants, etc.) ou qui offrent des services adaptés à une clientèle immigrée (coiffeurs africains par exemple) résidant à proximité ou dans d'autres arrondissements ou en banlieue. Il s'en suit des espaces publics qui s'individualisent fortement au sein de l'espace parisien, contribuant à forger l'image de ces quartiers dans l'esprit de Parisiens et des Franciliens. Les couleurs des vitrines, l'importance des étalages ou encore les odeurs dégagées par les produits marquent le passant. Ils contribuent à perpétuer l'ambiance particulière de ces quartiers populaires dont la fréquentation est très cosmopolite et dont les espaces publics se caractérisent par une occupation importante et constante, pour des activités diverses,

allant de la discussion aux trafics plus ou moins légaux (cigarettes, drogues, etc.), en passant tout simplement par la flânerie. Pour autant, chacun d'eux offre un visage différent, en fonction de l'origine des populations qui les fréquentent : Turcs dans le Faubourg Saint-Denis, Africains à Château Rouge (autour de la rue Dejean)³, Maghrébins et Chinois à Belleville, Indiens et Pakistanais dans le quartier de l'Aqueduc (rue du Château-Landon) pour ne citer que ces exemples. En définitive, ces 26 IRIS constituent pour un vaste secteur urbain, et ce bien au-delà des limites du périphérique, des pôles commerciaux particulièrement structurants et dont les spécialisations commerciales sont à la fois marquées par l'héritage des anciens quartiers populaires et tournées vers certaines formes de gestion de la mobilité des populations.

Les centralités infra-métropolitaines : entre commerces de masse et commerces de proximité

Les centralités infra-métropolitaines correspondent aux trois autres classes (classes 6, 7 et 8) de la typologie des IRIS selon la spécialisation commerciale (tableau 3.3). Moins denses que les centralités métropolitaines (entre 8 et 15 commerces par hectare), ces centralités infra-métropolitaines regroupent différents niveaux de centralités – centralités d'agglomération, centralités locales – et offrent des visages multiples. Néanmoins, elles s'organisent toutes autour du « cœur métropolitain ».

Tableau 3.3 Centralités infra-métropolitaines et périphéries

La dimension principale des différenciations commerciales	N° de classe	Nombre d'IRIS	Moyenne des densités de commerces (par ha) par IRIS	Commerces localisés dans les IRIS de la classe (% du total)	Les surreprésentations spécifiques à chaque classe
Les centralités infra-métropolitaines : moins denses et moins spécialisées	6	160	15.2	26.02	Commerces d'agglomération Masse (culture, vêtements, banques, décoration, restaurants) Proximité (alimentaire, non-alimentaire)
	7	8	10.3	1.26	Commerces de masse et grands magasins Masse (vêtements, restaurants) Tourisme (hôtel)
	8	309	8.7	32.26	Commerces de proximité Profil moyen
Périphéries parisiennes	1	338	3.1	15.29	Faible densité de tous commerces

- Les centralités d'agglomération : commerces de masse et commerces de proximité

La classe 6 rassemble 160 IRIS qui sont moins denses que les précédents. Cet ensemble d'IRIS se caractérise d'une part par une surreprésentation des commerces de proximité, d'autre part par une surreprésentation des commerces de masse (vêtements,

³ Voir APUR, 2003 pour une étude approfondie de la structure commerciale de ce quartier.

équipement de la maison, culture) et de cafés-restaurants (tableau 3.3). Ce profil s'explique par le fait que ces commerces polarisent les populations résidant à proximité (quartier, arrondissement) – comme en témoigne d'ailleurs la surreprésentation des commerces de proximité – mais aussi à distance, notamment en proche banlieue. Même si c'est en moindre mesure que les centralités métropolitaines, ces commerces sont attractifs pour une partie des Franciliens venant travailler et consommer à Paris quotidiennement.

Les IRIS correspondant à ces centralités que nous avons baptisées centralités d'agglomération s'organisent de manière complexe autour du « cœur métropolitain ». Ils sont d'abord majoritairement répartis, selon un effet de gradient, *dans la continuité de l'hypercentre et de ses extensions*. Ils sont la plupart du temps concentrés, formant de grands blocs au sein de l'espace parisien. Une partie vient renforcer les fortes concentrations de commerces métropolitains dans les interstices de l'hypercentre et sur ses marges. Sur la rive gauche, ces IRIS prolongent le quartier latin vers la place Monge, la rue Mouffetard et le Val de Grâce, ainsi que le Faubourg Saint-Germain jusqu'à la Seine au nord et Montparnasse au sud (rue de Rennes). Sur la rive droite, il s'agit du sud du Marais (au sud de la rue Saint-Antoine), de l'île Saint-Louis, du sud du 3^{ème} arrondissement (structuré par les très commerçantes rues de Bretagne et rue de Turenne), d'un bloc comprenant le boulevard Magenta et le Faubourg Saint-Martin ; on trouve enfin deux vastes espaces de transition entre l'hypercentre et ses extensions au nord (Montmartre et Barbès), à savoir les quartiers Saint-Georges et Saint-Vincent-de-Paul (comprenant la rue Lafayette), entre l'hypercentre et ses extensions à l'est, notamment vers la centralité populaire qu'est Belleville. Les autres IRIS appartenant au type 6 s'inscrivent en continuité des extensions de l'hypercentre. Dans l'ouest, ces IRIS s'articulent autour de Passy, des Champs-Élysées (le quartier des Ternes – rue Poncelet et avenue de Wagram – et la rue du Faubourg Saint-Honoré). Dans le nord-est, on retrouve un autre espace relativement vaste autour des Batignolles, le long des avenues de Clichy et de Saint-Ouen et jusqu'aux portes, comprenant également les pentes nord de Montmartre (rues du Poteau, Ordener, Damrémont). Cet espace ceinture Montmartre au sud, à l'est et au nord. Dans l'est, ils assurent la transition entre les deux pôles denses de Bastille et de la gare de Lyon : c'est un Faubourg Saint-Antoine étendu jusqu'à la place de la Nation et structuré par les rues du Faubourg Saint-Antoine, de Charonne ou de la Roquette ainsi que par les boulevards Voltaire et Diderot, avec un prolongement de l'autre côté de la place de la Bastille (boulevard Henri IV et rue Saint-Antoine). Enfin, si ce type d'IRIS est moins présent dans les arrondissements périphériques du sud, on en compte cependant quelques-uns du côté de l'avenue du Maine et de la rue de Vaugirard, dans la continuité de Montparnasse (nord-est du 15^e).

On retrouve ensuite des centralités d'agglomération dans les périphéries de l'hypercentre. Ces pôles s'individualisent nettement dans un environnement dominé par les commerces de proximité ou les faibles densités de tous commerces (types 8 et 1). C'est pourquoi on peut les qualifier de *pôles secondaires* : ils s'inscrivent pas dans la continuité de l'hypercentre mais assurent un rôle de relais dans les arrondissements périphériques. Ils sont fréquentés eux aussi à la fois par les habitants de l'arrondissement et par les Franciliens qui les fréquentent quotidiennement. On en retrouve dans l'Est parisien : à Gambetta, autour de la place Daumesnil, dans le Haut-Belleville (métro Jourdain et rue des Pyrénées), le long de l'avenue Jean-Jaurès et de la très commerçante rue de Meaux, autour de la rue du Faubourg Saint-Martin et de la rue Louis Blanc (quartier de l'Aqueduc). On les retrouve également dans l'ouest : rue de la

Pompe (16^e), quartier de la Maison de la Radio, Auteuil, Porte de Saint-Cloud (à proximité de l'avenue de Versailles), rue de Lévis. Enfin, quelques-uns existent dans les arrondissements du sud : place d'Italie, Gros Caillou (rue Saint-Dominique et rue Cler), rue du Commerce, rues de Vaugirard et rue Lecourbe, Village Suisse, Plaisance et la rue Raymond-Losserand, Daguerre.

- Des pôles d'agglomération spécifiques : commerces de masse et grands magasins

Le type 7 ne regroupe que 8 IRIS dont les densités commerciales sont nettement moins importantes que pour les centralités d'agglomération (un peu moins de 10 commerces par ha). Très proche du profil moyen parisien, il s'en distingue par la surreprésentation des commerces de vêtements (et en moindre mesure de chaussures), des restaurants ainsi que des grands magasins (tableau 3.3). A l'inverse, les commerces de proximité y sont nettement sous-représentés. Malgré leur petit nombre, ces IRIS revêtent une importance notable dans les pratiques et dans les représentations de l'espace parisien, au même titre que les centralités ludiques évoquées ci-dessus, ce qui est lié autant aux grands magasins⁴ qu'aux commerces de luxe.

Les pôles constitués par les IRIS de la classe 7 s'inscrivent dans l'espace parisien selon une logique similaire à ceux de la classe 6 : dans les interstices ou dans le prolongement de l'hypercentre d'une part, au niveau de pôles secondaires en périphérie de cet hypercentre d'autre part. En premier lieu, cinq de ces IRIS se localisent sans surprise dans le prolongement des centralités métropolitaines. Il s'agit des quartiers de la Madeleine et du boulevard Haussmann, de l'avenue Montaigne et de la rue du Bac, de Saint-Germain-l'Auxerrois. Dans ces secteurs se concentrent les grands magasins les plus connus, respectivement le Printemps et les Galeries Lafayette, le Bon Marché et la Samaritaine (aujourd'hui fermée) ainsi que les commerces de la parure de luxe (vêtements, chaussures et bijoux). Ces grands magasins, véritables institutions parisiennes, se repositionnent progressivement sur le créneau du luxe, emmenant dans leur sillage les commerces alentours, comme autour du Bon Marché, racheté par le groupe LVMH. Dans ces quartiers, on retrouve également les grands palaces parisiens comme le Lutecia, près du Bon Marché. Moins denses que les centralités métropolitaines évoquées ci-dessus, ces centralités ont malgré tout un caractère métropolitain puisque s'y côtoient Parisiens, Franciliens et touristes internationaux venus découvrir le visage luxueux de la capitale et, pour ceux qui en ont les moyens, y consommer. Ainsi, l'avenue Montaigne est l'une des grandes vitrines internationales de la métropole parisienne, haut lieu de l'offre des produits de luxe dans la capitale (commerces de vêtement très grand luxe, l'hôtellerie très haut de gamme), de même que le boulevard Haussmann, avec les grands magasins du Printemps ou des Galeries Lafayette, ou le Faubourg Saint-Germain. La vie de ces pôles s'organise autour des relations de ceux qui offrent du paraître et de ceux qui viennent à sa recherche, à pied ou dans leurs grosses cylindrées, repartant chargés de sacs estampillés Yves Saint-Laurent, Cartier ou Gucci. Elle peut être assez peu hospitalière à ceux qui ne peuvent pas s'offrir ce luxe, même si tout un chacun peut venir voler ici quelques images de rêve sans s'y attarder.

⁴ La plupart des huit IRIS en comprennent un ou plusieurs : rue du Bac (le Bon Marché), boulevard Haussmann (Printemps, Galeries Lafayette), Saint-Germain l'Auxerrois (Samaritaine, aujourd'hui fermée), place d'Italie (Printemps), cours de Vincennes (Printemps), rue de Flandres (BHV).

Trois autres IRIS se localisent en second lieu dans les arrondissements périphériques. Il s'agit de la Place d'Italie, du Cours de Vincennes et de la rue de Flandres. Ils offrent un visage relativement différent des précédents. C'est moins les commerces de luxe que la présence de grands magasins qui font leur caractéristique : le Printemps sur le Cours de Vincennes, le BHV avenue de Flandres. Le positionnement de ces derniers n'est pas le même que les autres établissements déjà évoqués, et dans leur sillage, on retrouve cette fois plutôt des commerces de masse, comme c'est le cas autour de la place d'Italie. Les grands magasins demeurent des lieux très fréquentés, aussi bien par les Parisiens que par les Franciliens, pour l'achat comme pour la flânerie. Ils contribuent à faire de ces quartiers de véritables pôles dans leur arrondissement et pour les banlieues environnantes.

- Les centralités élémentaires et le commerce de proximité

Ce profil de centralité (type 8) regroupe un nombre important d'IRIS qui sont proches de la moyenne parisienne, aussi bien en termes de densité qu'en termes d'activités (voir annexe 3.2). Ce qui rassemble ces nombreux IRIS – ils sont au nombre de 309 et recouvrent plus d'un quart de l'espace parisien – c'est tout d'abord qu'ils se caractérisent par *une forte proportion de commerces de proximité* (alimentaires et non alimentaires, banques et assurances), et ensuite, même si c'est en moindre mesure, par une part non négligeable de cafés et de restaurants (figure 3.4), les commerces de vêtements étant quant à eux légèrement sous-représentés par rapport au profil moyen (tableau 3.3). Ces centralités élémentaires constituent l'un des vecteurs majeurs des relations organiques, qui *font quartier dans la proximité* : autour des commerces de proximité s'articulent en effet les côtoiements du quotidien. Pour autant, ces centralités élémentaires font débat à Paris. D'aucuns voient dans les mutations commerciales de la capitale une érosion irréversible de ce niveau de la centralité parisienne, pour s'en accommoder ou pour le regretter. Ils peuvent même dans ce dernier cas rêver d'une restauration de ce quartier mythique ou « quartier village », où les commerces de proximité étaient un peu le prolongement du chez soi, mais d'un chez soi bien particulier, où l'on pouvait côtoyer l'autre sans danger, dans une familiarité construite sur cet approvisionnement quotidien. Les élus se sont d'ailleurs largement appropriés ces exigences, intégrant par exemple la défense des commerces de proximité dans le projet de réforme du PLU. Notre typologie montre à l'inverse *la force et la relative homogénéité de la trame de base de la desserte commerciale élémentaire* dans le Paris du début du XXI^e siècle.

Ces centralités élémentaires sont bien sûr présentes dans les arrondissements périphériques. Elles peuvent s'inscrire en premier lieu dans la continuité de centralités métropolitaines ou d'agglomération, assurant la transition avec les secteurs périphériques de faibles densités commerciales (cf. infra et tableau 3.3). Le piéton passe alors insensiblement d'un niveau à l'autre de centralité commerciale, avant d'atteindre les secteurs peu commerçants. Ainsi retrouve-t-on des secteurs où dominent les commerces de proximité autour de l'avenue Jean-Jaurès, autour de la place Daumesnil, dans le 13^e depuis la place d'Italie vers le sud (Butte aux Cailles, avenues de Choisy et d'Italie), dans le 15^e depuis la rue du Commerce vers Beaugrenelle, autant de centralités définies plus haut comme centralités d'agglomération. Il s'agit d'un effet de gradient : plus on s'éloigne des centralités d'agglomération et plus les densités diminuent d'une part, plus les commerces de proximité sont majoritaires d'autre part. Ceux-ci s'adressent

majoritairement à une population résidante, mais les clients non-résidants sont aussi très nombreux, notamment ceux qui travaillent dans ces quartiers et qui y ont leurs habitudes. Il faut cependant noter que certains de ces secteurs sont très étendus, comme c'est le cas dans le 15^e arrondissement (Grenelle) ou dans le 17^e (Ternes), et prennent en quelque sorte leur autonomie par rapport aux autres niveaux de centralité, jusqu'à constituer un vaste ensemble relativement homogène du point de vue des densités comme des activités commerciales. On retrouve d'ailleurs là sans surprise les anciens villages et faubourgs progressivement intégrés à l'espace parisien au XIX^e siècle. En second lieu, certaines centralités élémentaires ne jouxtent pas des centralités de niveaux plus élevés, mais s'inscrivent plutôt dans un environnement de faibles densités de tous commerces (tableau 3.4). Dans cette couronne périphérique – dont la localisation correspond en grande partie à celle du type 2 de la typologie morphologique – les IRIS appartenant au type 8 apparaissent alors plus clairement encore comme des centralités, étant donné qu'elles polarisent en général des espaces assez étendus où les commerces sont rares et auxquels elles donnent finalement leur identité. Citons quelques exemples la rue Brancion, plusieurs portes (Porte de Vanves, Porte de Pantin, Porte des Lilas)⁵ ou encore le village de Charonne (rue de Charonne et rue Saint-Blaise).

Figure 3.4 Commerces de proximité, rue de la Tombe-Issoire dans le 14^e arrondissement

Le carrefour avec la rue d'Alésia a été réaménagé pour faciliter des usages de proximité (trottoirs élargis, stationnement pour vélos, etc.). (Cliché © A. Fleury, juin 2006)



Contrairement à certains préjugés opposant un centre voué aux commerces les plus spécialisés à des périphéries résidentielles où se concentreraient les commerces de proximité, les centralités élémentaires se manifestent aussi dans les arrondissements centraux. Elles assurent ainsi une continuité du maillage commercial dans les interstices de l'hypercentre où d'autres fonctions l'emportent sur les activités commerciales (logements, bureaux, commerce de gros ou confection, etc.). Tel est le cas dans le Sentier, le quartier de la Bourse, le Faubourg Saint-Denis ou encore dans les quartiers Notre-Dame des Champs et Saint-Sulpice, dans les environs de la rue du Bac et rue du

⁵ Le cas des portes est particulièrement intéressant : points de passage entre Paris et la banlieue, avec notamment les terminus de lignes de bus et de métro, les accès au boulevard périphérique, ces portes reflètent aussi la discontinuité majeure entre la capitale et les communes limitrophes, qui se lit dans la faiblesse du maillage commercial ; le réaménagement progressif des boulevards (avec la construction du tramway) et la couverture partielle du périphérique conduiront peut-être à renforcer ces centralités.

Cherche-Midi, à Montmartre ou à Bastille. Autant de quartiers correspondant à des îlots où domine une ambiance de « village » à laquelle les commerces de proximité ne sont pas étrangers. Mais les centralités élémentaires ne se localisent pas que dans les interstices de l'hypercentre : sans surprise on les retrouve aussi, encore une fois, en bordure des centralités métropolitaines et d'agglomération. Nombreux sont les IRIS à assurer ainsi la transition entre les centralités métropolitaines et les centralités d'agglomération (nord du 17^e : autour de la place Victor Hugo ; le majeure partie du 11^e arrondissement), ou entre les différentes centralités d'agglomération elles-mêmes, comme c'est par exemple le cas dans le 15^e (entre la rue du Commerce, le Village suisse, la rue de Vaugirard), le 14^e (entre Montparnasse, Alésia et la rue Raymond Losserand), le 13^e (entre la place d'Italie et les Gobelins), entre le 11^e et le 20^e (entre le Faubourg Saint-Antoine et la rue d'Avron) ou encore dans le nord du 18^e arrondissement. C'est sans doute cet effet de gradient, cette quasi absence de discontinuités dans le maillage commercial qui fait l'une des particularités du paysage parisien, au-delà de sa cohérence urbanistique et architecturale, un paysage fortement marqué par le commerce de proximité qui s'individualise largement au sein des grandes villes européennes⁶.

Cette répartition coïncide majoritairement avec celle des IRIS de type 6 dans la typologie morphologique, caractérisés rappelons-le par des densités très légèrement inférieures à la moyenne parisienne et une diversité quelque peu supérieure, mais aussi, en moindre mesure, avec celle des IRIS de type 1, caractérisés quant à eux par une densité et une diversité supérieures à la moyenne. On peut donc faire l'hypothèse, en croisant les deux typologies, qu'il existe autour du profil moyen *plusieurs degrés de centralité de portée plus ou moins locale*, avec une densité plus ou moins forte et une majorité plus ou moins forte de commerces de proximité.

3. Une géographie des centralités commerciales au croisement des typologies morphologiques et fonctionnelles

Comme nous l'avons vu, chacune des deux typologies – la typologie morphologique et la typologie fonctionnelle – donne lieu à une hiérarchisation des IRIS parisiens relative aux portées commerciales. Sans surprise, les classes correspondent bien et *se hiérarchisent de manière similaire*. En termes de localisation, les centralités métropolitaines définies selon les spécialisations commerciales (classes 2, 3, 4 et 5) correspondent très nettement avec la classe 4 de la typologie des densités (fortes densités de tous commerces). En ce qui concerne les centralités d'agglomération (classe 6) de la typologie de la spécialisation commerciale, on observe une très nette correspondance avec la classe 1 de la typologie des densités. Pour autant, quelques différences apparaissent, notamment en ce qui concerne le type 8 de la typologie des spécialisations, qui recoupe à la fois les types 1 et 6 de la typologie des densités (tableau 3.1). Pour identifier les pôles et spécifier les différents espaces parisiens, la typologie des densités et la typologie des spécialisations devaient donc être croisées avec plus de précision et de manière systématique. Impossible pour cela de se contenter d'un simple

⁶ On peut citer à l'opposé le cas de Berlin, où les discontinuités sont nombreuses et où les centralités sont bien souvent séparées par de longues rues sans commerces.

découpage de l'espace parisien en quartiers homogènes (en termes de densités et/ou de spécialisation). En effet, le propre des polarisations est de créer une surface hétérogène, et il est alors très difficile ou éminemment subjectif de définir des discontinuités. C'est pourquoi nous avons choisi de développer une approche en termes de graphes basés sur *des relations de proximités* : il s'agissait non plus de délimiter des quartiers homogènes mais de mettre en exergue à la fois des ressemblances et des discontinuités entre les IRIS contigus. Ce sont d'une part les *liens de gradient autour des centres de plus haut niveau* (selon le point de vue des densités), d'autre part des *liens de ressemblance entre centres de même niveau* (selon le point de vue des spécialisations) qui ont été pris en compte.

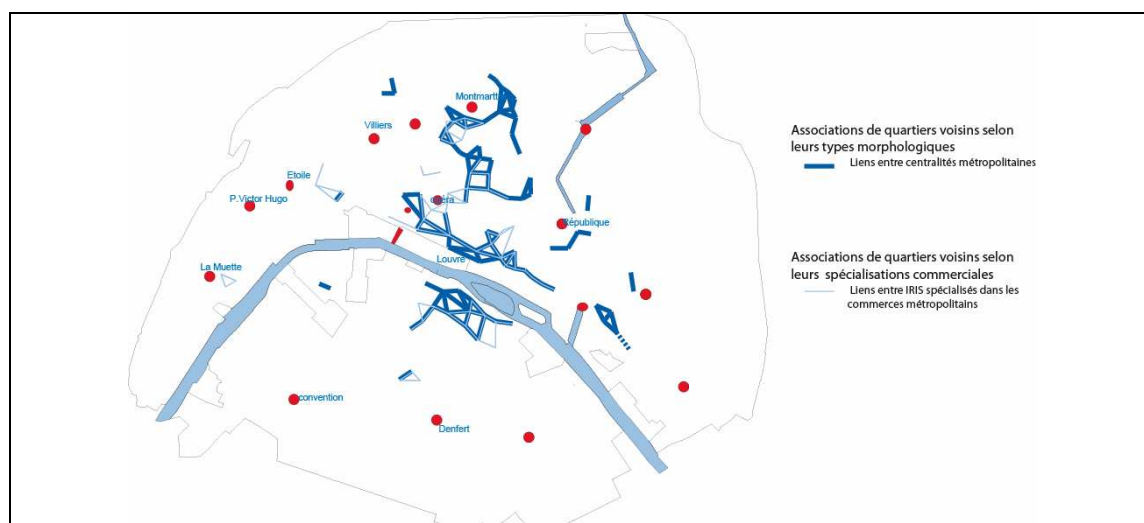
Tableau 3.4 Répartition des IRIS selon les deux typologies

<i>Types de spécialisation</i>							
<i>Types de densités</i>	2, 3 et 4	5	6	8	7	1	Total
3, 4 et 5	52	10	37	6	1		106
1	17	13	106	82	2	1	221
6	5	3	16	173	4	64	265
2			1	48	1	270	320
Total	74	26	160	309	8	335	912

Les axes structurants de la centralité métropolitaine

La première carte (figure 3.5.1) met d'abord en évidence *les noyaux principaux de la centralité métropolitaine*. Ces groupes d'IRIS les plus denses se situent bien dans le Faubourg Saint-Germain et le quartier Saint-Michel, dans le quartier du Châtelet et rue de Rivoli, à Bastille, sur les pentes sud (rue des Martyrs) et est (boulevard Barbès) de Montmartre. Ils sont non seulement d'une grande homogénéité en termes d'activités, mais ils se prolongent dans l'espace par des IRIS qui, même si moins denses, ont en commun avec eux la même spécialisation commerciale, si bien qu'apparaissent *trois axes forts et structurants de la centralité métropolitaine*, dont deux sont parallèles à la Seine – le premier entre le boulevard Saint-Germain et le fleuve, le second le long de la rue de Rivoli –, le troisième reliant Montmartre à l'axe de la rive droite, en passant par les Grands boulevards et la Madeleine.

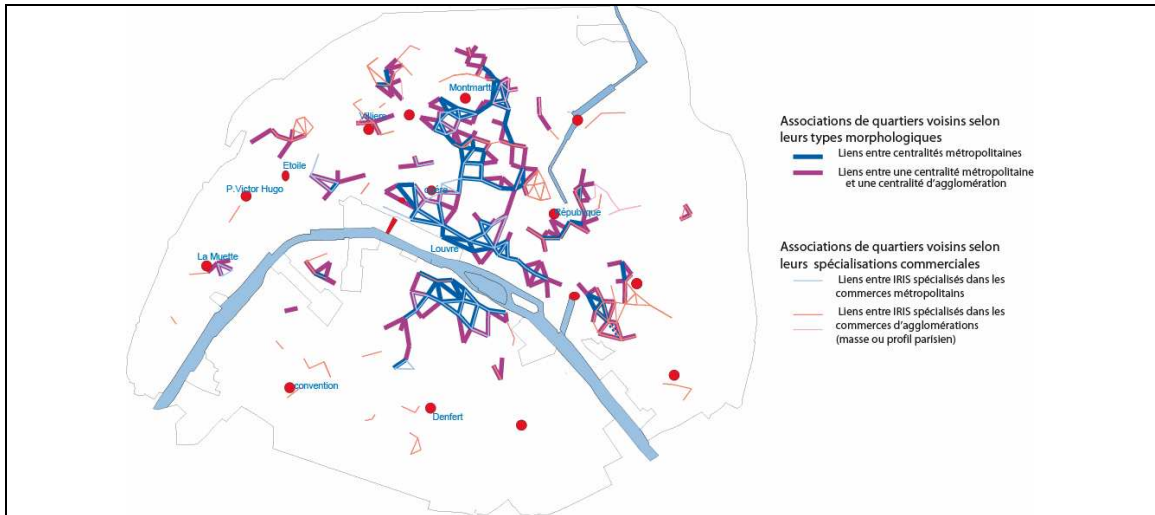
Figure 3.5.1 Les axes structurants de la centralité métropolitaine



L'hypercentre et ses extensions

La deuxième carte (figure 3.5.2) met d'abord en évidence les liens entre centralités métropolitaines et centralités d'agglomération, attirant ainsi l'attention sur l'effet de gradient et sur l'emboîtement des centralités. En effet, on voit bien que les centralités métropolitaines sont renforcées sur leurs bordures par des centralités d'agglomération ; de plus, les IRIS correspondant à ces dernières relient entre eux les différents pôles et axes de la centralité métropolitaine, constituant *un ensemble quasi continu au centre de la capitale, essentiellement sur la rive droite, entre le 18^e et la rue de Rivoli*. Toujours d'un point de vue morphologique, les graphes font apparaître *les extensions de l'hypercentre, situées dans les arrondissements périphériques mais dont le niveau de centralité demeure élevé* : il s'agit du Faubourg Saint-Antoine (11 et 12^e) et du Faubourg du Temple (10^e et 11^e), de Gambetta (20^e), du Gros Caillou (7^e) et de Passy (16^e), des Champs Elysées et des Ternes (16^e et 17^e) ou encore des Batignolles (17^e) pour ne citer que les plus importants. Du point de vue des spécialisations commerciales, ces centralités sont essentiellement marquées par la surreprésentation des commerces de masse (type 6) au centre et à l'ouest et les commerces populaires (type 5) au nord et à l'est, secondairement par celle des commerces de proximité (types 6 et 8), en particulier sur les marges.

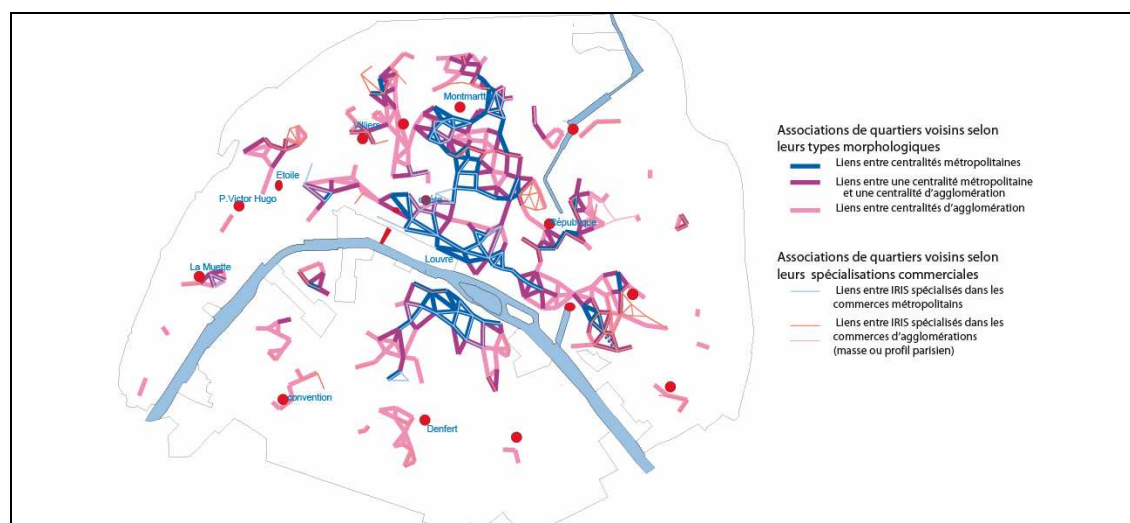
Figure 3.5.2 L'hypercentre et ses extensions



L'emboîtement des centralités métropolitaines et d'agglomération

La troisième carte (figure 3.5.3) met encore une fois en lumière l'emboîtement des centralités et la forte continuité commerciale qui caractérisent l'espace parisien puisque les grandes centralités définies ci-dessus sont clairement reliées les unes aux autres. L'hypercentre et ses extensions dans les arrondissements périphériques apparaissent renforcés sur leurs marges par des densités commerciales non négligeables. Seuls quelques espaces apparaissent en creux sur la rive droite : le Sentier et la Bourse, une partie du Marais notamment. Un nouveau niveau de centralité apparaît également ici : les centralités d'agglomération qui se situent dans les arrondissements périphériques et qui polarisent ces arrondissements ainsi qu'une partie de la banlieue. C'est sur la rive gauche qu'elles sont les plus importantes, dans un contexte où, rappelons-le, les centralités métropolitaines sont à l'inverse moins étendues : il s'agit du cœur du 14^e (entre la rue Daguerre, Alésia et la rue Raymond Losserand), des deux centres du 15^e (rues Lecourbe et de Vaugirard d'une part, rue du Commerce d'autre part) ; mais on peut aussi citer, en rive droite, l'avenue Jean-Jaurès d'une part et le quartier de la place Daumesnil d'autre part. On retrouve enfin les mêmes nuances en termes de spécialisations que ci-dessus.

Figure 3.5.3 L'emboîtement des centralités métropolitaines et d'agglomération



La force et la continuité du maillage commercial parisien

L'ensemble des pôles définis précédemment s'inscrit en effet dans *un vaste espace au maillage continu* qui met en relation les centralités métropolitaines et les centralités d'agglomération avec les IRIS appartenant au profil de type 7 de la typologie morphologique (figure 3.5.4). Encore une fois, mais à un autre niveau, ressortent donc le gradient et l'emboîtement des centralités caractéristiques de l'espace commercial parisien. Rares sont les discontinuités, principalement liées à des contextes morphologiques particuliers (emprises ferroviaires, quartiers spécialisés dans d'autres fonctions, etc.). Sur les marges de ce vaste ensemble, le gradient aboutit aux quartiers périphériques marqués par de faibles densités. Qu'en est-il des spécialisations au sein de ce vaste espace caractérisé par un maillage commercial continu ? Les graphes montrent nettement qu'au-delà des centralités métropolitaines et d'agglomération, ce sont les commerces de proximité qui font la cohérence de ces espaces commerciaux, et ce même au-delà des IRIS directement voisins des centralités supérieures. Quand la distance par rapport à ces centralités supérieures augmente, on relève même d'ailleurs des centralités locales clairement marquées, spécialisées dans le commerce de proximité (par exemple dans le 15^e à Grenelle ou autour de la rue Brancion, dans le sud du 13^e ou au niveau de la Porte de Champerret pour ne prendre que ces exemples).

Figure 3.5.4 Les centralités et leurs marges

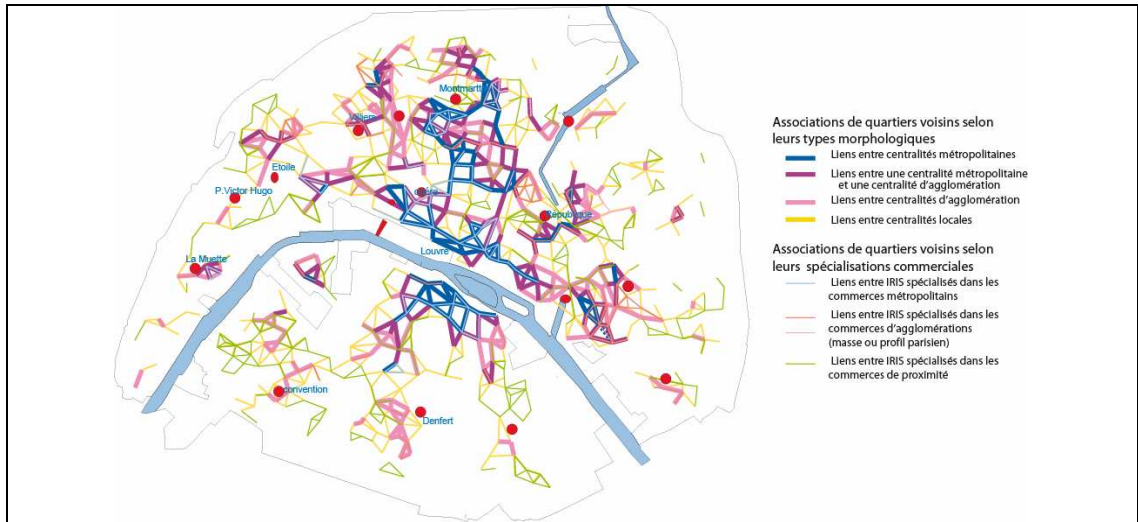
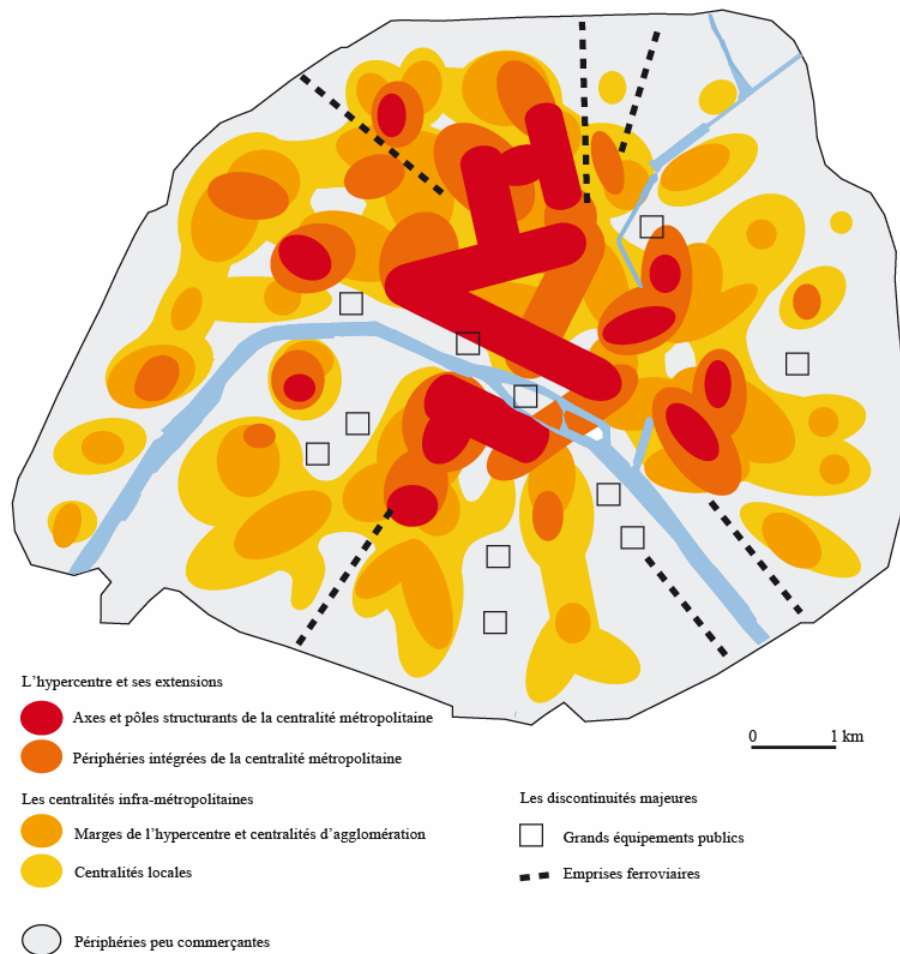


Figure 3.6. Une géographie des centralités commerciales parisiennes



Source : BDCOM 2003 - Conception : UMR Géographie-cités/ A. Fleury & H. Mathian

En définitive, ces analyses – fondées rappelons-le à la fois sur les liens de gradient de densités autour des centres de plus haut niveau et sur les liens de ressemblance en termes de spécialisation entre centres de même niveau – viennent renforcer les constats faits précédemment à propos de l’emboîtement des centralités et des polarisations par spécialisation. Ils rendent plus lisibles encore les logiques d’organisation de l’espace commercial parisien. Une carte schématique des centralités commerciales parisiennes a d’ailleurs pu être construite, qui synthétise l’ensemble de ces résultats (figure 3.6). On y retrouve les axes de la centralité métropolitaine, qui structurent l’hypercentre parisien et ses extensions ; tout autour, en continuité ou à distance, dans les arrondissements périphériques, s’ordonnent les centralités d’agglomération, où dominent les commerces de masse ; enfin, l’ensemble de ces centralités s’inscrivent dans un ensemble où le maillage commercial est continu, et où dominent les centralités élémentaires du commerce de proximité. Enfin, ce qui ressort bien de cette carte, c’est la variété des modalités d’emboîtement entre les différentes centralités, à savoir la variété des gradients ou dénivelés sur les marges des différentes centralités : alors que dans certains secteurs se succèdent progressivement dans l’espace les différents niveaux de centralité (par exemple dans le Faubourg Saint-Antoine ou autour de la place Clichy), on peut passer d’une centralité métropolitaine à une centralité locale voire à des périphéries commerciales dans d’autres secteurs (comme c’est par exemple le cas dans les arrondissements centraux).

Conclusion

De cette étude ressort avant tout la forte continuité spatiale du maillage commercial à Paris. Il y a certes des discontinuités liées à la morphologie de l’espace urbain, mais elles ne viennent finalement compromettre qu’à la marge cette forte continuité : les densités commerciales dessinent un vaste espace qui englobe une grande partie des arrondissements centraux et s’étale le long des grandes radiales, rassemblant plus de deux-tiers des IRIS parisiens. En quoi peut-on dire alors que cette répartition des commerces fait quartier ?

Tout d’abord, ce vaste espace est nettement hiérarchisé. En effet, cette étude a mis en lumière la logique de gradient et d’emboîtement des centralités et des polarisations par spécialisation qui caractérise l’espace du commerce à Paris. Cette hiérarchisation très forte dessine des quartiers largement différenciés. Pour simplifier, on pourrait dire qu’il y a d’une part des *quartiers de fréquentation*. Ce sont les quartiers de consommation, les quartiers touristiques ou les quartiers de sortie et de loisirs qui se situent au sommet de la hiérarchie et donnent à voir les plus fortes densités. Ils sont particulièrement animés, le jour et la nuit, et fréquentés par une grande diversité d’individus et de groupes. Ce sont évidemment aussi très souvent des quartiers emblématiques, par leur histoire, leur portée symbolique et/ou leur renommée internationale. Il peut exister des mécanismes d’évitement – ce peut être le cas des centralités métropolitaines où les touristes sont nombreux – qui renforcent les quartiers en négatif. Ou à l’inverse un attachement plus fort des habitants à des centralités fréquentées régulièrement, bien qu’elles ne se situent pas au sommet de la hiérarchie. En tout cas, ces quartiers s’individualisent fortement dans l’espace parisien, ayant de surcroît très souvent une forte identité. On a d’autre part des *quartiers résidentiels*, communément appelés « villages », et auxquels la langue courante réserve le plus

souvent l'appellation de « quartier ». Ils s'organisent en continuité du logement, autour d'une rue ou d'une place, et les habitants y sont souvent fortement attachés (cf. chapitre 6). Le commerce de proximité y est surreprésenté. Le paysage apparemment immuable qu'ils forment et les relations interindividuelles qu'ils permettent dans le quotidien contribuent largement à la définition de ces quartiers résidentiels. Ils n'en sont pas pour autant fermés sur l'extérieur puisque, en fonction de leur localisation et de leur accessibilité, ils accueillent de manière quotidienne ou hebdomadaire une clientèle plus large qui contribue également à ces proximités.

Cette étude contribue ainsi d'une certaine manière à étayer des dénominations communes liées aux compétences du citoyen, en explicitant ce qui fait quartier d'un point de vue commercial et du point de vue des types de fréquentation qui en découlent. En même temps, elle dépasse ces dénominations communes en montrant qu'il y a plusieurs types de quartier, et que le commerce ne fait pas quartier que dans la proximité.

Bien entendu, cette stricte opposition entre quartiers de fréquentation et quartiers résidentiels ne résume pas toute la diversité des quartiers parisiens, ou du moins de ce qui fait quartier selon ce point de vue à Paris. Parmi les quartiers de fréquentation, la hiérarchisation des centralités intervient également pour distinguer des quartiers qui sont l'apanage de la métropole et de ses visiteurs, ceux qui sont plutôt fréquentés par les Franciliens et les Parisiens. Et puis il y a la *sectorisation socio-résidentielle* de l'aire métropolitaine, qui vient s'inscrire jusque dans le cœur de la capitale (cf. chapitre 2). Elle joue nettement sur les types de spécialisation. Ainsi, centralités métropolitaines et centralités d'agglomération se teintent différemment à l'Ouest et à l'Est : d'un côté les commerces de la parure et du luxe, de l'autre les commerces populaires. En ce qui concerne les quartiers résidentiels, on retrouve là encore de multiples situations : il y a finalement plusieurs échelles de centralité, entre les pôles très locaux – d'autant plus importants qu'ils se situent souvent dans des espaces globalement peu denses sur le plan commercial – et les pôles d'arrondissement. Nombre de ces pôles forment avec leurs marges des quartiers particulièrement bien identifiés par les citoyens. Mais il faut bien admettre aussi que ces centralités locales ne font parfois qu'assurer la transition entre des centralités de niveau supérieur ou entre celles-ci et les marges parisiennes, la physionomie commerciale se modifiant insensiblement de l'un à l'autre. Bref, la centralité locale ne fait pas nécessairement quartier.

Deuxième partie

Pratiques et représentations

Chapitre 4

Enjeux, territorialisations et
pratiques de la démocratie locale
à Paris

Chapitre 5

Produire des espaces publics
pour faire quartier ?

Chapitre 6

Le quartier des habitants :
représentations et attachements

Chapitre 7

Le quartier comme construction :
les représentations du Marais

Chapitre 4

Enjeux, territorialisations et pratiques de la démocratie locale à Paris

Anne-Lise Humain-Lamoure

Le quartier fut jusqu'à la révolution un territoire d'importance dans la gestion politique, fiscale, administrative et militaire. L'avènement de la commune comme échelon administratif de base dans l'organisation territoriale du pays a relégué le quartier comme simple échelon de vie quotidienne sans grande importance politique. Il n'est resté un échelon de référence que dans l'aménagement urbanistique (Gérard, 1977). Or depuis quelques années, dans le contexte d'une décentralisation et d'une « démocratie de proximité », le quartier semble redevenu un territoire particulièrement valorisé dans un aménagement concerté de la ville et dans l'émergence d'une démocratie plus proche de l'habitant (Neveu, 2007). L'instauration de conseils de quartier à Paris en 2001 et le vote de la loi démocratie de proximité en 2002 montre clairement le résultat de cette évolution.

Quand cette rupture a-t-elle eu lieu à Paris dans l'utilisation politique du quartier ? Comment sont redécoupés et identifiés des quartiers, redevenus territoires politiques dans la ville ? Enfin, ces quartiers redécoupés sont-ils appropriés par les Parisiens : la constitution de périmètres clairs renforce-t-elle des dynamiques et des solidarités de quartier ?

Il s'agit donc ici d'analyser en premier lieu quand et comment les élus ont réinventé le quartier comme territoire politique. L'étude du journal municipal de la Ville de Paris de la fin des années 1970 à nos jours, permet de mettre en évidence des évolutions et des ruptures dans l'utilisation du quartier par les élus et les ambiguïtés qui subsistent aujourd'hui dans la représentation et l'usage politique du quartier. En second lieu, l'analyse des découpages effectués en 2001 et 2002 pour instaurer 121 conseils de quartier à Paris montrent que ces ambiguïtés se retrouvent dans la définition territoriale, l'usage et la pratique de ces quartiers, nouveaux territoires politiques. Selon les quartiers, quels ont été les critères mis en avant pour en fixer le périmètre ? Quels éléments de l'espace ou de la société ont été retenus pour construire de nouveaux territoires ? Enfin, les réalisations concrètes de ces conseils de quartier et leur participation à la consultation lors de la refonte du Plan local d'Urbanisme (PLU) permet à la fois de déterminer différents degrés d'implications des habitants dans ce nouveau territoire qui leur est proposé, mais également de mettre en parallèle la qualité de la participation et les choix effectués dans les découpages et les modes de fonctionnement de ces quartiers.

1. Le quartier, nouveau territoire politique

Cette première partie s'appuie sur le dépouillement du journal municipal de la Ville de Paris de sa création (1978) jusqu'en 2004. Ce média, particulier par sa forme – de type magazine d'information, ses modes de diffusion – distribution gratuite et large auprès des habitants et ses finalités - informer sur les actions passées, en cours, à venir et les légitimer dans un discours construit et réfléchi est particulièrement riche pour l'analyse (Boisseau, 1996 ; Gravend, 1990). Instrument de communication de plus en plus valorisé par les municipalités, il permet d'apprécier dans une certaine mesure, leurs réalisations, et surtout les moyens mis en œuvre pour les mettre en place et les légitimer auprès de leurs administrés. Le relevé systématique des occurrences du terme quartier ou de toponymes désignant une portion d'espace assimilable à un quartier et leur contexte thématique d'énonciation, permet de cerner des évolutions dans l'emploi de la notion de quartier, dans les contextes de son utilisation, dans la définition de cette notion par les municipalités successives.

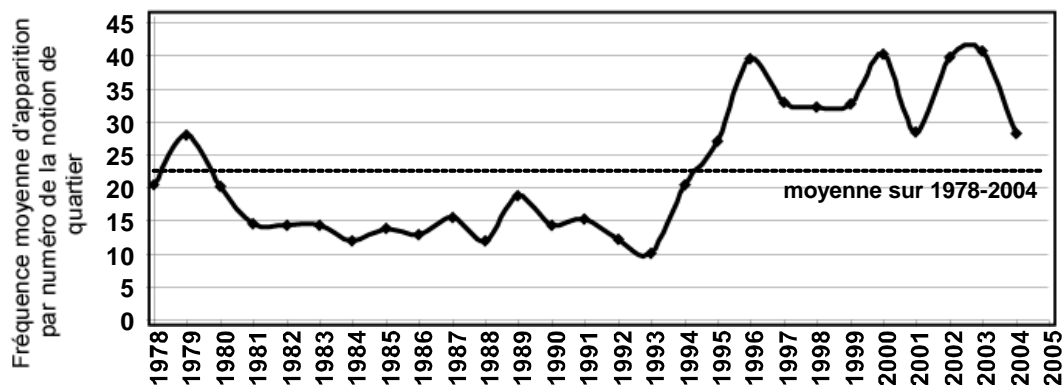
L'irruption du quartier dans les discours politiques

Le nombre moyen d'occurrences « quartier » par numéro pour chaque année¹ permet de mettre en évidence de fortes ruptures durant la période 1978-2004 (0). Trois phases principales se dégagent. Une première période (1978-1993) est marquée par une faible utilisation du quartier, après un très léger pic à la fin des années 1970². Le nombre moyen d'occurrences sur cette période (13,9) est largement inférieur à la moyenne globale (22,7). Les valeurs par année oscillent entre 10,1 et 15,5 occurrences par numéro : cette phase se caractérise par une certaine stabilité, à peine entamée par une légère baisse en 1988, accentuée par une légère remontée en 1989, et une baisse plus marquée en 1992 et 1993. La période 1997-2004 se caractérise par un emploi beaucoup plus fréquent du quartier (34,5 en moyenne). Cette phase est marquée par de fortes fluctuations avec des pics en 2000, 2002 et 2003, une baisse en 1997 et 1998 et un véritable creux fin 2001- début 2002. Enfin, une période de transition se dégage entre 1994 et 1996 durant laquelle le nombre moyen d'occurrence par numéro augmente de façon quasi linéaire. En trois ans, le nombre d'occurrences par numéro a presque doublé.

¹ Toute chose égale quant au nombre de numéros par an et à leur taille.

² L'analyse de ce pic dans les années 1978-1980 ne peut être interprétée de manière rigoureuse : ces deux années comportent très peu de numéros, l'analyse en est donc peu robuste.

Figure 4.1 L'utilisation de la notion de quartier dans le journal municipal de Paris



Source : Ville de Paris (1978-1990), Paris. Le journal (1990-2002), A Paris (2002-2004).

Pour expliquer cette évolution, on peut émettre des hypothèses : un contexte politique général favorable au quartier, l'impact d'enjeux nationaux, les évolutions du paysage politique parisien.

- Politique de la ville et démocratie locale : un engouement pour le quartier

Dès le début des années 1980, la Politique de la ville valorise le quartier. La lutte contre l'exclusion urbaine et sociale passe par une action au niveau des quartiers dits tour à tour, « sensibles », « dégradés », « en difficultés ». La démarche du Développement Social des Quartiers (DSQ) et des conventions de quartier de 1982 à 1988, puis la politique de la ville de 1989 à 1994, et enfin le Pacte de Relance à partir de 1995-1996 privilégient le quartier comme niveau d'intervention d'une politique de discrimination positive. La loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain en 2000 réaffirme encore le rôle du quartier comme échelon d'aménagement et d'action socio-économique, en accélérant notamment la mise en place de régies de quartier.

En 1995, la loi d'orientation dite loi Pasqua replace l'aménagement du territoire à l'échelon local, entre autres, à celui des quartiers et évoque la création de conseils de quartier. La loi de Démocratie de proximité (déposée en mai 2001, appliquée en février 2002) qui impose à toute commune de plus de 80 000 habitants d'instaurer des conseils de quartier, consacre le quartier comme échelon par excellence de la démocratie locale. Le quartier est donc mis en avant, considéré comme l'échelon idéal pour une démarche participative et une gestion de proximité.

Ce contexte général peut en partie expliquer cette forte croissance de l'utilisation du terme quartier qui apparaît comme une figure privilégiée du « local » opposée au « global » sur l'ensemble de la période. Mais cette croissance s'effectue brutalement au milieu des années 1990. Paradoxalement, le journal de Paris des années 1980 ne reflète pas cette utilisation croissante du quartier dans les politiques de la ville, comme si la Ville ne se sentait pas vraiment concernée par ces « politiques de banlieue ». Cela ne suffit donc pas à expliquer cette évolution.

- L'impact d'enjeux nationaux

La faible utilisation du quartier de 1981 jusqu'au début des années 1990 peut s'expliquer par des enjeux nationaux. L'élection présidentielle de 1981 inaugure une période où les sujets du journal municipal sont souvent d'enjeux nationaux. Le quartier n'y a que peu de place. Jacques Chirac, premier maire élu de Paris, marque par ses éditoriaux des ambitions nationales : premier ministre de mars 1986 à mai 1988, il se présente aux élections présidentielles de 1988. Le léger reflux du nombre des citations constaté durant cette période correspond parfaitement aux élections d'ordre national : en 1981 et 1988, présidentielles et législatives ; en 1986, en 1992-1993, élections législatives et régionales. La légère remontée de 1989 correspondant à l'élection municipale.

Les politiques de décentralisation ne renforcent pas le rôle du quartier, durant la première période, à Paris. La région devient un échelon électif en 1986 : apparaissent des pages « région Île-de-France » prises en partie sur celles des informations plus locales. L'arrondissement, devenu territoire d'élection avec la loi Paris Lyon Marseille de 1982, devient une échelle infra municipale privilégiée et prend peu à peu la place qu'occupait le quartier avant 1981.

De même, la politique de la Ville ne trouve que peu d'échos : aucune mention n'est faite de quartiers « sensibles », « dégradés », « en difficultés ». Cette période correspond aux grands travaux dans Paris : pouvoir national et autorités municipales promeuvent Paris, capitale internationale, pôle d'excellence et de prospérité au sein de l'agglomération parisienne, à l'heure où certaines banlieues sont stigmatisées (Jaillet *et al.*, 1997). De nombreuses pages sont consacrées à la promotion de Paris comme « métropole internationale », où les quartiers réaménagés sont posés en modèle.

Enfin, ces enjeux nationaux ne sont pas sans lien avec la vie politique locale. En effet, l'élection de François Mitterrand coïncide avec un net reflux des comités et des manifestations de quartier. Ceux-ci, généralement animés par un milieu associatif traversé et soutenu par des mouvements de gauche, disparaissent totalement du journal municipal, une fois la campagne politique achevée.

- Les évolutions du paysage politique parisien

Le tournant de 1994-1996 dans la référence au quartier correspond aux premières évolutions d'un système municipal mis en place en 1977. La campagne des élections municipales de 1995 semble être un pivot majeur pour le rôle conféré aux quartiers. Le retrait de Jacques Chirac au profit de Jean Tiberi, aux ambitions plus nettement locales et la poussée des partis de gauche (socialistes et verts) semblent en être à l'origine. A droite, la politique des « quartiers tranquilles » initiés en 1994 et à gauche, l'instauration dans le 20^e arrondissement de premiers conseils et d'une régie de quartier en 1998, témoignent d'une plus grande place accordée aux quartiers, à gauche comme à droite, dans une vision politique de la capitale peu à peu renouvelée.

Les grandes fluctuations de l'usage du quartier durant la période 1997-2004 correspondent comme auparavant aux campagnes électorales, avec des baisses plus marquées lors des campagnes nationales, et des pics très nets (2000) pour les municipales. Le quartier devient donc un enjeu essentiel dans la politique locale, le territoire par excellence de la proximité, à l'exclusion de tout autre, et notamment des arrondissements. Une analyse des thématiques associées au quartier permet de préciser et d'affiner cette interprétation.

Une utilisation du quartier de plus en plus diversifiée

Les ruptures chronologiques mises en évidence dans la fréquence d'utilisation du terme quartier peuvent également être repérées et caractérisées dans l'évolution des contextes thématiques d'énonciation du terme quartier. Une analyse thématique permet de caractériser qualitativement ces ruptures chronologiques et de mettre en évidence des évolutions très nettes dans les préoccupations autour du quartier.

- L'évolution très marquée des contextes d'utilisation du quartier

La fréquence générale des thèmes (0) montre entre des catégories majeures (animation, histoire & culture, aménagement, équipement) et des catégories assez fréquentes (démocratie locale, qualité de la vie, circulation, social, économie, sécurité), et enfin, des catégories rares (proximité, écologie, fêtes de quartier, propreté, identité). On doit toutefois nuancer ce constat en suivant l'évolution des catégories au cours du temps. Si la fréquence des thèmes « animation » et « histoire » reste relativement élevée tout au long de la période, celle de l'aménagement connaît un véritable effondrement durant les années 1997-2004. Inversement, les références à la démocratie locale, le social, la proximité, l'économie ou les fêtes connaissent une forte poussée durant cette dernière phase.

Tableau 4.1 Fréquence des contextes thématiques d'énonciation du terme quartier

Thématiques	1978-1982	1983-1987	1988-1992	1993-1997	1998-2004	Fréquence générale
Animation	20	25	25	34	32	29
Histoire & Culture	24	19	17	29	22	23
Aménagement	29	29	31	20	12	21
Équipement	20	15	11	15	19	17
Démocratie Locale	2	3	4	8	15	8
Qualité de la Vie	0	2	3	13	13	8
Circulation	7	2	9	9	10	8
Social	2	2	6	7	11	7
Écologie	3	4	4	6	9	6
Sécurité	3	5	3	3	4	4
Village	6	1	3	4	3	3
Proximité	0	0	0	2	6	3
Jardin	3	4	2	2	3	3
Ecoles	1	1	1	3	4	3
Fêtes de quartier	0	0	0	0	6	2
Propreté	3	1	2	1	3	2
Identité	0	0	0	3	4	2
<i>Total des citations</i>	259	229	289	396	696	1869

Source : *Ville de Paris (1978-1990), Paris. Le journal (1990-2002), A Paris (2002-2004).*

Cette évolution thématique confirme l'hypothèse d'une période 1981-1993 entièrement tournée vers des grands aménagements à Paris (les Halles, La Villette, Montmartre et de autres nombreuses ZAC) tandis que les périodes suivantes voient grandir des préoccupations plus sociales et économiques répondant à la crise

économique que connaît Paris. On voit aussi apparaître un nouvel intérêt pour une certaine qualité de vie, les équipements de proximité, l'environnement (circulation, jardins, écologie, propreté) et la restauration du lien social, perçu en crise (village, fêtes de quartier, identité). La place accordée à l'histoire et la culture montre également, notamment dans la période 1994-1996, une valorisation croissante du quartier comme élément patrimonial.

La dernière période est particulièrement marquée par la montée du thème de la démocratie locale : la gauche à Paris fait campagne lors des municipales de 2001 sur l'instauration de conseils de quartiers réunissant habitants, associations et commerçants, constituant des interlocuteurs privilégiés dans la consultation et/ou la proposition de micro aménagements. La majorité dite plurielle (PS, Verts, PC, MDC) instaure dès 2001 ces conseils de quartier. La loi de démocratie de proximité semble s'inscrire parfaitement dans cette évolution parisienne. Cette dernière période voit donc apparaître une nouvelle vision du quartier, renforcée par le dispositif législatif mis en place en 2002.

Mais le fait le plus marquant est la diversification croissante des thématiques au cours du temps. On peut identifier différentes acceptions du quartier en considérant les associations de thèmes proposées³. Dans les articles des années 1980, le mot quartier était associé en général à une seule thématique, alors qu'à partir des années 1990 on observe une imbrication de thèmes de plus en plus nombreux. Une première combinaison (0) correspond aux thèmes traditionnels du quartier (marché, administration, fêtes, histoire et culture, animation), progressivement accompagnés de thématiques nouvelles comme les espaces verts, la propreté et, en fin de période, la sécurité, l'écologie, la proximité, l'identité et la démocratie locale. On peut aussi interpréter cet axe comme une opposition entre des articles mono-thématiques (centrés sur les marchés, les fêtes ou l'administration) et des articles plus récents polythématiques (combinant les thèmes nouveaux). L'apparition progressive de ces nouvelles thématiques, fortement associées, marque une conception de plus en plus structurée et intégrée du quartier.

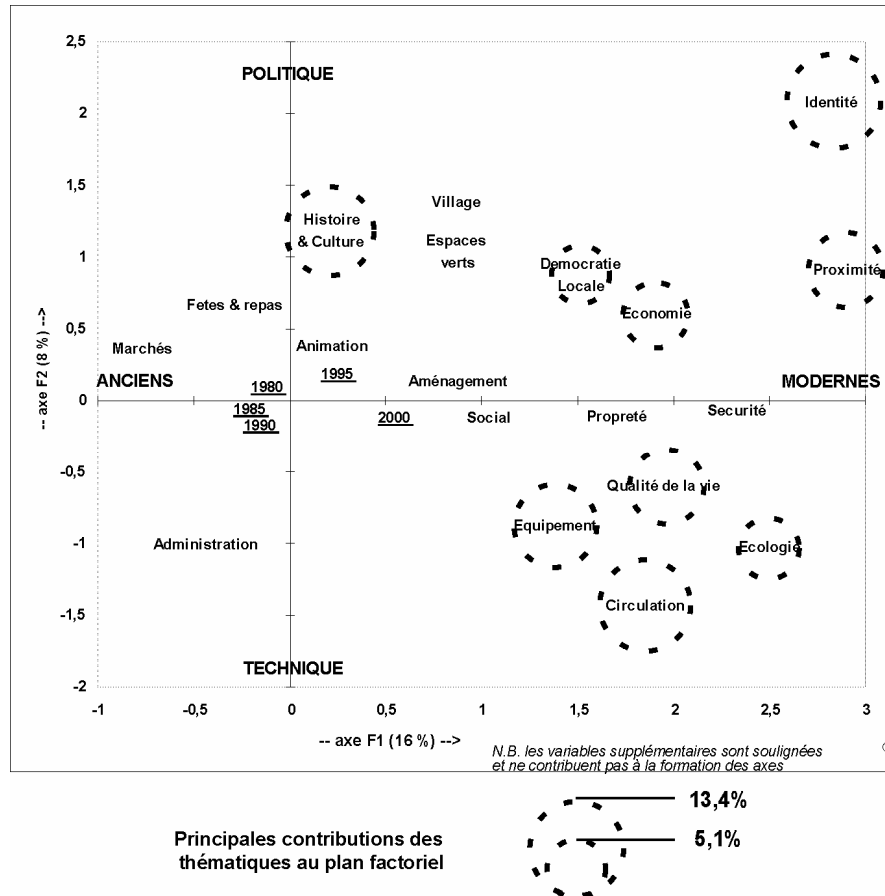
- Le quartier, entre technique et politique

Une deuxième dimension oppose des thématiques techniques (la voirie, l'administration, l'équipement, la circulation) à des thèmes plus liés au sentiment, à la perception, à l'histoire, à la convivialité (identité, histoire et culture, proximité, village), et plus politiques (démocratie locale, économie). Cette opposition reflète l'organisation des pouvoirs municipaux avec d'une part les « techniciens » et d'autre part les « élus ». Cela marque deux conceptions différentes du quartier : l'une est une vision technique du territoire urbain découpé en quartiers-zones clairement définie dans un contexte d'action précis ; l'autre, une approche rapportée non plus à l'espace mais aux populations qui y vivent. Les formes de l'action dans des périmètres de quartiers changent au cours du temps : les mesures classiques d'animations et d'opérations urbanistiques sont prolongées, mais se dessine aussi tout un volet social et économique pour favoriser la mixité sociale, économique et culturelle des quartiers et restaurer un « lien social ».

³ Une analyse des correspondances multiples a été effectuée sur un tableau croisant l'ensemble des thématiques et les articles où apparaît au moins une occurrence « quartier », l'inertie globale des axes significatifs est de 43%.

Ces deux conceptions semblent plus fortement s'affirmer et se distinguer au cours du temps et donc au fur et à mesure de la montée de mouvements de gauche au sein des pouvoirs municipaux élus. Y aurait-il un quartier de gauche ?

Figure 4.2 Le quartier nouveau : technique ou politique ?



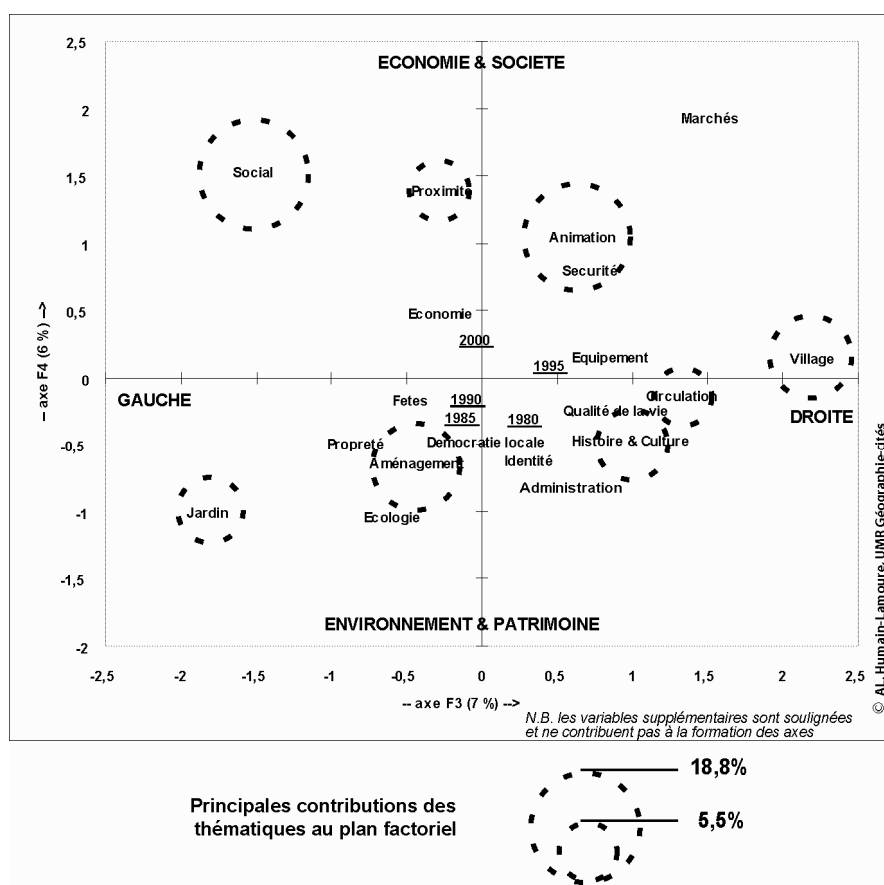
Source : Ville de Paris (1978-1990), Paris. Le journal (1990-2002), A Paris (2002-2004).

• Le quartier, visions de « droite » et visions de « gauche »

Une fois éliminé les structures majeures, on voit apparaître (0) des thèmes peu pris en compte par les deux dimensions précédemment définies, comme l'aménagement, le social, l'animation, les jardins, le village. Ces thèmes ne semblent pas soumis comme les précédents à des effets chronologiques marqués, même si l'axe 4 suit dans une certaine mesure le cours du temps. On peut penser que les axes 3 et 4 sont plutôt révélateurs de clivages structurels dans le champ politique et philosophique.

L'axe 3 peut s'interpréter comme un clivage général Gauche/Droite. En effet, cet axe oppose parmi les thèmes les plus structurants, le social, les jardins, la

Figure 4.3 Le quartier entre gestion et nostalgie : visions « gauche », visions de droite



Source : Ville de Paris (1978-1990), Paris. Le journal (1990-2002), A Paris (2002-2004).

proximité et l'aménagement (associé à l'écologie et la démocratie locale) d'une part, le village, l'histoire, l'animation, la circulation et dans une moindre mesure. La sécurité, d'autre part. On retrouve donc les principaux thèmes du second tour des municipales de 2001 opposant droite (UMP et tiberistes) et gauche (socialistes et écologistes). L'axe 4 pourrait quant à lui refléter un clivage secondaire entre des cultures politiques gestionnaires accordant une priorité à l'économique et au social (PS, PC, une partie de l'UMP) et des cultures politiques plus idéalistes ou nostalgiques accordant une priorité aux thématiques de l'environnement et du patrimoine (UDF, une partie de l'ancien RPR, les écologistes, une partie de l'extrême gauche). Il y aurait donc deux modèles du quartier à droite, comme à gauche, avec des différences plus marquées entre ces deux derniers.

Au terme de cette analyse, deux grandes représentations semblent s'opposer : celle d'une unité de gestion de proximité (dont le modèle pourrait être la régie de quartier) ; celle d'une unité de communauté – unité de voisinage, « d'échelle humaine », fondée sur un patrimoine environnemental ou historique. Cette dernière correspond à une représentation nostalgique choyée et indéfiniment vantée, du « comme autrefois », village ou environnement préservé, avec les vertus positives de la communauté, rapportées contradictoirement soit aux solidarités d'un groupe social homogène (au sein des courants de droite), soit à l'équilibre organique du mixage (selon un modèle républicain globalement de gauche). Il n'y aurait donc pas du quartier une définition claire et définitive de droite ou de gauche. Et c'est sans doute ce qui contribue au succès de cette notion dans la mesure où chacun peut y glisser ses valeurs phares. Cette figure du local, jamais neutre, mais ubiquiste, en se situant à la convergence de courants

idéologiques de droite et de gauche, permet de militer à la fois pour un ordre social traditionnel et pour des formes locales de sociabilité et de solidarités. Certaines politiques de quartier de droite sont assez directement reprises à gauche : les « quartiers tranquilles » initiés par Jacques Chirac, développés par Jean Tiberi, deviennent des « quartiers verts » sous le mandat de Bertrand Delanoë. Le changement de dénomination, sans impact déterminant sur la philosophie générale des opérations d'aménagement (réduire la circulation automobile dans certains espaces), ne fait que manifester la présentation idéologique des pouvoirs qui les mettent en place. Le quartier peut donc être un cadre territorial durable de gestion, dans la mesure où sa définition semble peu sensible aux alternances politiques, et ce, d'autant plus que l'approche du quartier est de plus en plus « globale », en intégrant des actions d'aménagement et d'équipement, mais aussi des opérations plus socio-économiques et environnementales. Seule l'instauration d'une démocratie locale à cette échelle semble marquer une différence notable dans les faits plus que dans les discours entre droite et gauche.

Le quartier est donc un territoire de plus en plus valorisé, à droite comme à gauche, même si le contenu et l'usage peut sur certains points diverger. La loi de démocratie de proximité entérine et institue pleinement cette évolution en imposant la création de quartiers comme échelon de consultation, voire de concertation. Cependant poser le quartier comme un cadre d'action et de gestion durable suppose de pouvoir en donner un périmètre et une désignation stable. La question de la délimitation et de l'échelle de définition des quartiers est donc cruciale.

2. Acteurs et architecture de la territorialisation du quartier

Découper des périmètres clairs, durables et lisibles pour les élus comme pour les habitants et les commerçants qui auront à s'y inscrire, dans un espace parisien dense et dont la morphogenèse est complexe, n'est pas chose aisée. Or la loi de démocratie de proximité ne précise aucun critère de découpage et laisse totalement libre les communes dans les modalités d'application. Chaque commune peut donc choisir elle-même le nombre, les périmètres et le fonctionnement de ses quartiers. On peut donc considérer que ces choix librement établis manifestent des représentations politiques différentes du quartier et de son usage. Il s'agit donc ici d'analyser la mise en place à Paris des conseils de quartier : les acteurs et leur calendrier et les critères retenus pour découper ces quartiers.

Qui découpe ? Le flou législatif

La nouvelle majorité municipale en mai 2001, conformément à son programme de campagne, incite à la mise en place des conseils de quartier dans l'ensemble de Paris, anticipant ainsi sur la promulgation de la loi de démocratie de proximité encore en discussion au parlement. La mise en place s'est donc faite de manière progressive, avant et après la promulgation de la loi, sans directive particulière de la part de la Ville de Paris et en se conformant au texte de la loi déjà connu dans ces grandes lignes.

La loi du 27 février 2002 reste assez vague sur le fonctionnement des conseils et ne prévoit aucune directive concernant les modalités du découpage :

Art. L. 2143-1. - Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune. Chacun d'eux est doté d'un

conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement. Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement.

Elle ne précise que des dispositions spécifiques au regard de la structure administrative et politique particulière de Paris, Lyon et Marseille inscrite au code général des collectivités territoriales :

Les dispositions de l'article L. 2143-1 sont applicables au conseil d'arrondissement, sous réserve des dispositions ci-après. Sur proposition des conseils d'arrondissement, le conseil municipal fixe le périmètre des quartiers constituant la commune. Les conseils d'arrondissement créent pour chaque quartier un conseil de quartier.

Ainsi la délibération du Conseil Municipal de Paris n'intervient qu'en juillet 2002, après que chaque arrondissement a délibéré pour fixer les périmètres de quartier et les modalités de fonctionnement des conseils. Il n'y a donc pas ici un seul acteur, mais bien les vingt arrondissements parisiens qui ont pu chacun déterminer leur propre politique à l'égard des quartiers. En témoignent les discussions, parfois houleuses au Conseil de Paris, comme cette intervention de Marie-Pierre de La Gontrie, adjointe au Maire chargée de la démocratie locale :

Tout d'abord, la loi du 27 février 2002 "Démocratie de proximité", dite loi VAILLANT, instaure la mise en place des conseils de quartier comme étant des structures consultatives sur toute question concernant la politique du quartier ou de la ville. Cette loi prévoit dans son article 20 des dispositions particulières pour la Commune de Paris et notamment la fixation par le Conseil municipal, c'est-à-dire le Conseil de Paris, sur proposition des Conseils d'arrondissement, des périmètres des quartiers dans lesquels sont inscrits les conseils de quartier. Je vous rappelle que le Conseil de Paris a délibéré favorablement sur ce sujet, sur proposition des arrondissements, sans que rien n'ait été modifié de ces propositions, en juillet dernier [2002]. Cet article indique également que la composition et le fonctionnement des conseils de quartier relèvent de la prérogative des Conseils d'arrondissement.

Il y a ainsi une liaison forte entre les conseils de quartier et les Conseils d'arrondissement, ces derniers proposant le périmètre d'action et fixant les règles de composition et de fonctionnement des conseils de quartier. (en réponse à une question de M. Jean-François PERNIN et les membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris sur l'harmonisation des rôles des Conseils d'arrondissement et des conseils de quartier, 24-25 février 2003)

Comme en témoigne cette citation, l'ensemble des débats au Conseils de Paris portent plus sur l'esprit, le fonctionnement effectif des conseils et les risques de dérive quant à la démocratie représentative supposés que sur les périmètres.

La territorialisation : du débat éludé à l'instrumentalisation politique

La question des découpages n'a pas été un enjeu à l'échelle de Paris. La page du site internet de la Mairie de Paris intitulée « Qu'est ce qu'un conseil de quartier ? » reste tout aussi vague que la loi dans la définition territoriale des quartiers :

121 conseils de quartier couvrent la totalité du territoire parisien. Espace d'information et de dialogue, de propositions, d'initiatives, d'avis, les conseils de quartier sont de la compétence des mairies d'arrondissement. (<http://www.paris.fr/>, mis en ligne en février 2006)

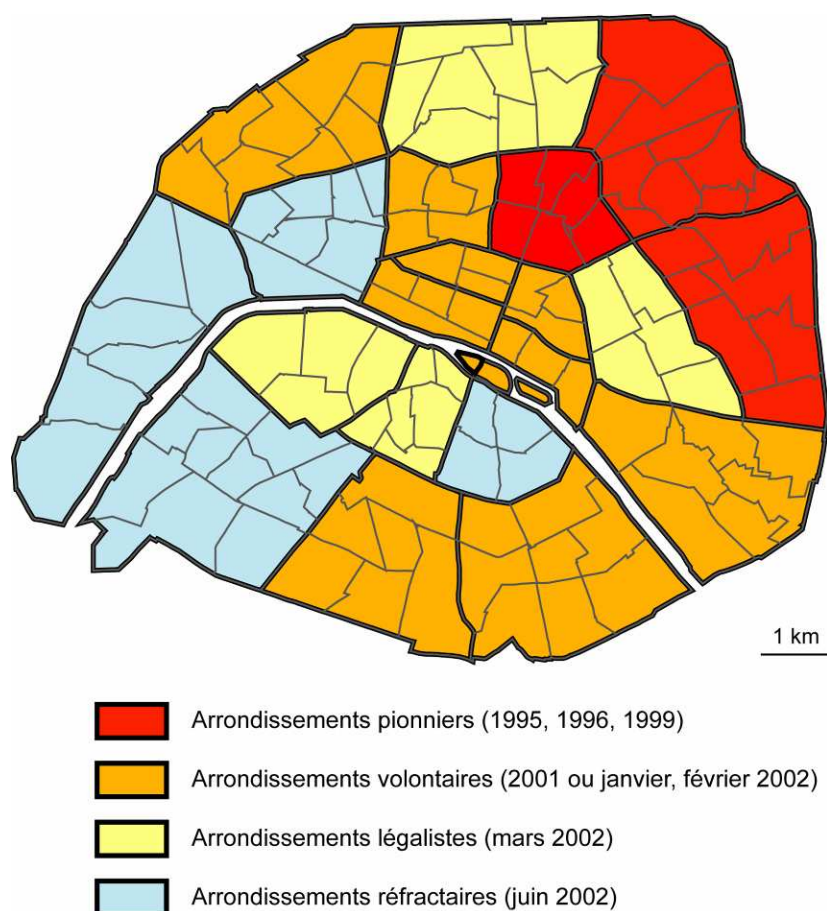
Une autre page, distincte de cette dernière, présente une carte des quartiers par arrondissement, sans que l'on puisse obtenir sur une même carte parisienne l'ensemble des 121 conseils de quartier.

Les délibérations des conseils d'arrondissement quant à elles, montrent que ces découpages se sont fait globalement sans grand débat sur proposition d'une commission d'arrondissement mené par un adjoint chargé en règle générale des associations et de la vie « citoyenne ». Rares sont les arrondissements comme le 18^e, où le découpage en quartier a fait l'objet d'un débat relativement âpre entre la majorité et l'opposition. Au final, la création de ce nouveau territoire est peu débattue dans sa forme spatiale. Seul le contenu et le fonctionnement font l'objet réel de débat.

Cependant, la mise en place de ces quartiers ne s'est pas fait en même temps dans l'ensemble des arrondissements : les délibérations d'arrondissement entérinant le fonctionnement et les périmètres de quartier s'échelonnent pour l'essentiel du 3 juillet 2001 (4^e arrondissement) au 26 juin 2002 (16^e arrondissement), en dehors de deux arrondissements pilotes (19^e, 20^e) qui ont mis en place des quartiers dès 1995. Ce calendrier est relativement court, mais dénote des engagements et des réticences à l'égard des conseils de quartiers (0). En effet, on peut distinguer quatre types d'arrondissement selon leur calendrier de mise en place des quartiers :

- Les « pionniers » ont mis en place des quartiers très tôt : 1995 pour le 20^e, 1996 pour le 19^e, 1999 pour le 10^e. Dans le 20^e, ces quartiers sont directement issus d'un découpage effectué par le PS pour la campagne municipale de 1995. Cet arrondissement basculant à gauche (PS, PC, Verts), les cinq quartiers initiaux ont été maintenus et investis par les associations. Les modalités de découpage et de fonctionnement ont peu à peu évolué. Il y a donc dans ces trois arrondissements un certain recul qu'il faudra mettre en regard des quartiers plus récents.
- Les « volontaires », représentant presque la moitié des arrondissements, ont quant à eux suivis avec intérêt et très tôt la politique initiée par B. Delanoë en 2001, n'attendant pas la promulgation de la loi de démocratie de proximité.
- Les « légalistes » (6^e, 7^e, 11^e et 18^e) semblent être réticents, mais acceptent néanmoins de mettre en place très vite après la promulgation de la loi de démocratie de proximité leurs quartiers.
- Les « réfractaires », minoritaires, semblent clairement opposés à la mise en place des quartiers : ils n'obtempèrent à la loi que plusieurs mois après sa sortie. Les quartiers risquent, selon eux, de remettre en cause le principe de démocratie représentative.

Figure 4.4 La mise en place progressive des conseils de quartier

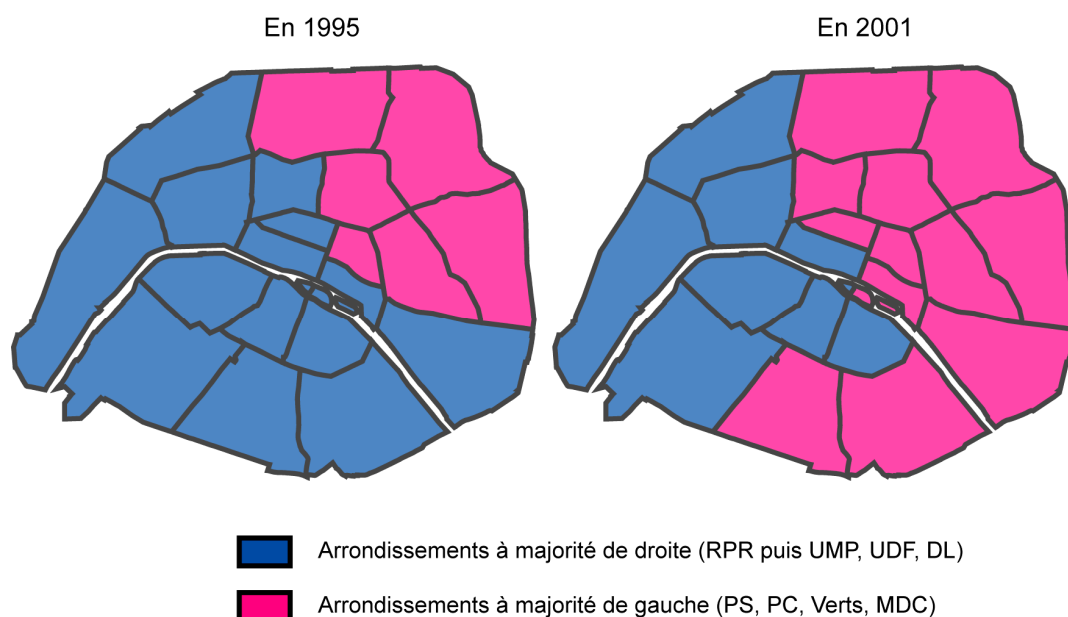


Source : Délibération du Conseil de Paris, 23 juillet 2002, 2002 DVLR 83)

Les arrondissements de l'Ouest parisien, réfractaires ou légalistes dans leur ensemble, s'opposent assez nettement aux arrondissements de l'Est, nettement plus volontaires pour s'engager dans une politique de quartiers affirmée. Cette opposition recoupe en grande partie la géographie politique de Paris depuis 1995 (0). L'Est, plus favorable à la gauche, dès 1995 et plus encore en 2001, applique plus volontiers le programme de B. Delanoë, dans le sillage des deux arrondissements pionniers.

La répartition des arrondissements selon leur majorité municipale et leur position quant au quartier (0) montre que les « pionniers » sont tous des arrondissements à gauche, tandis que les arrondissements « réfractaires » sont tous à majorité de droite. Les positions extrêmes sont donc très tranchées. Les positions intermédiaires le sont un peu moins.

Figure 4.5 Majorités d'arrondissements issues des deux dernières élections municipales



Source : Conseil constitutionnel, 2001.

Tableau 4.2 Mise en place des quartiers et majorités municipales

Types d'arrondissement	droite majoritaire en 1995 et 2001	majorité basculant à gauche en 1995	gauche majoritaire en 1995 et 2001	Total
pionnier	0	0	100	100
volontaire	20	60	20	100
légaliste	50	0	50	100
réfractaire	100	0	0	100
Total	40	30	30	100

Les quatre arrondissements « légalistes » sont autant de droite que de gauche. En revanche, les dix arrondissements « volontaires » sont en très large majorité (80%) de gauche en 2001, mais la plupart (60%) sont des arrondissements qui n'ont basculé à gauche que depuis 2001. On peut penser que ce changement récent, issu d'une campagne électorale dure, explique un certain zèle dans l'application du programme de B. Delanoë. On note cependant deux arrondissements clairement à droite qui mettent rapidement en place des conseils de quartier : le 1^{er} et le 17^e. Ce dernier a néanmoins vu sa majorité s'éroder assez nettement entre 1995 et 2001, de près de 60% des suffrages exprimés à moins de 51%. Cet arrondissement a donc une trajectoire politique assez proche des autres volontaires. Le 1^{er} arrondissement, dont la majorité de droite s'est renforcé en 2001, se trouve entouré d'arrondissements volontaires ou au moins légalistes. Le projet de rénovation des Halles a également peut-être joué en faveur de la mise en place de structure de concertation.

Ainsi, l'analyse des discours dans le Journal de la Ville de Paris faisait apparaître une assez nette différence entre droite et gauche quant à une politique de démocratie de

proximité. La territorialisation est ici en totale cohérence : cette politique semble nettement à gauche (PS, Vert, MDC). Cependant, comme dans les discours, on retrouve à droite des nuances : certains arrondissement de droite accepte assez bien cette territorialisation, peut-être dans le but d'une politique économique et sociale territorialisée (le 17^e). La plupart des arrondissements à majorité de droite s'est clairement opposé à la mise en place des quartiers. Est-ce par positionnement politique, par désintérêt ou refus des quartiers ? L'analyse du fonctionnement de ces quartiers par la suite, nous permettra de trancher.

Par ailleurs, dans quasiment tous les arrondissements, les journaux municipaux, les compte-rendu de conseils ou les sites internet des Mairies ne précisent que très rarement les critères de découpages des quartiers. Sur les sites internet, apparaissent en premier lieu les modes de fonctionnement des conseils sous forme de charte. Au mieux, ces chartes sont accompagnées d'une carte unique des conseils ou d'une carte de chaque conseil, mais ce n'est pas généralisé. Le territoire semble avoir été oublié dans cette territorialisation de la démocratie locale. L'analyse des modes de découpage n'est donc pas aisée. Elle ne peut pas, en grande partie, reposer sur l'étude de choix déclarés. Nous avons donc supposé des critères de découpages, sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité, de façon à les tester et ne retenir que ceux qui ont apparemment été suivis. La première question qui peut se poser lorsque l'on veut découper un espace, peut être celle du nombre d'unité à construire.

Découper en quartiers les arrondissements ?

Il ressort de la loi de démocratie de proximité une volonté de rapprocher le citoyen, et plus généralement, l'habitant, des réalités de la gestion et de l'aménagement urbain dans le cadre d'une démocratie locale. La loi aurait pu se contenter d'organiser cette participation des habitants, sous la forme de comités de quartier (possibilité légale déjà présente dans le code des collectivités territoriales et beaucoup pratiquée en France à la fin des années 1970) à territoire variable, selon les questions d'aménagement posées. Le choix est ici de donner une forme fixe au territoire de participation, de créer un nouveau territoire *ad hoc* et plus précisément, à Paris, découper un autre territoire, l'échelon politique jusqu'à présent le plus fin : l'arrondissement.

Il s'agit donc de créer un territoire, le quartier, dans l'arrondissement pour permettre un meilleur « pavage » de l'espace dans le but d'une concertation localisée. Trois arguments peuvent être avancés pour expliquer ce choix : l'arrondissement est jugé trop grand pour permettre une démocratie locale ; cela permet d'emboîter parfaitement ces deux mailles ; enfin, les quartiers pourraient être un maillage plus régulier et homogène que les arrondissements très différents dans leur surface et leur poids démographique. Il s'agit ici de voir dans quelle mesure ces arguments ont été employés et quels sont les conséquences de ces choix.

- Le quartier, une maille d'arrondissement : diviser pour mieux régner

Un arrondissement représente en moyenne un peu plus de 106 000 habitants et sept dépassent 160 000 habitants, jusqu'à plus de 225 000 dans le 15^e, soit une ville française moyenne à grande, largement au-delà du seuil législatif (80 000) à partir duquel la création de conseils de quartier est obligatoire. L'argument en faveur du découpage de la taille démographique, souvent utilisé, semble donc très pertinent. D'un

point de vue strictement pratique, il est difficile d'organiser une concertation régulière à cette échelle.

Cependant, la taille des arrondissements est très variable et hétérogène comme en témoignent une étendue et un écart-type importants (0). Le 1^{er} arrondissement ne comporte qu'un peu moins de 17 000 habitants et neuf arrondissements ont moins de 60 000 habitants, très en deçà du seuil légal. On obtient donc des quartiers de taille très hétérogène, variant de 1650 à 43 800 habitants, de 17 à 134 ha et présentant un écart type de 9 000 habitants et presque 30 ha (0). Découper encore des petits, voire très petits arrondissements (tous les conseils de quartier du 15^e ou du 16^e sont plus peuplés que le 1^{er} arrondissement) n'a guère de justification pratique. Appliquer une même philosophie de découpage à tous les arrondissements quelle que soit leur taille, suppose une autre logique derrière cette pratique.

Tableau 4.3 Arrondissements et conseils de quartier : population, surface

	Paramètres	Arrondissement	Conseils de quartier
Population	Minimum	16878	1655
	Maximum	225215	43795
	Moyenne	106113	17541
	Ecart-type	65705	8955
	Coefficient de variation	0,6	0,5
Surface (en ha)	Minimum	100,1	17,3
	Maximum	734,4	134,7
	Moyenne	383,9	63,5
	Ecart-type	212,1	28,7
	Coefficient de variation	0,6	0,5

Source : INSEE, RGP, 1999

Subdiviser un arrondissement, même très petit, en au moins trois quartiers ne peut se justifier par la taille démographique, ni par la surface. Ce découpage peut alors s'interpréter comme une volonté de morceler la représentation politique du quartier face à l'arrondissement. Il s'agit d'éviter la constitution de contre-pouvoirs à la Mairie d'arrondissement, voire à la Mairie de Paris. Il est d'ailleurs à noter que dans l'ensemble des débats dans les conseils d'arrondissements et le conseil de Paris, il n'y a quasi aucune référence à un risque d'émiettement de cette participation et des budgets qui lui sont alloués (risque pourtant manifeste). L'agrégation d'arrondissement aurait sans doute pu être pris en compte. Mais c'est avant tout une logique d'emboîtement qui est privilégiée et donc de fait, de hiérarchisation très nette, marquée dans l'espace, entre arrondissement et quartiers. Dans ce découpage et la structure infra arrondissement qui en découle s'exprime avant tout les craintes et les réticences politiques des élus.

Le découpage est avant tout à considérer au regard d'une appréhension manifestée clairement par les réfractaires, assumée, mais néanmoins présente chez les plus volontaires : le risque de débordement de la démocratie représentative par la participation ; risque de remise en cause du suffrage universel face à deux écueils : des pratiques populistes de la part de la Mairie d'arrondissement ; le noyautage des conseils par l'opposition municipale ou toute autre formation politique ou associative. Diviser est alors un moyen de décentraliser la concertation pour la rapprocher des habitants, mais

aussi, et surtout, un moyen dans le même temps, de re-centraliser et d'encadrer fermement cette participation en limitant sa représentativité territoriale. Le quartier est investi de la fonction thérapeutique du retour à une proximité supposée nécessaire à une classe politique se sentant malade de sa représentativité et donc de sa légitimité. Mais comme tout remède, le quartier risque d'avoir des effets secondaires plus délétères que le mal initial. Il faut donc doser le territoire avec circonspection et prudence. Découper ici, c'est limiter et encadrer. Est-ce pour autant un découpage qui ne vise qu'à contrôler, gérer, centraliser la participation sous la haute main des Mairies d'arrondissement ?

- Une grille territoriale centralisatrice ?

Si, derrière les objectifs de décentralisation, la logique profonde du maillage est de pouvoir contrôler et encadrer la participation, il faudrait dans l'idéal que les quartiers aient une population et une surface comparables entre eux de façon à ce qu'aucun quartier ne prenne trop de poids dans la représentation politique de la participation et que les quartiers soient des entités de faible dimension pour répondre à l'impératif de proximité posé.

En moyenne, un arrondissement a été découpé en six quartiers. Mais cette moyenne cache des différences importantes, puisque le nombre de quartier par arrondissement varie de trois (2^e, 3^e) à dix (15^e, 19^e). Le nombre de quartier à découper, laissé à l'appréciation des arrondissements, a été une question souvent posée et en général arbitrée en fonction du poids démographique à donner à chaque quartier. Ainsi dans le 15^e arrondissement, la discussion s'appuie sur les choix opérés par d'autres arrondissements en terme de population, et en particulier le 17^e.

Il apparaît que quelles que soient la taille et la couleur politique de l'arrondissement, les quartiers ne comportent pas plus de 20000 habitants. Cependant, alors que le 15^e arrondissement est le plus peuplé de Paris (225000 habitants), son maire René Galy-Dejean a proposé une subdivision en 5 quartiers, soit 45000 habitants par quartier. A titre de comparaison, le 17^e a été divisé en 8 quartiers par un conseil majoritairement à droite. (Compte-rendu de la réunion du quartier CORBON, organisée par le groupe « Démocratie locale participative du Parti Socialiste XV^e Convention », 10 avril 2002)

Mais il est à noter que la comparaison se fait avec des arrondissements périphériques comparables en surface. La dimension spatiale est donc aussi, même implicitement, prise en compte. Et en effet, les corrélations sont particulièrement fortes et significatives (0) : le nombre de quartiers dans un arrondissement dépend d'une part de sa population, d'autre part de sa surface. Plus un arrondissement est peuplé, plus il fait de quartiers ; plus la surface de l'arrondissement est grande, plus ce dernier fait de quartiers.

On peut donc tenter d'explicitier la relation moyenne qui existe entre le nombre de quartiers et la taille démographique et surfacique d'un arrondissement. On peut établir un modèle robuste⁴ exprimant le nombre de quartiers probables dans un arrondissement au regard de la surface et de la population de l'arrondissement. Mais certains arrondissements ne suivent pas ce modèle : en mesurant les écarts au modèle, il est ainsi

⁴ Une régression multiple, où le nombre de quartier par arrondissement est la variable dépendante, la population et la superficie les variables explicatives. L'équation du modèle est :

Nombre de quartiers = 2,97 + 4,62E-06 x population + 6,73E-03 x surface

R²= 0,71. En gras, valeurs significatives (hors diagonale) au seuil alpha=0,050 (test bilatéral).

possible de mettre en évidence des arrondissements atypiques quant au nombre de leur quartier par rapport au modèle parisien (0).

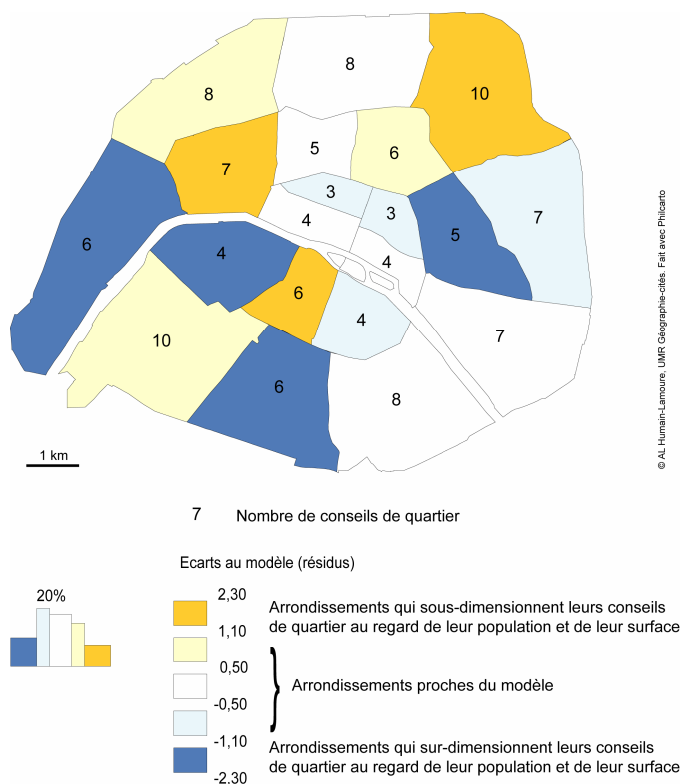
Tableau 4.4 Nombre de quartier, population et surface des arrondissements (matrice des corrélations de Pearson)

	Nombre de quartier	Population	Surface
Nombre de quartier	1	0,816	0,843
Population	0,82	1	0,951
Surface	0,84	0,951	1

Source : INSEE, RGP, 1999.

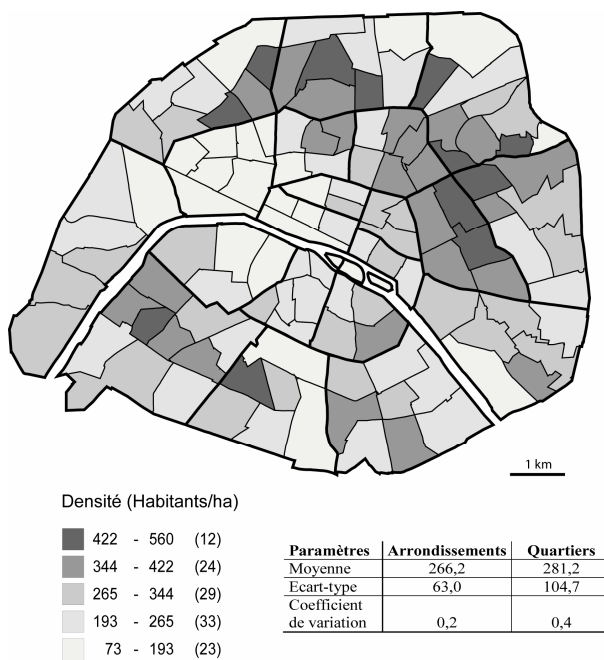
Quatre arrondissements (7^e, 11^e, 14^e et 16^e) ont très peu de quartiers au regard de leur population et de leur surface : ils ont donc surdimensionné leurs quartiers, tandis que les 6^e, 8^e et 19^e ont, quant à eux, pris le parti d'un grand nombre de petits quartiers ; ils adoptent une très petite maille au regard de leur taille démographique et surfacique. Or les premiers ne sont pas tous des arrondissements de faible densité (ce qui justifierait de très grands quartiers) et les seconds ne sont pas des arrondissements particulièrement denses (ce qui justifierait de très petits quartiers). On a donc une plus grande hétérogénéité de densité de population à l'échelon des conseils de quartiers qu'à celle des arrondissements (0). Les plus petits quartiers ne sont pas forcément les plus denses. On a donc globalement des quartiers de poids très différents à l'intérieur d'un arrondissement, sans relation significative entre taille et densité. La logique de contrôle spatial de la population n'a donc pas, fort logiquement dans le cadre d'une démocratie et pour une maille non administrative, été menée de manière forte. Même si quelques arrondissements comme les 8^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e manifestent assez nettement cette tendance.

Figure 4.6 Nombre de quartiers par arrondissements



Source : INSEE, RGP, 1999

Figure 4.7 Des densités de population par quartier très différenciées



Source : INSEE, RGP, 1999

Sur ces sept arrondissements atypiques quant au nombre de conseils, on retrouve cinq des huit arrondissements qui ont montré une certaine réticence à mettre en place des quartiers : deux « réfractaires », 8^e et 16^e et trois « légalistes », 6^e, 7^e et 11^e. Sur- ou sous dimensionner les quartiers au regard de la population et de la surface de l'arrondissement peut apparaître comme deux moyens de limiter leur action : soit en limitant leur nombre pour mieux les contrôler, soit en émiettant les quartiers pour limiter leur poids politique.

Cependant, on retrouve également parmi ces arrondissements atypiques un arrondissement « volontaire », le 14^e et même un « pionnier » le 19^e. D'autres facteurs qu'un « volontarisme de quartier » entrent donc en jeu, et notamment la densité de ces arrondissements. En effet, parmi les arrondissements qui ont peu de grands quartiers, les 7^e, 14^e et 16^e présentent des densités assez faibles au regard de la moyenne de Paris et des arrondissements comparables en surface, notamment en raison dans les 7^e et 14^e de grands équipements publics ou monuments. Il est donc cohérent qu'ils aient fait le choix de grands quartiers. Le 11^e, en revanche, présente de très fortes densités : le choix de grands quartiers ne paraît pas cohérent. Parmi les arrondissements qui ont de nombreux petits quartiers, le 19^e présente de fortes densités et des équipements (voies ferrées, complexe de La Villette) dont l'emprise spatiale est forte. De petits quartiers semblent donc cohérents. En revanche, les 6^e et 8^e arrondissements présentent des densités moyennes qui ne justifient pas de nombreux petits quartiers.

Ainsi le nombre et la densité des quartier par arrondissement dépend avant tout d'un compromis entre surface et population, nuancé en fonction de la densité, mais la dimension politique pèse également lourdement sur ces choix. Retrouve-t-on également cette dimension politique dans les choix opérés dans les critères du découpage ? Comment découpe-t-on un arrondissement ?

3. Les contextes géographiques des découpages, ces mailles feraient-elles territoire ?

« Il n'existe pas un maillage unique et parfaitement rationnel (ni même raisonnablement rationnel) dont le géographe aurait la clef » (Brunet, 1997, p. 251). Et à Paris, en matière de quartier, plus que pour tout autre territoire. En premier lieu, parce que l'espace parisien est dense, sa morphogenèse ancienne et complexe, sa population diverse. Les éléments de l'espace sur lesquels fonder un découpage sont infinis ou presque. En second lieu, parce que la finalité du découpage reste assez floue : ces quartiers, selon la Mairie de Paris, doivent être « des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie et permettent une meilleure diffusion et communication vers la population du quartier »⁵. Enfin, parce que chaque arrondissement a pu mettre en œuvre ses propres méthodes de découpages, dans des temporalités différentes, en mobilisant un plus ou moins grand nombre d'acteurs (commission municipale d'élus, sections locales de partis politiques, associations, commerçants, habitants, sans compter quelques modifications à la demande des conseillers de quartier dans un second temps).

⁵ Source : site Internet de la Mairie de Paris, 2007.

Ces découpages sont donc forcément composés de multiples facteurs dont il est difficile de dresser une liste exhaustive et rares sont les arrondissements qui affichent clairement leurs choix, les conditions de cette fabrication et les systèmes d'idées qui y président. Il ne s'agit donc pas de tester toutes les possibilités de découpage en quartier, mais d'essayer de démêler les logiques générales de ces découpages (au-delà des effets de surface et de densité déjà analysés) en ce qu'elles manifestent un système de représentation des quartiers et d'en dresser une typologie synthétique. Dans cette perspective, on peut identifier dans les discours des acteurs trois grandes approches :

- Une approche fondée sur un découpage préexistant : il s'agit soit d'agréger des unités plus petites, soit de reprendre à l'identique des maillages administratifs, politiques ou d'actions socio-économique. Il s'agit en général d'une logique de contrôle politique et technique renforcé de l'espace par le pouvoir central, en l'occurrence ici l'arrondissement.
- Une approche fondée sur des discontinuités importantes qu'il s'agisse de les suivre ou au contraire d'en casser la prégnance par le nouveau maillage : discontinuités, voire ségrégations socio-spatiales facilement identifiables dans la ville ; effets de barrière dus à la présence de grands équipements qui posent une difficulté de franchissement dans la vie quotidienne ; grands axes de la voirie qui constituent souvent des limites de quartier dans les représentations socio-spatiales. Il s'agit là, au moins dans les discours, d'une double logique. Soit un discours fortement structuré autour de l'entre soi : un conseil de quartier ne fonctionnera bien que s'il rassemble des espaces bien individualisés, dont le bâti et/ou la population sont relativement homogènes, de sorte que les demandes, les problèmes, les propositions manifestent une certaine cohérence. Soit, à l'opposé total, un discours militant pour une mixité sociale et spatiale : le conseil de quartier serait alors le creuset du « *melting pot* ».
- Une approche enfin fondée sur des pôles locaux : centralités commerciales de proximité ; pôles d'équipement ; grandes concentrations scolaires. Cette approche s'inscrit pleinement, comme la précédente, dans la volonté de définir des cadres de vie, mais ici selon une vision beaucoup plus fonctionnelle en structurant le territoire à partir de centralités quotidiennes. Cette approche, très ambitieuse, est sans doute la plus difficile à mettre en place de manière cohérente dans un espace urbain au tissu commercial et au réseau d'équipement particulièrement dense.

Découper en reprenant un précédent maillage

Pour découper un espace à l'économie, le plus simple est de reprendre une maille préexistante sans grand contenu ni importance qui trouvera ainsi une certaine utilité, mais restera dans la dépendance de l'arrondissement dans un système fortement hiérarchisé. Il existe assez peu de découpages à la fois intra et infra arrondissements. Parmi ceux-ci, le quartier administratif, mis en place en même temps que les arrondissements, semble un échelon de choix.

Or la plupart des arrondissements n'ont pas repris les périmètres des quatre-vingts quartiers administratifs de Paris, institués en même temps que les limites des vingt arrondissements en 1859 et 1871. Certaines limites de conseils de quartier peuvent, ponctuellement, recouper celles des quartiers administratifs (Chaillot, Porte Dauphine

dans le 16^e, Monnaie, Saint-Germain des Prés dans le 6^e, Porte Saint-Denis/ Paradis dans le 10^e...). Seuls quatre arrondissements reprennent intégralement ces limites administratives : le 1^{er}, le 4^e, le 5^e et le 7^e. Ce choix ne manifeste pas forcément un désintérêt marqué quant à cette politique de proximité. Le 5^e fait partie des arrondissements « réfractaires » qui ont différé le plus longtemps possible l'application de la loi de Démocratie de proximité, le 7^e est quant à lui un arrondissement « légaliste ». Ces deux arrondissements, de fait, ont en outre assez peu de conseils au regard de leur population et de leur surface. On peut donc penser que ces deux arrondissements manifestent par ce choix une certaine réticence à découper des quartiers.

Le 1^{er} et le 4^e, en revanche, font partie des arrondissements « volontaires » qui ont mis en place leurs conseils dès le début de la mandature socialiste, avant même promulgation de la loi. On peut donc supposer que la taille particulièrement réduite de ces arrondissements et la spécificité de leurs îles ne permettent pas de multiplier les choix de découpages. Ces deux arrondissements ont d'ailleurs un nombre de conseils en cohérence avec leur surface et leur population. Re-découper ici des quartiers n'était pas un impératif⁶.

Par ailleurs, certains arrondissements ont fait le choix de redécouper ou ajuster des quartiers en fonction des bureaux de votes (Gambetta dans le 20^e). Les conseils de quartiers sont alors un agrégat de 7 à 10 bureaux de vote en moyenne. Seule la Mairie du 12^e a intégralement découpé ses quartiers selon les bureaux de vote ; elle justifie ainsi ce choix : « Ce découpage tente de respecter un nombre cohérent d'habitants et d'électeurs. Il est découpé en fonction des bureaux de vote pour permettre le tirage au sort du collège "électeurs" »⁷. Ainsi le territoire est défini avant tout selon les modalités de fonctionnement – le tirage au sort des habitants participant aux conseils sur les listes électorales locales, ont ici fortement guidé le découpage des quartiers. Cependant il reste à expliquer sur quelles bases se sont fait les regroupements de ces bureaux de vote. Le quartier Aligre-Gare de Lyon reprend en grande partie le découpage de la 7^e circonscription législative (seule partie de cette circonscription dans le 12^e). Mais aucun autre découpage préexistant aux conseils de quartier ne permet d'expliquer les autres découpages effectués. Une deuxième indication apparaît dans la justification donnée par la Mairie du 12^e : « un nombre cohérent d'habitants et d'électeurs ». Sans pouvoir totalement préjugé du sens donné ici à l'adjectif « cohérent », on peut supposer qu'il s'agit là de constituer des conseils de poids démographique, voire de densité similaires, ce qui s'inscrit parfaitement dans une territorialisation de contrôle, ce qui est le cas, nous l'avons vu du 12^e.

La ville comprend déjà des territoires, à l'échelon du quartier : des zonages d'interventions spécifiques comme les Plans de sauvegarde et de mise en valeur, les périmètres d'intervention de la Politique de la Ville, les secteurs d'intervention de société d'économie mixte comme les zones d'aménagement concertées (ZAC) ou les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Or les conseils de quartier ont pour but, entre autres, d'associer les habitants aux décisions d'aménagement qui peuvent s'effectuer dans la cadre de ces zonages. La création de nouveaux périmètres de conseils est donc l'occasion de définir une logique d'intégration non pas hiérarchique

⁶ Nous écarterons ces quatre arrondissements de la suite de l'analyse sur les découpages en quartier, dans la mesure où ces arrondissements n'ont pas cherché un autre redécoupage.

⁷ Source : site Internet de la Mairie du 12^e, consulté en juin 2007.

des territoires, mais horizontale de différentes politiques d'échelles similaires. Cependant, ces zonages s'inscrivent dans des contextes et des trajectoires de territoires différentes, qui facilitent ou non la coïncidence, voire l'intégration des politiques de territorialisation.

Les deux plans de sauvegarde et de mise en valeur (Marais, 7^e arrondissement) n'ont manifestement pas servi de support au redécoupage des quartiers. Les 4^e et 7^e arrondissements ayant choisi les quartiers administratifs comme périmètre. Le secteur du Marais, à cheval sur le 3^e et 4^e, ne recoupe aucun périmètre de conseil.

De même, les ZAC récentes ne semblent pas guider le dessin de la nouvelle maille de quartier. La ZAC Rive Gauche (13^e), de très grande ampleur, est partagée entre trois quartiers (Salpêtrière-Austerlitz, Dunois Bibliothèque-Jeanne d'Arc, Patay-Masséna). Mais cette ZAC est très atypique par sa surface et parce qu'elle s'inscrit dans un contexte urbain marqué par l'emprise de grands équipements (voies ferrées, entrepôts, anciennes industries) où l'espace résidentiel était réduit et peu structuré. Aujourd'hui, la ZAC est structurée autour de grands équipements publics symboliques (Bibliothèque Nationale, nouveau pôle universitaire à Masséna) et des plans d'aménagement différents qui définissent des quartiers comme Patay-Masséna. Le périmètre du conseil de quartier correspondant est certes très différent de celui de la ZAC, le toponyme a été néanmoins repris.

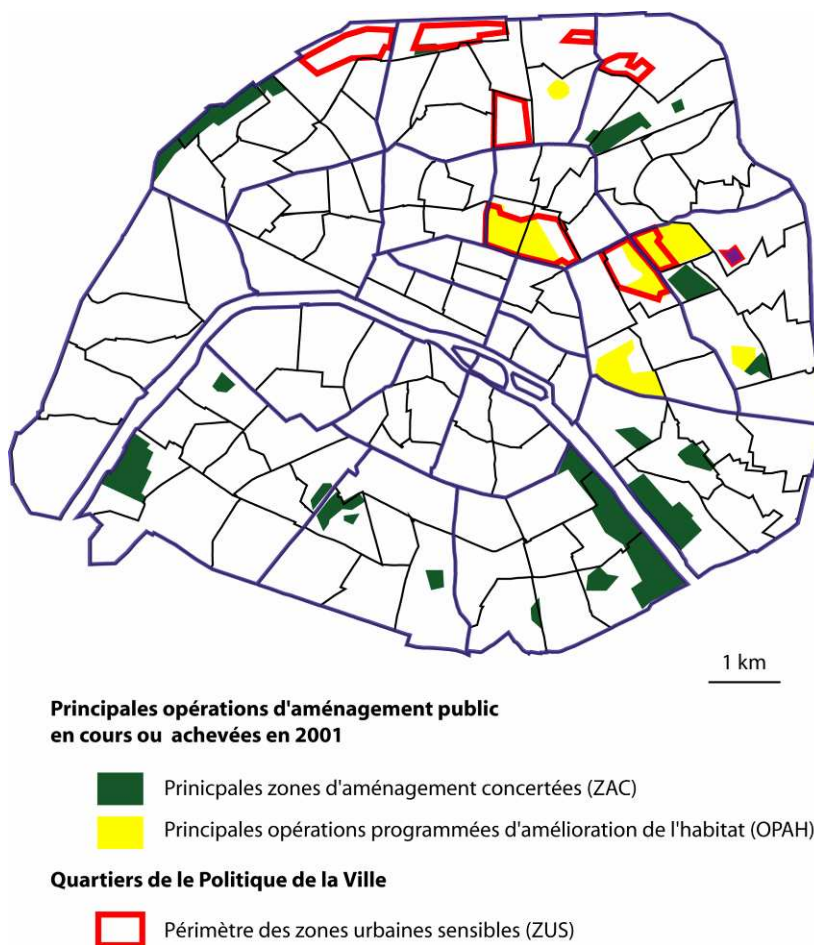
Des ZAC plus anciennes, parfois achevées de longue date en 2001, guident des périmètres de conseil : des ZAC assez réduites comme Guillemillot-Vercingétorix, Didot, Didot-Thermopyles (14^e) sont rassemblées dans le périmètre du quartier Pernety ; le quartier Amandiers (20^e) reprend quasiment à l'identique la ZAC du même nom ; de même pour le quartier Réunion (20^e) où l'on retrouve à la fois la ZAC et l'OPAH Réunion. Ces ZAC, de petite taille, se distinguent de leur environnement immédiat par la morphologie des voies et des logements, tout en formant un ensemble cohérent du point de vue urbanistique. Ces zonages apparaissent d'emblée comme des territoires définis à la fois par leur morphologie et leur périmètre institutionnellement fixé.

De même, les périmètres d'OPAH recoupent en grande partie les limites de conseils de quartier. L'OPAH du Faubourg St Antoine, encore à l'étude en 2001, constitue l'essentiel du quartier Bastille-Popincourt. L'opération de réhabilitation du secteur Porte St-Denis/ Porte St-Martin semble clairement influencer les découpages nord et est des quartiers Porte St-Denis/ Paradis et Château d'Eau-Lancry. De même, les périmètres d'intervention de la Politique de la Ville avant 2001 semblent être pris en compte. En effet, les neuf zones urbaines sensibles (ZUS) définies dans le cadre du Pacte de relance pour la Ville en 1996 (qui reprenait 9 quartiers de Développement Social Urbain définis en 1994), se situent en majorité, dans leur intégralité, à l'intérieur de conseils de quartier. Seule une ZUS, Porte Saint-Denis/ Saint-Martin, se partage entre deux quartiers : Porte Saint-Denis/ Paradis et Château d'Eau-Lancry. Les quartiers Goutte d'Or-Château Rouge et Moskova-Porte Montmartre-Porte de Clignancourt reprennent quasiment à l'identique les périmètres de leur ZUS respectives : Goutte d'Or et Porte de Montmartre. De même, le quartier Belleville-St Maur reprend la limite ouest de la ZUS Fontaine au Roi. Le quartier Pont de Flandre reprend au sud-ouest le périmètre de la ZUS Curial-Cambrai-Alphonse Karr. Les deux autres ZUS (HBM Aubervilliers et HBM Ménilmontant) de surface très réduites sont simplement contenues dans les nouveaux périmètres de quartier.

Ainsi, les découpages administratifs, d'aménagement ou de protection antérieurs à 2001, semblent avoir guidé le découpage des conseils de quartier, mais inégalement selon les arrondissements : les arrondissements centraux ont tendance à reprendre des découpages administratifs, tandis que les arrondissements périphériques reprennent des périmètres d'aménagement, de réhabilitation, voire de Politique de la Ville relativement peu présents au centre. Cette intégration territoriale de mailles de nature différente offre une grande cohérence et donc une grande lisibilité territoriale. Mais ce choix implique de faire des quartiers très homogènes du point de vue de leur morphologie urbaine, au risque de créer ou accentuer une mise à l'écart croissante de ces ensembles.

Par ailleurs, le seul critère de découpage pré existant, quelle que soit leur nature, recoupe peu de découpages. Il est vrai que ces périmètres opérationnels, parfois très techniques, sont peu connus de la population : ils ne représentaient pas de limites couramment pratiquées et connues dans la ville. De nombreux arrondissements ont donc fort logiquement proposé de s'appuyer sur la morphologie urbaine pratiquée et vécue par les Parisiens pour tenter de donner une plus grande lisibilité à ces découpages.

Figure 4.8 Grands aménagements urbains, politique de la Ville et périmètres des conseils de quartier



Source : APUR, 2001.

Découper selon les discontinuités de la morphologie urbaine

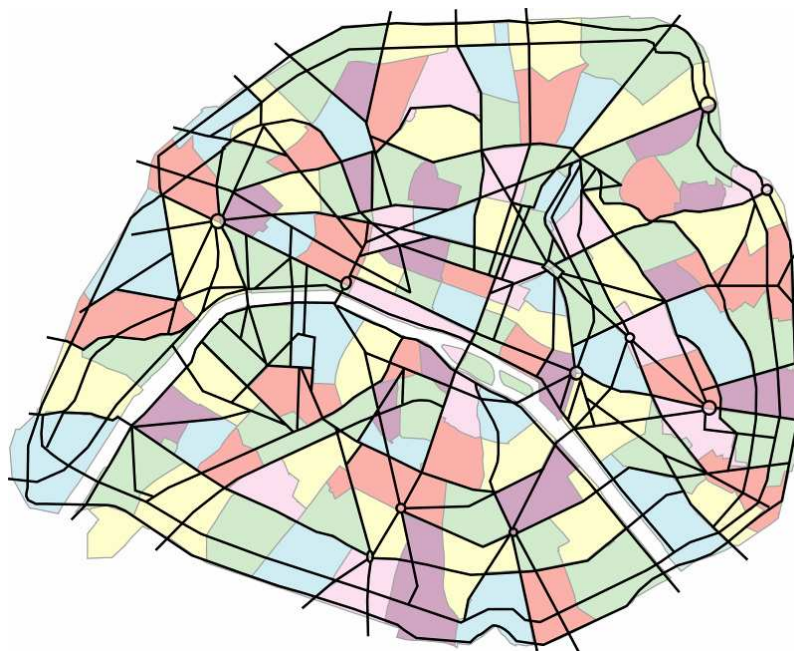
Pour que des habitants, des commerçants et diverses associations puissent se situer par rapport à un périmètre, il semble judicieux *a priori* de définir des limites en se servant de la morphologie urbaine : d'une part, les principales coupures dans le paysage parisien (équipements, jardins), les grands axes de circulation, des monuments clés, la topographie qui permettent un repérage simple en conférant à l'espace une « imagibilité » forte (Lynch, 1960) et sont l'objet d'une pratique quotidienne ; d'autre part, des caractéristiques du logement et des populations qui peuvent seules ou combinées peuvent aider à définir des ensembles clairs et stables et que les élus peuvent connaître pour gérer l'arrondissement.

Les principales ruptures dans le tissu urbain et le paysage parisien orientent assez logiquement de nombreuses limites de quartier : les voies ferrées de la gare St Lazare entre Epinettes-Bessières et Pereire-Malesherbes, entre Batignolles-Cardinet et Legendre-Lévis dans le 17^e ; les voies des gares du Nord entre d'une part Amiraux-Simplon-Poissonniers et Goutte d'Or-Château Rouge et d'autre part, Charles Hermite-Evangile et La Chapelle-Max Dormoy dans le 18^e ; celles de la gare de Lyon, pour le quartier Bercy. Mais les 13^e et 19^e arrondissements n'ont pas fait ce choix : les voies de la gare de l'Est traversent le quartier Pont de Flandre ; celles de la gare d'Austerlitz, les quartiers Dunois et Patay-Masséna. Les grands espaces verts guident la délimitation des quartiers avec plus de constance : le Luxembourg, les Buttes Chaumont, le Père Lachaise. Mais ce type d'espaces verts remarquables par leur surface reste exceptionnel dans Paris intra muros.

Les principales voies de grande circulation dans Paris peuvent également constituer un support clair pour découper un espace urbain densément bâti. Des avenues ou des rues larges constituent des coupures très lisibles dans le tissu urbain qui permettent un repérage assez aisé et une plus grande lisibilité des quartiers ainsi constitués. Très rares sont les quartiers dont le périmètre ne correspond en aucun point à de grandes voies de circulation (figure 4.9). Ce sont pour l'essentiel des quartiers périphériques où le réseau des voies est moins dense : Moskowa-Porte Montmartre-Porte de Clignancourt dans le 18^e, Epinettes-Bessières dans le 17^e ou Bel Air Sud et Nord dans le 12^e. Les grandes voies de circulation sont donc des limites commodes, couramment utilisées.

Cependant, très peu de quartiers sont entièrement ceints de grandes voies de communication (Buttes aux Cailles Mouchez, Croulebarbe dans le 13^e, République/Saint-Ambroise dans le 11^e, Porte Dauphine ou Muette Nord dans le 16^e). Ce type de délimitation ne recoupe au final qu'un tiers des périmètres de quartier sur l'ensemble des conseils parisiens. Ce critère est loin d'être systématiquement employé. Ainsi le boulevard Voltaire et l'avenue de la République, axes particulièrement importants dans le 11^e, sont transversaux à l'ensemble des conseils de cet arrondissement ; les avenues rayonnant autour de la place de l'Étoile ont très servies de périmètre ; le boulevard Malesherbes n'est utilisé ni dans le 8^e, ni dans le 17^e. Les discontinuités physiques dues aux grands équipements, aux axes majeurs de l'espace parisien, sont moins privilégiées qu'on ne pourrait le penser : à peine la moitié des périmètres de quartier (47%) correspondent à ce type de discontinuités.

Figure 4.9 Périmètre des conseils de quartier et grandes voies de circulation



Source : APUR, 2006.

On peut également confronter les périmètres de quartier aux discontinuités socio-spatiales parisiennes. Ces discontinuités sont moins immédiatement visibles, mais restent néanmoins très prégnantes dans les représentations et les pratiques spatiales. Les élus y sont également sensibles, soit en cherchant un découpage assurant une certaine homogénéité interne, soit en militant pour une plus grande mixité sociale. Ainsi le 20^e arrondissement avait en 1995 dessiné un quartier « Périphérique » regroupant l'ensemble des espaces entre les boulevards extérieurs et le périphérique, caractérisés par une surreprésentation des logements de type HLM et de populations assez modestes (employés, ouvriers, chômeurs, à faible qualification). Le conseil de quartier fonctionnait assez mal. Il fut donc supprimé et partagé en 2000 entre les quartiers Télégraphe/Pelleport/Saint-Fargeau, Gambetta, Saint-Blaise et Plaine. Guy Philippon, ancien président du conseil de quartier Plaine, explique les raisons de cet échec :

le quartier « périphérique » était en fait une aberration puisqu'il allait de la Porte des Lilas au Cours de Vincennes, coincé entre le périphérique et les boulevards des Maréchaux ; son intitulé renforçait le sentiment d'exclusion des habitants coupés du « vrai » Paris. (<http://www.philippon.org/>, 13 février 2007)

Le principe d'un quartier très homogène en termes de logement et de population a donc été assez vite abandonnée dans le 20^e, mais reste un principe de découpage assez utilisé dans différents arrondissements. En moyenne, plus de 37% des périmètres de quartier correspondent à une discontinuité socio-spatiale importante. Nous avons considéré comme une discontinuité importante toute portion de périmètre de quartier qui sépare un quartier homogène soit d'un quartier hétérogène, soit d'un autre quartier qui présente également une forte homogénéité, mais de nature différente. Nous avons mesuré le degré d'homogénéité de la population résidente et les logements dans les conseils de quartier à partir des typologies établies en première partie (0 et 4.11).

On a globalement peu de quartiers parfaitement homogènes (indice d'homogénéité supérieur à 0,8). Seuls cinq quartiers sont très homogènes à la fois en termes de population et de logement : Porte Dauphine (16^e), Monnaie, Notre Dame des Champs (6^e), Saint-Victor (5^e), Goutte d'Or Château Rouge (18^e). De nombreux autres quartiers présentent des homogénéités assez fortes dans le 5^e, 6^e, 7^e, 16^e, sud 8^e. L'essentiel de ces quartiers se trouvent dans un vaste ensemble de l'ouest parisien, des « beaux quartiers » que nous avons déjà décrit en première partie. Ces arrondissements assez homogènes ont donc fort logiquement des quartiers assez homogènes sans rupture interne majeure. Des discontinuités apparaissent plus nettement en dehors de cette zone et sont nettement plus intéressantes dans la mesure où elles apparaissent dans des zones beaucoup plus hétérogènes. On trouve ainsi des discontinuités assez fortes notamment dans les arrondissements périphériques, variables selon le critère retenu – population ou logement.

En termes de population, on distingue :

- Des quartiers homogènes, caractérisés par la surreprésentation de populations plus aisées que dans le reste de l'arrondissement : Cambronne-Garibaldi dans le 15^e, Mouton-Duvernet dans le 14^e, Croulebarbe (13^e), Bercy (12^e), Père Lachaise Réunion (20^e) Ternes Maillot (17^e).
- Des quartiers homogènes, caractérisés par la surreprésentation de populations moins aisées que dans le reste de l'arrondissement : Dunois-Bibliothèque-Jeanne d'Arc dans le 13^e, Goutte d'Or-Château Rouge et La Chapelle/ Marx Dormoy dans le 18^e, Louis-Blanc-Aqueduc et Porte Saint-Denis/ Paradis dans le 10^e, Les halles dans le 1^{er}, La Fourche/ Guy Môquet dans le 17^e. Tous ces quartiers se situent surtout sur la rive droite, dans un ensemble socio-spatial beaucoup plus hétérogène que la rive gauche et où les couches populaires sont plus nombreuses.
- Très rares sont les quartiers homogènes, mais dans la moyenne de l'arrondissement : Trudaine-Maubeuge (9^e), Legendre-Lévis (17^e).

On n'a donc qu'une quinzaine de quartiers, soit 12% environ des conseils qui présentent à la fois une forte homogénéité interne et un profil qui les distingue nettement au sein de leur arrondissement. Ces quartiers sont en discontinuité forte avec leur voisinage.

En termes de logements, les quartiers très homogènes sont moins nombreux : 12% contre 17% pour la population. Ils sont situés essentiellement dans une zone allant du centre à l'ouest, globalement aussi homogène que pour la population. Cependant, les discontinuités, notamment dans les arrondissements périphériques de l'Est, plus hétérogène, sont plus marquées pour le logement. En effet, on peut distinguer des ruptures très nettes, se distinguent tout particulièrement :

- Des quartiers homogènes caractérisés par une surreprésentation de logements de type HLM qui tranchent par rapport à un voisinage beaucoup plus hétérogène, caractérisé par une surreprésentation de logements populaires, petites et peu confortables, et d'espaces rénovés ou en cours de rénovation : Moskova-Porte Montmartre-Porte de Clignancourt, Charles Hermite-Evangile (18^e), Pont de Flandre (19^e), Patay-Masséna, Salpêtrière-Austerlitz, Nationale Deux Moulins, Peupliers-Brillat-Rungis (13^e)
- Des quartiers homogènes caractérisés par une surreprésentation de logements populaires, voire dégradés, assez petits, appartenant au parc privé,

comme Goutte d'Or-Château Rouge (18^e), Sentier-Bonne Nouvelle (2^e), Faubourg du Temple-Hopital St Louis (10^e), Buttes Chaumont (19^e), Gambetta (20^e) ou dans le 11^e, Léon Blum-Folie-Régnault et Nation-Alexandre Dumas.

Dans ces zones hétérogènes de l'est parisien, on ne distingue que deux quartiers aux logements surreprésentés grands et confortables, sans doute rénovés, au sein d'ensembles plus modestes : Lafayette-Richer (9^e) et Saint-Vincent de Paul-Lariboisière (10^e).

On a donc là aussi une quinzaine de quartiers qui tout en présentant une homogénéité relative de leur bâti, tranchent assez nettement avec les quartiers voisins.

Enfin, un quartier sur six apparaît homogène et différent de ses voisins que ce soit en termes de population ou de bâti. L'homogénéité socio-spatiale n'a donc pas été recherchée dans le découpage des conseils. Les quartiers très hétérogènes (indice d'homogénéité inférieur à 0,4) sont beaucoup plus nombreux dans l'ensemble de Paris. Cependant, certains arrondissements se distinguent particulièrement dans la constitution de quartiers assez homogènes, et d'autant plus, qu'ils s'inscrivent eux-mêmes dans un tissu urbain plutôt hétérogène : les 10^e, 13^e et 18^e arrondissements.

Il s'agit la plupart du temps de faire un quartier autour d'ensembles HLM. Il nous faudra dans la dernière partie de cette étude, voir en quoi ces choix de découpages sont ou non fructueux en termes de participation des habitants. L'exemple du 20^e et de son quartier Périphérique n'ayant pas été concluant. Ce résultat est en cohérence avec l'absence quasi-totale d'une thématique autour de l'entre soi ou de la mixité sociale associée au terme quartier, que ce soit dans le Journal de la Ville de Paris ou dans les débats publics concernant les découpages. En revanche, ces débats font souvent état d'une volonté d'animation des quartiers et de centrer les quartiers sur des lieux de convivialité ou au moins, d'échanges.

Figure 4.10 L'homogénéité de la population des conseils de quartier

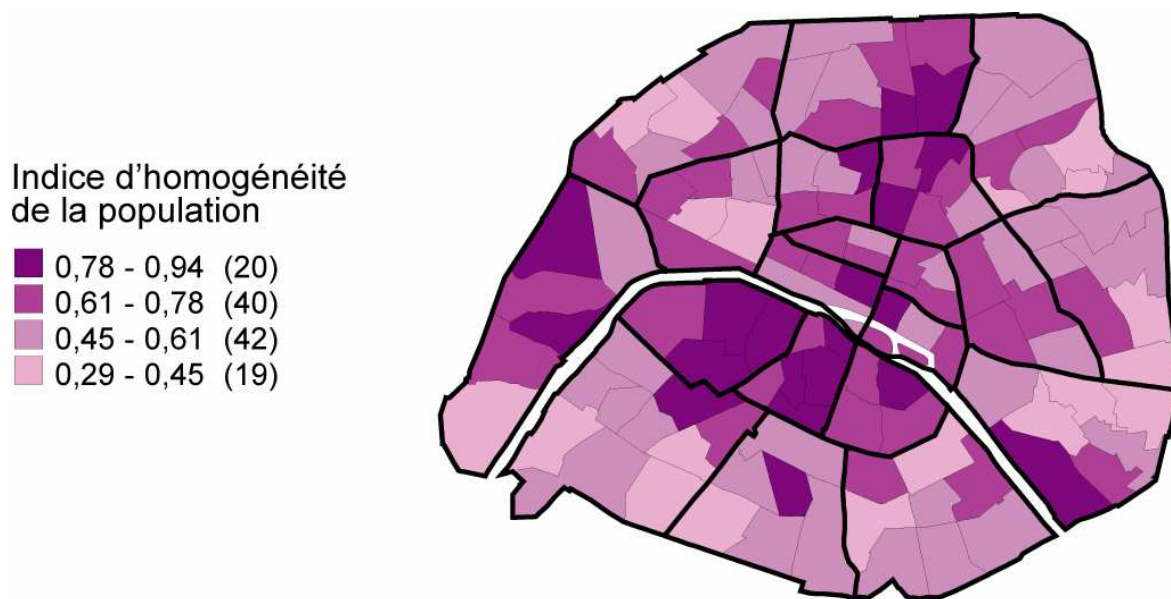
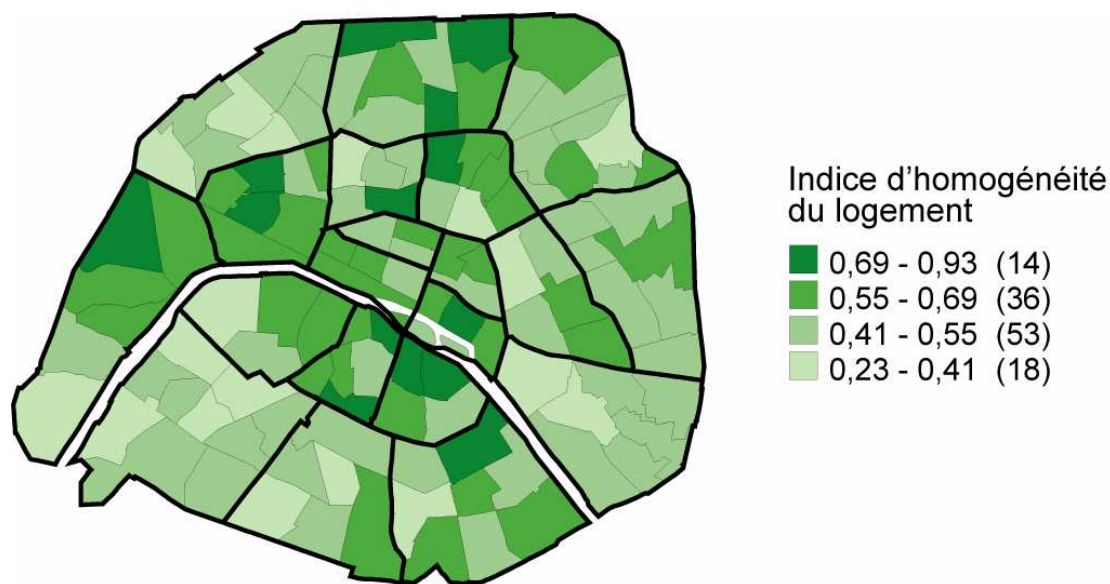


Figure 4.11 L'homogénéité des logements des conseils de quartier



*L'indice varie de 0 à 1 ; 1=homogénéité parfaite ; 0=hétérogénéité complète (autant d'IRIS par type)
L'homogénéité ici mesurée est en fait celle des types d'IRIS en termes de population ou de logements
définis dans la première partie. L'indice d'homogénéité a correspond à la mesure de la distance à
l'équirépartition des types d'IRIS dans chaque conseil de quartier.*

Source : INSEE, RGP, 1999.

Découper à partir de centralités locales

« Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie » (Mairie de Paris, 2006). On peut donc penser que le quartier s'articule autour de lieux physiques, de centres locaux de rencontres formelles ou non. Ces lieux peuvent être des lieux de vie quotidienne des populations : « Le découpage de l'arrondissement doit [...] prendre en compte la vie des quartiers centrée par exemple autour des écoles. »⁸. Et en effet, les écoles sont à la fois des lieux importants d'échange entre parents d'élèves⁹, mais sont des espaces de réunion des conseils de quartiers. On peut aussi supposer que les centralités commerciales, bien connues des habitants, très utilisées par les élus en campagne électorale et lieux de travail d'une partie des conseillers de quartiers (les commerçants), peuvent également servir de support pour le découpage en quartiers. Cependant découper à partir de pôles scolaires ou de pôles commerciaux peut s'avérer très difficile dans le contexte parisien où la densité des équipements, des écoles, des commerces est très forte et selon les cas, plus ou moins également répartis.

Ainsi les cartes des crèches, écoles maternelles et primaires publiques (0, 13, 14) montrent une très grande densité spatiale d'équipements destinés à l'enfance. Seuls les 7^e, 8^e, 16^e et le sud du 17^e arrondissement présentent des densités moindres¹⁰. La répartition de ces établissements suit en grande partie, notamment dans les arrondissements périphériques, la densité d'habitants par conseils de quartier (0). Les collèges en revanche (figure 4.15) présentent une répartition beaucoup moins dense et plus irrégulière entre les arrondissements. Il est donc fort peu probable que les collèges aient pu guider un pavage de l'espace parisien en quartier, contrairement aux écoles élémentaires. De plus, les collèges sont rarement des lieux de réunions. En effet, les arrondissements, dont dépendent les conseils, ont plus difficilement accès aux collèges¹¹ qu'aux écoles maternelles et élémentaires¹². Enfin, les collèges sont plus que les écoles élémentaires l'objet d'un évitement scolaire important, ce qui minimise leur rôle de proximité. Les collèges sont donc exclus du reste de l'analyse. Pour définir des « centralités scolaires » plus aisément lisibles que les cartes de répartition de l'ensemble des établissements, nous avons créé des « pôles scolaires » constitués d'au moins trois établissements de niveaux différents distants de moins de 150 m (figure 4.16).

⁸ Compte-rendu de la réunion du quartier CORBON, organisée par le groupe « Démocratie locale participative du Parti Socialiste 15^e Convention », 10 avril 2002.

⁹ De nombreuses associations de quartier, à l'image de « Cinq sur Zinc » dans le 5^e, sont nées à partir d'une association de parents d'élève, désireux de créer des activités pour leurs enfants et une sociabilité amicale de proximité pour eux-mêmes.

¹⁰ La présence plus importante d'établissements privés, notamment dans le 16^e arrondissement, explique en partie cette moindre densité.

¹¹ Les collèges dépendent du Conseil Général. Les lycées, ici, d'emblée exclus de l'analyse dépendent de la Région.

¹² Les arrondissements sont depuis les lois de 1879 et 1889, propriétaires des locaux et en assurent la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Ces écoles ont le statut d'établissements privés de personnalité juridique et classés comme services communaux. Ce sont les arrondissements qui recrutent, rémunèrent et gèrent la carrière des personnels non enseignants des écoles. Ils décident de la création et de l'implantation des écoles publiques après avis du préfet. Le maire fixe les horaires d'entrée et de sortie des classes.

Figure 4.12 Les crèches municipales



Figure 4.14 Les écoles maternelles municipales



Figure 4.13 Les écoles primaires publiques



Figure 4.15 Les collèges publics



Figure 4.16 Quartiers et centralités scolaires



● Pôle scolaire regroupant dans un rayon de moins de 150 m au moins trois établissements publics de niveaux différents (crèche, école maternelle et primaire)

Source (figures 4.12 à 4.16) : APUR, 2003.

Source (figure 4.16) :: INSEE, RGP, 1999.

On retrouve évidemment au niveau pôles scolaires la dissymétrie est-ouest observée précédemment et une apparente corrélation spatiale entre densité résidente et scolaire. En de hors de nombreux quartiers du 7^e, 15^e, du 16^e, du sud 17^e, du 8^e, on a donc très peu de quartiers sans aucun pôle scolaire : Gallion-Vivienne (2^e), Temple (3^e), Gambetta (20^e), Croulebarbe, Salpêtrière-Austerlitz (13^e), Raspail-Montparnasse, Mouton-Duvernet, Montsouris-Dareau (14^e). En revanche, plusieurs arrondissements présentent une répartition assez remarquable de leurs centralités scolaires : le 10^e compte un pôle par quartier, de même que les 9^e et 11^e présentent une répartition régulière de leur pôles scolaire par quartier. Cependant cela ne concerne que trois arrondissements sur vingt et ces arrondissements ont une telle densité d'équipement scolaire que cette répartition n'est guère étonnante. Les écoles ne sont donc pas en règle générale des centralités de quartier, malgré les propositions qui ont pu être faite dans certains arrondissements comme le 15^e arrondissement.

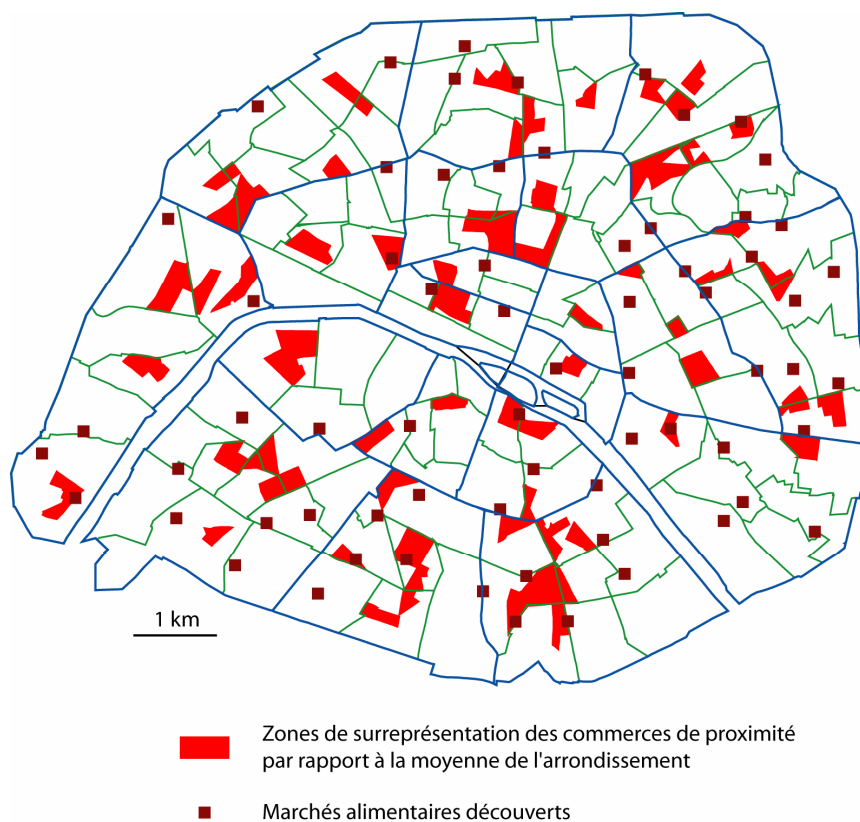
Les centralités commerciales de proximité (voir chapitre 3, et figure 4.17), plus facilement identifiables et quotidiennement pratiquées par une plus large part de la population, et aussi outil de travail des commerçants, souvent représentés dans les conseils de quartier, peuvent apparaître comme un meilleur critère de découpage. En effet, la répartition par quartier des pôles commerciaux de proximité, alimentaires et autres, et des marchés alimentaires découverts est assez régulière : 75% des quartiers dispose d'au moins un pôle de proximité. Seulement une trentaine de quartiers ne disposent d'aucun centre de proximité. Ces quartiers se partagent en deux groupes :

- Les quartiers centraux et péricentraux qui n'ont pas de réelle centralité commerciale soit parce que certaines activités commerciales supplantent les commerces de proximité (Montorgueil/ Saint-Denis, Sentier Bonne Nouvelle), soit parce que les commerces de proximité, essentiellement destinés aux habitants, coexistent avec de nombreux commerces à plus large portée à destination de l'ensemble de l'agglomération ou de touristes (Saint-Germain des Prés, Monnaie, Saint-Germain L'auxerrois, Arsenal, Triangle d'Or, Réaumur, Invalides, Saint-Thomas d'Aquin)
- Les quartiers périphériques où il y a clairement une moindre densité des commerces de proximité (sans doute en raison de la présence de grandes surfaces) et/ou des commerces trop éparpillés dans de vastes quartiers où l'on ne peut donc repérer des centralités claires (Charles Hermite-Evangile, Patay-Masséna, Vallée de Fécamp, Porte des Lilas).

Très rares sont aussi les quartiers qui disposent de plus d'un centre. Ce sont des quartiers particulièrement étendus (Chaillot, Jean Moulin-Porte d'Orléans, Salpêtrière-Austerlitz, Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau) ce qui explique clairement la présence de deux centres. Ces pôles ne se trouvent pas toujours au centre géométrique des quartiers, en effet, beaucoup de rues commerçantes ont apparemment servis de limites aux quartiers (rue d'Avron dans le 20^e, avenue d'Italie dans le 13^e, boulevard Barbès dans le 18^e), mais semblent dans tous les cas avoir pour aire de chalandise un quartier.

On a donc une répartition homogène des pôles de proximité par quartier. Il semble donc y avoir un lien, qu'il ait été voulu ou non, entre centralités commerciales quotidiennes et découpage en quartier dans quasiment tous les arrondissements (seuls les 7^e et 12^e ne suivent pas ce modèle).

Figure 4.17 Quartiers et centralités commerciales locales¹³



Source : BDCOM, 2003

Ainsi nous avons testé plusieurs hypothèses quant aux critères de découpages en quartier d'un arrondissement. La plupart se confirme, mais de manière inégale selon les arrondissements. De même, il apparaît au cours de l'analyse qu'un arrondissement, de manière consciente ou non, a pu mettre en œuvre plusieurs critères. Nous avons donc cherché à dresser une typologie des arrondissements selon leur mode de découpage.

Typologie des arrondissements selon leurs choix de découpage

Nous avons au final retenu huit critères de découpages : les périmètres administratifs, les périmètres opérationnels d'aménagement ou de Politique de la ville, l'agrégation des bureaux de votes, les discontinuités sociales dans l'espace urbain, les discontinuités quant au logement, les effets de barrière, les grandes voies de circulation. Une classification des arrondissements¹⁴ selon ces critères permet d'établir une typologie en six grands modes de découpage (figure 4.18).

¹³ Ces centralités ont été définies en reprenant les effectifs de la seule catégorie « commerces de proximité alimentaires ou autres » (Cf. chapitre 3) et en mesurant en écart type pour chaque IRIS l'écart à la moyenne de l'arrondissement, de façon à faire ressortir les IRIS où sont surreprésentées, en référence à l'arrondissement, les commerces de proximité. Ici ne sont donc représentées que les IRIS présentant une concentration de commerces de proximité supérieur à un écart-type et demi au-dessus de la moyenne de l'arrondissement.

¹⁴ La part de variance expliquée est de 75%.

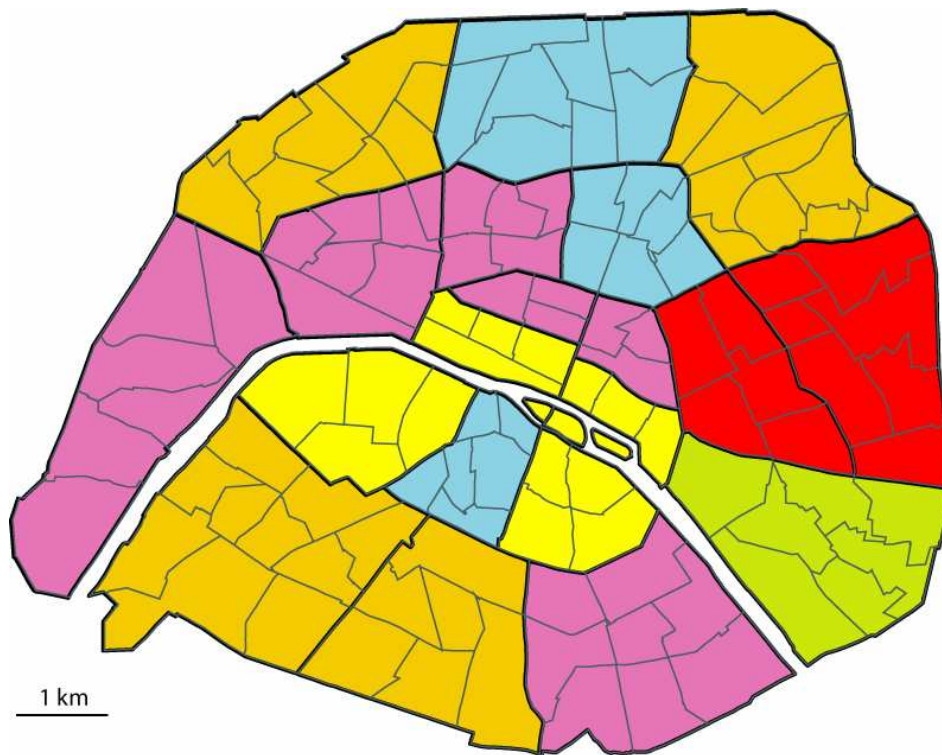
Cette typologie est complexe : les arrondissements, volontairement ou non, ont beaucoup repris de la morphologie urbaine, de la morphologie sociale de Paris, mais aussi des critères plus opérationnels ou politiques. On distingue néanmoins six types :

- Un découpage administratif fondé sur les périmètres de quartiers administratifs (type 1) : les 1^{er}, 4^e, 5^e et 7^e arrondissements.
- Un découpage complexe (type 2) fondé sur les périmètres d'interventions déjà constitués avant 2001 (ZAC, OPAH, ZUS), sur des critères de lisibilité (grands axes de circulation) et de fonctionnalité (pôles commerciaux locaux) : 11^e, 20^e.
- Un découpage fonctionnel (type 3) fondé sur les centralités locales commerciales et des effets de barrières : 14^e, 15^e, 17^e et 19^e.
- Un découpage fondé sur la morphologie urbaine (type 4), assez peu recherché, fondé sur l'homogénéité du bâti et les grands axes de circulation : 1^{er}, 3^e, 8^e, 9^e et 16^e arrondissements
- Un découpage fondé sur la morphologie sociale (type 5) qui fixe les périmètres de quartier en fonction de l'homogénéité de la population, favorisant ainsi l'entre soi, renforcé par des effets de barrière important : 6^e, 10^e, 18^e.
- Un découpage particulier (type 6) fondé sur l'agrégation des aires des bureaux de vote pour constituer des quartiers de population de poids comparables. Ce choix est propre au 12^e.

Seuls cinq arrondissements ont vraiment un critère unique, un découpage préexistant et sont plutôt au centre. Les arrondissements périphériques ont globalement privilégié des découpages assez simples et fonctionnels : l'un fondé sur les pôles commerciaux et les contraintes de circulation dues à des effets de barrière ; l'autre fondé sur la morphologie des logements et les axes de circulation. Seuls trois arrondissements semblent vraiment fonder leurs quartiers sur une logique de l'entre soi.

Si l'on compare cette typologie aux trajectoires politiques des arrondissements lors des dernières municipales (0), seul le découpage administratif (type 1) est un choix typiquement de droite. Les découpages complexes, déjà plusieurs fois remaniés comme dans le 20^e (type 2) et les découpages fondés avant tout sur les discontinuités socio-spatiales (type 5) sont des choix de gauche. Les découpages fondés sur la morphologie urbaine (type 4) sont le fait d'arrondissement récemment passés à gauche lors des municipales de 2001. Le découpage fonctionnel (type 3) apparaît comme un choix plus souvent fait à droite qu'à gauche, mais sans que l'on puisse établir un véritable lien. Ce choix est le fait avant tout d'arrondissements périphériques.

Figure 4.18 Choix de découpage en quartiers des arrondissements



© Anne-Lise Humain-Lamoure, UMR géographie-cités.







- 1  Découpage administratif
- 2  Découpage complexe
- 3  Découpage fonctionnel, fondé sur les centralités
- 4  Découpage fondé sur la morphologie urbaine
- 5  Découpage fondé sur la morphologie sociale
- 6  Choix de découpage propre au 12e (agrégation des bureaux de vote)

Tableau 4.5 Choix de découpage et trajectoires politiques des arrondissements aux municipales entre 1995 et 2001¹⁵

	Droite/droite	Droite/gauche	Gauche/gauche	Total
Découpage fonctionnel	75	0	25	100
Découpage complexe	0	0	100	100
Découpage fonctionnel	53	18	29	100
Découpage fondé sur le bâti	41	59	0	100
Découpage fondé sur l'entre soi	30	0	70	100
Découpage du 12 ^e	0	100	0	100
<i>Total</i>	40,5	26,4	33,1	100

Si l'on compare à présent la typologie des découpages aux positions politiques prises par les arrondissements au moment de la création des conseils de quartiers (0), on constate que le découpage administratif, comme nous l'avons déjà vu, n'est pas un choix qui « classe » l'arrondissement par rapport à une politique de quartiers. En revanche, les découpages complexes correspondent clairement à une politique ambitieuse et précoce en matière de quartiers, alors que le découpage fondé sur l'homogénéité de la population des conseils de quartier est clairement le fait des « légalistes ». Leurs réticences se sont donc traduites par une territorialisation fondée sur une logique de l'entre soi aussi bien à droite qu'à gauche. Le découpage fondé sur le bâti, peu élaboré, fondé sur des éléments assez simples de la morphologie urbaine, correspond logiquement à une position réfractaire aux conseils de quartiers, mais aussi, plus curieusement à des arrondissements plus volontaires (2^e, 3^e, 9^e, 13^e). Ces derniers n'ont donc pas une territorialisation adaptée à leurs ambitions politiques. Ce sont tous des arrondissements récemment passés à gauche : l'application stricte du programme de la nouvelle majorité municipale en 2001, semble ici un peu artificielle car elle ne se traduit pas dans une territorialisation élaborée. Enfin, le découpage fonctionnel, là aussi, ne correspond de manière significative à aucune position politique tranchée : seuls les légalistes évitent ce type de territorialisation. Ce choix semble dépendre avant tout de la situation périphérique des arrondissements qui l'ont adopté.

Tableau 4.6 Choix de découpage et positions politiques des arrondissements face à la création des quartiers¹⁶

	Réfractaires	Légalistes	Volontaires	Pionniers	Total
Découpage fonctionnel	25	25	50	0	100
Découpage complexe	0	42	0	58	100
Découpage fonctionnel	29	0	41	29	100
Découpage fondé sur le bâti	41	0	59	0	100
Découpage fondé sur l'entre soi	0	70	0	30	100
Découpage du 12 ^e	0	0	100	0	100
<i>Total</i>	22	19	40	19	100

¹⁵ Test du Khi2 portant sur les arrondissements pondérés par le nombre de conseils de quartier. Apparaissent en gras, les valeurs pour lesquelles le test du Khi2 par case est significatif au seuil d'erreur de 5% et moins. On n'analysera pas la répartition du type 6 dans la mesure où il ne concerne que le 12^e arrondissement.

¹⁶ Idem.

Au total, les modes de territorialisation des quartiers sont donc très divers, en fonction des situations dans la ville, en fonction de la morphologie urbaine et sociale, en fonction de la volonté politique des arrondissements. Si cette territorialisation est le résultat de positions politiques parfois tranchées (réfractaires de droite, pionniers de gauche), parfois beaucoup plus nuancées (parmi les volontaires et les légalistes de droite et de gauche), c'est aussi le point de départ et le cadre d'une nouvelle démocratie de proximité. Ces modes de découpages ont-ils des conséquences en termes de pratique des conseils ? Permettent-ils de répondre aux objectifs de ces conseils ?

4. Suffit-il de faire des quartiers pour faire quartier ?

A quoi servent les quartiers ? Tout comme pour la territorialisation, la loi reste assez floue et ne tranche pas entre concertation, participation et pouvoir de proposition. La Mairie de Paris leur donne un rôle assez large :

Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie et permettent une meilleure diffusion et communication vers la population du quartier. Ils sont un des relais entre les services de la mairie et les élus et la population du quartier, sans être les représentants des premiers ou des seconds. Ils sont forces de proposition et peuvent ainsi soumettre des vœux au conseil d'arrondissement, celui-ci prenant la décision de les accepter ou non et de les redistribuer vers les autorités compétentes, en fonction du domaine d'action en jeu. (<http://www.paris.fr/>)

Les conseils de quartiers, même s'il est souligné qu'ils n'ont aucune légitimité de représentation démocratique, ont un rôle de participation au sens large : il ne s'agit pas seulement de consultation, mais aussi de proposition. Ils apparaissent comme un « relais », une espèce de corps intermédiaire entre élus, habitants et usagers (notamment les commerçants, et autres associations de non résidents). Cependant, à l'échelle des arrondissements, ce rôle est plus ou moins réduit selon les positions politiques. Aux deux extrêmes, on peut trouver :

- La mairie du 16^e arrondissement, caractéristique des arrondissements « réfractaires » ne retient pour rôle que la formule suivante :

Les conseils de quartier sont un lieu d'écoute, d'expression, d'information et de concertation sur toute question intéressant le quartier considéré. Ils sont présidés par le Maire du 16^e arrondissement ou son représentant, désigné par lui au sein du Conseil d'arrondissement. (<http://www.mairie16.paris.fr/>)

- La mairie du 20^e, arrondissement pionnier dans la mise en place des quartiers, présente un rôle nettement plus étendu que ne le propose la Ville de Paris :

Chaque Conseil [...] émet un avis sur les dossiers qui concernent le quartier, il a aussi la possibilité, à sa propre initiative, de faire des propositions ou d'émettre des vœux. Il est un lieu d'écoute, de dialogue entre les habitants du quartier et les élus, et de consultation. Depuis mai 2001, la participation active des habitants a été accrue par la possibilité pour les étrangers non communautaires de devenir conseiller de quartier, la présence des jeunes dès 16 ans et le respect de la parité femmes-hommes. A partir de 2002, afin de renforcer l'autonomie et le pouvoir d'action des conseils de quartier, les conseillers ont pu élire

directement la ou le président(e) du Conseil et ils disposent de budgets propres de fonctionnement, d'animation et d'investissement. Autre innovation majeure au niveau parisien, les conseils ont pu participer, pour la deuxième année consécutive à l'élaboration du budget de l'arrondissement. (<http://www.mairie20.paris.fr/>)

Les objectifs sont donc très divers selon les arrondissements et à grands traits, il semble que les arrondissements les plus extrêmes (réfractaires et pionniers) aient globalement effectué un découpage des quartiers adapté à leur politique : un découpage à grand trait, s'appuyant sur la morphologie urbaine, sans recherche particulière, dans le cas des réfractaires ; une territorialisation plus complexe et recherchée dans le cas des pionniers. Qu'en est-il pour l'ensemble des arrondissements ? Il s'agit dans cette troisième partie d'analyser la pratique des quartiers et de voir dans quelle mesure ces pratiques et la territorialisation de ces pratiques en quartiers interagissent. Il nous faut pour cela suivre deux axes, selon les acteurs :

- Au niveau des Mairies, comment les politiques mises en œuvre depuis 2001 et qui peuvent faire l'objet d'une participation, s'inscrivent-elles dans le maillage des quartiers ? Utilise-t-on véritablement ce nouveau maillage ?
- Au niveau des habitants et des usagers, ce maillage a-t-il été approprié ? Quelle est la participation effective dans ces conseils ?

Les quartiers, une nouvelle maille de gestion dans Paris ?

Étant donné les objectifs affichés « concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie » (Mairie de Paris), on pourrait supposer que de nombreuses politiques, notamment en matière d'aménagement, s'inscrivent, au moins partiellement, dans ce nouveau maillage. Il paraît logique que les politiques sociales, d'aménagements ou d'autres critères comme les pôles commerciaux qui ont apparemment plus ou moins guidé le découpage de cette nouvelle maille, continuent de s'y inscrire et ainsi contribuer à « faire quartier ».

- Politique de la ville et conseils de quartiers

Nous avons vu que les périmètres des principales zones d'aménagement concertées (ZAC), des grandes opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), mais aussi des zones urbaines sensibles (ZUS) avaient en grande partie été repris dans le découpage des conseils de quartiers. De plus, la Mairie de Paris affiche clairement la volonté d'une participation active des habitants dans ces politiques qui apparaissent souvent sous la dénomination « quartiers » :

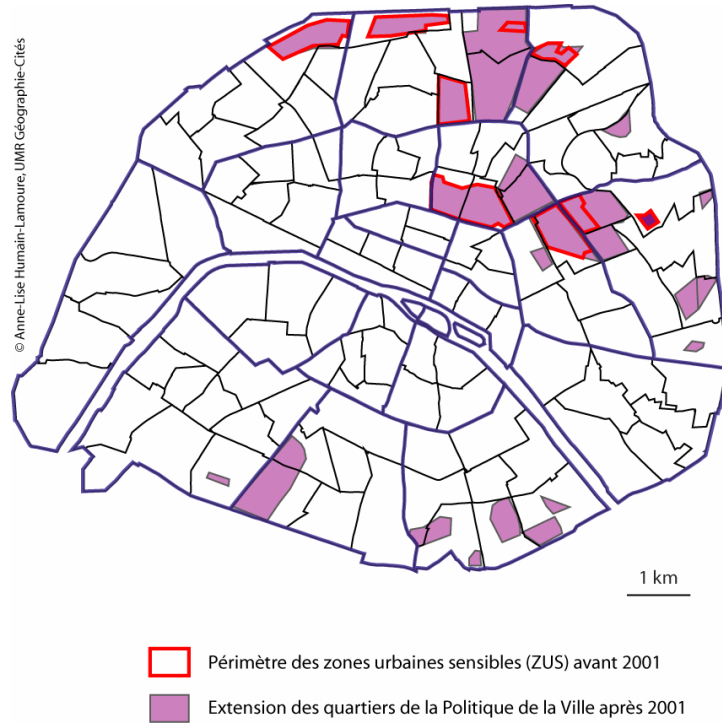
La Politique de la ville à Paris s'appuie sur quatre grands principes [...] [dont] la participation active des habitants : Ils sont, avec les associations, appelés à participer aux réflexions, à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un véritable projet de quartier. Afin d'aider les associations à jouer pleinement leur rôle irremplaçable pour le lien social, la Ville de Paris a multiplié par trois depuis 2002 leurs subventions au titre de la Politique de la ville. ([/www.paris.fr](http://www.paris.fr))

L'extension des quartiers de la Politique de la Ville après 2001 (0) montre une relative adéquation avec les conseils de quartiers. Six ZUS sont reprises à l'identique (Porte de Saint Ouen, Porte Montmartre, Goutte d'Or, Porte Saint-Denis, Fontaine au Roi, HBM Ménilmontant) et s'inscrivent totalement dans le périmètre de leur conseil de

quartier respectif. Trois sont étendues à l'échelle de deux conseils de quartier (Charles Hermite-Evangile et La Chapelle Marx Dormoy dans le 18^e, Pont de Flandres et Flandre-Aubervilliers dans le 19^e, Belleville et Amandiers dans le 20^e). Parmi les quartiers créés, la plupart, de taille assez réduite, sont entièrement contenus dans un conseil de quartier. Seulement trois transcendent les frontières des conseils : Plaisance-Raymond Losserand, Brillat Savarin-Amiral Mouchez, Saint-Louis-Granges aux Belles. La délimitation des quartiers de la Politique de la Ville semble donc globalement s'inscrire dans le nouveau maillage des conseils de quartier. Le découpage des conseils de quartier en partie fondé sur des critères d'homogénéité sociale peut sans doute expliquer cet état de fait (aucun argument portant sur les conseils quartiers ne ressort des présentations sur les quartiers de la Politique de la Ville).

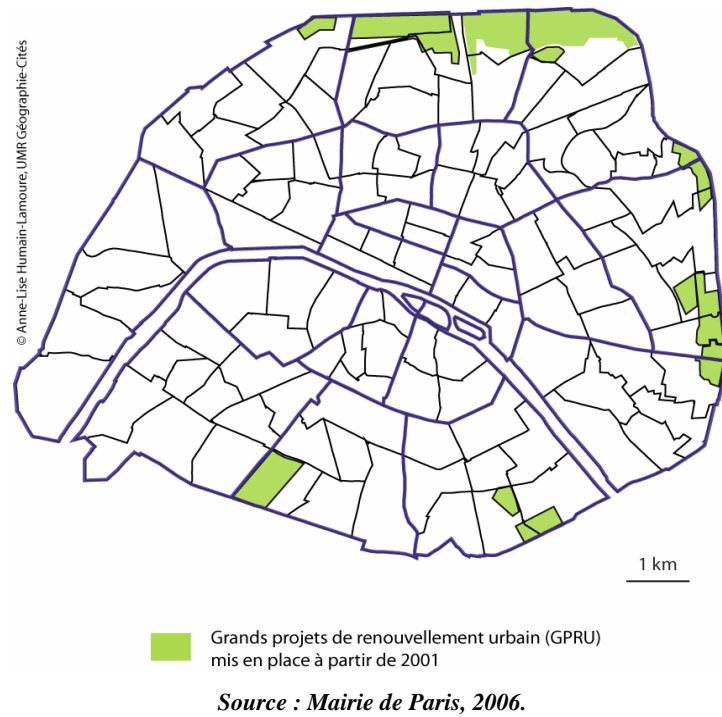
En revanche, les Grands Projets de Renouveau Urbain (GPRU) qui participent également de la Politique de la ville débordent largement les périmètres des Conseils (figure 4.19). Trois GPRU sur onze sont à cheval sur deux arrondissements, six sur au moins deux conseils de quartiers. Il est paradoxal de constater que les quartiers de la Politique de la Ville, fondés avant tout sur des critères statistiques décrivant les difficultés économiques et sociales des populations, s'inscrivent dans les conseils, alors que les GPRU ne s'y inscrivent que très partiellement. Cela semble logique dans la mesure où les conseils de quartier ne sont qu'un interlocuteur parmi d'autres impliqué dans le processus de consultation autour de ces aménagements urbains. Cependant, il est étonnant que la Mairie et les chefs ne fassent pas plus appel aux conseils de quartier : l'objectif principal des GPRU (amélioration du cadre de vie et notamment des espaces publics) s'inscrit parfaitement dans le rôle de consultation/proposition généralement donné aux conseils de quartiers. Des consultations sont effectuées, mais de manière éparse et peu coordonnée entre conseils, notamment quand ceux-ci dépendent de deux arrondissements différents. De fait, les possibilités de proposition des conseils sont alors très réduites. Le travail des conseils ne peut être ici que très local à l'intérieur d'un GPRU.

Figure 4.19 Conseils de quartiers et quartiers de la Politique de la Ville



Source : Mairie de Paris, 2006.

Figure 4.20 Conseils de quartiers et Grands projet de renouvellement urbain



Source : Mairie de Paris, 2006.

- Aménagement des espaces publics et conseils de quartier

En revanche, les conseils de quartiers sont particulièrement sollicités en termes d'aménagement des espaces publics dans le cadre des « quartiers verts » et des zones 30 (en grande partie héritées des « quartiers tranquilles » de la mandature 1995-2001). Ces deux types d'opération, très proches, visent principalement à réduire la circulation automobile par l'aménagement de la voirie, des sens de circulation et la création de pistes cyclables (voir chapitre 5). Cependant, l'adéquation des périmètres est loin d'être parfaite (figure 4.21) : parmi les 35 « quartiers verts » et les 22 « zones 30 », respectivement 13 et 5 quartiers s'étendent sur deux conseils. La consultation se fait donc là aussi avec plusieurs conseils, mais en général d'un même arrondissement ce qui facilite le processus.

Figure 4.21 Conseils de quartier et quartiers verts



Source : Mairie de Paris, 2006.

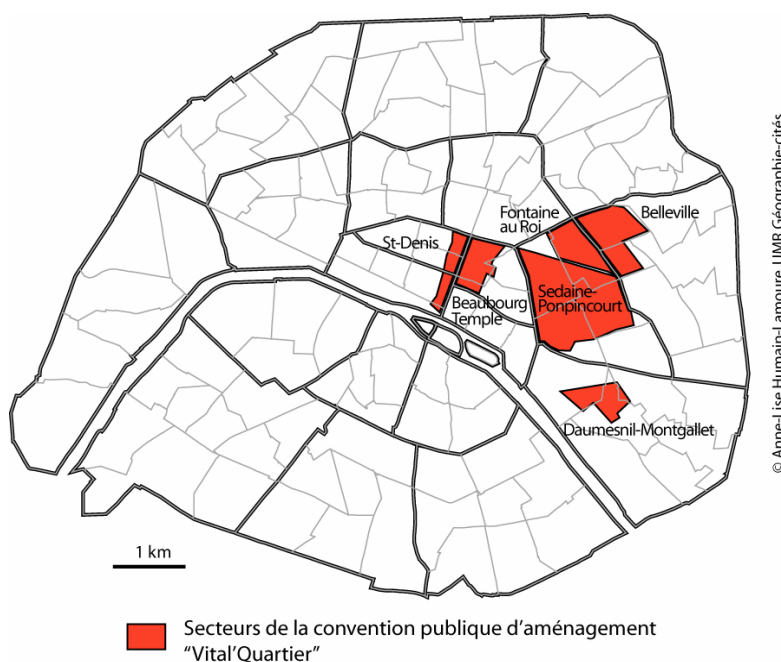
Les commerces de proximité semblent être un élément important de la structuration de l'espace public entrant dans la définition des quartiers tant pour les élus que pour les habitants (cf. supra et chapitre 6). De plus, la plupart des conseils prévoit la représentation des commerçants ou de leurs associations. Les conseils de quartier sont donc a priori un lieu particulièrement adapté au débat et à la concertation concernant les commerces. La Ville de Paris a adopté en 2004 une opération publique d'aménagement, confiée à la SEMAEST (société d'économie mixte sur l'Est parisien), dénommée « Vital'quartier ». Cette opération vise à favoriser :

le développement et la diversité commerciale de quartiers touchés par la faiblesse de l'activité économique ou par une mono activité, porteuse de nuisances pour la vie

quotidienne des habitants (disparition des commerces de proximité, bruit, pollution, embouteillages). [...] Ce projet est mené en association avec les mairies d'arrondissement concernées et en concertation avec les associations de riverains et les acteurs consulaires et économiques des quartiers. Elle doit permettre d'installer 15000 m² de locaux destinés aux commerces de proximité, aux artisans, aux professions libérales et aux petites entreprises. [...] Au-delà de l'acquisition foncière et de la gestion de patrimoine, [cette mission] vise à : fournir aux habitants des quartiers une offre de services de proximité de qualité, notamment des commerces alimentaires ; enclencher sur le long terme une dynamique de diversité commerciale et économique en harmonie avec la vie des quartiers ; améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers concernés. (www.semaest.fr, 2007)

Cette opération concertée semble parfaitement s'inscrire dans le rôle des conseils de quartiers. Or la définition des secteurs d'intervention (figure 4.22) montre clairement que la concertation autour de ces projets, pourra difficilement se dérouler au niveau des conseils de quartier. En effet, les six secteurs, même les plus petits, s'étendent sur au moins deux quartiers, voire quatre comme le secteur Sedaine-Popincourt quasiment à l'échelle de l'arrondissement.

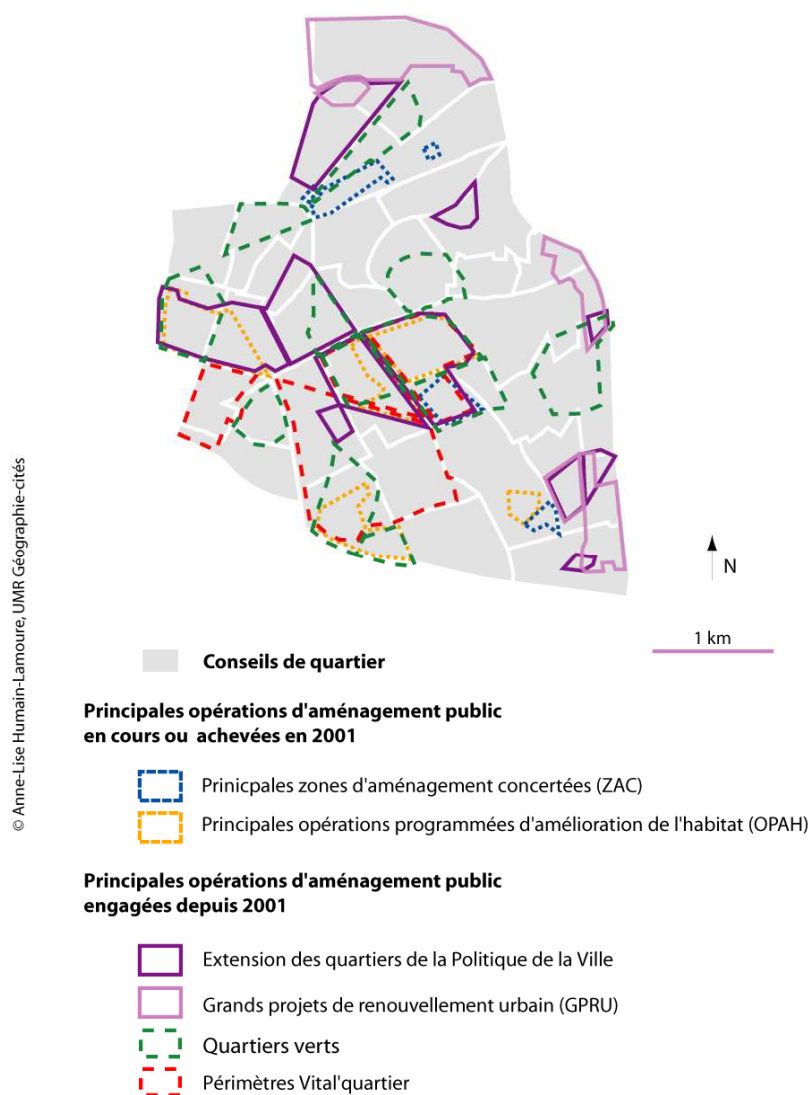
Figure 4.22 Opération publique d'aménagement « Vital'quartier » et conseils de quartier



Source : SEMAEST, 2006.

Ainsi les élus, les services techniques, les sociétés d'économie mixte, à différents échelons, multiplient les périmètres locaux d'opération d'aménagement ou de développement et en reprenant dans l'intitulé officiel ou dans les dénominations courantes le terme quartier. Dans les arrondissements de l'Est comme les 3^e, 10^e, 11^e, 19^e et 20^e arrondissements qui ont fait l'objet de nombreuses opérations d'aménagement, on obtient des maillages complexes (figure 4.23) qui se superposent que très partiellement. Une seule zone présente une coïncidence presque complète de ces périmètres : Belleville-Amandiers dans le 20^e.

Figure 4.23 Aménagements de quartier et conseils de quartier dans les 3^e, 10^e, 11^e, 19^e et 20^e



De plus, chacune de ces zones porte des dénominations différentes, tout en étant relativement proches : le secteur Vital'quartier « Belleville » correspond à peu près aux conseils de quartiers Belleville et Amandiers, où l'on trouve les « quartiers verts » Belleville et Sorbier sur l'emplacement de l'OPAH Belleville Ménilmontant et de la ZAC Amandiers. Dans le périmètre du conseil de quartier Belleville St Maur dans le 11^e, on trouve une OPAH « Orillon-Oberkampf », une ancienne ZUS et le secteur Vital'quartier de la Fontaine au Roi (qui ont le même nom, mais pas tout à fait le même périmètre) et un « quartier vert » Orillon ».

Au-delà du problème évident de la lisibilité de ces périmètres pour l'ensemble des acteurs et des habitants, devenus par le biais des conseils des « usagers-acteurs », cela pose la question de la pertinence d'une territorialisation de la participation habitante. En effet, si dans chacun de ces périmètres d'action doit se tenir une concertation, voire une participation, pourquoi créer pour celles-ci encore un autre zonage ? Faire du quartier contribuerait-il à noyer la construction d'une démocratie participante ? La participation

et les actions des conseils de quartier peuvent être un bon indicateur de la portée de cette territorialisation dans le processus de concertation/participation.

Les quartiers : une nouvelle maille de participation

Il est difficile de pouvoir véritablement mesurer la participation des usagers à l'ensemble des conseils de quartier parisiens. Les conseils n'ont été officiellement créés qu'en 2002 à l'échelle de tous les arrondissements : il est donc inenvisageable de tenter de dresser une évolution d'une participation encore récente. Les bilans constitués par arrondissement à l'occasion chaque année depuis 2004 du Printemps de la démocratie locale, permettent d'apprécier certaines réalisations (nombreuses animations, petits équipements ou aménagements de voirie, projets en cours ou achevés), mais ces opérations sont peu comparables d'un arrondissement à l'autre, ne sont pas toujours le fait des seuls conseils de quartier et ne permettent pas de mesurer véritablement la participation effective des habitants. La consultation réalisée en 2003 autour de la rénovation du Plan d'Occupation des Sols devenu Plan Local d'Urbanisme (PLU) au niveau des Mairies d'arrondissement et dans l'ensemble des conseils de quartier semble être un indicateur plus fiable et plus complet à la fois de la place accordée aux conseils par chaque Mairie d'arrondissement et de la participation des habitants et autres usagers aux 121 conseils de quartier parisiens.

En effet, pour l'élaboration du PLU, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) distingue deux types de concertation : l'élaboration du PLU en association avec les partenaires institutionnels (État, Région) ; un dispositif de concertation avec la population et les associations locales, dispositif qui doit s'enraciner dans les mairies d'arrondissement, par différents biais, et parmi ceux-ci, les conseils de quartier. Le processus de concertation s'est fait en quatre étapes :

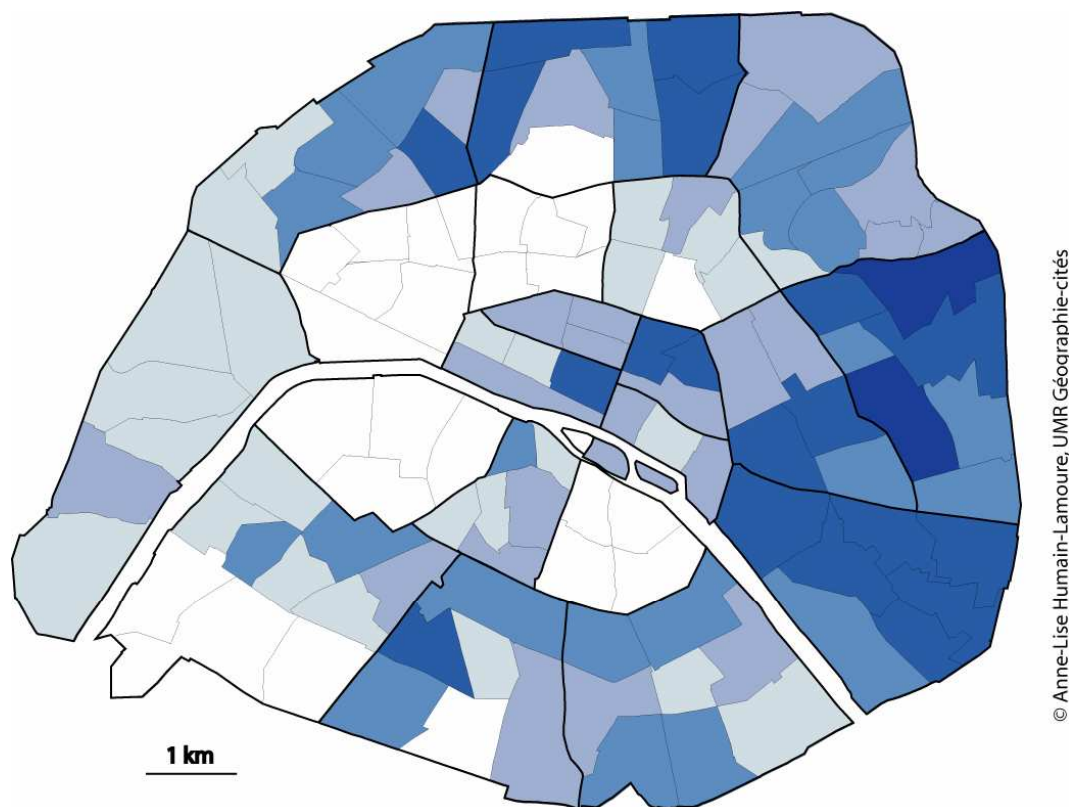
- un diagnostic qui a fait l'objet d'une première réunion de concertation dans chaque mairie d'arrondissement au cours du premier trimestre 2002.
- l'élaboration du projet de ville (le Programme d'Aménagement et de Développement Durable) de janvier à novembre 2003, qui a fait également l'objet d'une réunion publique dans chaque mairie d'arrondissement,
- une concertation menée autour du PLU en mai-juin 2004 auprès des Parisiens.
- la mise au point d'un règlement qui a abouti en janvier 2005 à l'arrêt d'un document provisoire soumis à enquête publique. L'enquête publique relative au PLU s'est tenue du 31 mai au 13 juillet 2005 dans les vingt mairies d'arrondissement. La commission d'enquête a remis son rapport, le 6 février 2006, au Maire de Paris, avec avis favorable. Le P.L.U. a été adopté le 12 juin 2006 par le Conseil de Paris.

La base de données que nous étudierons ici, correspond à la phase de l'élaboration du projet de ville effectué en 2003 dans chaque Mairie d'arrondissement. Celles-ci devaient organiser une réunion publique, mais chacune était laissée libre de mobiliser fortement ou non les conseils de quartier dans ce processus. La base de données regroupe par arrondissement l'ensemble des propositions détaillées faites par de nombreux acteurs, dont principalement la Mairie, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), les associations, les conseils de quartiers, des commerçants et artisans.

La répartition des propositions sur le nouveau PLU par conseil de quartier est très inégale (figure 4.24). Les conseils ont en moyenne formulé 51 propositions, mais 26 n'en ont formulé aucune, 77 (64%) se trouvent en deçà de la moyenne, alors que 21

conseils (à peine 1/5^e) concentrent 56% des propositions. Cette distribution des propositions est donc particulièrement dissymétrique et hétérogène. La répartition géographique est fort logiquement très contrastée : une opposition est/ouest assez nette, mais avant tout un effet d'arrondissement très fort. Il faut donc analyser cette répartition à deux échelons : au niveau des arrondissements à l'échelle parisienne ; au niveau des conseils à l'échelle infra arrondissement.

Figure 4.24 Participation par conseil de quartier à la consultation concernant le PLU



© Anne-Lise Humain-Lamoure, UMR Géographie-cités

Propositions de modification
du Plan Local d'Urbanisme

- 300 - 450 (2)
- 100 - 299 (19)
- 50 - 99 (23)
- 25 - 49 (26)
- 1 - 24 (25)
- aucune proposition (26)

Total des propositions	6184
Médiane	31
Moyenne	51,1
Ecart-type	65,2
Coefficient de variation	1,3

Source : Mairie de Paris, 2004

• Effets d'arrondissement : logique politique ou logique de découpage ?

21 des 26 conseils qui ne formulent aucune proposition, se concentrent dans quatre arrondissements : 5^e, 7^e, 8^e et 9^e¹⁷. Les 21 conseils les plus dynamiques se répartissent pour l'essentiel sur quatre arrondissements : 11^e, 12^e, 18^e et 20^e. Entre ces deux extrêmes, les 6^e, 10^e, 15^e et 16^e arrondissements présentent des conseils peu dynamiques, tandis que les 1^{er}, 3^e, 13^e, 14^e et 19^e ont des conseils, semble-t-il, plus actifs dans cette consultation. L'effet d'arrondissement semble donc très fort. Cela paraît logique dans la mesure où cette consultation a été menée et transmise aux services techniques chargés du PLU par les Mairies d'arrondissement. Celles-ci ont donc pu choisir de consulter ou non les conseils, mais éventuellement de faire apparaître les propositions des conseils de quartier sous l'étiquette de l'arrondissement.

Cependant, cette typologie de la participation des conseils recoupe en partie la typologie politique établie à partir de leur mise en place des conseils (pionniers, volontaires, légalistes et réfractaires). La relation entre ces deux typologies est significative¹⁸ (0). La majorité des conseils qui n'ont pas participé à cette consultation, sont dans des arrondissements réfractaires ; parmi les conseils qui ont participé eu de là de la moyenne des conseils (51 propositions) on ne retrouve aucun réfractaire et essentiellement des quartiers d'arrondissement volontaires ou pionniers. Cependant on retrouve presque autant de quartiers d'arrondissements volontaires (32%) que de quartiers d'arrondissement réfractaires (36%) parmi ceux qui formulent moins de 25 propositions et la moitié des quartiers entre 25 et 49 propositions appartiennent à des arrondissements volontaires.

Tableau 4.7 Dynamisme des quartiers et politique d'arrondissement (en%)

Participation	Réfractaires	Légalistes	Volontaires	Pionniers	Total
aucune	54	19	23	4	100
1-24	36	12	32	20	100
25-49	8	19	50	23	100
50-99	9	17	43	30	100
100-299	0	32	58	11	100
300-450	0	0	0	100	100
<i>Total</i>	22	19	40	19	100

En gras, valeurs pour lesquelles le test Khi2 par case est significatif au seuil de 5% d'erreur et moins.

Source : Mairie de Paris, 2004

Ainsi la politique menée par les arrondissements joue un rôle très important dans le dynamisme de proposition de leurs quartiers, cependant cela ne suffit pas à expliquer leur participation différenciée. Si les arrondissements pionniers et réfractaires se différencient assez nettement, les arrondissements légalistes et volontaires présentent en revanche des profils assez semblables. Ils ont quasiment la même proportion de

¹⁷ L'absence totale de proposition dans le 9^e semble peu crédible. Près de 90% des propositions sont attribuées dans la base de données à l'arrondissement. Ce chiffre et la structure de fonctionnement des conseils du 9^e (où les élus d'arrondissement sont très représentés) nous laisse penser que les propositions des conseils ont été synthétisées et rassemblées sous l'étiquette « arrondissement ». Dans le doute, nous ne tiendrons pas compte de cet arrondissement dans les analyses.

¹⁸ Un test du Khi2 nous permet de rejeter l'hypothèse d'indépendance au risque de 1% d'erreur.

quartiers à fort pouvoir de propositions (au-delà de 100), de quartiers moyens (50-99 propositions) et de quartiers en retrait (25-49 propositions). Or c'est ces arrondissements qui présentaient des types différenciés de découpages. On peut donc supposer que le degré de participation des quartiers dépend aussi des choix fait par les arrondissements en matière de découpage des périmètres de quartier.

En premier lieu, le choix fait par les arrondissements de sur- ou sous-dimensionner leurs quartiers (0) semble décisif. Les arrondissements qui ont choisi de faire des quartiers très petits (6^e, 8^e, 19^e, dans une moindre mesure les 10^e, 15^e et 17^e) ont une participation très faible, voire nulle, à peine influencée dans le 19^e par le caractère pionnier et l'ancienneté de cette pratique. Les arrondissement qui ont fait le choix de surdimensionner leurs quartiers (7^e, 11^e, 14^e et 16^e) ont une participation faible à moyenne, mais nettement influencée par la politique menée à l'égard des conseils : le 16^e présente des participations très faibles, tandis que les 11^e et 14^e ont une participation moyenne, voire ponctuellement forte. Il y aurait donc une « bonne » taille de quartier (au regard de la population et de la surface de l'arrondissement) pour favoriser la participation. En tout cas, le choix de nombreux petits quartiers semble plus dommageable que celui de les sur-dimensionner.

En second lieu, en croisant les types de découpages par arrondissement (Figure 4.18) et les degrés de participation, on constate (0) que certains types de découpages sont significativement liés à un degré de participation des conseils de quartier. Ainsi les arrondissements qui ont retenu un découpage administratif (type1) ou un découpage fondé la morphologie urbaine (type 4) présentent des quartiers majoritairement absents ou quasi absents de la consultation. Les arrondissements qui ont choisi un découpage complexe (type 2) sont ceux qui ont des quartiers très dynamiques. De même, le 12^e qui seul a fait le choix d'agréger des bureaux de vote (type 6), présente des quartiers uniformément très dynamiques. Les arrondissements qui ont privilégié un découpage fonctionnel (type 3) ont globalement des quartiers assez dynamiques. Le découpage fondé sur des discontinuités sociales fortes (type 5) n'est en revanche significativement associé à aucun degré de participation des conseils.

Tableau 4.8 Types de découpages et dynamismes des conseils de quartier

Participation des quartiers (propositions)	Découpages	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total
aucun		31	0	15	46	8	0	100
1-24		12	0	32	28	28	0	100
25-49		15	8	35	27	15	0	100
50-99		0	17	48	17	13	4	100
100-299		5	21	11	11	21	32	100
300-450		0	100	0	0	0	0	100
Total		13	10	28	26	17	6	100

*En gras, valeurs pour lesquelles le test Khi2 par case est significatif au seuil de 5% d'erreur et moins.
Source : Mairie de Paris, 2004*

Ainsi l'effet d'une part de la volonté politique dans la mise en place des quartiers et d'autre part des délimitations de quartiers semblent fortement lié au degré de participation. Paradoxalement, ces deux effets ne s'associent que rarement. Certains choix de découpage semblent particulièrement prégnants, indépendamment de logiques politiques : le découpage complexe est fortement associé à une très bonne participation des quartiers dans deux arrondissements à la politique pourtant différente (le 20^e fait parti des pionniers, le 11^e est légaliste). A l'opposé, les quartiers issus d'un découpage fonctionnel, administratif ou simplement fondé sur la morphologie urbaine, ont une participation très différenciée selon qu'ils appartiennent à un arrondissement réfractaire et légaliste (participation faible) ou volontaire (participation moyenne à forte) : la volonté politique est ici plus prégnante et l'emporte largement sur la logique de découpage. De même, les trois arrondissements qui ont adopté un découpage fondé sur une logique d'entre soi, ont une participation très différenciée : le 10^e, pourtant l'un des arrondissements pionniers, a une très faible participation ; les 6^e et 18^e, légalistes, ont respectivement une participation de leurs quartiers uniformément moyenne pour le premier, de très faible à très forte pour le second, de manière très contrastée.

On a donc une certaine correspondance entre un dynamisme de participation, des choix de découpage, de politique à l'égard des conseils de quartier. Cependant ces relations sont complexes et l'on peut supposer que des éléments micro locaux, à l'échelle des arrondissements, expliquent aussi en partie la répartition très inégale de la participation.

- L'hétérogénéité du quartier joue-t-elle sur la participation ?

On distingue des arrondissements particulièrement hétérogènes, où des conseils de quartiers se distinguent nettement des autres soit par une activité accrue, soit au contraire par une moindre participation (figure 4.24). Dans les 1^{er} et 3^e arrondissements, trois quartiers sont particulièrement actifs au sein de leur arrondissement et plus largement de leur voisinage : les Halles (1^{er}), Réaumur et Temple (3^e). Dans le 14^e, la participation du quartier Pernety est nettement supérieure à l'ensemble des autres quartiers, mais surtout à l'égard du quartier Jean-Moulin-Porte d'Orléans absent de la participation. Dans le 15^e, deux quartiers se distinguent par une participation moyenne (Cambronne-Garibaldi et Violet-Commerce), au cœur d'un ensemble certes de faible participation au nord de l'arrondissement, mais qui se distingue assez nettement des quartiers sud totalement absents de la consultation. Le 18^e présente quant à lui, une répartition inverse : deux quartiers, Montmartre et Clignancourt-Jules Joffrin, n'ont pas ou peu participé à la consultation, alors les six autres quartiers ont au contraire fait de nombreuses propositions. Enfin, dans une moindre mesure le 17^e et le 11^e, où l'on peut identifier une sorte de gradient nord-sud : d'une bonne participation au contact du 18^e à une très faible participation en allant vers le 16^e dans le 17^e ; à l'inverse, une moindre participation dans les quartiers nord du 11^e (République-Saint-Ambroise et Belleville-Saint-Maur) et une plus grande activité au sud.

Les gradients observés dans les 11^e et 17^e, l'opposition nord-sud dans le 15^e laisse penser que la structure démographique joue un rôle très important dans le dynamisme des conseils à l'intérieur des arrondissements. En effet, les quartiers qui participent le plus à l'intérieur des arrondissements les plus hétérogènes sont des quartiers qui présentent au sein de leur arrondissement un profil socio-démographique particulièrement hétérogène et spécifique (Halles, Réaumur, Temple, Pernety, Didot,

Violet-Commerce, Batignolles-Cardinet, Bastille-Popincourt, Grandes Carrières-Clichy). Ces quartiers apparaissent comme des mosaïques de trois des huit types de profil socio-spatiaux que nous avons construits en première partie :

- des espaces de couches moyennes plutôt populaires composées préférentiellement de jeunes adultes (30-49 ans), relativement peu diplômés, mais actifs (employés et intermédiaires)
- des fronts de gentrification composés préférentiellement de jeunes actifs, très diplômés, exerçant des emplois de cadre ou de profession intellectuelle
- d'anciens bastions ouvriers où l'on retrouve préférentiellement des personnes de plus de 60 ans, retraitées ou inactives et assez peu diplômées.

Les proportions de ces trois types varient selon que l'arrondissement se trouve à l'ouest ou l'est de Paris et peut être ponctuellement associé à des îlots de populations plus aisées, plus diplômées à l'Ouest ou à des îlots de précarité à l'Est. Il est à noter que ces trois profils sont très proches les uns des autres. L'hétérogénéité est donc relative : les différences sociales sont faibles et ne semblent pas un obstacle majeur au dialogue entre ces populations. Des espaces tout aussi hétérogènes, comme le sud du 15^e, mais qui mettent en présence des types plus différenciés, semblent beaucoup moins actifs.

Ainsi les conseils de quartier particulièrement actifs au sein d'arrondissements où la participation est moyenne ou faible, semblent s'appuyer à la fois sur le capital culturel et social des gentrificateurs, qui avec les couches moyennes plutôt populaires, sont assez demandeurs d'équipements ou d'animation, mais aussi sur le tissu associatif encore très actif des anciens bastions ouvriers où l'on trouve beaucoup de retraités très actifs sur le plan politique. Seul le 18^e arrondissement semble échapper à ce modèle. Le quartier Montmartre s'inscrit parfaitement dans le profil d'un quartier, ancien bastion ouvrier, devenu espace des couches moyennes populaires, gentrifié ou en cours de gentrification. Cependant, il ne prend pas part à cette consultation, à l'inverse de quartiers très populaires et très homogènes (Moskowa, Charles Hermite, La Chapelle) qui participent beaucoup. Cette participation très différenciée peut s'expliquer d'une part par le statut particulier de la zone de Montmartre, où les règles d'urbanisme sont très encadrées et laissent peu de marge pour un débat participatif ; d'autre part, par un tissu associatif plus dense dans les quartiers de forte participation.

On peut supposer également qu'au-delà des caractéristiques sociales, il y a un « effet de démonstration » : lorsque des démarches participatives ont déjà eu lieu et ont été rapidement suivies d'effets concrets, cela constitue une forte incitation à la participation à d'autres projets (Sintomer, 2003). La réalisation de « quartiers verts », après consultation, a pu jouer dans les quartiers Batignolles-Cardinet, Violet-Commerce, Temple ou Bastille-Popincourt. La consultation engagée autour de la rénovation du Forum des Halles au même moment que la consultation sur le PLU a pu également pousser le conseil de Halles à une plus forte participation que les conseils voisins. A l'inverse, de trop nombreuses actions locales à géométrie variable, lancées et exécutées sans participation des conseils (en dehors du quartier vert), comme dans le quartier Belleville-Saint-Maur (figure 4.23), semblent démotiver la participation.

Il ne faut pas enfin négliger des aspects d'interactions personnelles au sein des conseils : certains fonctionnent mieux que d'autres sous l'impulsion d'un président – un élu ou plus rarement comme dans le 14^e, un habitant ou sous l'impulsion d'un ou plusieurs membres, notamment des associations comme Urbanisme et démocratie (UDE) dans les quartiers Pernety et Didot.

Conclusion

La notion de quartier est de plus en plus utilisée, dans différents champs d'action politique depuis une dizaine d'années. Mais l'élaboration politique de cette notion complexe ne se fait que très progressivement depuis vingt ans et reste largement inachevée. Certes, les pouvoirs municipaux en ont une vision de plus en plus intégrée, mobilisant le quartier dans des champs d'intervention de plus en plus étendus : le quartier n'est plus une simple zone d'aménagement et d'urbanisme, mais un véritable territoire d'action économique, sociale et politique. Mais ces actions sont peu articulées, car elles reposent sur une multiplicité de découpages en quartiers à la fois politiques et techniques, auxquels ont été rajoutés en 2001 et 2002 ceux des conseils. Ces derniers peinent donc à être investis tant par les politiques eux-mêmes que par les habitants.

Le flou de la loi « démocratie de proximité », la multiplicité des modalités de fonctionnement et de découpage témoignent d'une élaboration politique très incomplète à la fois du quartier et de la démocratie de proximité qui suscite encore de nombreuses craintes. La mise en place d'une démocratie de quartier tient donc avant tout à une volonté politique. Celle-ci se traduit dans des modalités de fonctionnement et surtout dans les découpages, ces derniers influant beaucoup sur la participation. Cependant les politiques affichées au moment de la création des quartiers sont à désormais à nuancer. Les arrondissements « pionniers » ne sont pas forcément aujourd'hui les plus investis. Les arrondissements « volontaires » ont précipité la création de conseils, avant même qu'une loi ne leur impose mais sans avoir suffisamment réfléchi au découpage et à son adéquation avec les objectifs prônés. A l'inverse dans les arrondissements « légalistes » qui se sont contentés d'appliquer la loi, les conseils de quartiers suscitent parfois une participation plus forte. La volonté politique ne suffit donc pas à faire quartier. La territorialisation de la démocratie de proximité ne peut être réussie sans prendre en compte les territoires !

Chapitre 5

Produire des espaces publics pour faire quartier ?

Antoine Fleury

L'action sur les espaces publics s'inscrit aujourd'hui de plus en plus clairement dans le paradigme de la proximité. Dans le contexte de la ville héritée, où les sociabilités ne s'inscrivent plus exclusivement dans un quartier de résidence concurrencé par d'autres lieux, l'action sur les espaces publics doit permettre de recréer de l'urbanité, de faire quartier dans la proximité. L'objectif est de reconstituer l'espace public idéal, un espace de sociabilités qui s'incarne dans l'image idéalisée de la rue commerçante ou de la place du marché. S'adressant directement aux habitants, l'action sur les espaces publics de proximité consiste essentiellement en une amélioration du cadre de vie, avec pour horizon la revalorisation de la fonction résidentielle dans des quartiers centraux. A Paris, la politique des déplacements intègre clairement cette démarche. Face à la contradiction fondamentale que constituent les espaces publics, entre circulation et autres modes de déplacement, entre déplacements et autres usages sociaux, entre échelle globale et échelle locale, les pouvoirs publics semblent aujourd'hui donner de plus en plus la priorité aux pratiques de l'espace et à la proximité. Mais au-delà de la politique des déplacements, la qualité des espaces publics est aussi devenue à Paris une préoccupation qui traverse toutes les politiques publiques, qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de commerce ou d'espaces verts.

Après avoir analysé les objectifs qui gouvernent les politiques de proximité en termes d'espaces publics, nous nous intéresserons à l'inscription spatiale de cette forme d'action publique, en reprenant l'analyse des contextes socio-démographiques et commerciaux des chapitres 2 et 3. Les choix de localisation sont-ils conformes aux discours généraux tenus par les pouvoirs publics, notamment en termes de cohésion sociale ? Et puis nous interrogerons plus généralement ce recentrage de l'action publique sur le quartier. L'aménagement des espaces publics peut-il ne renvoyer qu'à la proximité résidentielle ? Est-ce un outil adéquat pour faire quartier ?

1. Améliorer le quartier dans sa dimension matérielle et paysagère

Depuis les années 1980, les politiques des déplacements visent à gagner de l'espace aux dépens de la voiture, notamment à l'échelon local. Mais comment aménager ces espaces publics de proximité ? Nous verrons que l'approche paysagère de l'espace public tient une place de choix dans ce type d'action publique, oscillant entre « végétalisation » et « patrimonialisation » des espaces publics de proximité. Les politiques des déplacements rejoignent par là-même le souci d'améliorer le cadre de vie des habitants.

La « végétalisation » de l'espace public

La tradition haussmannienne donne à l'espace public un caractère très minéral auquel les services de la voirie et les architectes parisiens – notamment les architectes des bâtiments de France (ABF) – sont très attachés. C'est ce qui explique sans doute que les « quartiers tranquilles » n'aient que très peu modifié la physionomie des espaces publics dans les années 1990, malgré quelques plantations d'arbres ponctuelles, notamment sur les placettes, et que sur ce plan, Paris « [ait] perdu du temps, pendant que d'autres villes développaient ce type d'aménagement »¹. Depuis 2001, le pouvoir politique a cependant pris le contre-pied de cette tradition en prônant une « végétalisation » accrue des espaces publics. Le terme est d'ailleurs devenu omniprésent dans le discours de la municipalité. Il s'agit de multiplier les références à la nature dans les aménagements, notamment à l'échelle des quartiers avec les « quartiers verts », d'introduire plus de diversité dans ce domaine. Mais elles vont quelque peu à l'encontre des conceptions haussmanniennes qui réservaient les aménagements paysagers aux parcs et jardins d'une part, aux boulevards d'autre part, conçus comme des promenades. La présence végétale s'est d'ailleurs longtemps limitée aux plantations d'alignement. Introduire toute une gamme de plantations dans l'espace public, et pas seulement sur les boulevards et dans les parcs, constitue donc une rupture certaine dans l'histoire des espaces publics parisiens.

La *Charte des quartiers verts* de 2003 affirme que « la réalisation d'un quartier vert est l'occasion d'améliorer le côté qualitatif des déplacements et d'adapter l'aspect promenade à l'échelle du quartier » (p. 6). Une série d'actions est possible : la réalisation de nouvelles plantations d'alignement, la plantation d'arbres ponctuellement et dans des lieux spécifiques, l'aménagement de plantations au sol (parterres, arbustes), l'installation de jardinières mobiles ou la mise en place d'une « végétalisation verticale », cette dernière, la plus innovante pour Paris, occupant actuellement beaucoup les services. Pour autant, il faut nuancer l'ampleur de cette « végétalisation » : cette volonté ne s'est pas inscrite massivement dans la réalisation des « quartiers verts », malgré ce que le nom du projet pouvait laisser entendre. Ceci s'explique en premier lieu par le coût de la plantation d'arbres (plus de dix mille euros l'unité) et la priorité politique accordée à la réduction de la circulation automobile. De plus, il est très difficile de « végétaliser » des quartiers marqués par une faible largeur des trottoirs et des constructions d'alignement qui laissent peu de place pour la plantation d'arbres. On peut noter également les résistances administratives à la « végétalisation », notamment de la part des ABF, dans certains secteurs sauvegardés. Enfin, les difficultés techniques, notamment l'existence de réseaux souterrains de gaz ou d'électricité dont le déplacement coûte excessivement cher, compliquent sa réalisation. Par ailleurs, E. Lemerrier² précise que la végétalisation constitue davantage un moyen de vendre les projets, autrement dit la « dimension marketing » explique cette promotion du végétal qui ne se retrouve pas toujours dans les faits. Au final, les aménagements de voirie

¹ Entretien avec E. Lemerrier, 07/04/2006. Il ne faut pas oublier cependant que c'est à l'occasion du programme de réhabilitation des trottoirs que s'esquisse le processus de verdissement des espaces publics parisiens dès les années 1980 : une partie de l'avenue Daumesnil est alors engazonnée ; le long de plusieurs boulevards sont aménagés des parterres végétaux (boulevard de l'Hôpital, boulevard Arago).

² Entretien du 07/04/2006.

demeurent donc la principale priorité du « quartier vert », le plus souvent aux dépens de la « végétalisation »³.

Figure 5.1 Le carrefour Alésia-Tombe-Issoire dans le 14^e arrondissement

Création d'une placette avec pavés, réverbères de style, fontaine Wallace et plantation de nouveaux arbres : une manière de sécuriser les cheminements piétons tout en patrimonialisant l'espace public
(Cliché © A. Fleury, janvier 2004)



La patrimonialisation de l'espace public

Dans les aménagements d'espaces publics de proximité, le filtre du patrimoine intervient de plus en plus aujourd'hui. Si les conceptions en termes d'aménagement ont évolué, intégrant d'une part les outils pour restreindre la circulation et favoriser les « circulations douces », d'autre part, l'élément végétal, elles se sont aussi construites autour de normes patrimoniales assez strictes dans le contexte des espaces centraux.

Le point de départ de cette évolution se situe encore une fois dans les années 1970. Jusqu'au milieu des années 1990, la Mairie de Paris met en œuvre une politique ambitieuse d'aménagement, plus connue sous le nom de « grandes opérations », qui vise en premier lieu à revaloriser le patrimoine de la capitale en termes d'espaces publics. La plupart sont des aménagements de prestige et se limitent à des hauts lieux (Fleury, 2007). Mais ils sont le point de départ d'une réflexion globale sur les espaces publics parisiens. En effet, l'ensemble des réalisations sont minutieusement analysées *a posteriori* (voir Loridan, 1994 et Malverti, 1994). Et ces aménagements de prestige constituent en fait un palier d'élan pour la formalisation de nouvelles normes fortement marquées par l'approche patrimoniale. Celles-ci sont rassemblées dans le *Guide de l'Espace Public* au cours de la seconde moitié des années 1990. Ce dernier passe en revue les différents types de matériaux, mobiliers urbains ou encore de plantations, bref tous les attributs de l'espace public hérité. L'ouvrage est destiné à devenir un véritable répertoire pour les aménagements à venir, non seulement dans les quartiers protégés ou les espaces les plus exceptionnels, mais aussi dans les espaces publics ordinaires. Cette époque correspond donc à la fois à un approfondissement et à une diffusion des modèles qui ne sont plus limités aux espaces publics de prestige mais étendus aux autres espaces publics, y compris ceux de proximité.

³ Pour chaque projet, l'enveloppe globale comprend les aménagements de voirie et les efforts de « végétalisation ». Or les aménagements de voirie ont souvent coûté plus que prévu. La répartition du budget a alors privilégié les aménagements de voirie sur la végétalisation.

A partir de la seconde moitié des années 1990, la question des espaces publics symboliques n'est plus posée avec tant de force. Ils ont déjà été largement réaménagés avant 1995. Les aménagements se concentrent dans d'autres quartiers, avec des aménagements moins prestigieux. Le contexte institutionnel et politique explique également cette évolution, avec l'affirmation des maires d'arrondissement et une restructuration de l'administration. C'est finalement à l'ensemble des espaces publics parisiens que la grammaire des aménagements réalisés dans les hauts lieux tend à s'étendre. A côté des aménagements réalisés ponctuellement, pour remettre en valeur les « lieux singuliers », la politique des « quartiers tranquilles » intègre bel et bien cette dimension patrimoniale. Dans ce cadre, la transformation des paysages demeure certes globalement limitée. Pour autant, certaines portions de ces quartiers font l'objet d'un traitement particulier : en dehors des aménagements destinés à améliorer la sécurité des piétons, ils comprennent le « traitement de quelques lieux symboliques à l'intérieur du quartier, à l'exemple des placettes »⁴. Une minorité de ces « quartiers tranquilles » a également fait l'objet d'un aménagement global soigné. C'est le cas dans les quartiers reconnus pour la qualité de leur patrimoine. Le Marais et la Butte aux Cailles en sont les deux exemples les plus emblématiques⁵.

Aujourd'hui, même si les objectifs en termes de déplacements et de « végétalisation » prennent une place importante dans les discours, la politique des « quartiers verts » intègre elle-aussi cette dimension patrimoniale. Elle semble en fait aller tellement de soi qu'elle n'a plus besoin d'être mise en avant. Ainsi, les revêtements nobles, comme le pavé en granite, se généralisent dans les espaces publics de proximité. Le mobilier urbain classique se substitue également au mobilier urbain moderne hérité des années d'après-guerre : bancs, réverbères de type parisien s'y généralisent comme en témoignent le nouveau carrefour Alésia-Tombe-Issoire (figure 5.1) ou la rue de Bretagne réaménagées dans le cadre de « quartiers verts ». La patrimonialisation des espaces publics est même aujourd'hui appliquée jusque dans les quartiers les plus périphériques, construits au XX^e siècle, et dont on considère que la requalification, notamment dans le cadre des GPRU (Grands Projets de Renouvellement Urbain), passe tout particulièrement par une « mise aux standards parisiens »⁶ de leurs espaces publics. Le modèle patrimonial est finalement étendu à tous les espaces publics centraux qui tendent à être traités comme des hauts lieux, y compris les espaces publics de proximité, à l'échelon local.

⁴ Communication sur les déplacements, J. Tibéri, 25 novembre 1996, p. 33.

⁵ L'aménagement du « quartier tranquille Marais » a ainsi été l'occasion de poursuivre dans la lignée des aménagements réalisés à Beaubourg et aux Halles : les rues et les places ont été remises en valeur par le biais de matériaux nobles et d'un mobilier urbain de style. Dans le second, les espaces publics ont été repensés en relation avec le patrimoine faubourien qui caractérise le quartier et qui a été redécouvert à la même époque.

⁶ Entretiens avec les différents chefs de projets urbains des Grands projets de développement urbain (GPRU). Les espaces publics de la couronne parisienne seront analysés de manière plus approfondie dans la dernière partie de ce chapitre.

Encadré 5.1 Les « quartiers verts »

Depuis 2001, la Ville de Paris a entrepris différents « grands projets » qui visent à améliorer le cadre de vie, à créer un nouveau partage de l'espace public en faveur des modes de circulation douce et des transports collectifs. Ces grands projets s'inscrivent plus ou moins directement dans la démarche du PDUIF.

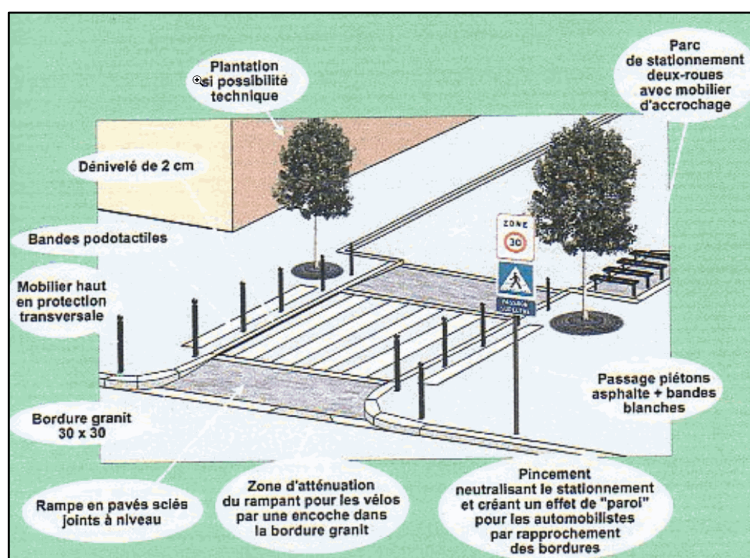
L'aménagement de « quartiers verts » constitue l'un des volets de cet ensemble de « grands projets ». L'objectif est de valoriser ces quartiers en les protégeant du transit automobile, de favoriser les déplacements de proximité.

L'aménagement de quartiers verts doit réduire les nuisances par le report de la circulation de transit sur les axes principaux, mieux répartir l'espace public au profit des modes de déplacements doux, conforter le dynamisme économique du quartier en préservant suffisamment de places de livraison pour les commerces, renforcer la sécurité routière notamment sur le trajet des écoles, mettre en valeur l'espace public et favoriser la « convivialité » du quartier.

Sources : www.paris.fr ; www.pduif.org

Figure 5.2 Schéma type des entrées de « quartier vert »

(Source : *Charte Quartier Vert*, 2003)



2. Aménager les espaces publics pour renforcer la cohésion sociale des quartiers

On ne saurait réduire l'action publique sur les espaces publics de proximité à leur dimension paysagère. Tous les changements introduits convergent en fait vers un seul et même objectif : il s'agit de renforcer, voire de créer, des lieux de sociabilité et de rencontre à l'échelle des quartiers. Au-delà de la politique des déplacements, l'action publique vise donc à améliorer le cadre de vie dans sa dimension sociale. Bref, à faire quartier.

L'aménagement et sa fonction sociale

Outre l'amélioration du paysage urbain, la politique des déplacements menée à Paris depuis les années 1990 vise à redonner par ce biais aux rues et aux places le rôle

qu'elles étaient censées tenir autrefois dans la vie sociale. La « vie locale » tient une place de choix dans les discours politiques. Comme le rappelle le Maire de Paris en 1996, l'objectif des « quartiers tranquilles » est ainsi « de rendre, pour les habitants, plus conviviale et agréable la rue qui doit redevenir un lieu privilégié de la vie locale »⁷. Les placettes sont notamment l'objet de soins attentifs : elle « doivent devenir des lieux de convivialité et d'échange, à travers l'implantation d'arbres et en donnant la possibilité aux piétons de se reposer ». La politique des « quartiers verts » reprend ces mêmes objectifs, comme le rappelle la *Charte des quartiers verts*. Les termes de « vie locale » et de « convivialité » reviennent d'ailleurs dans quasiment tous les projets de « quartier vert », que ce soit dans les documents de communication publiés par la Mairie ou dans le discours des élus à l'échelon local.

Il s'agit donc en premier lieu de redonner à la rue sa fonction sociale. Comment réaliser cet objectif ? Avant tout en supprimant le trafic automobile de transit et en limitant la vitesse au profit des déplacements de proximité, notamment à pied et à vélo. Les déplacements de proximité peuvent ainsi se développer en toute sécurité, la sécurité étant d'ailleurs tout particulièrement visée (notamment autour des lieux publics comme les écoles). Mais c'est en redonnant de l'espace aux habitants que cette politique entend surtout réaliser son objectif principal. Les aménagements entraînent la réduction de la surface des chaussées et l'élargissement des trottoirs, ainsi que, ponctuellement, la piétonisation des rues et la construction de pistes cyclables. A Paris, les aménagements sont relativement limités : placettes et piétonisations partielles, mais peu d'aires de jeux, celles-ci demeurant limitées aux squares, sans doute par manque de place sur la voirie. De cette manière doivent de nouveau se déployer dans la rue un certain nombre d'usages sociaux qui en avaient été exclus par l'automobile.

Les aménagements ne se limitent cependant pas à donner de l'espace aux habitants. Ils visent aussi à faire des espaces publics attrayants, pour inciter d'autant plus les habitants à en faire de nouveau des « espaces de séjour » (Korosec-Serfaty, 1991), ou du moins à multiplier les interactions au quotidien avec leurs voisins. La restriction de la circulation automobile va dans ce sens : en restreignant la circulation, ces aménagements ont également pour objectif de réduire l'ensemble des nuisances produites par l'automobile, que ce soit le bruit ou la pollution de proximité. L'embellissement des espaces publics va dans le même sens, il n'est bien souvent pas une fin en soi. L'amélioration du paysage urbain – par la « végétalisation », l'utilisation de matériaux nobles et de mobiliers urbains de qualité – vise en fait largement à rendre les espaces publics plus attrayants pour les habitants. Comme le rappelle S. Gibier, l'objectif principal est finalement de faire « un espace public agréable pour les Parisiens », les aménagements devenant « un outil pour la qualité de vie »⁸. Par là-même, il s'agit aussi de revaloriser la fonction résidentielle au sein de ces quartiers centraux. Des aménagements de qualité permettent en effet de valoriser l'habitat et les logements, de même que la réduction des nuisances automobiles améliore la qualité de vie des résidents dont les logements jouxtent ces rues réaménagées et devenues moins passagères.

⁷ Communication sur les déplacements, J. Tibéri, 25 novembre 1996, p. 32.

⁸ Entretien avec S. Gibier, conseillère de l'Adjoint au Maire de Paris chargé de la voirie et des déplacements (12/09/2004).

Pour améliorer le cadre de vie, les politiques publiques cherchent également à favoriser l'animation des espaces publics. Or le commerce de proximité est un élément incontournable de l'animation. La politique des déplacements comprend donc en général un volet commercial. Ainsi, selon Jean-Luc Dumesnil⁹, un quartier ne peut devenir « quartier vert » que s'il accueille des fonctions commerciales et/ou touristiques à l'origine d'une vie de quartier, d'un certain dynamisme local qu'il s'agit de favoriser en réduisant les nuisances dues à la l'emprise de l'automobile sur l'espace public. Le développement des déplacements de proximité, à pied ou en vélo, doit ainsi permettre un accroissement du passage et donc de la clientèle potentielle des commerces ; l'amélioration matérielle de l'espace public doit quant à elle valoriser les boutiques et permettre aux commerçants de déployer terrasses ou étalages. L'action dans ce domaine passe également par la création d'aires de livraison destinées à faciliter le travail des commerçants, ou tout du moins à éviter que les aménagements ne mettent en péril leur activité.

Tous ces aménagements, qui visent globalement à redonner à la rue sa dimension sociale, s'inscrivent finalement dans une conception idéale de l'espace public comme espace de sociabilité à l'échelle locale, intrinsèquement liée à l'affirmation de la notion de « quartier » au sein des politiques urbaines. Ces deux conceptions, désormais indissociables, sont au cœur de la politique d'amélioration du cadre de vie. Le découpage de l'espace en zones aménagées dans leur globalité prend ici tout son sens, de même que le choix, en tout cas à Paris, d'inscrire de manière très lisible la limite de ses zones dans le paysage urbain et de les dénommer « quartiers tranquilles » ou « quartiers verts ». Par l'aménagement, il s'agit en fait de « recréer un esprit de quartier »¹⁰ et même de marquer l'existence de « quartiers » dans le paysage de la ville : les périmètres sont censés englober les lieux pratiqués par le citoyen quotidiennement autour de son logement et de ses lieux d'achat et de sociabilité quotidiens. Le choix de donner un nom à chacun de ces quartiers, bref de les individualiser, va dans le même sens. L'action publique s'appuie donc de manière évidente sur une mythologie du quartier, que ce soit le « village » parisien.

Les « quartiers verts » ou comment renforcer les centralités

La structure commerciale donne à voir les différents niveaux et les formes variées de la centralité dans la ville. En confrontant la carte des centralités commerciales à celle des aménagements de proximité – en l'occurrence les périmètres des « quartiers verts » à Paris¹¹ – nous nous proposons d'analyser les logiques de localisation de ces aménagements de proximité au regard de la centralité (choix des lieux, des périmètres et des aménagements selon les contextes locaux), les informations collectées auprès des acteurs locaux venant en complément. Nous nous référons ici à la définition des

⁹ Conseiller chargé des Circulations douces et du Stationnement au Cabinet de Denis Baupin, entretien du 07/02/2006.

¹⁰ Entretien avec Stéphane Poli, Adjoint au Maire du 18^e chargé des espaces verts et des quartiers verts (13/02/2006).

¹¹ Il faut cependant préciser que le choix des « quartiers verts », commode parce que ces derniers s'inscrivent dans des découpages stricts du territoire parisien, passe sous silence un certain nombre d'aménagements de proximité – appelés « opérations locales » par les services de la Ville – qui ne s'inscrivent pas dans le programme. Plus ponctuels parce qu'ils ne concernent qu'une place, une rue ou un tronçon de rue, ils sont en effet plus difficiles à lister de manière exhaustive et à confronter aux contextes commerciaux.

centralités commerciales construite dans le cadre de ce rapport (cf. chapitre 3). En considérant simultanément les densités commerciales des IRIS parisiens, et les types de commerces de chacun d’entre eux, il faut rappeler que cette étude distingue sept types de centralité commerciale (encadré 5.2-A).

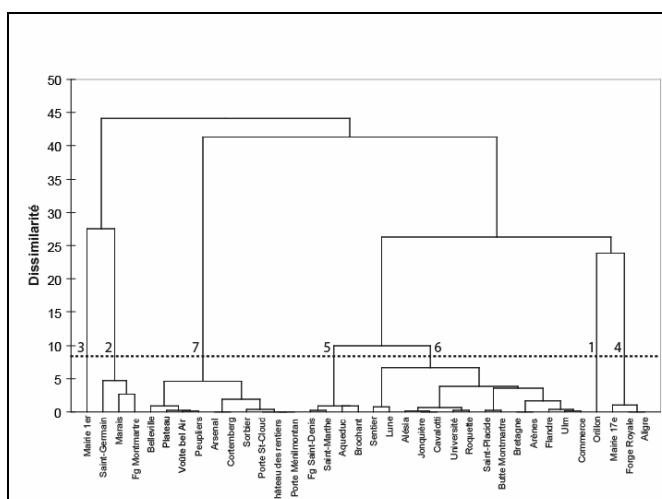
Encadré 5.2 Typologie des « quartiers verts » selon les contextes commerciaux

A. Rappel : les différents profils commerciaux des IRIS parisiens

La dimension principale des différenciations commerciales	N° de classe	Les sur-représentations spécifiques à chaque classe	Nombre d’IRIS à l’échelle parisienne	Proportion des IRIS composant les « quartiers verts » dans le total des IRIS parisiens (en %)
Les centralités métropolitaines : les plus denses et spécialisés	4	Commerces diversifiés : ludique, masse, tourisme	68	7,5
	5	Commerces populaires	26	4,3
Les centralités infra-métropolitaines : moins denses et moins spécialisés	6	Commerces de masse et commerces de proximité (alimentaire et non-alimentaire)	160	24,5
	7	Commerces de masse et commerces de luxe	8	2,0
	8	Commerces de proximité	309	35,6
Périphéries parisiennes	1	Faible densité de tous commerces	338	26,2

Nous avons procédé à une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) des « quartiers verts » selon l’appartenance des IRIS qui les composent aux 8 types définis par la typologie du chapitre 3. Les deux documents qui suivent en présentent les résultats.

B. Arbre de classification des « quartiers verts » selon la centralité commerciale de leurs IRIS



C. Le profil moyen des classes (en % du nombre total de types)

Classe	Type 1	Type 4	Type 5	Type 6	Type 7	Type 8	Total
1	0,0	0,0	60,0	30,0	0,0	10,0	100,0
2	5,6	71,1	0,0	16,7	6,7	0,0	100,0
3	0,0	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	100,0
4	8,3	0,0	0,0	91,7	0,0	0,0	100,0
5	0,0	3,1	20,2	27,4	0,0	49,3	100,0
6	12,0	6,2	0,0	26,4	0,0	55,4	100,0
7	70,7	0,0	0,9	2,2	0,0	26,3	100,0
Total	25,5	8,7	4,2	25,2	1,9	34,6	100,0

Le cas du Marais ne s'en éloigne que très peu¹². Situé dans le 4^e arrondissement, ce « quartier vert » s'appuie sur un ancien « quartier tranquille » plus vaste où de nombreux aménagements ponctuels avaient été réalisés. Peu de rues nécessitaient donc de nouveaux aménagements. En fait, la mise en « quartier vert » a permis l'obtention d'un budget supplémentaire principalement investi dans deux rues : la rue des Rosiers (figure 5.3) et l'impasse du Trésor. Dans sa portion la plus étroite et commerçante, la rue des Rosiers a été piétonnisée ; dans la portion la plus large, les trottoirs ont été élargis, avec de nouveaux arbres et des jardinières. Quant au réaménagement de l'impasse du Trésor, il a imposé l'interdiction de stationner dans toute l'impasse ; de grandes jardinières y ont été insérées. Même s'ils ont été conçus concertation avec les riverains – comme en témoigne la charte rédigée avec les habitants et les commerçants, prévoyant aussi bien les horaires de fermeture des cafés que l'uniformité des matériaux utilisés –, ces deux aménagements se classent finalement davantage parmi les aménagements de prestige (Fleury, 2007), que parmi les aménagements de proximité. D'ailleurs ces deux espaces publics sont aujourd'hui en majorité fréquentés par des publics qui ne résident pas sur place mais s'y promènent ou fréquentent les nombreux cafés et restaurants. En définitive, lorsque les aménagements de proximité deviennent des aménagements de prestige, on est bien loin du modèle du « quartier vert » tel qu'il est défini par les pouvoirs publics, ce qui explique en grande partie la rareté de ce profil. Deux autres facteurs expliquent cette rareté. *Un facteur historique* : entre les années 1970 et 1990, la majorité des aménagements d'espaces publics se sont concentrés au niveau des centralités métropolitaines ; cet héritage rend l'aménagement beaucoup moins nécessaire dans ces quartiers. *Un facteur structurel* : si certains quartiers appartenant à une centralité métropolitaine sont aussi des quartiers résidentiels, comme c'est le cas des « quartiers verts » évoqués ci-dessus, la plupart sont finalement peu peuplés, en particulier le 8^e arrondissement. Il n'est donc pas étonnant que peu d'aménagements de proximité y soient menés.

¹² Entretien avec F. Dandolo, Adjointe au maire du 4^e arrondissement chargée de la Circulation, de la Voirie, du Stationnement et des Espaces verts, 07/04/2006.

Figure 5.3 La rue des Rosiers réaménagée, dans le Marais

(Cliché © A. Fleury, septembre 2006)



- « Quartiers verts » et centralités locales : le modèle et ses variantes

Les aménagements d'espaces publics sont en majorité menés au niveau des centralités qui ne sont pas des centralités métropolitaines (figure 5.4). Ainsi, un quart des IRIS compris dans les périmètres de « quartiers verts » correspondent pour les activités et densités commerciales à ce que nous avons défini comme le type moyen parisien. De plus, 34% ont un profil où sont surreprésentés les commerces de proximité, ce qui constitue une grande majorité des IRIS. Ce type de contexte commercial concerne 22 « quartiers verts » sur 36. Leur nom renvoie d'ailleurs bien souvent à ces centralités ordinaires, et plus précisément aux rues et places qui en sont l'axe ou le pôle principal. Par exemple, le « quartier vert Aligre » avec le marché installé de la place d'Aligre ou le « quartier vert Jonquière » dont la rue du même nom est un pôle commercial important¹³. Il est vrai que ces rues animées sont souvent des repères d'identification pour les habitants, ce qui donne d'autant plus de portée aux dénominations choisies. Au sein des « quartiers verts », les aménagements portent en priorité sur ces rues. Pour autant, plusieurs niveaux de centralité se dessinent (cf. chapitre 3), et autant de profils de « quartiers verts ».

Un quart des IRIS composant les « quartiers verts » est caractérisé par de faibles densités commerciales et une diversité commerciale limitée (type 7). De plus, ces IRIS se concentrent dans certains « quartiers verts » (encadré 5.2-B et C). Ces derniers se distinguent fortement de toutes les autres, puisque la majorité des IRIS qui les composent appartiennent au type 7 (70%). Les espaces publics y sont peu fréquentés, si ce n'est par les habitants du quartier. *A priori*, la centralité commerciale ne semble pas entrer en ligne de compte dans le choix des périmètres des « quartiers verts ». Les aménagements répondraient plutôt à d'autres objectifs : limiter la circulation et la vitesse ou améliorer le cadre de vie des habitants. Pour autant, *dans un contexte de faibles densités, les aménagements de proximité visent à renforcer la cohérence du quartier*. Ainsi, pour le « quartier vert Peupliers », un vocabulaire spécifique a été mis

¹³ A l'inverse des « quartiers verts » situés au niveau des centralités métropolitaines et qui renvoient plus souvent à un quartier dans son ensemble, avec une forte charge symbolique : Marais, Montmartre.

en œuvre pour la signalétique, le mobilier urbain et l'éclairage public. Selon les services de la voirie¹⁴, il doit participer à l'affirmation d'une identité du quartier... et dans une certaine mesure, d'une centralité. Mis à part Arsenal et Cortamberg, ces « quartiers verts » possèdent d'ailleurs tous une petite centralité locale correspondant à une ou plusieurs rues bordées de quelques commerces de proximité (26% des IRIS). Ainsi, comme l'écrit M.-J. Bertrand (1978), ces « voies très commerçantes, animées, offrent un vif contraste avec un environnement plus monotone, le quartier se rétracte sur un tronçon de rue connu avec une précision remarquable ». En général, les aménagements viennent renforcer ces centralités locales. L'exemple du « quartier vert Peupliers » dans le 13^{ème} arrondissement est éloquent. Si de nombreux aménagements ont été réalisés dans le « quartier vert » (élargissement des trottoirs, suppression du stationnement, etc.), une attention toute particulière a été portée à la place de l'Abbé Hénocque, où se situe l'essentiel des commerces de proximité ainsi que d'autres équipements, et qui est considérée comme « le lieu d'identification du quartier »¹⁵.

Quatorze « quartiers verts » (classe 6) ont été réalisés dans des espaces où les densités commerciales et l'éventail des commerces sont proches du profil moyen parisien, mais *avec une forte surreprésentation des commerces de proximité*¹⁶. On est proche du profil *idéal* de quartier défini par les pouvoirs publics pour y aménager un « quartier vert ». Ce sont des espaces à la fois résidentiels et dynamiques sur le plan commercial, en particulier pour leurs commerces de proximité¹⁷, même s'il y a sans doute dans ces quartiers plus de diversité que ne veulent bien l'admettre les pouvoirs publics¹⁸. Les aménagements ont pour but de renforcer des centralités commerciales locales fréquentées durant la journée principalement, avec des pointes de fréquentation en début et en fin de journée. Il s'agit de dépasser les conflits d'usages, notamment entre automobiles et piétons, tout en améliorant le cadre de vie dans des quartiers très animés. Les aménagements consistent essentiellement en des élargissements de trottoirs dans les rues commerçantes et une meilleure organisation du stationnement. On trouve ce profil aussi bien au cœur de Paris, avec par exemple les « quartiers verts » Saint-Placide ou Bretagne (respectivement autour des rues du Cherche-Midi et de Bretagne) que dans les arrondissements périphériques (Alésia, Commerce, Jonquière, etc.), ces derniers demeurant malgré tout mieux représentés. Dans ces « quartiers verts », les aménagements se concentrent la plupart du temps dans les rues commerçantes. Parmi les multiples exemples, trois peuvent être retenus. Dans les « quartiers verts » Jonquière et Montmartre, les aménagements ont finalement peu remis en cause la circulation. Ils ont surtout été l'occasion d'améliorer la qualité des espaces publics dans deux rues commerçantes : respectivement, la rue de la Jonquière¹⁹ et la rue des Abbesses²⁰. Les

¹⁴ Entretien avec M. Crave, chef de la STV du 12^e et 13^e arrondissement, 11/04/2006.

¹⁵ Entretien avec M. Crave, 11/04/2006.

¹⁶ Ce qui est d'autant plus remarquable que la part des commerces de proximité est déjà très importante dans le profil moyen parisien.

¹⁷ Cf. entretien avec J.-L. Dumesnil, 07/02/2006.

¹⁸ 26%, soit plus d'un quart des IRIS appartiennent au type 6, correspondant au profil moyen parisien.

¹⁹ Les commerçants ont été particulièrement demandeurs, réclamant un stationnement unilatéral, l'élargissement des trottoirs, ainsi qu'un meilleur éclairage. Entretien avec S. Poli, Adjoint au Maire, 13/02/2006.

²⁰ Une grande partie du budget du « quartier vert Montmartre » a été investie dans le réaménagement de la rue des Abbesses, qui n'aurait pu avoir lieu sans ce programme. Entretien avec Y. Le Goff, Adjoint au chef de la Section territoriale de la voirie du 18^e arrondissement, 26/01/2006.

aménagements y ont permis de favoriser le cheminement des clients potentiels et de faciliter l'établissement de terrasses. De même, le « quartier vert Bretagne » a surtout été l'occasion de requalifier la rue du même nom, considérée comme « l'épine dorsale emblématique du secteur, d'où la nécessité de la traiter en priorité pour donner l'élan de la suite à donner aux différents aménagements »²¹. De fait, les interventions alentours se sont limitées à quelques plantations d'arbres ainsi qu'aux aménagements classiques²². En revanche, dans la rue de Bretagne, le nombre de files a été réduit et le plan de circulation modifié pour éviter les flux de transit. L'élargissement des trottoirs a permis la plantation d'arbres et l'éclairage a aussi été complètement repensé : « un nouvel éclairage [a été mis en place] sur des candélabres de style remplaçant les consoles en façade, modifiant l'ambiance de la rue »²³. Cet aménagement s'articule sur la revalorisation du marché couvert des « Enfants Rouges » et s'inscrit dans un projet plus global, visant à bâtir au centre du 3^{ème} arrondissement un « cœur de village »²⁴. Outre le pôle commercial, structuré par la rue de Bretagne, il comprendrait le secteur situé au nord avec la Mairie, le Carreau du Temple qui doit devenir un centre culturel, ainsi que le square du Temple, principal pôle ludique de l'arrondissement.

Le profil de « quartier vert » correspondant à la classe 5 est une variante du profil précédent. Il est surtout caractérisé par une surreprésentation des commerces populaires et souvent « ethniques ». C'est le cas par exemple pour le Faubourg Saint-Denis (photo 5.5) et le quartier Sainte-Marthe, fréquentés notamment par de nombreux citoyens turcs ou d'origine turque, qui sont clients ou commerçants, résidents ou non. Sur les marges du « quartier vert Faubourg-Saint-Denis », on trouve également de nombreux commerces s'adressant à une population africaine ou d'origine africaine, notamment des coiffeurs. Cette variante contribue à une surdensification de la fréquentation due à un élargissement de la portée en direction de la banlieue en particulier. Cet élargissement ne manque pas de poser la question de la cohabitation entre différents groupes, avec une appropriation sans doute plus intense de l'espace public. Cette situation conduit les pouvoirs publics à développer une action spécifique. Le « quartier vert Aqueduc », situé dans le 10^e arrondissement, en témoigne. Des commerces et restaurants indiens composent l'essentiel du paysage commercial de ce quartier et sont destinés à la population indienne vivant dans le quartier. Cette population a tendance à pratiquer « l'entre-soi » : l'écriture des menus et enseignes, la dénomination des articles sont pour la plupart en langue d'origine et non traduits en français. Le quartier accueille donc deux populations distinctes, qui ne pratiquent pas quotidiennement les mêmes lieux, notamment les commerces. Il s'agit pour la mairie d'arrondissement de travailler sur cet état de cohabitation. Charlotte Nenner²⁵, élue « verte » en charge des « quartiers verts » voit ainsi dans l'aménagement de la place T10, au cœur du quartier et insérée dans

²¹ Extrait de Objois F. (2006), « Rue de Bretagne (dans le projet de quartier vert Bretagne) », *Journées d'études sur l'espace public*, actes des journées de travail internes des Services de la Ville de Paris et de l'APUR, Mairie de Paris, p. 29.

²² Entretien avec Bénédicte Pérennès, chef de la STV1, 26/07/2005.

²³ Extrait de Objois F. (2006), *op. cit.*, p. 29.

²⁴ Extrait de Objois F. (2006), *op. cit.*, p. 30.

²⁵ Adjointe au maire du 10^e arrondissement, chargée des Transports, de la Circulation et de la Voirie. Entretien du 02/02/2006.

l'emprise ferroviaire de la gare de l'Est²⁶, un moyen de favoriser la cohabitation entre les différentes populations du quartier en en faisant un lieu de centralité ludique à l'échelle du quartier. Pour l'instant, une superette, une boulangerie, un bar et quelques restaurants indiens composent l'activité commerciale de cette place, essentiellement dédiée à la circulation des voitures. En 2006, différents projets étaient en cours d'étude : reconfiguration de la voirie, installation d'un marché hebdomadaire, création d'un jardin, etc.

- Au-delà des centralités locales : peu de « quartiers verts »

Plusieurs « quartiers verts » (classe 4) sont proches du profil moyen parisien du point de vue de la centralité commerciale²⁷. Ils sont constitués d'IRIS aux densités commerciales moyennes, offrant une grande diversité de commerces : on y trouve non seulement des commerces de proximité, mais aussi toutes sortes de commerces. Ils correspondent donc à un niveau plus élevé de centralité. La fréquentation des espaces publics y est donc encore plus grande que pour les quartiers des types précédents. Les usages de l'espace public doivent y être d'autant plus organisés du point de vue des pouvoirs publics. Il s'agit notamment d'organiser les temporalités multiples qui caractérisent la vie de ces quartiers, animés aussi bien le jour que la nuit. Par exemple, les trois « quartiers verts » Forge Royale, Aligre et Mairie du 17^e, qui sortent quelque peu du modèle du « quartier vert », celui-ci traitant plus particulièrement des centralités locales. Comme précédemment, ce profil possède sa variante populaire (classe 1) avec le « quartier vert Orillon » : les pouvoirs publics doivent y prendre en compte des enjeux supplémentaires similaires à ceux qui ont été relevés pour la classe 4, même si c'est sans doute de manière plus aiguë encore, vu que la densité commerciale est plus importante.

Le cas du « quartier vert Aligre » (12^e arrondissement) est emblématique de ce type de profil commercial de « quartier vert ». Sa réalisation s'est structurée autour de l'existence du marché Aligre, dont le rythme de vie conditionne l'organisation de la vie du quartier. Tout l'enjeu pour les pouvoirs publics²⁸ a été de prendre en compte les différentes pratiques de l'espace en fonction de la présence et de l'absence du marché dans le quartier. Au moins trois types de population utilisent l'espace : les riverains d'une part, les vendeurs et consommateurs du marché d'autre part. Chacune des populations avait des demandes particulières, auxquelles s'ajoutaient celles de l'association « La Commune libre d'Aligre ». Le matin est le temps du marché. L'activité économique bat alors son plein, les bistrotts ne désespèrent pas. Les nuisances dans le quartier sont liées à l'activité du marché : stationnement anarchique des camions, bruit et déchets nombreux. L'après-midi, le quartier redevient un quartier résidentiel. Commerces de bouche ou de services de proximité comme les pharmacies ainsi que le travail dans les immeubles de bureau composent son activité. Le soir, Aligre devient un lieu de sortie, avec de nombreux bars et restaurants qui accueillent une population plus jeune n'habitant pas nécessairement le quartier. Pour les pouvoirs publics, il n'était pas question de privilégier l'un de ces temps par rapport aux autres.

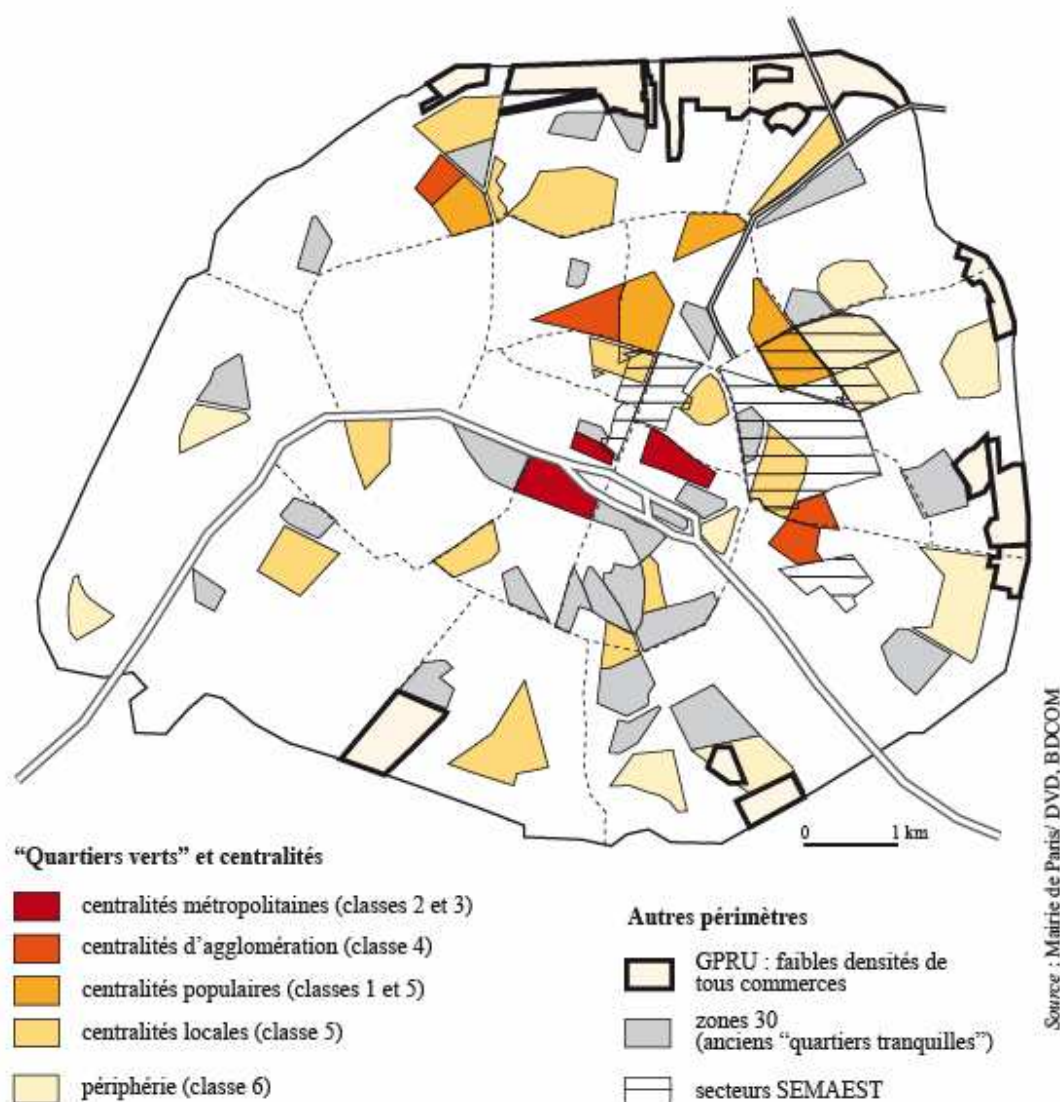
²⁶ Les emprises ferroviaires créent une discontinuité de voirie et d'équipements ; même si elle ne constitue pas une barrière pour les déplacements, cette discontinuité est considérée par les pouvoirs publics comme un facteur limitant dans la constitution d'un cœur de quartier.

²⁷ L'écrasante majorité des IRIS qui les composent (91,7%) correspondent au type 6.

²⁸ Entretien avec M. Crave, chef de la STV des 12^e et 13^e arrondissements, 11/04/2006.

Ces trois temps étaient considérés comme essentiels à la vie du quartier, tout en créant chacun leurs nuisances et leurs attentes. Ainsi a-t-on choisi d'évacuer les pistes cyclables dans les petites rues, de réaliser des parkings pour camions, de favoriser la piétonisation à certains endroits.

Figure 5.4 Les « quartiers verts » dans leurs contextes commerciaux



Au croisement des politiques publiques : commerces et espaces verts

De fait, deux politiques sectorielles tendent à rejoindre l'action publique en faveur des espaces publics de proximité, avec des objectifs similaires. Il s'agit de la politique commerciale d'une part, de la politique d'aménagement des espaces verts d'autre part. La première individualise largement Paris – où les commerces sont placés au cœur de la définition du quartier et des espaces publics dans l'action publique – ; quand à la

seconde, on la retrouve aussi à Paris même si elle est commune à de nombreuses villes : les espaces verts sont souvent considérés comme des espaces publics de proximité par excellence, qu'il convient donc de multiplier (Fleury, 2007).

- Espaces publics et politique commerciale : préserver les commerces de proximité

La politique commerciale menée à Paris est très particulière. Les commerces de proximité, et notamment les commerces alimentaires, y sont considérés comme élément du cadre de vie à préserver. La diminution structurelle du nombre de ces commerces figure donc parmi les préoccupations des pouvoirs publics, même s'il faut relativiser cette baisse dans un contexte où le maillage de l'espace par les commerces de proximité demeure relativement complet. Certains phénomènes inquiètent tout particulièrement la population et les commerçants : l'augmentation du prix des baux lié au développement du commerce franchisé, ou encore le développement du commerce de gros qui ne s'adresse pas aux habitants et qui est de plus en plus considéré comme une atteinte au cadre de vie. Les pouvoirs publics ont donc pris des mesures, parfois novatrices, dont l'analyse est intéressante dans notre optique, puisqu'elles sont étroitement liées à une vision de l'espace public et du quartier.

L'action de la SEMAEST. En 2004, la Mairie de Paris a mis en place une opération en faveur du maintien et du développement des commerces de proximité dans certains quartiers parisiens dont le tissu commercial est considéré comme dégradé et/ou ne répondant pas aux besoins des habitants (cf. chapitre 4). Il s'agit de redynamiser le commerce dans six quartiers (figure 5.4), opération conduite par la SEMAEST dans le cadre d'une convention publique d'aménagement. C'est « une mission sans équivalent en France », novatrice dans la mesure où la Ville délègue son droit de préemption à une SEM et que celle-ci est amenée à acheter des commerces pour ensuite les louer ou les revendre à des commerçants²⁹. C'est en fait un outil pour agir sur le secteur privé, ce qui est relativement nouveau en milieu urbain. Selon P. Robine, l'opération s'inscrit clairement dans l'optique de l'amélioration du cadre de vie, l'action publique en la matière se donnant toujours plus d'outils depuis une vingtaine d'année.

Deux profils de quartiers ont donc été retenus. Les premiers sont considérés comme souffrant d'une disparition progressive des activités commerciales : Fontaine au Roi et Belleville respectivement dans les 11^e et 20^e arrondissements. Un second groupe a été choisi parce qu'ils sont le cadre d'un développement important de ce que la Mairie appelle la « mono-activité » : Saint-Denis dans le 1^{er} arrondissement (commerce du sexe), Beaubourg-Temple dans le 3^e (commerce de gros dans le domaine de la maroquinerie), Sedaine-Popincourt dans le 11^e (import-export) et Daumesnil-Montgallet dans le 12^e (commerce informatique). Les habitants se plaignent de la fermeture des commerces de proximité et de l'absence de diversité commerciale, perçus comme une atteinte à l'ambiance de leur quartier. Ils dénoncent aussi souvent les nuisances liées à l'activité, notamment au moment des livraisons (stationnement illicite, embouteillages, bruit), ainsi que les risques d'incendie. Dans ces six secteurs, la SEMAEST a fait des diagnostics commerciaux et des études socio-démographiques qui lui ont permis de définir les objectifs à atteindre et d'élaborer des plans d'action. Son travail a d'abord consisté à aller chercher des affaires : délégation du droit de préemption par la ville, achats ou location de fonds de commerce, examen des déclarations d'intention d'aliéner ;

²⁹ Entretien avec P. Robine, en charge du développement économique à la SEMAEST, 26/07/2005.

à choisir le type d'activités à implanter, à chercher des candidats locataires et à valoriser les locaux acquis ou loués en réalisant notamment des travaux de mise aux normes ; à installer de nouveaux exploitants. Elle assure désormais la gestion locative de ces fonds de commerce. Mais la mission vise, à long terme, à engager une nouvelle dynamique dans le tissu commercial, afin que le secteur privé prenne ensuite le relais. Ainsi, en 2005, la SEMAEST avait déjà permis l'installation d'une petite surface commerciale rue Sedaine, au milieu des commerçants chinois ; ailleurs, elle avait également permis l'installation d'un restaurant italien ou encore d'une agence de tourisme, autant de commerces de proximité plus conformes à la représentation du quartier des élus et des habitants. En 2007, la SEMAEST maîtrise 225 locaux commerciaux sur l'ensemble des secteurs³⁰.

*Le commerce dans le nouveau PLU*³¹. En même temps qu'elle confiait cette opération très spécifique à la SEMAEST, la Mairie de Paris réfléchissait déjà à la mise en plus de nouvelles réglementations, pour donner un caractère plus global à son action en faveur du commerce de proximité. Alors que dans le POS, le commerce ne bénéficiait pas de dispositif spécifique de protection, le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par le Conseil de Paris le 12 juin 2006, a mis en place un certain nombre d'outils réglementaires « pour protéger des espaces permettant le maintien d'une offre commerciale diversifiée » (APUR, 2004, p. 1) Comme le rappelle l'APUR, il prévoit notamment que l'interdiction du « changement de destination des locaux commerciaux ou artisanaux situés à rez-de-chaussée en bordure de voie » le long de certains axes. « En cas de mutation, les nouveaux locaux ne pourront être rattachés qu'aux destinations commerce, artisanat ou constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ».

Le dispositif principal concerne 230 km de rues qui correspondent aux « axes et pôles commerciaux les plus significatifs en raison de leur diversité commerciale et de leur rayonnement »³². Si les centralités locales sont concernées, comme par exemple la rue Daguerre, les autres le sont aussi, comme en témoignent la protection des Champs-Élysées. En revanche, en ce qui concerne les espaces publics de proximité et les centralités locales, une mesure particulière a été prise afin de maintenir l'artisanat alimentaire. Ce dispositif particulier doit « enrayer la disparition des artisans alimentaires les plus menacés, comme les boucheries, les poissonneries ou les fromageries » sur une partie des axes évoqués ci-dessus. Le long de ces axes, le changement de destination des locaux artisanaux situés à rez-de-chaussée en bordure de voie est désormais interdit. Le dispositif concerne à la fois les locaux commerciaux où sont exercées des activités traditionnelles de fabrication artisanale, mais également tous

³⁰ Ce qui représente environ 25 597 m². Données au 31/03/2007 (source : www.semaest.fr). Voir également APUR (2006), *La revitalisation des commerces de proximité par la Ville de Paris. Bilan d'étape*, 87 p.

³¹ A noter cependant qu'en janvier 2007, le Préfet de la Région Ile-de-France a introduit un recours contre certaines de ces dispositions. Il a obtenu gain de cause auprès du TA de Paris sur un point : le 2 août 2007, les juges ont annulé les dispositions visant à protéger le commerce de proximité. Le tribunal a repris l'argument du préfet selon lequel cette disposition portait atteinte « au droit de propriété ». Les juges ont estimé que le Code de l'urbanisme n'autorisait pas la Ville à « interdire par principe le changement de destination de certains locaux commerciaux ou artisanaux » (*Le Monde* du 04/08/2007).

³² Source : APUR, 2004, p. 3. Ce dispositif est en outre renforcé sur certains axes commerciaux majeurs « à rayonnement régional ou international ou commercialement déstructurés (avenue des Champs Élysées, Grands Boulevards, avenue d'Italie, avenue de Clichy) ». Une règle impose la création de rez-de-chaussée commerciaux dans tout nouveau programme de construction ou de rénovation.

les locaux commerciaux où les produits alimentaires sont préparés, conditionnés et vendus sur place. Il s'agit notamment d'éviter qu'un commerce alimentaire ne soit transformé en boutique de prêt-à-porter. Cela concerne une vingtaine de kilomètres de voies, soit 20% du commerce alimentaire parisien. La Mairie de Paris se donne ainsi les moyens de maîtriser les évolutions et de renforcer la vocation commerciale à la fois de ces axes, mais aussi leur quartier : « il est ainsi escompté que par effet "boule de neige", la vitalité des axes protégés permette d'innover les voies adjacentes »³³. Parmi ces rues, on peut citer les rues Cler, Mouffetard, Lepic ou encore d'Avron, toutes situées dans des quartiers correspondant à des centralités locales³⁴ et pour certaines comprises dans des « quartiers verts » ou « tranquilles ». Ainsi la politique commerciale rejoint-elle la politique d'aménagements des espaces publics de proximité, avec le même objectif : préserver ou améliorer l'environnement des habitants.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comprend également des dispositions très restrictives en matière d'entreposage pour contenir le développement du commerce de gros. La fonction d'entreposage est désormais interdite dans les immeubles d'habitation ; par ailleurs, pour bénéficier de la destination « commerce », les locaux concernés ne doivent pas comporter plus du tiers de leur surface destinée à l'entreposage. Cette mesure vise explicitement le commerce de gros : elle doit mettre un frein au développement des boutiques de vente de gros installées dans les rez-de-chaussée des immeubles d'habitation, en particulier dans les 2^e et 11^e arrondissements. Elle concerne donc entre autres les secteurs où la SEMAEST a pour mission de promouvoir le commerce de proximité, venant ainsi renforcer son action par voie réglementaire. Plus généralement, la politique commerciale rejoint la politique d'aménagement des espaces publics de proximité. Elles en viennent sans surprise à se croiser dans certains quartiers, comme en témoigne le cas du Sentier. Secteur d'intervention de la SEMAEST et secteur concerné par les nouvelles réglementations du PLU, le quartier est aussi devenu récemment « quartier vert ». Dans les deux cas, il s'agit de revaloriser la fonction résidentielle – en réhabilitant le paysage urbain et en soutenant les commerces de proximité – aux dépens des activités qui y sont traditionnellement implantées mais qui sont de plus en plus perçues, aussi bien par les élus que par les habitants, comme une nuisance.

- Aménager des espaces verts de proximité

Jardins et squares constituent des espaces publics à part entière à l'échelle du quartier. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une politique publique qui n'a rien à voir avec celle des déplacements. La création d'espaces verts est clairement conçue, dans de nombreuses métropoles, comme un outil majeur pour améliorer le cadre de vie des citoyens. A Paris, même si elle passe relativement inaperçue au regard de l'ampleur des aménagements de voirie (et de leur médiatisation), la création d'espaces verts de proximité existe bel et bien. Certes, elle demeure limitée, par manque de place – la densité bâtie est bien plus considérable que dans les autres villes et les terrains libres sont peu nombreux –, mais on ne peut ignorer les 2,4 ha aménagés en 2005 auxquels se sont ajoutés 9 ha en 2006. L'objectif de 30 ha a même été fixé pour la mandature actuelle. Il s'agit de petits jardins de proximité, mais aussi de jardins plus grands,

³³ Source : APUR (2004), *op. cit.*, p. 2.

³⁴ Type 8 de la typologie des centralités commerciales à Paris.

comme le tout récent Jardin d'Eole, à côté de la gare de l'Est. La Mairie réalise également la réhabilitation de certains squares dont l'aménagement avait vieilli et qui n'étaient plus adaptés aux usages ou appropriés par des groupes spécifiques, comme des dealers ou des sans-logis, afin de rendre ces espaces aux autres habitants du quartier. On peut citer les squares de la Moskova (18^e) ou Flandres/ Tanger (19^e), le square de la Bidassoa (19^e) ; certaines réhabilitations sont des reconfigurations totales, comme pour les squares Villemain (14^e), L. Frapié (20^e) ou L. Say, ce dernier ayant d'ailleurs été agrandi ; le square d'Anvers a lui aussi été totalement refait. Pour les nouveaux jardins comme pour les jardins réhabilités, la Mairie vise surtout à créer des « jardins à vivre » plutôt que des « jardins à voir », avec comme horizon l'émergence de véritables lieux de sociabilités : les jardins doivent devenir des espaces de pratiques multiples³⁵. Cela passe notamment par une nouvelle réglementation qui ouvre les pelouses au public afin que les habitants du quartier puissent venir y pique-niquer ou que les adolescents puissent s'y rassembler. La création systématique d'aires de jeux pour les enfants – complétant les carences de la voirie dans ce domaine – doit également permettre de développer les pratiques de proximité. L'action de la Mairie porte enfin sur la création de « jardins partagés ». Les premiers « jardins partagés » parisiens ont été créés sur des friches, notamment dans le 11^e arrondissement, mais de plus en plus, une portion des jardins publics est réservée à cet effet. Plus encore que les squares, les « jardins partagés » s'adressent aux populations résidentes. Ils visent à créer des lieux de sociabilité à l'échelle du quartier, ouverts à tous les habitants, tous âges confondus puisqu'ils s'adressent aussi aux écoliers.

3. Pour quels habitants aménage-t-on ?

Aménager les espaces publics de proximité, c'est avant tout travailler pour les habitants et leur cadre de vie. Il faut cependant caractériser le profil de ces habitants : si le discours officiel³⁶ est que les aménagements de proximité sont réalisés pour *tous* les habitants, tous les groupes socio-démographiques sont-ils vraiment concernés par les aménagements de proximité ? Les pouvoirs publics définissent-ils des priorités ?

Les « quartiers verts » dans leurs contextes socio-résidentiels

Nous travaillerons ici selon la même méthode que pour les centralités commerciales, en confrontant la carte des « quartiers verts »³⁷ avec celle des caractéristiques socio-démographiques des IRIS parisiens (voir chapitre 2). Nous nous proposons d'analyser les logiques de localisation de ces aménagements de proximité au regard des caractéristiques socio-démographiques (choix des lieux, des périmètres et des aménagements selon les contextes locaux). Nous nous référons ici à la définition des huit types socio-démographiques explicités dans le chapitre 2 (encadré 5.3-A). Quels sont les types d'IRIS qui bénéficient relativement le plus des aménagements de « quartiers verts » ?

³⁵ Entretiens avec S. Laurent-Bégin, 29/03/2006 et Hervé Judéaux (DPJEV), 20/02/2006 et 13/04/2006.

³⁶ Entretiens avec J.-L. Dumesnil (6/10/2004) et B. Dussert (19/10/2004).

³⁷ Certes, les aménagements d'espaces publics ne se réduisent pas aux « quartiers verts ». Pour autant, le fait que les aménagements s'inscrivent au sein d'un projet global bénéficiant de budgets plus importants que les autres aménagements d'une part, et que le programme bénéficie d'un affichage politique important d'autre part, justifie en grande partie ce choix de travailler sur les « quartiers verts ».

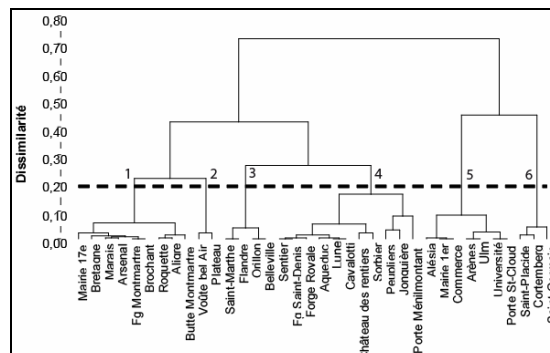
Encadré 5.3 Typologie des « quartiers verts » selon les contextes socio-démographiques

A. Les profils socio-démographiques de l'ensemble des IRIS parisiens et des IRIS composant les « quartiers verts »

Dimension de la différenciation sociale	Type	Les tendances de la population des IRIS du type	Nombre total d'IRIS à l'échelle parisienne	Nombre d'IRIS composant les « quartiers verts »	Proportion des IRIS composant les « quartiers verts » dans le total des IRIS parisiens (en %)
Positions plutôt favorables	1	Les beaux quartiers traditionnels	149	10	7
	2	Les quartiers populaires résiduels	92	18	20
	3	Espaces embourgeoisés en bordure des beaux quartiers	143	32	22
	4	Les quartiers gentrifiés	174	51	29
Positions plutôt défavorables	5	Les pôles de la précarité métropolitaine	84	27	32
	6	Les quartiers très défavorisés et vieillissants	34	5	15
	7	Les anciens bastions populaires	61	11	18
	8	Les espaces hétérogènes de la classe moyenne	182	68	37

Nous avons procédé à une Classification ascendante hiérarchique (CAH) des « quartiers verts » selon l'appartenance des IRIS qui les composent aux 8 types définis ci-dessus. Les deux documents qui suivent en présentent les résultats.

B. Arbre de classification des « quartiers verts » selon le profil socio-démographique de leurs IRIS



C. Le profil moyen des 6 classes (en % du nombre total de types)

Classe	Type 1	type 2	type 3	type 4	type 5	type 6	type 7	type 8	Total
Classe 1	0,0	8,8	3,5	57,9	0,0	0,0	1,8	28,1	100
Classe 2	0,0	55,6	5,6	16,7	0,0	0,0	5,6	16,7	100
Classe 3	0,0	0,0	0,0	0,0	61,3	0,0	0,0	38,7	100
Classe 4	0,0	4,5	0,0	7,5	11,9	7,5	13,4	55,2	100
Classe 5	5,3	0,0	68,4	26,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Classe 6	72,7	0,0	27,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Profil moyen (ensemble des quartiers)	4,5	8,1	14,4	23,0	12,2	2,3	5,0	30,6	100

- Des « quartiers verts » relativement plus nombreux dans les pôles de la précarité métropolitaine et dans les quartiers en pleine recomposition

Trois types d'IRIS bénéficient particulièrement des aménagements de « quartiers verts » (figure 5.5). En premier lieu, on retrouve *deux des types les plus proches du profil moyen*. Ce sont d'une part les IRIS définis comme s'inscrivant dans des espaces gentrifiés (type 4), correspondant à la version la plus jeune et la plus renouvelée du modèle socio-territorial plutôt spécialisé dans la résidence des ménages aisés. Ces IRIS représentent près d'un quart des IRIS compris dans les « quartiers verts », soit la moitié de l'ensemble des IRIS parisiens de ce type (encadré 5.3-A). Ce sont d'autre part les IRIS correspondant au profil défini comme celui des classes moyennes (type 8). Si elles disposent d'un capital scolaire inférieur à la moyenne parisienne, les populations résidant dans ce type d'IRIS sont caractérisées par un profil social relativement diversifié, avec une surreprésentation des employés et des professions intermédiaires ; leur population est marquée par une relative concentration des jeunes actifs et des taux d'emploi un peu supérieurs au taux moyen parisien. Ces IRIS représentent près d'un tiers des IRIS compris dans les « quartiers verts », soit plus des deux tiers de l'ensemble des IRIS parisiens de ce type. En second lieu, on retrouve parmi les IRIS composant les « quartiers verts » une proportion importante d'IRIS s'inscrivant dans les *pôles de la précarité métropolitaine* (type 5). Ce sont ces IRIS qui accueillent les populations les plus défavorisées. Si ces IRIS sont relativement peu nombreux au sein des « quartiers verts » (12%), il faut remarquer que plus d'un quart des IRIS parisiens correspondant à ce profil sont compris dans les périmètres de « quartiers verts », ce qui n'est pas négligeable. En revanche, tous les autres types d'IRIS sont plus faiblement représentés au sein des « quartiers verts » (encadré 5.3-A), que ce soit ceux correspondant aux quartiers les plus favorisés (types 1, 2 et 3) ou ceux des quartiers les moins favorisés (types 6 et 7), exception faite des pôles de la précarité métropolitaine.

En définitive, ces analyses nous permettent-elles de dire si les « quartiers verts » concernent plus particulièrement les populations les plus favorisées ou les plus défavorisées ? C'est un peu plus complexe. En ce qui concerne les profils les plus extrêmes, on peut affirmer sans problème que les quartiers les plus favorisés sont peu concernés par les aménagements de « quartiers verts ». Il est vrai que ces quartiers bénéficient déjà d'un cadre de vie agréable et de qualité ; leurs habitants – qui sont aussi parmi les plus motorisés de la capitale – y sont souvent peu favorables à des mesures de

restriction de la circulation et du stationnement, de même que leurs élus locaux. En revanche, les quartiers les moins favorisés bénéficient relativement plus, hormis les plus vieillissants, des aménagements de « quartiers verts ». Ces quartiers présentent un cadre de vie souvent très dégradé, et c'est là que les Parisiens rencontrent le plus de problèmes de tous ordres, ce qui explique en grande partie ce choix de localisation. Mais ce sont les quartiers les plus proches du profil moyen des IRIS parisiens qui bénéficient finalement le plus du programme des « quartiers verts », qu'ils soient plutôt favorisés ou plutôt défavorisés. Il se trouve que ces quartiers sont aussi les plus hétérogènes, travaillés par des recompositions intenses sur le plan socio-résidentiel. A la lecture de travaux récents sur la gentrification à Paris (Clerval, 2007a)³⁸, on constate que ce sont les secteurs correspondant au type 4 de l'étude citée précédemment qui ont vu la plus forte progression des ménages cadres et professions intellectuelles supérieures entre 1982 et 1999³⁹. Ensuite viennent les IRIS définis comme appartenant au type 8⁴⁰ ; ils ont vu eux aussi progresser la part des ménages cadres et professions intellectuelles supérieures aux dépens des ménages populaires, mais en moindre mesure. On peut donc en conclure que les « quartiers verts » sont majoritairement situés dans *des quartiers qui se transforment* et où, de ce fait, résident en très grand nombre les *classes moyennes dans toute leur diversité*. Mais au-delà de ces tendances générales, il convient maintenant de s'intéresser aux contextes particuliers dans lesquels s'inscrivent les différents « quartiers verts ». Venons-en maintenant dans le détail aux différents types de « quartiers verts ».

- Améliorer le cadre de vie dans un contexte déjà favorisé ?

La moitié des IRIS compris dans les « quartiers verts » correspondent à des contextes socio-spatiaux favorisés ou très favorisés sur le plan social. On les retrouve dans deux types de « quartiers verts », les uns s'inscrivant dans les beaux quartiers et sur leurs marges, les autres dans des quartiers gentrifiés (figure 5.3). Ces derniers sont les plus nombreux, ce sont aussi ceux où ont été réalisés le plus d'aménagements.

La majorité des IRIS correspondant aux beaux quartiers (type 3) et à leurs bordures (type 1) sont compris dans dix « quartiers verts » (encadré 5.3-C). Dotés d'une distribution par âges qui tire leur pyramide du côté des plus de 60 ans et leur profil social du côté des retraités, les IRIS du type 1 sont aussi ceux où sont le plus surreprésentés les diplômés de l'enseignement supérieur et les cadres. Moins éloigné du profil moyen, le type 3 en est la version renouvelée et rajeunie. Trois « quartiers verts »

³⁸ A. Clerval propose une carte de la gentrification en analysant les parts respectives des ménages cadres et professions intellectuelles supérieures actifs et retraités d'une part, des ménages populaires actifs et retraités d'autre part, au sein de la population des ménages à Paris et leur évolution entre 1982 et 1999 : « les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements connaissent une forte baisse de la part des classes populaires et une hausse encore relativement modérée de celles des classes supérieures, sauf sur la butte Montmartre. Les 12^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements, dont les IRIS relèvent en majorité d'un profil de classes moyennes et supérieures, avec quelques enclaves populaires, connaissent un embourgeoisement important, avec des pics de gentrification dans ces enclaves. Enfin, les arrondissements centraux et péricentraux de la rive droite, 8^e excepté, connaissent les plus forts bouleversements de leur structure sociale, qui relèvent de la gentrification » (Clerval, 2007a, p. 33).

³⁹ Cette évolution concerne principalement la rive droite, avec une grande partie du centre historique et ses extensions vers Montmartre et le 17^e arrondissement d'une part, le Faubourg Saint-Antoine d'autre part ; mais on la retrouve dans les 14^e et 15^e arrondissements, sur les marges des beaux quartiers.

⁴⁰ Ces IRIS bordent ceux de type 4, principalement sur la rive droite de Montmartre au 12^e arrondissement, en passant par le 10^e et le sud du 20^e arrondissement.

(classe 6) comprennent majoritairement des IRIS appartenant aux beaux quartiers : Saint-Placide et Saint-Germain-des-Prés dans le 6^e arrondissement, Cortambert dans le 16^{ème}. On y retrouve en moindre mesure des IRIS du type 3. Ce type est quant à lieu majoritairement présent au sein de cinq autres « quartiers verts » (classe 5) situés principalement sur la rive gauche – dans le 5^e arrondissement (Arènes, Ulm), dans le 7^e (Université), dans le 14^e (Alésia) et dans le 15^e (Commerce) – et en moindre mesure sur la rive droite (Mairie du 1^{er} arrondissement, Porte de Saint-Cloud dans le 16^e). Il y a donc des « quartiers verts » s’adressant aux Parisiens les plus aisés, mais pour autant, on ne saurait ignorer qu’ils sont souvent aménagés *a minima* (limitation de vitesse, seuils d’entrée et de sortie, aménagements ponctuels de carrefours pour sécuriser les cheminements piétons), comme en témoigne l’exemple du « quartier vert Saint-Germain ». En effet, le cadre de vie de ces quartiers est déjà d’une qualité incontestable. De plus, ils rencontrent de nombreuses résistances, que ce soit de la part des habitants, plus motorisés qu’ailleurs, ou des mairies d’arrondissements plutôt ancrées à droite.

Parmi les « quartiers verts » cités précédemment, plusieurs comprennent des IRIS correspondant aux quartiers gentrifiés (type 4). Sans surprise, ce sont des exceptions au sein de leur groupe : c’est là que l’on trouve les aménagements de plus grande ampleur, comme dans le cadre des « quartiers verts » Alésia Tombe-Issoire – le premier aménagé dans la capitale, en 2003 – et Commerce, ce dernier comprenant la reconfiguration radicale de la rue du Commerce. En revanche, onze autres « quartiers verts » s’inscrivent cette fois-ci plus particulièrement dans des quartiers gentrifiés (type 4). Parmi eux, neuf comprennent majoritairement des IRIS appartenant au type 4 (classe 1) : ils sont localisés dans le centre de la capitale (Bretagne, Marais, Arsenal) et sur ses marges (Faubourg Montmartre, Roquette, Aligre), mais aussi dans les arrondissements périphériques du nord-ouest (Mairie du 17^e, Brochant, Butte Montmartre). Deux « quartiers verts » (classe 2) seulement s’inscrivent dans des contextes correspondant majoritairement au profil des espaces populaires résiduels (type 2) où le type 4, s’il reste présent, se retrouve au second plan : Plateau à proximité du jardin des Buttes-Chaumont dans le 19^e arrondissement et Voûte-Bel Air dans le 12^e arrondissement. Par leurs caractéristiques socio-démographiques (légère surreprésentation des plus de 60 ans, des retraités et des inactifs), les quartiers populaires résiduels sont certes proches des quartiers situés en bordure des espaces aisés traditionnels (type 1), mais ils s’en distinguent de deux façons : d’une part, la catégorie des retraités exceptée, leur profil social est très proche du profil moyen, et d’autre part, on y relève une surreprésentation des diplômés de niveau inférieur au baccalauréat.

Ces onze « quartiers verts » (classes 1 et 2) s’inscrivent donc dans des espaces où résident majoritairement les classes moyennes dans toute leur diversité. Il faut remarquer que c’est aussi dans certains de ces « quartiers verts » que l’on retrouve les aménagements de voirie les plus soignés, comme en témoignent les « quartiers verts » Bretagne et Butte Montmartre, avec un investissement massif dans le réaménagement de la rue de Bretagne et de la rue des Abbesses, ou encore le « quartier vert Aligre », au sein duquel la place du même nom a été entièrement reconfigurée pour satisfaire les besoins et les attentes d’une population relativement hétérogène. Dans certains de ces « quartiers verts », les faibles densités commerciales indiquent en outre clairement la priorité de la Mairie : améliorer l’espace publics dans sa dimension paysagère.

- Aménager des « quartiers verts » en contexte défavorisé : une priorité ?

On ne saurait réduire les aménagements d'espaces publics à des aménagements s'adressant exclusivement aux habitants les plus favorisés. Un certain nombre de « quartiers verts » s'inscrivent en effet majoritairement dans un contexte défavorisé voire très défavorisé (types 5, 7 et 8). Dans ces quinze « quartiers verts » (classes 3 et 4) sont en outre concentrés d'importants investissements⁴¹.

Quatre « quartiers verts » (classe 3) s'inscrivent dans des contextes où les populations s'appuient sur un capital social et intellectuel plus faible qu'ailleurs. A côté des pôles de la précarité métropolitaine (type 5), que nous avons définis précédemment, un certain nombre d'IRIS (type 7) se caractérisent par une population vieillie et un contexte socio-économique un peu moins fragilisé. Ces deux types d'IRIS se concentrent exclusivement dans les « quartiers verts » Sainte-Marthe, Orillon, Flandre et Belleville, où la majorité des IRIS appartiennent aux pôles de la précarité métropolitaine (61%). Il faut observer que l'un des secteurs les plus défavorisés de la capitale, entre la Goutte d'Or et la Chapelle, n'est pas concerné par le programme, les pouvoirs publics préférant sans doute s'y concentrer sur la question du logement et l'aide sociale⁴². On ne peut ignorer cependant que le boulevard Barbès, récemment aménagé en « espace civilisé », borde ce secteur (la Goutte d'Or se situe juste à l'est du boulevard), ce qui relativise les remarques précédentes : les quartiers les plus précarisés sont loin d'être mis à l'écart. De même, une action prioritaire est également menée en direction des quartiers les plus défavorisés, mais dans le cadre de la politique de renouvellement urbain, comme nous le verrons ci-dessous.

Pour autant, c'est dans des contextes un peu moins défavorisés que l'on retrouve le plus de « quartiers verts ». Même s'ils mordent également sur les espaces de la précarité métropolitaine (type 5), onze « quartiers verts » s'inscrivent dans les quartiers de la classe moyenne (type 8)⁴³. Deux ont été réalisés dans le 13^{ème} arrondissement⁴⁴ : Peuplier et Château des rentiers. Ces deux cas montrent bien comment le projet « quartier vert », qui repose essentiellement sur des aménagements de voirie destinés à limiter la circulation de transit, peut devenir un outil d'action en faveur de quartiers peu favorisés qui concentrent les difficultés⁴⁵. Le « quartier vert Peupliers » s'inscrit dans un tissu urbain datant majoritairement des années 1930. La ZAC de Rungis, qui vise à

⁴¹ Le budget local d'investissement municipal pour 2004 donne à voir une répartition qui favorise largement les 10^e, 18^e et 19^e arrondissements. Si ce sont les aménagements d'espaces civilisés qui pèsent le plus dans ces budgets localisés, on peut voir que le patrimoine de voirie y tient une place plus importante que dans les autres arrondissements (source : DVD), au-delà d'ailleurs des « quartiers verts ».

⁴² Comme le précise S. Poli (entretien du 13/02/2006), au moment de choisir les périmètres, il y avait un Plan d'urgence pour Château-Rouge, prévoyant de nombreux chantiers. Pour la Mairie d'arrondissement, il n'était donc pas judicieux de faire en même temps de gros travaux de voirie. M. Lamy, Adjoint chargé de la voirie (entretien du 13/02/2006), précise cependant que dans le sud de la Goutte d'Or, des aménagements ont été faits dans l'esprit des « quartiers verts ». Mais en définitive, on ne peut pas omettre que l'investissement se soit concentré sur la butte Montmartre, dans le but de faire de ce « quartier vert » une vitrine.

⁴³ Avec 55% des IRIS se rattachant au type 8. On y retrouve également en moindre mesure des IRIS appartenant au type 7, où la population est là encore moins défavorisée que dans ceux du type 8.

⁴⁴ Les développements concernant cet arrondissement s'appuient sur un entretien avec D. Crave, chef de la Section territoriale de la voirie du 13^e arrondissement, 11/04/2006.

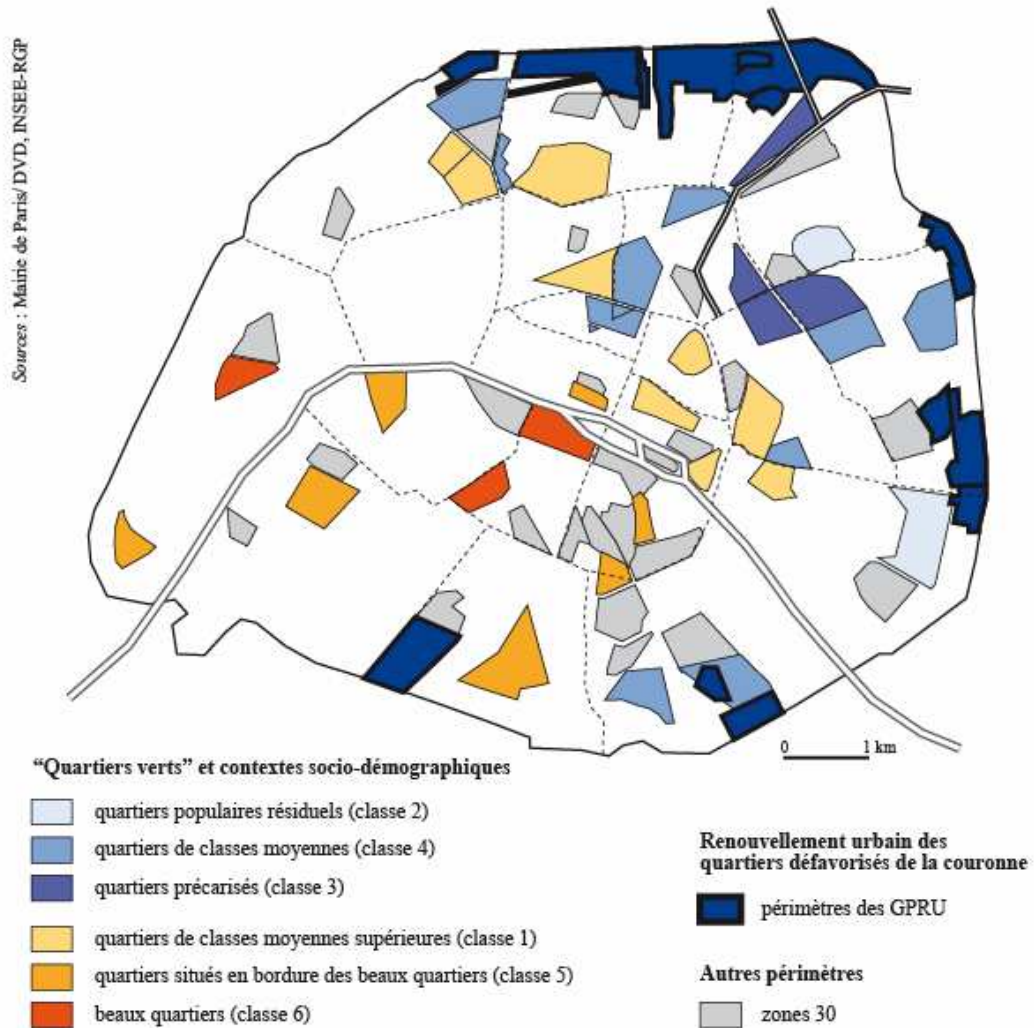
⁴⁵ D'autant plus que ces deux « quartiers verts », comme d'ailleurs cinq des onze évoqués précédemment, s'inscrivent dans des secteurs de faibles densités commerciales. Dans ce contexte, il s'agit principalement de requalifier des espaces publics dégradés, au service d'une population modeste voire précarisée, tout en favorisant les quelques pôles de centralité locale.

construire un nouveau quartier sur une ancienne friche ferroviaire, est également intégrée dans le périmètre : il s'agit d'organiser un développement urbain en continuité et en cohérence avec le tissu existant. Avec le départ des activités naguère présentes dans le secteur, la Mairie envisage en fait de favoriser la vocation résidentielle du quartier. Le choix de réaliser des aménagements cohérents, notamment au niveau du mobilier urbain, pour affirmer l'identité du quartier, va dans ce sens. L'autre « quartier vert » de l'arrondissement, le « quartier vert Château des rentiers », s'inscrit dans un espace fortement hétérogène sur le plan morphologique (avec des grands ensembles comme les Olympiades s'inscrivant dans un tissu plus ancien) et marqué par d'importantes discontinuités (le boulevard Masséna constituant une véritable césure). Les espaces publics y étaient fortement dégradés, notamment dans les quartiers qui longent le boulevard périphérique. L'accent a été mis sur les aménagements de requalification, avec notamment la restauration des chaussées et trottoirs ; il s'est également agi d'améliorer les liaisons entre les différents quartiers, notamment entre quartiers les plus périphériques et le reste de l'arrondissement⁴⁶. Bref, le « quartier vert » a surtout été l'occasion, grâce à un budget supplémentaire, de finaliser des projets engagés de longue date.

En définitive, si la mise en place de « quartiers verts » concerne les beaux quartiers et en plus forte mesure les quartiers les plus précarisés, c'est dans les quartiers les plus hétérogènes, situés dans des espaces de transition – soumis à d'intenses processus de recomposition – que sont concentrés la majorité des « quartiers verts » (figure 5.5). C'est aussi dans ces quartiers qui résident majoritairement, de fait, les classes moyennes. De plus, il ne faut pas oublier l'investissement massif qu'a constitué l'aménagement des boulevards Magenta, de Clichy et de Rochechouart en « espaces civilisés » (Fleury, 2007), ceux-ci s'inscrivant eux aussi dans des quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification (Clerval, 2007a). Ce n'est pas étonnant au regard de la composition globale de la population parisienne, mais cela traduit tout de même un choix politique en faveur des quartiers qui se transforment au profit des classes moyennes dans toute leur diversité. Pour autant, il est extrêmement rare que les élus et les fonctionnaires de la Mairie de Paris reconnaissent cet état de fait. Cela s'explique peut-être par une méconnaissance des contextes socio-démographiques, ou bien par des logiques de localisation qui ne dépendent pas de ces contextes. Mais cela peut être aussi un objectif implicite, difficilement dicible, des pouvoirs publics.

⁴⁶ Comme pour le « quartier vert Peupliers », le projet est fortement connecté à une ZAC et ne peut pas non plus s'envisager sans les deux Grands projets de renouvellement urbain (GPRU) qui ont été délimités dans ce secteur (Olympiades et Bédié-Porte d'Ivry).

Figure 5.5 Les « quartiers verts » dans leurs contextes socio-démographiques



La politique de renouvellement urbain : une géographie prioritaire des espaces publics au sein des espaces centraux

Si les « quartiers verts » semblent s’appliquer majoritairement aux quartiers les plus hétérogènes sur le plan socio-démographique, où les classes moyennes sont nombreuses, la politique de renouvellement urbain, qui possède une forte composante « espaces publics », s’adresse, elle, principalement aux quartiers les plus défavorisés. Il s’agit de requalifier les espaces publics de proximité dans un contexte où ceux-ci apparaissent très dégradés. A Paris, elle vient donc renforcer la politique des « quartiers verts » qui comprennent déjà, comme on l’a vu précédemment, un certain nombre de quartiers appartenant aux pôles de la précarité métropolitaine (type 5). Il s’agit ici d’aménager un secteur de la ville clairement défini, autour d’un projet global comme le « projet de territoire » des GPRU (encadré 5.4) ; la question des espaces publics s’intègre donc à une approche globale plus qu’elle ne s’inscrit dans une politique sectorielle comme celle des déplacements et de la voirie. Pour cette raison, cette

dimension de l'action publique est rarement mise en relation avec la politique d'aménagement des espaces publics telle qu'elle se déploie de manière plus générale au sein de l'espace parisien.

- Les espaces publics : source de problèmes et principal outil de transformation urbaine

L'action publique a identifié différents problèmes posés par les espaces publics – rues et espaces verts – dans ces secteurs défavorisés. Ces problèmes sont de plusieurs ordres. Ils tiennent en premier lieu, pour les quartiers de logements sociaux, à un problème de forme et de statut : hérités de l'urbanisme moderne, les espaces ouverts qui entourent les logements, initialement prévus pour être des espaces verts de proximité, sont difficilement appropriables ; ils sont souvent devenus des terrains vagues ou des parkings, lieux d'insécurité pour certains habitants et à l'origine de la mauvaise image de ces quartiers. La limite public/privé n'y apparaît plus. L'absence de distinction public/privé est considérée comme l'une des principaux facteurs de problèmes au sein de ces quartiers. Dans ces secteurs se pose en second lieu, comme dans le reste des espaces centraux mais de manière parfois plus aiguë encore, le problème de la circulation automobile et de ses nuisances. C'est tout particulièrement le cas dans la couronne parisienne, ceinturée par le boulevard périphérique : non seulement celui-ci est source de bruit et de pollution, mais il amène parfois des flux disproportionnés au sein des quartiers périphériques, notamment au niveau des portes. Là encore, il en découle des nuisances considérables mais aussi des risques pour les habitants qui se déplacent à pied.

A ces problèmes liés à la morphologie urbaine s'en ajoutent d'autres, de deux types. Dans certains quartiers, où vivent de nombreux adolescents et jeunes adultes, ces derniers passent souvent une bonne partie de leur temps dans l'espace public, ce qui s'explique par le manque de travail et la petitesse des logements. Bien souvent, les espaces publics sont donc surfréquentés et se dégradent plus rapidement. Il en découle de nombreux conflits de voisinage et souvent le développement du sentiment d'insécurité chez les autres résidents. Ces derniers fréquentent alors beaucoup moins les espaces publics ; ils les désertent même parfois. Les enfants et les mères de famille en viennent à moins fréquenter les jardins et aires de jeux initialement prévues pour eux. Les espaces publics sont alors délaissés, les déchets s'y accumulent et les dégradations s'y multiplient. En retour, l'état des espaces publics nourrit le sentiment d'exclusion. Bref, le processus est relativement classique, on le retrouve dans les grands ensembles français. Dans les quartiers périphériques parisiens, c'est en fait bien souvent le problème inverse à la surfréquentation qui se pose : le lien social distendu, le sous-équipement et les faibles densités commerciales sont l'apanage de ces « quartiers en retrait » dont les espaces publics sont peu fréquentés, donnant souvent l'impression d'être abandonnés. Une situation pouvant tout aussi bien contribuer à renforcer le sentiment d'insécurité chez les habitants, d'autant plus que la prostitution et les trafiquants de drogue peuvent y élire domicile, comme c'est le cas dans le nord de Paris.

Encadré 5.4 Les GPRU (Grands Projets de Renouvellement Urbain)

L'ancienne zone des fortifications a vu se construire au cours du XX^e siècle deux couronnes successives de logements sociaux – dans les années 1920-1930 puis 1950-1970 – puis le boulevard périphérique. Les paysages sont aujourd'hui ceux d'une périphérie : friches industrielles, infrastructures routières et cadre de vie fortement dégradé⁴⁷. Seules quelques portions de la ceinture verte créée dans l'entre-deux-guerres subsistent (stades, jardins, etc.). Sur cette couronne, les IRIS correspondant à des quartiers très défavorisés et vieillissants (type 6) dominant, hormis dans l'Ouest : ces IRIS présentent en moyenne le profil le plus spécifique au sein de l'espace parisien. Leurs positions sont extrêmes sur tous les indicateurs, qu'il s'agisse de la formation, du statut social ou de la situation par rapport à l'emploi⁴⁸. Dans le nord-est de cette couronne, dans le prolongement de la Goutte d'Or et de l'avenue de Flandres, on retrouve également des IRIS appartenant à ces espaces de la précarité métropolitaine, encore plus défavorisés. Les problèmes de la couronne parisienne s'apparentent donc largement à ceux qui se posent dans les grands ensembles depuis les années 1980. Ce qui les différencie, c'est que pendant les années 1980 et 1990, alors que l'Etat s'est peu investi dans la couronne parisienne, la Mairie n'a pas compensé cette absence.

Le changement ne s'est opéré qu'en 2002 : la Ville de Paris lance alors les Grands Projets de Renouvellement Urbain (GPRU), en partenariat avec l'Etat et la Région. Onze secteurs ont été délimités, principalement aux portes de Paris. Ce nouveau dispositif vise à mener une intervention de requalification urbaine concernant à la fois le bâti et les espaces publics ; elle est associée à des actions dans le domaine du développement économique et social. La Ville de Paris consacre 160 millions d'euros aux GPRU dans le plan pluriannuel d'investissement (2002-2007) pour les grands chantiers de logements, de voirie et d'équipements collectifs.

**Figure 5.6 La trémie
du boulevard Ney
dans le 18^e
arrondissement de
Paris**

(Cliché © C. Pouessel, juillet
2006)



⁴⁷ Voir APUR (2005), *Les quartiers du boulevard périphérique. Une contribution de l'APUR à l'étude d'insertion urbaine du périphérique*, 35 p.

⁴⁸ Avec respectivement une surconcentration des employés, des ouvriers et des retraités, et plus de chômeurs et d'inactifs que la moyenne.

Enfin, on ne saurait expliquer la dégradation des espaces publics uniquement par leur forme et leurs usages. Les pouvoirs publics ont aussi une responsabilité dans cette évolution, qui s'explique par un manque d'entretien et d'investissements dans ce domaine. A Paris, si certains des espaces publics construits dans l'entre-deux-guerres sont d'une qualité incontestable – avec de nombreux squares ainsi que des mails –, ceux-ci n'ont plus fait l'objet d'une attention particulière par la suite, de même que les espaces publics plus minéraux construits dans les années 1950 et 1960. Et dans les années 1980, pendant que l'Etat investissait dans l'amélioration des espaces publics de la banlieue, ceux de la couronne parisienne continuaient à se dégrader, la Mairie de Paris investissait très faiblement dans ces périphéries⁴⁹ dont le rôle était plutôt d'accueillir des fonctions encombrantes⁵⁰ et des infrastructures routières.

En plaçant les espaces publics au cœur de leur action, les pouvoirs publics visent à trouver une solution à ces différents problèmes. L'action sur les espaces publics sert ainsi plusieurs types d'objectifs. Comme l'affirment les « projets de territoire », c'est d'abord un moyen d'agir sur l'image de ces quartiers, image que se font les habitants ou non. On ne change d'ailleurs pas fondamentalement la morphologie urbaine de ces quartiers, seules quelques démolitions sont ainsi prévues dans les GPRU. Mais au-delà de l'image, il s'agit bien aussi de donner aux habitants des lieux plus attrayants, plus propices à la rencontre et à l'échange. La représentation de l'espace public est plus centrée sur le vécu des habitants que sur les dimensions formelles⁵¹. C'est l'idée qu'en créant des espaces plus « hospitaliers » (Joseph, 1998), on pourra amener les habitants à faire de ces espaces des espaces de « séjour ». L'action ne vise pas autre chose que de créer de nouvelles pratiques et même de la sociabilité dans des quartiers où l'on considère qu'elle fait défaut. Bien plus, il s'agit de *créer* des quartiers dans des secteurs à faible identité. Encore une fois, il s'agit donc de faire quartier par l'aménagement d'espaces publics, selon une vision idéale aussi bien de l'espace public que du quartier. Enfin, en améliorant les espaces publics et l'image du quartier, l'objectif est de réduire l'insécurité ou le sentiment d'insécurité que des espaces publics dégradés peuvent induire. Pour Berlin, l'enjeu est particulier : les pouvoirs publics, très préoccupés par la mobilité résidentielle, entendent par là-même contribuer à une installation plus durable des ménages, considérée comme seule à même de *faire quartier*.

- Les formes de l'action publique

La voirie (rues, placettes) et les espaces verts (squares, jardins, jeux d'enfants) ne posent pas de problèmes fondamentalement différents dans ce contexte, et les limites entre l'un et l'autre ne sont d'ailleurs pas toujours clairement établies, tout du moins dans les quartiers construits après la guerre. Il en va de même pour espaces privés d'usages publics. Ce sont donc les espaces publics de proximité dans leur ensemble – il

⁴⁹ Cet état de fait nous a été confirmé lors de plusieurs entretiens avec les chefs de projet urbain des GPRU, et peut se vérifier là où les aménagements n'ont pas encore tout transformé. Cela relativise d'ailleurs le mythe d'un espace public parisien qui serait traité de manière homogène : il est évident que pendant plusieurs décennies, l'investissement de la Ville n'a pas été le même, dans sa forme et dans sa gestion, pour tous les citadins (Fleury, 2007).

⁵⁰ Comme en témoigne le cas de la Porte Pouchet où l'on trouve, à côté de plusieurs immeubles d'habitation : une pré-fourrière, une annexe de caserne de pompiers, des laboratoires de la DVD.

⁵¹ Cf. entretien avec M. Dubois, chargé des GPRU, 26/09/2005.

n'y a plus autant de distinction entre rues et jardins, espaces publics et espaces privés⁵² dans ce cadre – qui ont été placés au cœur de l'action publique. Ils constituent l'une des composantes essentielles d'un projet global qui prend également en compte, en interaction avec les espaces publics, des questions liées au logement, au cadre de vie et à l'action sociale.

L'action publique se traduit d'abord par *des aménagements de voirie*. C'est tout particulièrement le cas à Paris où ceux-ci sont l'objet d'investissement massifs, au même niveau que le logement⁵³. De la même manière que dans les grands ensembles de banlieue, il s'agit d'abord de reconfigurer certains espaces pour mieux marquer la différence public/privé, en intégrant donc aussi le domaine privé ou plus précisément les espaces collectifs de statut privé (propriété des bailleurs sociaux le plus souvent). C'est par exemple le cas sur la dalle des Olympiades : il ne s'agit pas de faire retomber cet espace d'usages publics dans le domaine public, mais de subventionner l'amélioration de l'accessibilité ainsi que l'entretien et la sécurité, bref d'aider à une meilleure gestion de cet espace de statut privé – il appartient à une copropriété – dans un souci d'équité entre les habitants du quartier et les autres Parisiens⁵⁴. C'est aussi le cas pour les espaces ouverts des grands ensembles, notamment dans la couronne parisienne. Dans ce cas, c'est le processus de « résidentialisation » qui est appliqué (Tabet, 1999). Il consiste à enclore les immeubles, tout en créant des rues et des places dont les formes s'apparentent à celles de la ville européenne traditionnelle. La « résidentialisation » permet également de renforcer la sécurisation (Le Goix & Loudier, 2004). La mise en œuvre de ce principe passe parfois par la destruction-reconstruction de logements. Ainsi, dans le GPRU Porte Pouchet, des immeubles doivent être détruits pour laisser place à une nouvelle rue, la rue P. Rebière : moins large que la précédente, elle sera bordée de plus petits immeubles⁵⁵. Mais les évolutions ne touchent pas forcément les logements : dans le GPRU Porte d'Ivry, l'avenue J. Bédier doit ainsi être reconfigurée et fusionnée avec une place préexistante, afin de diminuer son caractère routier et « pour en faire un espace unique, un pôle de quartier »⁵⁶. Enfin, il faut remarquer que la politique du renouvellement urbain rejoint l'action générale en termes d'espaces publics au sein de certains GPRU : le « quartier vert Château des Rentiers » ne peut ainsi s'envisager sans les GPRU Olympiades et Bédié-Porte d'Ivry⁵⁷ dont il permet de coordonner l'action sur les espaces publics et de mieux articuler les aménagements mis en œuvre dans les GPRU avec les rues environnantes ; il s'articule également au réaménagement du boulevard des Maréchaux avec l'arrivée du tramway, qui a pris en compte les rues adjacentes.

De nombreux espaces verts de proximité sont également réhabilités ou créés. S'il s'agit principalement de réhabiliter les jardins hérités de la ceinture verte des années 1930 et d'améliorer leur accessibilité, quelques nouveaux squares sont également

⁵² Dans une brochure de la DPVI (Délégation à la politique de la ville et à l'intégration), le terme d'« espaces privés publics » est utilisé. Il dénote le fait que les pouvoirs publics sont confrontés à des situations juridiques complexes qui les poussent à redéfinir certaines notions.

⁵³ Entretien avec M. Dubois, 26/09/2005.

⁵⁴ La Ville n'intervient donc pas directement, mais plutôt par le biais de conventions passées avec la copropriété. Cf. entretien avec M. Dubois, 26/09/2005.

⁵⁵ Entretien avec V. Grimonpont, chef de projet urbain Porte Pouchet, 08/09/2005.

⁵⁶ Entretien avec A.-M. Viaud, chef de projet urbain GPRU Porte d'Ivry, 19/09/2005.

⁵⁷ Entretien avec D. Crave, chef de la Section territoriale de la voirie du 13^e arrondissement, 11/04/2006.

prévus – comme dans le GPRU Porte Pouchet – ainsi que des cheminements piétons en cœur d’îlot. De nombreux projets visent enfin à convertir certains terrains occupés par les services municipaux ainsi que des parkings en espaces verts ou places publiques. C’est le cas dans les GPRU Porte Pouchet et Porte Montmartre.

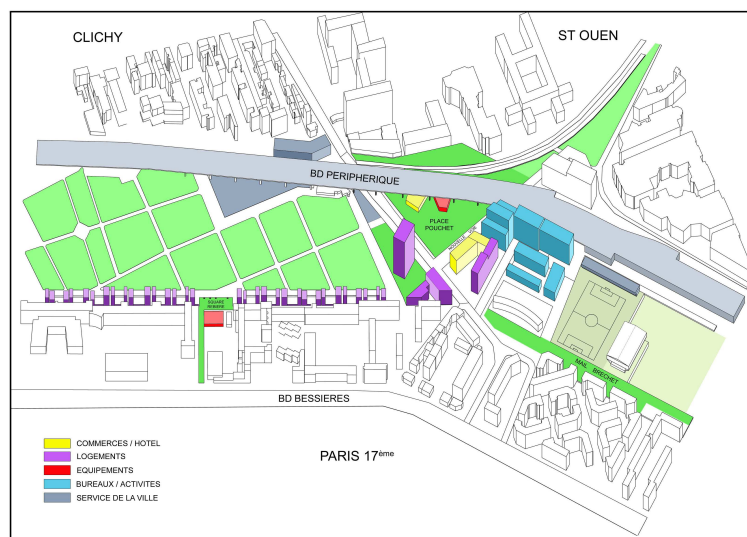


Figure 5.7 Le projet d'aménagement du GPRU Porte Pouchet

(source : Ville de Paris)

Dans leurs projets d'aménagement, les pouvoirs publics tiennent de plus en plus compte des différentes temporalités : on ne produit pas des espaces publics que pour le long terme, mais il y a aussi le souci de faire des espaces publics pour le moyen terme. Autrement dit, il s'agit de mettre en œuvre *des aménagements provisoires*, avant qu'un projet d'aménagement plus vaste prenne le relais. C'est notamment le cas à Paris, au sein du GPRU Porte Pouchet où le square Emile Borrel a été récemment réhabilité alors qu'il est voué à disparaître à long terme dans le projet d'ensemble⁵⁸. Mais l'action publique se traduit plus généralement par un effort particulier dans la gestion de l'espace public. Il s'agit tout d'abord de renforcer l'entretien et la propreté de l'ensemble des espaces verts de proximité et des rues, ce pour quoi les pouvoirs publics consentent à consacrer plus de moyens financiers et humains. Les pouvoirs publics comptent également beaucoup sur l'engagement des citoyens dans ce domaine : l'entretien est bien souvent assuré par des associations ou par les habitants eux-mêmes, sensibilisés au respect de l'environnement. Les pouvoirs publics tentent enfin de maintenir les espaces publics propres et entretenus, même quand ceux-ci sont voués à disparaître dans le cadre du renouvellement urbain.

Les aménagements seuls ne suffisant pas à ramener les usagers, les pouvoirs publics tentent également de *susciter plus d'animation*. C'est surtout le cas dans la couronne parisienne. Cette action se fait en direction des commerçants, pour les inciter à s'installer dans les rues et sur les places requalifiées. Les pouvoirs publics encouragent également la création de bureaux. Mais le processus est long à enclencher, et pour A.-M. Viaud, chef de projet urbain, « il ne faut pas se leurrer : ce sont en fait principalement des équipements publics qui seront installés ». L'action passe aussi par un soutien aux associations locales pour l'organisation de repas et de fêtes de quartier,

⁵⁸ Entretiens avec A.-M. Viaud, 19/09/2005 et H. Driancourt, 04/11/2005. Les aménagements mis en œuvre sont conçus pour durer cinq ou six ans, en attendant le débat de travaux de plus grande ampleur.

d'activités pour les enfants. Il s'agit de pallier la quasi-absence de vie sociale dans certains de ces quartiers. Et l'on rejoint en fait la politique sociale mise en œuvre par la Ville en étroite association avec celle du renouvellement urbain puisqu'aux côtés de chaque chef de projet urbain, on trouve un chef de projet politique de la ville. C'est sur lui que repose entre autres la charge de s'occuper de cet aspect : à la Porte Pouchet, la chargée de projet a ainsi organisé des pique-niques dans le square Borrel, participé à la mise en place d'animations estivales pour les enfants, tout cela dans le but d'encourager les habitants à se réapproprier les espaces publics⁵⁹. On retrouve le même type d'action dans les autres GPRU (figure 5.8). Enfin, des animations de plus grande ampleur prennent aussi place dans ces espaces publics, cette fois-ci dans le cadre de la politique culturelle : *Cinéma au Clair de Lune* a ainsi organisé ces dernières années des projections dans le quartier de la Porte Pouchet.

Figure 5.8 Un exemple de fête de quartier dans le GPRU de la Porte de Vanves

(extrait de la *Lettre d'information* n°2, septembre 2004).



- Une spécificité parisienne ?

Si les mêmes formes d'action publique se retrouvent dans les autres métropoles européennes, la capitale française n'en garde pas moins certaines spécificités. La première est liée à la situation des quartiers de la couronne : par définition, ils longent le périphérique, celui-ci constituant non seulement une nuisance pour les habitants (bruit, pollution) mais aussi une barrière, une frontière avec les communes limitrophes. Les GPRU visent donc en fait à effacer progressivement cette frontière, à tisser des continuités entre Paris et ces communes, un objectif qui a d'ailleurs été inscrit au PDP : « les actions à mener sur les espaces publics de ces quartiers sont nombreuses afin de les rendre plus amènes, plus urbains, plus accessibles à pied et à vélo » (pp. 156-158). L'espace public apparaît comme un outil classique pour rétablir les continuités urbaines (Gourdon, 2001). Il s'agit d'aménager des espaces publics de part et d'autre du périphérique, afin de permettre les déplacements de proximité. Cette action passe par des aménagements de voirie mettant en œuvre les mêmes outils que partout ailleurs dans Paris (élargissement des trottoirs et réduction de la chaussée, pistes cyclables, couloirs de bus, etc.). C'est le cas avenue de la Porte d'Ivry où le projet est de

⁵⁹ Entretien avec H. Driancourt, 04/11/2005.

« resserrer les espaces » et de « redonner sa bonne échelle » (à savoir l'échelle locale) à une avenue passagère dont les espaces sont « surdimensionnés par rapport à la vie de quartier »⁶⁰. Elle comprend également la création de nouveaux espaces publics. Certains doivent être aménagés en dessous du périphérique : c'est le cas Porte Pouchet, où une place et des cheminements piétons doivent permettre de relier le quartier à Saint-Ouen, tout en « dégagant un espace central » où les habitants « puissent se croiser », avec des commerces et des équipements publics⁶¹. D'autres doivent être aménagés sur dalle : ce sont les projets les plus coûteux et donc les plus rares. C'est le cas à la Porte de Vanves dans le 14^{ème} arrondissement où un espace vert et une voirie de desserte sont prévus, ainsi que de nouveaux équipements ; c'est aussi le cas Porte de Montreuil où une esplanade doit être aménagée.

L'autre spécificité rejoint les analyses faites précédemment sur la patrimonialisation. Le processus s'étend aujourd'hui jusqu'à ces quartiers défavorisés. Même si le sous-directeur de la DU affirme que la priorité ne va pas au caractère formel des espaces publics, force est de constater que, dans le discours des chefs de projet comme dans les réalisations, cette dimension occupe malgré tout une place importante. Les chefs de projets disent que le but des GPRU est, eu égard aux espaces publics, de « remettre au niveau parisien » ces derniers (A. Chabert), d'opérer une « montée en gamme » (A.-M. Viaud). Mais il faut bien reconnaître que cette patrimonialisation est davantage le fait des services de la voirie et des parcs et jardins dont l'approche conduit souvent à une « rigidification des projets »⁶². Le processus concerne notamment les espaces publics hérités de l'entre-deux-guerres – squares et mails – que l'on a redécouverts depuis peu et qui sont réhabilités dans l'esprit d'origine. Bref, les espaces publics doivent être mis aux normes parisiennes, en premier lieu du point de vue de la forme, après des décennies d'abandon relatif : pour les rues, matériaux nobles, plantations d'arbres d'alignement, éclairage de qualité et meilleur partage de l'espace entre les différents modes de déplacements ; pour les squares, ceux de l'entre-deux-guerres sont réhabilités et ceux qui datent des années 1970 traités de façon à atténuer leur caractère trop minéral. Bref, il s'agit d'agrèger ces quartiers frontaliers au territoire parisien par les espaces publics, selon une idéologie égalitaire typique du traitement des espaces publics haussmanniens.

Ces deux spécificités parisiennes dans le traitement des espaces publics en contexte défavorisé s'expliquent encore une fois par le fait que Paris soit une ville riche. Toutes les métropoles n'ont pas les moyens de couvrir les autoroutes ou d'étendre un modèle patrimonial de l'espace public à tous leurs quartiers.

⁶⁰ Entretien avec A.-M. Viaud, 19/09/2005.

⁶¹ Entretien avec V. Grimonpont, 08/09/2005.

⁶² Entretien avec V. Grimonpont, 08/09/2005.

4. Les aménagements de proximité dans la ville : les enjeux, les effets sur le quartier

Après avoir replacé l'action publique sur les espaces publics dans ses contextes locaux, il devient possible de s'interroger sur les enjeux (souvent ambigus) des choix opérés par les pouvoirs publics d'une part, sur les effets de ces choix d'autre part, à la fois sur le contexte des centralités et sur le contexte socio-résidentiel.

Les ambiguïtés de l'action publique sur les espaces publics de proximité

Comme nous l'avons vu précédemment, les espaces publics de proximité sont de plus en plus traités sur un mode paysager – « végétalisation » et patrimonialisation – avec le plus souvent en ligne de mire de faire quartier. Mais il convient d'interroger ce choix de l'approche paysagère, pour lui-même d'une part, mais aussi pour l'objectif qu'il est censé servir d'autre part.

- Faire de l'espace public un paysage ?

La double évolution qui a affecté les espaces publics – « végétalisation » et patrimonialisation – peut être critiquée. Les urbanistes et les architectes ne s'en privent pas. La « végétalisation » aboutit à un brouillage entre deux formes d'espaces publics traditionnels – le jardin et la rue – transformant progressivement les espaces publics de proximité en jardins. La lisibilité des espaces publics s'en trouve considérablement réduite. Les coûts d'entretien augmentent à l'inverse beaucoup, au moment où les budgets publics et les moyens humains sont parfois limités. Pour remédier à ce problème, l'administration parisienne se restructure pour plus d'efficacité. La patrimonialisation pose également deux grandes questions. Le traitement des espaces publics selon une grammaire fortement marquée par le patrimoine ne va pas de soi. Certains urbanistes critiquent ce nouveau « Paris d'Amélie Poulain » (Lucan *et alii*, 2002), cette réduction de l'espace public à des images marquées par l'histoire ou à des stéréotypes, qui tend finalement à homogénéiser les rues et places des quartiers parisiens, y compris au-delà du centre historique. On peut notamment se demander s'il est adapté de construire les espaces publics de la même manière au centre de Paris et dans la couronne périphérique où le bâti date en grande partie du XX^e siècle. Même si le paysage se trouve renouvelé dans le cadre de certains grands projets, comme c'est le cas avec le tramway et le boulevard des Maréchaux, conçus par l'architecte A. Grumbach, ou à une autre échelle dans le « quartier vert Peupliers », les pouvoirs publics ne semblent plus vouloir inventer aujourd'hui de nouvelles formes qui soient plus adaptées à l'époque et aux contextes locaux.

Le choix de requalifier les espaces publics selon une grammaire ancienne et en renforçant la présence végétale, bref selon une approche paysagère, peut apparaître comme un choix de société en France et même à un niveau européen. La « végétalisation » répond elle aussi à une exigence profonde des sociétés urbaines qui a émergé dans les années 1970 et demeure aujourd'hui profondément ancrée parmi les citadins, comme en témoignent notamment les résultats de la concertation menée dans

le cadre du PLU à Paris en 2003⁶³. Pour autant, on peut se demander si ce n'est pas plutôt le cadre de vie qui est une priorité pour les citoyens. Or la « végétalisation » et la patrimonialisation sont *un choix parmi d'autres* pour améliorer ce cadre de vie. Il est légitime de se demander si les pouvoirs publics – et avec eux les professionnels de la ville – n'ont pas largement contribué à l'ancrage de cette norme paysagère dans la société : c'est une réponse parmi d'autres à cette demande en faveur du cadre de vie. En profitant de cette forte demande, les pouvoirs publics n'ont-ils pas finalement imposé aux habitants cette norme paysagère ? Les espaces publics sont devenus une image, une norme fabriquée par les pouvoirs publics et les professionnels de l'espace qui la diffusent voire l'imposent au public par l'intermédiaire d'une panoplie publicitaire de bulletins, plaquettes et films, auxquels on peut ajouter les sites Internet et les panneaux publicitaires. Officiellement, c'est pour informer, sensibiliser, impliquer, « faciliter l'appropriation de l'espace urbain », « aider [les citoyens] à s'y enraciner et à y fonder une identité » (Garnier, 1991, p. 200). Alors que « de tout temps, à des degrés divers qui ont varié selon les époques, les lieux et les milieux, les citoyens ont été en mesure de se représenter leur ville, en tout et en partie (...), sans l'assistance de techniques et d'hommes de "communication" » (Garnier, 2001, p. 201), le rapport des habitants à leur ville et à leur quartier est aujourd'hui largement *médiatisé* : « Ce sur quoi il convient de s'interroger », continue J.-P. Garnier, « c'est sur les effets, recherchés ou non, du déferlement d'imagerie urbaine auquel on assiste actuellement, sur la perception de la ville par ses habitants, par conséquent, sur leur façon de se situer eux-mêmes par rapport à elle ». Or, quand on interroge les habitants, on retrouve cette image de l'espace public fabriquée par les pouvoirs publics et les professionnels de la ville : au regard des propositions faites par les habitants dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – où ressort une nette préoccupation pour le paysage, selon des termes souvent très proches du discours des pouvoirs publics – ou même de l'enquête menée dans plusieurs quartiers parisiens présentée dans le chapitre 6 – où les « ingrédients » du quartier pour les habitants collent quasiment à ceux qui sont régulièrement maniés par les pouvoirs publics – on peut même affirmer que finalement, les habitants ont clairement intégré l'approche paysagère.

On peut pousser plus loin encore la critique. Finalement, en adoptant cette vision paysagère des espaces publics et de la ville et en la diffusant au sein de la société, les pouvoirs publics « [mettent] l'esthétique en lieu et place du politique au poste de commandement, telle est, au bout du compte, la version revue et amendée du fameux "droit à la ville" » (Garnier, 2001, p.204). Pour accorder le « droit à la ville » tel que l'a conceptualisé H. Lefebvre dans les années 1970 à tous les habitants, les pouvoirs publics ont donc fait le choix d'un espace public végétalisé et patrimonialisé pour tous... aux dépens parfois des autres politiques publiques. Ainsi, le logement, l'aide sociale ou encore la construction d'équipements ne devraient-ils pas être la priorité pour les pouvoirs publics dans les quartiers définis comme prioritaires ? Quand on regarde avec plus d'attention la représentation que les citoyens ont du quartier, on note qu'un petit groupe semble rejeter ou du moins, ne pas considérer comme constitutifs d'un quartier, des éléments de la définition consensuelle (cf. chapitre 6) ; or cette attitude

⁶³ Selon E. Lemercier (entretien du 07/04/2006), les demandes en termes de « végétalisation » ont été nombreuses. Nous avons pu vérifier l'importance du nombre de demandes en analysant directement les propositions faites par les conseils de quartier dans le cadre de la consultation sur le PLU en 2003 (la moitié des propositions concernant les espaces verts portent en fait sur la « végétalisation » des rues et des places).

semble plus fréquemment exprimée par les ouvriers. De même, en observant plus précisément les propositions faites par les habitants lors de la consultation du PLU, on constate que c'est parmi les habitants des arrondissements les moins favorisés de la capitale que s'expriment le plus les attentes en termes d'équipements et de logements⁶⁴. Plus généralement, les habitants s'avèrent souvent plus intéressés par la question du logement que par celle du cadre de vie, hormis des problèmes concrets concernant le stationnement de leur véhicule ou la sécurité des enfants à la sortie de l'école. La critique commence aujourd'hui à émerger au sein même des acteurs de l'espace public. J.-P. Charbonneau⁶⁵, urbaniste spécialisé dans ce domaine et acteur de la requalification des espaces publics dans de nombreuses villes (y compris Paris), dit ainsi ne plus toujours se reconnaître dans les projets « cossus » développés ici ou là : « Au début, il fallait démontrer que l'espace public était un équipement à part entière. Aujourd'hui, on en fait trop [notamment en termes de « végétalisation »]. Il faudrait plutôt arbitrer en faveur de la politique des transports, du logement ». Selon lui, les espaces publics sont aujourd'hui devenus « à la mode ». L'ancienne conseillère du Maire de Paris sur les espaces publics, D. Alba⁶⁶, va dans le même sens : « dans le domaine des espaces publics, il ne faut pas en faire trop. Peut-être y a-t-il eu quelques dérives ces derniers temps ». En fait, on considère de plus en plus que les espaces publics « doivent être banalisés, envisagés comme un thème parmi d'autres » (J.-P. Charbonneau) dans lequel tous les budgets publics ne doivent pas être investis au détriment des autres politiques.

- L'espace public pour faire quartier ?

L'objectif assigné aux aménagements de proximité est le plus souvent de *faire quartier*. Mais peut-on renforcer le lien social dans la ville par des aménagements, et par des aménagements paysagers de surcroît ? Nous verrons que le choix du paysage peut aller à l'encontre de l'objectif même de renforcement du lien social.

La première critique de cette approche de l'espace public a été déjà largement mise en évidence : les pouvoirs publics partent du principe que l'aménagement d'un espace public attrayant pourra favoriser la rencontre et les sociabilités, « le lieu devant créer le lien » (Genestier, 1999). Or il apparaît évident que les interactions sociales à l'échelle du quartier n'ont pas vraiment besoin de ces lieux pour exister : la rencontre appelle l'espace de rencontre plus que l'espace de rencontre n'appelle la rencontre. Certes l'aménagement de proximité en faveur des « circulations douces » augmente les possibles : la rue est plus ou moins propice à la rencontre, et il est vrai que des trottoirs élargis, des placettes piétonnes ou des limitations de vitesse permettent au piéton de stationner plus facilement, éventuellement de s'y asseoir. Comme le remarque E. Charmes,

l'impact de ces dispositions sur la sociabilité locale n'est certainement pas aussi important que ce que prétend la Mairie de Paris, mais les quartiers verts constituent incontestablement un enrichissement du terreau de la vie de quartier. (Charmes, 2006, p. 129)

⁶⁴ Le pourcentage des propositions concernant les logements et les équipements dépasse 12% dans les 11^e, 18^e et 19^e arrondissements, alors qu'il est inférieur à 7% dans les 2^e, 3^e et 6^e arrondissements.

⁶⁵ Les citations qui suivent sont extraites de l'entretien réalisé avec J.-P. Charbonneau le 04/11/2004.

⁶⁶ Entretien du 27/10/2004.

Mais les interactions sociales peuvent finalement émerger partout, et même souvent là où on ne les attend pas, dans des lieux qui n'ont pas été nécessairement embellis et aménagés à cet effet. E. Charmes le montre bien dans son étude sur deux rues de Belleville, la rue des Cascades et la rue de l'Hermitage, qui sont d'ailleurs désormais intégrées dans le « quartier vert Belleville » :

Cet emplacement [celui de l'interaction] peut être un espace spécifiquement aménagé s'il se trouve que les personnes se sont croisées à proximité. Mais cet endroit peut tout aussi bien être un de ces « délaissés » tant décriés par les professionnels de l'esthétique urbaine. Un muret ou une borne peuvent également devenir des points de fixation fortuits. (Charmes, 2006, p. 126)

A l'inverse, beaucoup des espaces aménagés « restent peu utilisés et ont, au mieux, une valeur décorative » (p. 125). On peut également noter au passage que les divers « mobiliers de défense » installés sur la voie publique ont un rôle ambigu : ils protègent les piétons mais peuvent limiter « l'hospitalité » des lieux – pour reprendre les termes d'I. Joseph (1998) – en réduisant l'espace qui leur est destiné ; à l'inverse, ils servent parfois de point de fixation pour la rencontre et l'interaction entre riverains qui peuvent s'y adosser ou s'y asseoir, comme c'est le cas à Ménilmontant, à Belleville ou à Barbès.

Figure 5.9 La rue du Commandeur dans le « quartier vert Alésia Tombe-Issoire »

Potelets, plantations, stationnement pour deux-roues... mais un espace qui reste la plupart du temps désert

(Cliché © A. Fleury, juin 2006)



Le lieu fait finalement lien quand ce lien lui préexiste : nous considérons que les aménagements d'espaces publics de proximité sont finalement véritablement appropriés que quand ils sont situés au niveau d'une centralité locale. C'est le commerce qui joue ici un rôle incontournable, même si les équipements publics ou privés jouent également un rôle important (écoles, postes, gymnases). Ainsi les enquêtes de terrain⁶⁷ montrent-elles que les « quartiers verts » situés dans des espaces de faibles densités commerciales demeurent peu appropriés par les habitants. C'est le cas dans les « quartiers verts » du 13^e arrondissement ou encore sur les marges du « quartier vert Alésia Tombe-Issoire »

⁶⁷ Ces phénomènes demeurent en effet très difficiles à mesurer et à systématiser.

(figure 5.9)⁶⁸, où les aménagements ne correspondent finalement pas aux usages de la rue⁶⁹. C'est aussi le cas dans une majorité de GPRU⁷⁰. Les rues y demeurent désertes une bonne partie de la journée. Il n'en va pas de même pour ceux qui s'inscrivent dans des contextes marqués par des centralités locales ou d'arrondissement, en particulier au niveau des rues les plus commerçantes qui les polarisent : les trottoirs élargis et les placettes nouvellement créées sont immédiatement appropriées par les passants, se couvrent de terrasses de cafés qui ne désemplissent que par mauvais temps. Les espaces publics les plus prisés par les habitants demeurent donc bien ceux qui sont en prise directe avec la vie urbaine.

La deuxième critique concerne la fermeture des quartiers. Si les aménagements de proximité sont réalisés en priorité pour les habitants, les pouvoirs publics parisiens disent travailler aussi pour les autres usagers de l'espace public, et notamment pour les Franciliens, les deux n'étant pas considérés comme contradictoires⁷¹. Néanmoins, de nombreux observateurs critiquent les aménagements d'espaces publics en les accusant de renforcer l'appropriation locale et de réduire l'ouverture sur l'extérieur (par exemple : Mangin, 2004). Ainsi dégraderaient-ils la culture publique urbaine. Les pouvoirs publics se prémunissent d'ailleurs de ce genre de critique depuis les années 1990 en considérant que c'est sans doute un risque, mais que leur action vise d'une part à étendre ces dispositifs à l'ensemble de l'espace urbain – ce projet est confirmé par les acteurs parisiens – et d'autre part à établir des liens entre les différents secteurs : c'est notamment l'objectif du « réseau vert ». Nous considérons qu'il faut nettement nuancer cette critique au regard des usages de l'espace : par l'aménagement, l'accès est certes limité pour les automobilistes, mais il ne l'est absolument pas pour les usagers des transports en commun ; or les déplacements entre Paris et la banlieue se font principalement par ce biais ; de plus, les automobilistes qui transitaient par les quartiers devenus « verts » ne s'y arrêtaient que rarement, comme en témoignent notamment les analyses menées par l'APUR sur la fréquentation des commerces, qui démontrent la faiblesse du nombre d'achats exécutés par des automobilistes de passage.

Pour autant, deux éléments contenus par les aménagements de proximité tels qu'ils sont développés aujourd'hui viennent alimenter selon nous cette critique de la fermeture, mais d'une autre manière. Le premier est d'ordre symbolique et rejoint l'idée de paysage. Au-delà de l'apparent consensus, l'approche paysagère de l'espace public et les formes qui en découlent ne sont pas anodines : comme nous l'avons vu, elles inscrivent une norme dans l'espace urbain, et cette norme n'est pas que celle des pouvoirs publics, elle est aussi celle d'un groupe social dominant pour lequel ces derniers agissent implicitement. Si la diffusion de telles valeurs dans la société ne peut être niée, les sociologues ont ainsi depuis longtemps mis en évidence le goût et l'intérêt des groupes sociaux les plus favorisés sur le plan culturel pour le patrimoine : la nouvelle forme des espaces publics s'inscrit pleinement dans ce qu'A. Bourdin a appelé le « patrimoine réinventé » (1984). Dans la lignée de N. Smith (2003), S. Zukin (1991)

⁶⁸ On peut citer entre autres le carrefour Hallé/Commandeur où une place s'est substituée à un parking (matériaux de qualité, plantations d'arbres) ou encore la rue Friant, où les trottoirs ont été élargis, des arbres plantés et une piste cyclable aménagée. Ces deux espaces restent la plupart du temps totalement déserts et paraissent d'ailleurs d'autant moins fréquentés.

⁶⁹ Entretien avec B. Leguay (STV2) du 14/09/2005.

⁷⁰ Cf. entretiens avec les chefs de projet, notamment pour le GPRU Bédié-Porte d'Ivry.

⁷¹ Entretiens avec J.-L. Dumesnil (06/10/2004) et B. Dussert (19/10/2004).

et D. Mitchell (1997), nous considérons donc que l'approche paysagère (et patrimoniale) de la ville et de ses espaces publics renvoie à l'idéologie et aux modes de vie de la classe moyenne, qu'elle constitue un moyen d'affirmer le pouvoir d'une classe dominante. Les logiques de localisation en témoignent, au-delà de la géographie prioritaire : les aménagements s'adressant aux classes moyennes sont les plus nombreux et sont aussi parmi les plus aboutis. Devenu paysage, l'espace public de proximité constitue une scène sur laquelle les classes moyennes – en particulier les propriétaires – marquent leur possession du sol, excluant symboliquement ceux qui n'en ont pas les moyens, ainsi que le contrôle qu'ils exercent sur les relations sociales (Mitchell, 1997)⁷². Il contribue à valoriser en définitive le logement et à affirmer le statut de ceux qui résident dans le quartier.

Le deuxième élément susceptible d'aller dans le sens d'une fermeture des espaces publics de proximité est d'ordre scalaire : en travaillant pour renforcer l'échelon local au service du cadre de vie, l'approche mise en œuvre par les pouvoirs publics contribue en fait au brouillage des échelles de la ville parce qu'elle est bien souvent poussée très loin. L'approche des espaces publics comme espaces de proximité tend en effet à contaminer toute l'action publique sur les espaces publics. De plus en plus, cette approche s'étend à tous les espaces publics, y compris ceux du réseau principal de voirie. Les discours qui fondent le concept d'« espace civilisé »⁷³ à Paris en témoignent, de même que certains des aménagements réalisés dans ce cadre : le principe de « végétalisation » y est largement appliqué. Le grand axe, traditionnellement lieu de passage à l'échelle de la capitale, est de plus en plus considéré comme un élément du cadre de vie pour les riverains et les habitants du quartier⁷⁴. De même, la construction du Tramway des Maréchaux correspond à un projet d'aménagement plus vaste et plus global, à l'échelle d'un territoire : sa construction a permis de redéfinir les articulations entre les quartiers adjacents dont les espaces publics ont été en partie repensés et réaménagés. La dimension locale y est omniprésente. Lorsqu'il s'agit de repenser les différentes échelles de l'espace public et de ses usages, cette évolution semble coller aux réalités urbaines. En revanche, quand le discours sur le local l'emporte, cela peut poser des problèmes considérables : comment faire quartier sur un grand axe de circulation, au niveau d'une centralité métropolitaine ? Peut-on traiter de manière locale un espace public central ? La ville n'est pas une addition de quartiers mais un ensemble, un tout, avec des échanges qui ne se limitent pas à l'échelon local, avec des lieux qui s'inscrivent dans une hiérarchie, du local au global. Même si cela est bien souvent rappelé dans le discours officiel, force est de constater le caractère hégémonique de l'échelon local et de la proximité. Là encore, un processus de fermeture des espaces publics se dessine.

⁷² Pour D. Mitchell, la transformation de l'espace public en paysage passe essentiellement par les lois anti-sans-logis. S'il est impossible de confondre le contexte états-unien avec le contexte européen, force est de constater que cette théorie est valide dans le cas qui nous concerne, si ce n'est que l'on en observe ici une variante plus complexe, où la question des sans-logis apparaît comme moins centrale.

⁷³ APUR (2002), Charte d'aménagement des espaces civilisés, 84 p.

⁷⁴ Ce qui se traduit dans le mode de production des espaces publics, comme nous le verrons dans la troisième partie.

L'action publique redéfinit-elle les centralités dans la ville ?

Nous nous intéressons désormais aux recompositions éventuelles auxquelles les aménagements peuvent conduire, tant sur le plan de la structure commerciale et sur celui des pratiques de proximité.

- Les « quartiers verts » : des effets limités sur la structure commerciale parisienne

Si les changements en termes de pratiques de consommation sont difficiles à mesurer, tel n'est pas le cas des évolutions de la structure commerciale. En les mesurant, il est possible d'avoir un aperçu des éventuels changements intervenant dans les pratiques de proximité. Les études menées par l'APUR sur les dix « quartiers verts » achevés en 2005 nous donnent de précieuses indications sur les évolutions depuis 2000⁷⁵. A l'échelle de Paris, on relève peu d'évolutions qui distingueraient les « quartiers verts » du reste de la ville en ce qui concerne la structure commerciale : « en termes quantitatifs, l'évolution des commerces observée dans l'ensemble des dix quartiers verts n'est pas différente de celle observée dans le reste de la capitale »⁷⁶. L'APUR démontre que les aménagements, contrairement aux critiques, notamment des commerçants, ne conduisent globalement pas à une baisse du nombre de commerce. Au contraire, elle constate que « cette évolution y est plus favorable tant entre 2000 et 2003 (-0,1% par an contre -0,4% à Paris) qu'entre 2003 et 2005 (+0,3% par an contre +0,1% à Paris) »⁷⁷. Cependant, cette évolution favorable tient sans doute plus à la tendance générale qu'aux travaux réalisés dans ces secteurs, le plein impact de ces travaux ne pouvant se mesurer sur un délai aussi court. Cependant, au-delà de la tendance générale décrite ci-dessus, l'APUR relève des évolutions quelque peu différenciées par type d'activité et par quartiers.

L'évolution générale relevée ci-dessus masque des tendances contrastées par type d'activité :

on note dans l'ensemble des quartiers verts une croissance plus importante des commerces occasionnels jusqu'alors peu implantés, tels que les boutiques de mode, le meuble et l'équipement de la maison, les cafés et restaurants. A contrario, les commerces plus quotidiens (...) voient leur nombre légèrement diminuer, alors qu'ils ont tendance à augmenter à Paris⁷⁸.

Même si elle est minime, cette augmentation du nombre des commerces qui y étaient initialement moins implantés est intéressante à noter, car elle correspond à un renforcement et un approfondissement des centralités locales. Les « quartiers verts » tendraient donc à rendre plus attractifs les secteurs où ils sont réalisés ; ils permettraient l'établissement de nouveaux types de commerces, notamment des cafés et des restaurants pouvant plus facilement installer des terrasses. Mais on ne peut pas dans le même temps ne pas relativiser cette hypothèse : l'évolution du type d'activités dépend

⁷⁵ L'APUR a à sa disposition la BDCOM sur plusieurs années depuis 2000. Nous n'avons pu travailler que sur la BDCOM de 2003.

⁷⁶ Source : APUR (2006), Impact des travaux de voirie sur l'évolution des commerces. Analyse des résultats de la Banque de données sur le commerce à Paris (2000-2003-2005), p. 9.

⁷⁷ APUR (2006), Impact des travaux de voirie sur l'évolution des commerces. Analyse des résultats de la Banque de données sur le commerce à Paris (2000-2003-2005), p. 9.

⁷⁸ APUR (2006), *ibid.*, p. 9.

aussi largement des habitants et de leurs pratiques de consommation, et les recompositions sociales des quartiers parisiens peuvent aussi expliquer le développement de certaines activités aux dépens d'autres.

On retrouve cette conclusion sur le terrain, notamment dans le « quartier vert Faubourg Saint-Denis » (Billard, 2006). Il est intéressant de constater que sur l'ensemble des rues du quartier, c'est la rue des Petites Ecuries qui a connu depuis cinq ans, donc depuis les premiers aménagements du quartier, le plus de changements du point de vue de l'offre commerciale. Près de la moitié des commerces de cette rue se sont installés dans ce laps de temps. Cafés, agences de téléphonie, restaurants et agences immobilières s'ajoutent aux commerces d'alimentation. Plusieurs hypothèses peuvent être données pour expliquer cette diversification et cette augmentation du nombre de commerces. Dans le cadre d'un « quartier tranquille » puis d'un « quartier vert », la rue des Petites Ecuries a été touchée par des aménagements multi-modes : changement de sens, piste cyclable et élargissement des trottoirs. Ces aménagements ont été à l'origine de nouveaux flux qui ont pu favoriser l'installation de ces nouveaux commerces qui vivent d'une clientèle quotidienne et régulière. Autrement dit, les aménagements ont pu favoriser l'installation des commerces rue des Petites Ecuries en donnant davantage de place aux piétons et en améliorant le cadre de vie. Cependant, si cette explication correspond bien aux objectifs du « quartier vert », elle ne doit pas conduire à simplifier les logiques à l'œuvre en attribuant aux aménagements la capacité d'influencer directement sur l'évolution des commerces dans une rue, un quartier ou un arrondissement. D'autres paramètres sont à intégrer dans l'analyse, tel que l'évolution des modes de consommation et plus encore, la composition sociale du quartier.

L'évolution générale masque également *des tendances contrastées à l'échelle des quartiers*. « Six quartiers verts connaissent une évolution annuelle positive de leurs commerces entre 2003 et 2005, alors que cinq d'entre eux perdaient des locaux entre 2000 et 2003 »⁷⁹. Il s'agit des « quartiers verts » Aligre, Arènes, Broca, Lune et Alésia Tombe-Issoire. Cette tendance peut s'expliquer pour la première période par le contrecoup des travaux d'aménagement. En effet, ceux-ci sont en général à l'origine d'une baisse importante du chiffre d'affaires des commerces⁸⁰ ; c'est d'ailleurs l'une des causes du lancement de la polémique autour de la création du « quartier vert Alésia Tombe-Issoire » où on note au passage une baisse du nombre de commerces entre 2004 et 2005⁸¹. Pour la seconde période, cette tendance peut s'expliquer par un certain succès de l'aménagement en « quartier vert », dans des secteurs de centralité diversifiée à l'échelle de l'arrondissement (Aligre) ou de centralité locale (pour les autres). Parmi les « quartiers verts » étudiés par l'APUR, seul le « quartier vert Orillon » a connu une évolution positive sur les deux périodes : c'est sans doute étroitement lié d'une part à son profil particulier de centralité populaire parisienne, caractérisée par un fort

⁷⁹ APUR (2006), Impact des travaux de voirie sur l'évolution des commerces. Analyse des résultats de la Banque de données sur le commerce à Paris (2000-2003-2005), p. 12.

⁸⁰ Par exemple, les quelques commerçants interrogés dans le Faubourg Saint-Denis (Billard, 2006) se plaignent d'une baisse de leur chiffre d'affaires et imputent cette baisse à la réduction de la circulation automobile. Selon eux, une part importante de leur clientèle était constituée de personnes n'habitant pas le quartier et qui venaient en voiture. On retrouve le même genre de critiques de la part des commerçants dans la plupart des « quartiers verts » ainsi que sur le tracé du tramway et dans les quartiers adjacents.

⁸¹ Dans le cadre de ce « quartier vert », la rue de la Tombe-Issoire a été fermée à la circulation de transit, devenant un axe beaucoup moins fréquenté. Certaines associations, relayées par la presse, ont alors accusé les aménagements de faire disparaître les petits commerces.

dynamisme commercial ; d'autre part à la construction dans ce secteur d'une nouvelle centralité des loisirs, avec de nombreux cafés et restaurants, structurée par la rue Oberkampf (qui borde le quartier vert) et de la rue Saint-Maur (Fleury, 2006). Plus que les aménagements, même si ceux-ci ont sans doute contribué indirectement à la revalorisation progressive du quartier, ce sont ces deux caractéristiques qui expliquent avant tout l'attractivité considérable (et croissance) du quartier, au-delà de l'arrondissement.

D'autres « quartiers verts » voient leur nombre de commerces baisser entre 2000 et 2005. Ce genre d'évolution donne à voir les limites de la politique d'aménagements de proximité puisque, semble-t-il, elle ne parvient pas à enrayer une diminution sans doute largement structurelle, même si les nuisances liées aux travaux peuvent les expliquer aussi en partie. Il s'agit des « quartiers verts » Plateau et Saint-Placide : ils ont vu le nombre de commerces diminuer entre 2000 et 2003 et cette tendance a perduré entre 2003 et 2005, à un rythme plus modéré cependant pour le « quartier vert Saint-Placide », dont la centralité est plus affirmée, que pour le « quartier vert Plateau », qui possédait déjà de faibles densités commerciales. Le « quartier vert Brochant » voit pour sa part le nombre de commerces augmenter : c'est une centralité diversifiée qui semble se maintenir ; pour autant, si le nombre de commerces s'est accru de cinq par an au cours de la première période, il subit une perte de trois commerces par an sur la seconde période. Là encore, sur le court terme, la politique d'aménagements de proximité ne semble pas parvenir à ses fins.



Figure 5.10 Rue du Faubourg Saint-Denis (10^e arrondissement de Paris)

(Cliché © C. Billard, juin 2006)

En définitive, les changements induits à l'échelle locale sont donc limités, ce qui permet de penser que les pratiques de proximité en ressortent elles aussi quasiment inchangées, tout du moins pour les pratiques d'achat : le cas du « quartier vert Faubourg Saint-Denis » (figure 5.10), analysé par C. Billard (2006) en témoigne. Les tendances observées sont en partie seulement liées aux aménagements d'espaces publics et dépendent en fait souvent de facteurs plus structurels, ce qui explique les effets parfois contrastés relevés ci-dessus. A la suite de la Chambre de Commerce et d'Industrie de

Paris⁸², il est permis de penser que « le quartier vert se révèle être un accélérateur de mutations urbaines »⁸³ et notamment des mutations économiques.

Les effets socio-résidentiels de l'aménagement : espaces publics et gentrification

Si les aménagements de proximité ne modifient pas radicalement la structure commerciale et les pratiques d'achat, qu'en est-il des contextes socio-résidentiels ? A ce niveau, les aménagements, ainsi que les discours qui les entourent, contribuent en fait à des changements de plus grande ampleur. La question principale est, selon nous, de savoir si les aménagements de proximité contribuent à la gentrification. Mise en évidence par des travaux anglais et nord-américains, la gentrification est une forme particulière d'embourgeoisement qui concerne les quartiers populaires centraux et s'accompagne de la réhabilitation des logements. Cette question se pose d'autant plus au cœur des grandes métropoles : à Paris, la gentrification a commencé dès la fin des années 1970 (Chalvon-Demersay, 1984 ; Bidou, 1984) pour devenir particulièrement visible dans les années 1990 (Préteceille, 2003 ; Clerval, 2007a), à l'époque où les politiques d'urbanisme abandonnaient la démolition-reconstruction pour la réhabilitation. Si certains acteurs de l'espace public se disent « vigilants » face aux effets de leur action⁸⁴, ils ne possèdent pas – ou ne se donnent pas – les outils pour les mesurer. Et il est vrai que nous ne possédons pas encore suffisamment de recul pour évaluer le rôle des aménagements d'espaces publics dans le processus de gentrification. Cela ne doit pas pour autant nous empêcher de lancer quelques pistes, tout en sachant que la question devra sans doute faire à l'avenir l'objet de plus amples recherches.

La plupart des acteurs de l'espace public interrogés sur ce point nient le rôle de leur action dans cette évolution. Pour eux, les transformations sont bien plus profondes et les aménagements de proximité, loin de jouer un rôle moteur, ne sont qu'un élément parmi d'autres, considéré comme secondaire par rapport au marché immobilier par exemple⁸⁵. Et c'est sans doute en grande partie vrai : le rôle des prix immobiliers dans la gentrification, qui a été souligné par Neil Smith dans la théorie du *rent gap* (ou différentiel de la rente foncière), a en effet été maintes fois démontré depuis ; la gentrification est donc d'abord un retour du capital dans le centre des villes (Smith, 1982). Pour autant, l'aménagement des espaces publics de proximité, qui participe pleinement à l'embellissement de la ville, contribue inmanquablement à valoriser le foncier et l'immobilier dans les quartiers où il est mis en œuvre. Un espace public embelli constitue une aménité supplémentaire. C'est d'autant plus le cas quand il permet, même si c'est de manière limitée, de renforcer une centralité locale en aidant au maintien de commerces de proximité, voire en contribuant au développement d'une offre plus diversifiée (habillement, restauration, cafés, etc.) ; l'action menée à Paris en direction des commerces va d'ailleurs dans le même sens, comme nous l'avons vu. Les agences immobilières ne s'y sont pas trompées en affichant désormais régulièrement

⁸² Auteur de plusieurs enquêtes sur l'impact des aménagements de « quartier vert » sur l'économie locale, notamment sur le « quartier vert Alésia Tombe-Issoire ».

⁸³ Source : CCIP – Délégation de Paris (2005), Le quartier vert Alésia Tombe-Issoire : quel impact sur l'économie locale, p. 10.

⁸⁴ Entretien avec B. Dussert, 19/10/2004.

⁸⁵ Entretien avec O Nicoulaud, 23/01/2005.

l'étiquette « quartier vert » sur les petites annonces de logements à vendre ou à louer, au même titre que la proximité des commerces et des transports en commun.

Outre les facteurs économiques, la gentrification possède également une dimension culturelle, comme l'a démontré D. Ley. Pour l'auteur canadien, la contre-culture qui a émergé au sein des grandes villes occidentales dans les années 1960 a rendu possible la gentrification, puisqu'elle a abouti à une revalorisation des quartiers anciens dans certains segments de la société (Ley, 1996). C'est là que l'espace public intervient une deuxième fois et sans doute de manière encore plus forte. Si peu de chercheurs prennent en compte l'espace public dans l'étude de la gentrification, des études récentes montrent le rôle que peuvent jouer la rue, son paysage et ses commerces dans le processus (Lehman-Frisch, 2002 ; Charmes, 2006). Ainsi E. Charmes montre-t-il que

[le retour à la rue] s'est finalement révélé l'un des supports de la gentrification et que, notamment dans les anciens faubourgs (...), il a accompagné l'éviction des populations qui donnaient leur coloration aux rues. Les dimensions paysagères et éthiques du retour à la rue se sont conjuguées pour donner ce résultat : en effet, bien que mal dotés en patrimoine, ces faubourgs offrent un paysage urbain traditionnel et des espaces publics très vivants, deux caractéristiques fortement mises en avant par les tenants du retour à la rue. Ce mouvement a donc contribué à revaloriser les anciens faubourgs et a, ce faisant, accompagné un autre retour : celui des « nouvelles classes moyennes ». (Charmes, 2006, p. 21)

L'auteur considère principalement les dimensions morphologique et sociale de la rue en prenant peu en compte les aménagements de voirie. Nous considérons pour notre part que ces derniers contribuent également à la gentrification. A travers leur étude sur les espaces publics genevois, des chercheurs suisses ont ainsi bien montré que « la mise en valeur des villes à travers une politique d'espaces publics est en correspondance avec les besoins et les désirs d'une catégorie de "nouveaux citoyens" », ces derniers correspondant aux citoyens « jeunes et bien dotés en capital culturel » (Bassand *et alii*, 2000, p. 108) qui sont en fait parmi les principaux acteurs de la gentrification. Au cours de ses enquêtes, A. Clerval a également retrouvé cette adéquation entre les politiques d'aménagement d'espaces publics et les exigences des gentrificateurs :

la réduction de la circulation automobile au profit des circulations douces, la végétalisation de l'espace public comme la création d'espaces verts répond directement aux attentes des gentrificateurs, comme le montrent les entretiens que j'ai pu réaliser. (Clerval, 2007b)

En définitive, optant pour l'embellissement des espaces publics de proximité, les pouvoirs publics font en sorte – même si c'est peut-être involontairement – que les espaces publics ressemblent à l'espace public idéal des gentrificateurs.

Mais les pouvoirs publics peuvent aller plus loin, contribuant à des changements d'usages en faveur des gentrificateurs, comme en témoigne d'une certaine manière le « quartier vert » Jonquière. Situé sur le front avancé de la gentrification, dans le 17^e arrondissement, ce quartier était caractérisé par des espaces publics très dégradés ne correspondant plus aux exigences des habitants⁸⁶. Les aménagements ont particulièrement visé à résoudre un problème de voisinage. En effet, le quartier

⁸⁶ Entretien avec J.-F. Divry, Adjoint au Maire du 17^e chargé de la voirie et de la sécurité, 20/03/2006. L'élu est bien conscient de l'évolution sociologique de son arrondissement et de ce qu'elle implique.

constitue un lieu de rendez-vous pour de nombreux citadins d'origine africaine⁸⁷ et accueille régulièrement une population qui peut tout aussi bien venir du quartier, de Paris ou de province. La présence de ces groupes et l'importance des flux de personnes ont créé des difficultés de cohabitation avec les résidents, et la décision d'aménager un « quartier vert » découle en partie de ces problèmes. Au-delà du traitement classique de la voirie, l'aménagement a en fait été l'occasion « d'intervenir dans les rapports humains, ici dans une volonté d'apaisement et de pacification » d'après J.-F. Divry, adjoint au maire du 17^e arrondissement, chargé de la voirie et de la sécurité⁸⁸. Selon lui, l'une des causes des difficultés de cohabitation tenait dans le stationnement anarchique, bloquant des rues à la circulation. Le stationnement a donc été supprimé par l'élargissement des trottoirs et des ralentisseurs ont été installés. Mais ces nouveaux aménagements semblent tout de même remettre quelque peu en cause la fréquentation toute particulière du quartier. En définitive, face aux conflits de voisinage souvent nombreux dans les quartiers gentrifiés, notamment entre nouveaux résidents et anciens résidents ou usagers « traditionnels » de la rue, les aménagements apparaissent comme une solution aux conflits, mais la plupart du temps aux dépens des seconds.

Plus qu'ils n'expliquent la gentrification, les aménagements d'espaces publics semblent donc en définitive renforcer ces conditions de possibilité, en insistant sur l'esthétique ou en privilégiant certains usages. A l'inverse, ils tendent à faire disparaître les espaces publics tels qu'ils existaient auparavant dans les quartiers populaires, que ce soit symboliquement – des espaces publics plus ordinaires et parfois dégradés – ou concrètement, en remettant parfois en cause leur fonction traditionnelle d'espaces de séjour quand celle-ci apparaît comme une nuisance (Charmes, 2006). Et les pouvoirs publics en quelque sorte d'effacer une mémoire et de renforcer les conditions de possibilité de l'exclusion des anciens habitants.

⁸⁷ Beaucoup de restaurants africains sont installés dans le sud du quartier.

⁸⁸ Entretien avec J.F. Divry, 20/03/2006.

Conclusion

Nous avons montré combien les espaces publics sont aujourd'hui mis au service de l'amélioration du cadre de vie dans toutes ses dimensions et qu'ils ne peuvent donc pas se réduire à un simple outil dans la politique des déplacements. Cette évolution va de pair avec une approche de plus en plus locale et se traduit par un embellissement généralisé des espaces publics, passant par un double processus de « végétalisation » et de patrimonialisation. Les espaces publics de proximité apparaissent de moins en moins comme des espaces publics ordinaires et concentrent toutes les attentions, les pouvoirs publics rejoignant sur ce plan une préoccupation relativement consensuelle au sein de la population résidente.

A Paris, la politique des déplacements – au sein de laquelle s'inscrivent encore majoritairement ces aménagements – rejoint plusieurs autres politiques sectorielles. Il s'agit tout d'abord de la politique commerciale : le renforcement des commerces de proximité vient compléter la politique des « quartiers verts », avec des logiques de localisation similaires. Il s'agit ensuite de la politique des espaces verts. Même si ces politiques touchent des objets différents, elles n'en ont pas moins le même objectif qui est de renforcer les sociabilités à l'échelon local en leur offrant des lieux adaptés. Enfin, il s'agit de la politique de renouvellement urbain, qui travaille aussi bien sur les rues que sur les espaces verts dans le but d'améliorer le cadre de vie des quartiers les plus défavorisés.

Pour autant, cette géographie prioritaire des espaces publics ne doit pas masquer un fait important. Le choix de l'embellissement, qui n'est pas le seul choix possible pour améliorer le cadre de vie et les relations de proximité, concerne principalement les quartiers les plus hétérogènes sur le plan social, mais où résident de ce fait de nombreux habitants appartenant aux classes moyennes. Ce choix en lui-même apparaît comme étroitement lié à la domination d'une représentation de la ville, d'une norme qui est précisément le fruit de l'idéologie des classes moyennes. Au-delà de cette dimension symbolique, les effets des aménagements de proximité envisagés comme des embellissements sont importants à noter. Ils contribuent en particulier à renforcer le processus de gentrification... et participent en même temps à exclure d'autres groupes sociaux des espaces centraux.

Chapitre 6

Le quartier des habitants : représentations et attachements

*Antoine Fleury, France Guérin-Pace,
Anne-Lise Humain-Lamoure, Catherine Rhein*

Les différenciations sociales, économiques ou politiques de l'espace semblent aujourd'hui s'accroître dans les grandes villes. Déplorant ce processus, nombreux sont ceux qui désirent réinventer la ville et les liens sociaux qui s'y inscrivent. En réponse aux évolutions récentes, élus et citoyens semblent vouloir mobiliser de manière croissante une figure pourtant très ancienne de la ville : le quartier. Cette entité, parée parfois de l'illusion mythique du « village » (Fayt, 2003), serait le moyen de recréer des formes de proximités et de solidarités urbaines. Certains chercheurs contestent cependant l'existence de quartier dans la métropole : le citoyen, plus mobile, créant différents espaces de vie, aurait aujourd'hui pour territoire la ville entière et ne se limiterait plus à ce territoire étroit (Ascher, 1998).

Pourtant les élus utilisent de plus en plus cette notion de quartier (Humain-Lamoure, 2005) : si le quartier est depuis longtemps pour ceux qui produisent la ville un schéma bien connu de structuration urbaine (Gérard, 1977), il devient depuis peu une nouvelle maille d'action socio-économique (politique de la ville, et en particulier, régies de quartier) et une maille de concertation avec les conseils de quartier instaurés par loi de démocratie de proximité (2001). Cependant qu'en est-il pour les citoyens ? Nous avons mené une enquête (encadré 6.1) pour cerner la façon dont les Parisiens perçoivent aujourd'hui cette entité « quartier ».

Cette enquête a deux objectifs. D'une part, nous souhaitons connaître la définition que donnent les Parisiens du quartier, les « ingrédients » qu'ils jugent nécessaires à la constitution d'un quartier, les échelons géographiques auxquels ils situent cet espace, enfin, les espaces qu'ils considèrent comme des quartiers de Paris. En second lieu, nous voulions cerner les dimensions et les facteurs de l'attachement des Parisiens au quartier et définir les relations entre ces facteurs et le lien que les Parisiens entretiennent avec le quartier, comme notion.

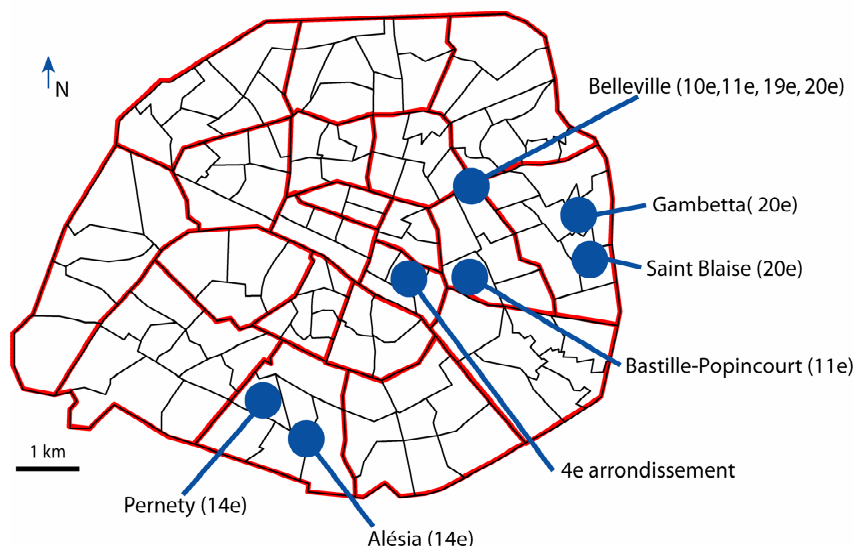
Encadré 6.1 Enquête « Qu'est ce qui fait quartier ? »

Cette enquête a été menée auprès de 564 Parisiens en juin 2006. Elle a plusieurs objectifs : cerner des éléments de définition et l'échelon géographique du quartier selon les habitants en recueillant des espaces parisiens qu'ils considèrent comme quartier, décrire et mesurer l'éventuel attachement à un quartier Parisien.

L'enquête s'est déroulée à différents moments de la semaine et de la journée dans les espaces publics de sept espaces parisiens (figure 6.1), choisis en fonction de leur structure sociodémographique, du type de bâti, de leur situation géographique dans Paris (du centre à la périphérie) et des politiques d'aménagement qui y sont menées. Ces espaces, à l'inverse des « beaux quartiers » de l'ouest parisien, ont connu ou connaissent pour la plupart de profondes mutations, notamment des processus de gentrification (Rhein, 2000 ; Préteceille, 2003) qui conduisent à une recombinaison des morphologies sociales et spatiales. Nous avons interrogé des habitants représentatifs de la population de chacune de

ces zones, au regard de leur âge, de leur sexe, de leur catégorie socioprofessionnelle, de leur statut d'occupation et de leur ancienneté de résidence, en utilisant la méthode des quotas.

Figure 6.1 Les lieux de l'enquête



Le questionnaire, constitué d'une majorité de questions fermées, comprend trois parties. Dans une première partie, on recueille les caractéristiques de l'enquêté (âge, sexe, profession, lieu de travail, ancienneté de résidence, statut d'occupation). Une deuxième partie porte sur l'attachement des habitants à un quartier en interrogeant les personnes sur l'existence ou non d'un quartier d'attachement dans la région parisienne. En cas de réponse positive, on demande le nom de ce quartier, son lien avec la personne interrogée (quartier de résidence, de travail, de loisirs, de sorties, etc.), et les éléments qui fondent cet attachement (15 items relatifs à l'appréciation du quartier sont proposés). Deux questions supplémentaires visent à mieux cerner le degré d'attachement au quartier d'attachement, d'une part, par la mesure d'un investissement local de la personne (lecture d'un journal local, adhésion à une association, participation/organisation d'animations locales, participation au conseil de quartier) et d'autre part au quartier de résidence en interrogeant la personne sur son sentiment de regret éventuel en cas de déménagement hors de la région parisienne parmi son logement, sa rue, son quartier, son arrondissement, Paris, la région.

Une troisième partie cherche à cerner les éléments qui sont considérés par les Parisiens comme « importants pour parler de quartier » : 20 modalités de réponses portant sur des composantes de nature variée sont proposés : histoire, bâti, population, équipements, commerces, associations, lieux de rencontre, etc.) puis il est demandé de choisir celui qui semble le plus important parmi les items retenus. Enfin deux questions ouvertes ont pour but d'illustrer cette représentation du quartier en « citez trois lieux que vous considérez comme des quartiers » et dans le cas où le quartier de résidence n'est pas nommé la question suivante est posée « ici (lieu de l'enquête), est ce un quartier ? si oui, comment l'appellez-vous, si non, pourquoi ? ».

1. Qu'est qu'un quartier pour les Parisiens ?

On suppose que le quartier est une notion qui fait sens, pratiquée et vécue par tous les Parisiens au quotidien, mais quel sens lui donnent-ils et comment se le représentent-ils ? L'enquête nous permet d'appréhender leurs représentations sous deux aspects. D'une part, nous avons proposé différents « ingrédients » (tableau 6.1) que les Parisiens enquêtés

pouvaient ou non retenir comme nécessaires à la constitution d'un quartier. L'analyse des réponses à cette question permet d'approcher les critères de définition d'un quartier qui font sens pour les habitants. Elle est complétée par les quartiers qu'ils citent comme exemples de quartier. Nous nous intéressons alors à la forme donnée au quartier et à l'échelle à laquelle celui-ci est perçu.

Les critères de définition du quartier : un modèle consensuel

Les Parisiens se retrouvent largement autour d'un contenu de la notion de quartier qui s'ancre principalement dans les formes de sociabilité et dans les lieux générateurs de lien social, plus que dans sa matérialité morphologique ou dans son histoire (tableau 6.1).

Tableau 6.1 Les « ingrédients » du quartier selon les habitants¹

Critères proposés	Fréquence de citation des critères de définition du quartier	Fréquence de citation du critère jugé le plus fondamental
des commerces de proximité	97	11
des espaces verts	93	5
des marchés	92	1
des services/ équipements publics (poste, bibliothèque, etc.)	88	5
des écoles	88	2
une population mélangée	85	11
que les gens se connaissent	83	12
des animations (fêtes, concerts, brocantes, etc.)	82	5
des rues piétonnes	82	2
des lieux où se rencontrer (places, squares, etc.)	88	6
des lieux de loisirs	82	4
des associations locales	79	1
des bars, des cafés	76	3
un conseil de quartier	72	1
limitation de la circulation automobile	70	2
une ambiance	-	7
une histoire	70	4
un lieu de culte	48	0
une architecture homogène	27	1
que des gens se ressemblent (entre soi)	22	2

Lecture : 97% des personnes interrogées déclarent que la présence de « petits commerces » est importante pour parler de quartier. 11% considère ce critère comme le plus important.

Source : Enquête Qu'est ce qui fait quartier dans Paris ? (Humain-Lamoure A.L., Fleury A. Guérin-Pace F., juin 2006)

¹ Question posée : selon vous, pour parler de quartier, il est important qu'il y ait... ?

- Une définition fondée sur les sociabilités

Les critères privilégiés pour parler de quartier sont avant tout relatifs à la population qui compose le quartier (tableau 6.1, seconde colonne) : pour faire exister un quartier il faut avant tout que les gens se connaissent (12% citent en premier ce critère) et qu'il existe une mixité sociale (11% privilégient le critère de la *diversité des habitants*). Si l'on considère maintenant l'ensemble des critères (première colonne du tableau 1), ce dernier est cité presque par tous, suivi par quatre critères relatifs à l'idée de *rencontres et d'interaction sociale* et tous les éléments de définition qui renvoient à cette notion. Pour quasiment tous les enquêtés, le quartier se définit par l'interconnaissance et avant tout la diversité des personnes qui s'y côtoient. « *Le critère de ressemblance entre les habitants* » – qui est l'antithèse du critère précédent, n'est retenu que par 22% des personnes interrogées.

Certains éléments constitutifs du quartier, bien que cités fréquemment, apparaissent moins importants que d'autres. Ainsi, « l'histoire » du quartier, évoquée par 70% des personnes interrogées, n'est considérée comme premier critère que pour 4 % d'entre elles. Cette référence au passé est faiblement associée à la plupart des autres critères, en particulier à l'homogénéité du bâti : la référence à l'histoire ne passe pas nécessairement par ce biais matériel mais peut-être plutôt par des symboles et des représentations, par une histoire sociale.

Le quartier apparaît bien comme le fruit de la « fréquence et surtout de la qualité des contacts qu'il permet de nouer avec d'autres individus » (Di Méo, 1993). En conséquence, il se définit plutôt par ses centralités et par ses espaces publics, lieux de rencontre et d'échanges, que par ses formes matérielles et patrimoniales. Qu'ils soient de statut public ou privé, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, les espaces publics sont d'ailleurs nettement privilégiés par les Parisiens.

- Les espaces de sociabilité, noyaux durs de la définition du quartier

Les lieux de sociabilité sont très fréquemment cités (tableau 6.1), et fortement associés dans les différentes réponses². Ils constituent donc le socle de définition du quartier. Il s'agit des « lieux de loisirs », « des services et équipements publics », « des petits commerces » et « des marchés » ainsi que plus généralement « des lieux où se rencontrer » et des espaces publics (« rues piétonnes » et « espaces verts »), autant de composantes qui renvoient à une image cohérente et forte du quartier comme lieu de rencontres et d'interaction sociale.

Les citations relatives aux « petits commerces » et « aux marchés » sont très fortement corrélées entre elles et à la plupart des autres citations évoquées ci-dessus. Elles constituent de ce fait le noyau dur de l'existence du quartier pour les habitants. Commerces et marchés sont en outre étroitement associés au critère de la diversité (« une population mélangée ») et aux lieux, « bars, cafés » et « services publics », assimilables à des lieux de sociabilité. Ainsi, les petits commerces, cités unanimement, constituent bien le cœur du quartier parisien, et sont considérés par une grande majorité des habitants comme les lieux privilégiés dans la production de rencontre et de mixité sociale, mais aussi comme une représentation du quartier, une image ancrée dans les imaginaires. Les élus locaux sont d'ailleurs depuis longtemps sensibles au devenir des petits commerces, considérés comme le facteur principal d'animation dans les quartiers ; les commerçants jouent également un rôle important dans la diffusion des opinions, même s'ils n'habitent pas le quartier. Comme en témoignent le

² Chaque personne interrogée a pu choisir plusieurs réponses : on a donc cherché les associations de réponses données par les enquêtés. On a mesuré l'intensité de ces associations grâce à l'indice de Jaccard.

nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU)³ et l'accord avec la SEMAEST⁴, les élus ont plus récemment développé divers outils pouvant contribuer au maintien du petit commerce face à l'envahissement de certaines spécialisations de commerce de gros ou à la montée des grandes chaînes de distribution, considérées comme menaçantes pour la vie de quartier.

Il est frappant de constater que les enquêtés établissent, dans leurs réponses, un lien étroit entre « petits commerces » et « espaces verts ». Ces deux éléments de définition du quartier semblent donc indissociables. De plus, les citations relatives aux *espaces verts* sont associées à celles relatives à des espaces de rencontres tels les « rues piétonnes », les « lieux de loisirs », les « services publics », les « animations ». Au même titre que les « commerces », les « espaces verts » sont l'un des deux éléments les plus fortement associés à la recherche de diversité et d'interconnaissance des habitants. La politique d'aménagement des espaces verts parisiens a entre autres pour but de favoriser la « convivialité », qui correspond à des formes de sociabilité élémentaire. Cette politique, qui s'est accélérée depuis les années 1980, est l'une des conséquences d'une représentation de plus en plus partagée de la ville et du quartier qui valorise la référence à la nature et qui considère les parcs et les jardins comme des lieux incontournables de la sociabilité urbaine. En parallèle, les sociabilités de plein air, et en particulier les animations, tendent d'ailleurs à se développer, dans les espaces verts (Korosec-Serfaty, 1991).

Le lien entre les références aux « petits commerces » et aux « espaces verts » d'une part, et celles aux « rues piétonnes », d'autre part, est fort, et rappelle plus généralement l'importance de la place tenue par les espaces publics dans la définition d'un quartier, pour les Parisiens comme d'ailleurs pour les politiques. En effet, de plus en plus développées à Paris, à l'échelon local et en concertation avec les habitants, les politiques conduites autour des « quartiers verts », par exemple, témoignent d'une prise de conscience de ce phénomène par les élus (Fleury, 2006). La limitation de la circulation, un des objectifs majeurs de la politique des déplacements à Paris depuis le milieu des années 1990⁵, est un élément constitutif du quartier vert – d'ailleurs retenue par de nombreux enquêtés (tableau 6.1) – de même que le sont les espaces verts ou la référence à la nature (« végétalisation »), au moins dans les discours qui les accompagnent.

D'autres lieux de l'interaction sociale sont moins fréquemment cités (tableau 6.1). Il s'agit en premier lieu de *cadres plus institutionnalisés* : les associations et les conseils de quartier. Ces éléments sont d'ailleurs fortement liés dans les réponses, mais moins associées aux autres éléments de définition. La présence de lieux d'engagement et de concertation à l'échelle du quartier n'est pas un critère de définition essentiel. *Les bars* quant à eux sont cités par les trois quarts des enquêtés : le fait que ces lieux de rencontre soient, semble-t-il, un peu moins valorisés que les espaces verts et les commerces, tient sans doute à ce que leur fréquentation ne concerne pas toutes les catégories de population.

Ainsi les Parisiens semblent globalement s'accorder pour définir le quartier avant tout comme un espace de sociabilité, organisé autour de ses espaces publics. La morphologie urbaine, tout comme les aspects institutionnels de la vie publique, semblent plus secondaires. Cette vision, assez largement partagée est néanmoins remise en cause par certains.

³ Le PLU (qui remplace le Plan d'Occupation des Sols ou POS depuis la loi SRU) vise à protéger les commerces alimentaires dans certaines des rues les plus commerçantes de la ville où tendent à se développer d'autres types de commerces plus spécialisés. Ce document est d'ailleurs le résultat, sur ce point précis, de débats et négociations en différentes instances (en particulier la Commission départementale d'équipement commerciale qui regroupe élus, Chambre de Commerce, Chambre des métiers, des représentants de consommateurs...).

⁴ Voir chapitres 4 et 5.

⁵ L'hypothèse retenue est que la réduction de la place de la voiture et la réduction des nuisances devraient favoriser les pratiques en commun de l'espace public.

Des dissonances dans la définition consensuelle

Cette définition du quartier doit cependant être nuancée, selon les différentes catégories socio-démographiques. Au-delà du consensus qui vient d'être dégagé, l'analyse globale des réponses des habitants⁶ permet de d'identifier quatre dimensions.

- Le déni du quartier face à la définition consensuelle

Une première dimension⁷ de l'analyse individualise un petit groupe qui semble rejeter ou du moins, ne pas considérer comme constitutifs d'un quartier, des éléments de la définition consensuelle. Ainsi, pour ce sous-ensemble de personnes, commerces de proximité, marchés, espaces verts, équipements et services publics, lieux de rencontre notamment, ne sont pas des éléments déterminants de la « reconnaissance » d'un quartier. Cette attitude semble plus fréquemment exprimée par les ouvriers⁸ et se distingue nettement du reste de la population.

- L'entre soi contre l'ouverture

Une deuxième dimension⁹ oppose deux visions sociales du quartier. La première associe plutôt le quartier à la mixité sociale et aux relations de voisinage, alors que la seconde déplace celui-ci du côté de l'entre soi, de l'homogénéité du bâti, et du rejet des lieux de sociabilité comme les bars notamment – ces derniers étant alors probablement plus considérés du point de vue des nuisances qu'ils entraînent, que des sociabilités qu'ils permettent. Cette opposition, reflet de modèles de sociabilité bien distincts, varie avec l'âge et le niveau d'étude des enquêtés. Le modèle du *quartier de l'entre soi* serait privilégié par les retraités – les plus de 75 ans en particulier – et par les personnes de niveaux d'étude les plus faibles. Le modèle du *quartier ouvert* serait nettement préféré par les populations les plus jeunes (15-29 ans), et par celles qui ont les niveaux de formation les plus élevés.

- Des choix d'aménagements différents pour le quartier

Une troisième dimension¹⁰ différencie des modes d'aménagement prioritaires différents dans la constitution du quartier. Une première vision, plus particulièrement portée par les artisans – profession plus sensible aux facilités de circulation et de stationnement qu'au cadre de vie – ne privilégie pas les aménagements visant à réduire la circulation (élargissement des trottoirs ou piétonisation) et la création d'espaces verts. Une seconde exclut de la définition du quartier la présence d'écoles, d'équipements publics et des commerces. Cette dernière vision du quartier s'apparente moins à une catégorie sociale particulière, qu'à une ancienneté dans le quartier, elle-même indirectement liée à l'âge. Pour cette population, la tranquillité semble primer sur les sociabilités dans la définition du quartier.

⁶ Une analyse des correspondances multiples a été effectuée sur un tableau disjonctif complet qui contient, pour chacune des personnes interrogées, l'absence ou la présence de chacun des éléments constitutifs du quartier (citation de l'élément : 1, non citation de l'élément : 0).

⁷ Le premier facteur issu de l'analyse des correspondances multiples, explique 17% de la variance totale.

⁸ Les personnes interrogées ont été décrites par leur catégorie socio-professionnelle (CSP). Cet indicateur qualitatif a été projeté comme variable supplémentaire dans le plan factoriel où s'inscrivent les éléments identifiés comme pouvant « faire quartier ». La proximité d'une CSP et d'une autre variable sur un axe permet d'établir un lien entre ces deux univers, celui de la CSP et celui des éléments de définition du quartier sélectionnés.

⁹ 2^e facteur de l'analyse des correspondances multiples, part de variance expliquée : 9% ; opposition entre ce que serait un quartier « de l'entre soi » et ce que serait un quartier « ouvert ». inutile c'est dit dans le texte

¹⁰ 3^e facteur de l'analyse des correspondances multiples, part de variance expliquée : 7% ; opposition de deux visions aménagistes.

- La négation de la dimension politique du quartier

Une quatrième dimension¹¹ met en lumière une forme de négation politique du quartier, et notamment un désintérêt marqué à l'égard de la présence ou de l'engagement dans les associations et dans les conseils de quartiers, qui semble plus particulièrement concerner les étudiants et les jeunes Parisiens. Ceux-ci sont peu soucieux de la vie politique et plus largement publique, à l'échelon du quartier. Ils vivent le plus souvent chez les parents ou dans des logements d'étudiants loués et ne privilégient pas, à cette étape de leur vie, cette dimension.

Si malgré quelques dissonances, les critères de définition du quartier des Parisiens semblent bien établis, quelle forme donnent-ils à ce quartier avant tout fait de sociabilités ?

L'espace du quartier

Deux aspects du quartier sont aujourd'hui très discutés. Le premier renvoie à l'échelon géographique auquel se définit le quartier. La définition à un échelon local, voire micro-local de cet espace de vie, de ce lieu privilégié de l'interaction sociale a-t-il encore un sens ? (Lefebvre, 1967). Le second porte sur la continuité de cet espace. Dans une métropole en mouvement, où les relations organisées en réseau auraient relégué celles de proximité, d'aucuns dénie toute signification au quartier comme espace continu pour lui préférer de nouvelles constructions sociales qui rendent obsolètes les proximités dans l'environnement de l'espace domestique (Ascher, 1998).

- Les échelles du quartier

A quel échelon géographique les Parisiens situent-ils le quartier ? L'échelle des citations (tableau 6.2) indique que les Parisiens conçoivent très rarement le quartier à un échelon supérieur à l'arrondissement. Dans moins de 2% des cas, ils évoquent « les bords de Seine » ou « les quais de Seine », « les Grands Boulevards », « le centre de Paris » ou bien encore, « la petite couronne », qui renvoient à un échelon inter-arrondissement. En revanche, *l'échelon infra-arrondissement ou infra-communal* concerne 72% des citations et apparaît donc le plus pertinent pour les habitants eux mêmes, « Belleville », « Montparnasse » ou encore le « Marais ». Pour autant, deux autres échelons sont cités, certes moins souvent : près de 8% des réponses portent sur *l'échelon de l'arrondissement* ou de la commune, quand le quartier pressenti est extérieur au périmètre de la commune de Paris (6% des citations). Il peut aussi s'agir d'un échelon plus local : 11% des dénominations désignent une rue (rue de Bucy, rue Montorgueil, etc.), ou à une place (place des Vosges, place Clichy, place Monge, place d'Italie, etc.). Ainsi la représentation du quartier n'apparaît pas attachée à un échelon géographique spécifique, celui-ci pouvant s'étendre de la rue à l'arrondissement, même si l'échelon infra-arrondissement apparaît nettement privilégié.

¹¹ 4^e facteur de l'analyse des correspondances multiples, part de variance expliquée : 6% ; opposition

Tableau 6.2 Les échelles du quartier¹²

Échelle des espaces cités comme quartiers	Fréquence
Supra-arrondissement	2
Arrondissement	8
Commune (extérieure à Paris)	6
Infra-arrondissement ou infra-communal	72
Rue ou place	11
Autres	1

Lecture : 2% des quartiers cités en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} position par les personnes interrogées correspondent à un échelon supra-arrondissement.

Source : Enquête *Qu'est ce qui fait quartier dans Paris ?* (Humain-Lamoure A.L., Fleury A. Guérin-Pace F., juin 2006)

- Le quartier, dans la continuité du logement

Les espaces perçus comme quartiers se situent très rarement à proximité du *lieu de travail*. En effet la plupart du temps, le premier quartier cité par les enquêtés est celui du lieu de résidence. Plus généralement, les trois quartiers cités sont localisés dans un environnement qui est *dans une continuité plus ou moins proche du lieu de résidence*. Il s'agit en premier lieu d'espaces situés dans une proximité immédiate du logement : rue des Rosiers, place des Vosges, pour les habitants du 4^e arrondissement, Faubourg Saint-Antoine pour ceux du quartier Bastille. Il s'agit ensuite d'espaces situés dans l'arrondissement, facilement et rapidement accessibles à pied, et correspondant souvent à une centralité d'arrondissement. Ainsi en est-il de la rue Daguerre ou de Denfert-Rochereau pour les habitants d'Alésia, lieux de passage incontournables, de Montsouris comme lieu de détente et de loisirs ; de Montparnasse pour Pernetty ou de l'arrondissement lui-même, considéré dans son ensemble comme un quartier (14^e pour Alésia, 20^e pour Saint-Blaise). Nombreux sont ensuite les quartiers cités correspondant aux arrondissements limitrophes de l'arrondissement de résidence, tel le 5^e pour le 14^e, les 3^e et 4^e pour Bastille, les 11^e et 19^e pour Gambetta. Enfin les enquêtés font fréquemment référence à des quartiers correspondant à une centralité parisienne. Or quand ils sont cités, ces quartiers centraux sont le plus souvent situés sur la même rive que celle du logement : Hôtel de Ville et 4^e arrondissement ou Marais pour la rive gauche, Luxembourg, 5^e arrondissement ou Saint-Germain-des-Prés pour la rive droite. Plus l'espace cité comme quartier est proche du logement, plus l'échelle est locale.

Si le « quartier » perçu comme tel ne correspond pas nécessairement à l'environnement immédiat du logement, il est en général situé à proximité, sachant que cette proximité est à géométrie variable. La vision du quartier qui émerge majoritairement pour les Parisiens est celle d'un réseau de voisinage structuré par des commerces de proximité et des équipements publics. Le quartier des Parisiens n'a donc pas de forme fixe, il est défini avant tout par la sociabilité et par les lieux publics proches du logement dans lesquels se déploie cette sociabilité. Ce quartier n'apparaît pas d'emblée comme une portion d'espace, mais comme un réseau socio-spatial centré sur le logement. Cependant cet espace est-il vraiment investi par ses habitants et s'accompagne-t-il nécessairement d'un sentiment d'attachement ?

¹² Les échelles qui figurent dans le tableau sont reconstruites à partir des réponses à la question : Citez trois lieux que vous considérez comme des quartiers en région parisienne.



Figure 6.2 Petits commerces

La fermeture des petits commerces est très mal ressentie par la population qui en fait un fondement du quartier.

On peut y lire « Adieu mon quartier !... Merde aux fonds de pension », ce qui laisse à penser que pour certains habitants, la fermeture des petits commerces, amenant au déclin du quartier, est attribuée à des processus qui le dépassent. Le local est clairement opposé et valorisé face à des logiques plus globales, jugées destructrices.

Cliché mars 2006, bd Diderot, 11^e
© AL Humain-Lamoure



Figure 6.3 Fêtes à l'occasion d'aménagements locaux

Les aménagements micro-locaux sont l'occasion de fêtes d'inauguration. La semi-piétonnisation de la rue Tourtille (quartier Belleville, 19^e) est présentée en fanfare comme une réussite pour le quartier.

Cliché mai 2005, inauguration aménagement de la rue de Torutille dans le quartier Belleville, © AL Humain-Lamoure



Figure 6.4 Jardins partagés

De nouveaux types d'espaces verts voient le jour à Paris : des jardins partagés, comme ici le Jardin de l'association Papilles et papillons, directement liés à la régie de quartier « Les Amandines » dans le quartier des Amandiers, 20^e. Ils constituent au cœur du quartier un espace de sociabilité autogéré particulièrement prisé, où l'on se retrouve volontiers le week-end. Pour autant, ces « semi-publics » – ne sont ouverts qu'en présence des membres de l'association, selon les modalités de la Charte « Main Verte », et plus particulièrement aux habitants du quartier. Cliché juin 2005, jardin Papille et papillon, 20^e. © AL Humain-Lamour



Figure 6.5 Animations locales

De nouvelles animations locales apparaissent. Ici, le 6 juin 2006, rue Rollin, dans le 5^e un repas de quartier a réuni plus de 300 personnes, à l'initiative de l'association Cinq sur zinc. Cette association de quartier se déclare « pour la réhabilitation des bistrotts, le soir, après le dîner, plutôt que la télévision, la scène de ménage ou le vol de mobylette [...] pour le développement et l'animation de la vie de quartier [...] ; ses objectifs sont notamment de favoriser des relations intergénérationnelles, de créer du lien social, d'encourager une dynamique d'échange, de développer toute activité concourant à la convivialité et à la solidarité au sein du quartier. » Cliché, juin 2006, © AL Humain-Lamour

2. L'attachement des Parisiens à leur quartier

Les éléments perçus comme « ingrédients » nécessaires à la formation d'un quartier ne disent rien sur le rapport qu'entretiennent les habitants avec leur propre quartier. Ce dernier peut être approché par le sentiment d'appartenance à un quartier, sentiment dont le contour et le contenu diffèrent selon les habitants, et qui peut s'accompagner ou non d'un sentiment d'attachement. Cependant, il a été montré que situer son lieu de vie à l'échelle du quartier est plus le fait des personnes qui éprouvent un réel attachement à leur quartier et qui privilégient cette échelle de référence spatiale (Guérin-Pace, 2006).

La réflexion autour de l'attachement au lieu est apparue en psychologie sociale dans les années 1970 (Bernard, 1994). Il s'agit de prendre en compte l'appréciation des lieux, voire des relations affectives qu'entretiennent les citoyens avec le quartier. L'attachement se traduit par la reconnaissance de ce lieu, par un sentiment de bien être en ce lieu et *a contrario* par un sentiment de perte si on est amené à le quitter.

Dans cette enquête, l'attachement au quartier parisien est approché de différentes façons. En premier lieu il a été demandé aux enquêtés s'il existait, pour eux, un quartier auquel ils étaient particulièrement attachés dans la région parisienne. Ce quartier est ensuite décrit en fonction de la nature et du son lien que la personne interrogé entretient avec lui, à savoir s'il s'agit du quartier de résidence actuel ou ancien, du quartier où l'on travaille, de celui où l'on a des pratiques commerciales, des activités culturelles ou de loisirs, où vivent des proches. Sans interroger directement sur ce qui fonde l'attachement à ce quartier, nous avons recueilli le sentiment d'appréciation par rapport à différents éléments paysagers et sociaux présents dans ce quartier : son histoire collective, ses commerces, des lieux de rencontre, de l'animation, une ambiance ou la composition de sa population. Le choix de ces éléments d'appréciation du quartier d'attachement ne permet pas de caractériser directement les facteurs d'attachement mais, analysé conjointement avec les éléments perçus comme étant importants pour parler de quartier, il nous permet d'approcher la notion de quartier en lien avec celle d'attachement.

Le quartier, espace privilégié d'attachement ?

Plus de trois quarts des personnes interrogées se déclarent attachées à un quartier situé dans la région parisienne (76%). Pour une grande majorité de Parisiens le quartier semble avoir un fort contenu affectif. Quelle que soit sa localisation, le quartier auquel les enquêtés sont attachés est celui dans lequel ils se sentent bien (97%), dont ils apprécient l'ambiance (93%) et avec lequel ils sont familiers (89%). Ces éléments qui contribuent à cet attachement sont avant tout les commerces (80%), les lieux de rencontre (78%) et les espaces verts (64%), lieux favorisant une interaction sociale. La « population qui y vit » prime, pour les enquêtés, sur la présence de proches dans ce quartier d'attachement. La présence de bars, de cafés (60%) ou de lieux de loisirs (55%) constituent autant d'éléments importants. Ce sont singulièrement les équipements publics, notamment les écoles qui interviennent en dernier lieu comme facteurs d'appréciation du quartier d'attachement.

Le fait de se sentir attaché à un quartier parisien, quel qu'il soit, ne dépend pas des caractéristiques sociodémographiques des habitants (sexe, âge, CSP), ni de leur statut d'occupation ou de leur ancienneté dans le quartier d'habitat, même si les personnes présentes depuis plus de vingt ans dans un quartier font, un peu plus fréquemment que les autres, état de leur attachement au quartier. En revanche l'attachement au quartier de résidence augmente avec l'âge des habitants, avec le fait d'y être propriétaire de son logement ou d'y pratiquer

une activité commerciale. Ce résultat est en totale concordance avec la définition consensuelle donnée par une grande majorité de Parisiens. En effet, l'ancienneté de résidence et la fréquentation des commerces va dans le sens d'un accroissement potentiel des liens de sociabilité entretenus autour du logement. On peut également supposer que l'investissement financier dans un logement va de pair avec un investissement affectif dans le quartier.

Par ailleurs, le fait de se déclarer attaché à un quartier parisien s'accompagne-t-il logiquement d'une implication plus importante dans la vie de ce quartier ? Dans cette enquête, cet investissement est défini de différentes façons, plus ou moins fortes, de s'impliquer dans la vie du quartier : lire un journal local, participer à des activités locales, activités relativement neutres, ou au contraire adhésion à une association locale ou implication politique. Plus que des caractéristiques sociales et démographiques, c'est avant tout le fait d'être attaché au quartier de résidence qui favorise un investissement dans ce quartier, même si cette implication apparaît plus marquée chez les enquêtés les plus âgés et les plus anciens dans le quartier.

Tableau 6.3 Les éléments d'appréciation du quartier d'attachement

	En %
Parce que vous vous y sentez bien	97
L'ambiance	93
Parce que vous le connaissez bien	89
Les commerces de proximité	83
La population qui y vit	83
Les lieux où se rencontrer (places, squares, etc)	78
La présence d'amis, de membres de votre famille	70
Parce que vous y avez des souvenirs	70
Les espaces verts (jardins, squares...)	64
Les animations (fêtes, concerts, brocantes ...)	61
Les bars, des cafés	60
L'histoire / L'architecture	57
Les lieux de loisirs (boîtes de nuit, cinémas...)	55
Les services / équipements publics (bibliothèque, gymnase...)	54
Les écoles pour vos enfants	43

Lecture : 93% des personnes attachés à un quartier déclarent y apprécier l'ambiance.

Source : Enquête Qu'est ce qui fait quartier dans Paris ? (Humain-Lamoure A.L., Fleury A. Guérin-Pace F., juin 2006)

Ainsi, 28% des personnes attachées à leur quartier de résidence déclarent s'impliquer dans la vie locale contre 18% des personnes attachées à un quartier dans lequel elles ne résident pas. L'investissement se traduit avant tout par la lecture d'un journal local qui concerne 70% des personnes qui se déclarent attachées à un quartier. C'est ensuite la participation aux animations locales du quartier d'attachement, l'organisation de ces animations ou l'appartenance à une association locale ou à un conseil de quartier qui reflètent l'investissement dans le quartier. L'investissement politique revêt une moindre importance (20%).

Une autre manière de mesurer l'attachement au quartier de résidence est de mesurer le regret éventuel du quartier parmi d'autres échelles urbaines (logement, rue, arrondissement, Paris, région parisienne) (Authier, 2001). Les résultats de l'enquête indiquent que les Parisiens sont avant tout attachés à la ville de Paris (55% déclarent qu'ils regretteraient en

premier lieu Paris), et secondairement attachés à leur quartier (22%) et à leur logement (10%), les autres échelles d'attachement étant très peu citées. Regretter Paris, plus qu'une autre échelle urbaine, est plus le fait des jeunes (63% pour les moins de 40 ans, 45% pour les plus de 50 ans) alors que le sentiment d'attachement privilégié au quartier s'accroît avec l'âge. Le statut d'occupation du logement n'intervient pas dans ce choix alors que l'ancienneté de résidence joue en faveur d'un plus grand attachement au quartier au détriment de Paris dans son ensemble. Il faut donc relativiser le fort attachement porté au quartier.

Si le quartier est défini de manière très consensuelle, c'est Paris plus que le quartier qui engendre un sentiment d'attachement. Le quartier apparaît alors comme une notion qui fait sens et une image très prisée, à laquelle ses habitants adhèrent volontiers, mais sans que cela se traduise totalement dans leurs sentiments.

Les figures de l'attachement au quartier

Afin de mettre en évidence les différents modes de rapports au quartier, et en particulier la construction d'un sentiment d'attachement à un quartier, nous avons considéré simultanément l'ensemble des composantes relatives au quartier, son appréciation et l'implication au sein de celui-ci¹³. Cinq profils de quartier d'attachement ressortent de cette analyse.

- Un quartier de l'entre soi

En premier lieu, il s'agit d'un quartier de *l'entre soi* dans lequel on a ses habitudes et ses pratiques essentiellement liées aux commerces – déclarés par ailleurs comme facteur le plus important pour parler de quartier, et aux espaces verts. Les loisirs et les bars ne constituent en rien un facteur d'appréciation du quartier. Cette figure du quartier concerne 16% des personnes interrogées, une population en général âgée (67% de plus de 60 ans), retraitée, installée depuis longtemps et, pour 96 %, dans ce quartier de résidence. La moitié de ces habitants y sont propriétaires. Le quartier qui illustre cette forme d'attachement est le 4^e.

- Un quartier ouvert

Les deux profils suivants privilégient à l'inverse du précédent une image du quartier d'attachement fondée avant tout sur la diversité de sa population. Le premier mode est décrit par peu de variables. Les habitants regroupés ici privilégient le quartier comme lieu de rencontre et de loisirs. Les jeunes sont sur représentés dans ce profil (38% au lieu de 24% dans l'ensemble). Pour 95% de ces habitants, il s'agit du quartier de résidence, de manière relativement récente, puisque près de 60% y habitent depuis moins de cinq ans ; trois habitants sur quatre sont locataires. Cet attachement au quartier ne s'accompagne d'aucun investissement, pas même de la lecture d'un journal local. Ce mode d'attachement concerne une population de jeunes qui vient s'installer dans des quartiers populaires en cours de gentrification, population qui ne s'investit pas dans le quartier, mais vient y rechercher avant tout une mixité sociale.

Dans le second mode d'attachement à un quartier « ouvert », l'image du quartier telle qu'elle est envisagée par les habitants est celle d'un quartier idéalisé qui doit à la fois procurer un ensemble de services, d'équipements, d'écoles et de loisirs mais aussi de lieux favorisant l'interaction sociale, tels les commerces. A l'exception des bars et des cafés, tout est

¹³ Plus précisément, nous avons effectué une classification de type hiérarchique sur les variables actives suivantes : nature du lieu d'attachement (lieu de travail, de résidence, lieu où vivent des amis, de la famille, lieu de loisirs ou de sorties), les facteurs d'appréciation du quartier, la participation à la vie locale et l'échelle de regret privilégiée en cas de mobilité.

important pour parler de quartier. L'ensemble des personnes regroupées ici déclarent fréquenter régulièrement ce quartier d'attachement, 96% y habitent ou y travaillent (40%) : il s'agit d'une proportion deux fois plus importante que pour l'ensemble de la population. L'investissement dans la vie locale est très important que ce soit par l'appartenance à une association ou à un conseil de quartier mais aussi à travers une implication politique trois fois supérieure à celle d'ensemble (12%, 4%). C'est l'échelle du quartier qui est investie, comme en témoigne la proportion presque double d'habitants qui déclarent regretter leur quartier en cas de mobilité. Les propriétaires y sont aussi plus nombreux (38% contre 28% dans l'ensemble des personnes attachées à un quartier). Il s'agit vraisemblablement de personnes avec enfants. La seule catégorie sociale surreprésentée est celle des artisans (7% au lieu de 3%) bien que numériquement faible.

- Un quartier du passé ou idéalisé

Les deux modes d'attachement suivants ont en commun de rejeter l'ensemble des facteurs proposés pour parler de quartier, ainsi que l'ensemble des critères d'appréciation. Le premier mode semble nostalgique d'un quartier habité autrefois et qui n'existe plus soit parce qu'il a dû être quitté soit parce que celui-ci s'est transformé. Le lieu de résidence semble contraint et ne suscite aucun attachement. C'est la ville de Paris, dans son ensemble, qui serait regrettée en cas de déménagement.

De la même manière, le dernier mode de rapport au quartier concerne des personnes qui ne résident pas dans le quartier auquel elles sont attachées et qui souhaitent pouvoir y résider un jour. Elles vivent, pour un quart d'entre elles, en logement HLM. Pour la plupart (71%), ce quartier auquel elles sont attachées est un lieu habité autrefois, quartier dans lequel vivent des amis et de la famille. Cette image est confirmée par le choix unanime d'éléments d'appréciation de ce quartier d'attachement, axée essentiellement sur le relationnel, à savoir des gens qui se connaissent, une ambiance, mais aussi des souvenirs.

Ces modes d'attachement au quartier révèlent combien les critères d'appréciation et d'investissement diffèrent selon les individus. Le lieu d'habitation apparaît en revanche assez peu comme facteur de différenciation des modes d'attachement. Il est par ailleurs plébiscité comme quartier d'attachement. Il nous faut donc analyser les quartiers d'attachement et le lien apparemment fort avec le lieu de résidence.

3. Quartiers d'attachement et lieux de résidence

Le plus souvent, le quartier auquel les personnes se déclarent attachées est le quartier où elles résident (59%) ou bien celui où elles ont vécu à un moment de sa vie (43%), - 20% des personnes interrogées y ayant vécu à la fois à un moment de leur vie et y vivant à nouveau aujourd'hui. Moins fréquemment, il s'agit du quartier dans lequel on travaille (18%) et pour trois personnes sur quatre dans ce cas là, il est aussi le lieu de résidence. Il s'agit donc ici d'analyser d'une part quels sont les quartiers auxquels les Parisiens se déclarent attachés et d'autre part les effets du lieu de résidence sur le choix du quartier d'attachement.

Au cours de l'enquête, nous avons demandé, à plusieurs reprises, aux personnes interrogées, de nommer des quartiers : leur quartier d'attachement, lorsqu'elles en déclarent un, leur quartier de résidence, lorsqu'elles reconnaissent celui-ci comme un quartier. Nous supposons que ces dénominations, librement déclarées, font sens pour les individus et peuvent donc être analysées en termes de représentations spatiales des quartiers.

Les quartiers d'attachement

L'étude des dénominations données en réponse à la question « nommez votre quartier d'attachement » nous permet de situer les quartiers qui ont un fort potentiel d'attachement pour les Parisiens

Parmi les 428 personnes interrogées qui déclarent un quartier d'attachement, on relève 109 dénominations de quartiers différentes. Une dénomination de quartier est donc en moyenne employée par moins de quatre personnes. Cette très grande variabilité des dénominations montre une diversité de la représentation du quartier d'attachement de la part des habitants, en dépit du poids très lourds donné au sept quartiers de l'enquête.

En effet, les six quartiers qui se détachent assez nettement (tableau 6.4), recourent de manière attendue les lieux de l'enquête (14^e, 20^e, 11^e, 4^e...). Cependant, un assez grand nombre de quartiers, comme Montmartre, Saint-Germain, Aligre, l'Île de la Cité, le quartier Latin, Saint-Michel, ressortent légèrement : s'ils sont beaucoup moins cités que l'on aurait pu le supposer (entre 1 et 3 %), ils retiennent l'attention au regard de la moyenne des fréquences de citation (0,2%). Ces espaces qui ont traditionnellement une image très forte auprès de la population parisienne, semblent être les rares représentations un peu partagées de quartier.

Tableau 6.4 Les 25 quartiers d'attachement les plus cités par les Parisiens.

Dénomination	Fréquence de citation (en %)
XIV	15
XX	9
Belleville	8
Marais	8
XI	8
IV	4
V	3
Bastille	2
Gambetta	2
Montmartre	2
Oberkampf	2
Canal St Martin	2
Ménilmontant	1

Dénomination	Fréquence de citation (en %)
Montparnasse	1
Père Lachaise	1
St Germain	1
Aligre	1
Buttes Chaumont	1
Cité	1
Daguerre	1
IX	1
Latin	1
St Blaise	1
St Michel	1
VI	1

Source : Enquête *Qu'est ce qui fait quartier dans Paris ?* (Humain-Lamoure A.L., Fleury A. Guérin-Pace F., juin 2006)

Ces quartiers appréciés et partagés sont localisés indifféremment dans les arrondissements centraux et périphériques, autant sur la rive droite que sur la rive gauche. La surreprésentation de l'Est parisien renvoie clairement au choix de localisation des lieux d'enquête. Cependant, on retrouve ici les grandes centralités parisiennes et/ou des grands carrefours : quelques quartiers historiques (Île de la cité, quartier Latin), des grands marchés populaires (Aligre, Belleville) ou des quartiers de sorties ou de loisirs (Montparnasse, Bastille, Oberkampf). Certains semblent avoir une image et une identité très forte (Montmartre, le Ve, le VIe) où ces fonctions sont très liées.

Si l'on compare les échelles utilisées dans la dénomination des quartiers cités dans la définition du quartier et celles utilisées dans la déclaration des quartiers d'attachement, on constate de nettes différences. Les Parisiens définissent très majoritairement l'entité quartier à une échelle fine, infra arrondissement, alors qu'ils situent beaucoup plus fréquemment le quartier d'attachement à l'échelle de l'arrondissement (tableau 6.5).

Tableau 6.5 L'échelle des quartiers cités en exemple vs quartiers d'attachement

Echelle	Quartiers cités par les Parisiens s'y déclarant attachés ¹⁴	Quartiers cités par l'ensemble des Parisiens ¹⁵
Arrondissement	44	8
Commune	3	6
Infra arrondissement	51	83
Autres	2	3
Total	100 %	100 %

Lecture : 44 % des personnes qui se déclarent attachées à un quartier, situent leur quartier d'attachement au niveau de l'arrondissement, tandis que 8% de l'ensemble des personnes interrogées définissent le quartier à l'échelle de l'arrondissement.

Source : Enquête *Qu'est ce qui fait quartier dans Paris ?* (Humain-Lamoure A.L., Fleury A. Guérin-Pace F., juin 2006)

Ce résultat montre le poids très grand de cette maille dans le sentiment d'attachement à un espace dans Paris. On retrouve ici les nuances apportées dans l'analyse de l'attachement : c'est moins le quartier que l'arrondissement, voire Paris tout entier qui est privilégié par une grande partie des Parisiens interrogés, même si par ailleurs une majorité d'entre eux situe son attachement à l'échelle infra arrondissement. Par ailleurs, l'analyse de l'attachement a révélé un lien très fort entre quartier d'attachement et quartier de résidence ; aussi convient-il d'analyser les effets du quartier de résidence sur le lieu d'attachement.

Effets du quartier de résidence sur le choix du lieu d'attachement

Quel que soit le lieu dans lequel ils résident, les Parisiens apparaissent très attachés à un quartier et plus particulièrement à celui de leur lieu de résidence (tableau 6.6). Cet attachement au lieu de résidence diffère peu selon les quartiers de résidence. Cependant quelques nuances se dégagent selon les lieux de résidence.

En effet, l'attachement à un quartier est plus marqué chez les résidents du centre (4^e) et des arrondissements périphériques (20^e, Alésia), plus qu'il ne l'est parmi les résidents de quartiers en situation intermédiaire dans Paris et/ou plus hétérogènes dans leur morphologie spatiale et sociale (Pernety, Belleville, Bastille). Cette hiérarchisation, quoique faiblement marquée, transparait aussi dans la part des personnes se déclarant attachées plus spécifiquement à leur lieu de résidence. L'attachement au lieu de résidence, nous l'avons vu, est fortement lié à l'ancienneté d'habitation. En effet, les

¹⁴ D'après un recodage des dénominations recueillies dans la question « Nommez votre quartier d'attachement ».

¹⁵ D'après un recodage des dénominations recueillies dans la question « Citez 3 lieux que vous considérez comme des quartiers. »

quartiers présentant à la fois une forte proportion de résidents présents dans le quartier depuis plus de 20 ans et une assez faible part de population récemment installée (Alésia, 4^e, Gambetta, Bastille) sont ceux qui suscitent le plus fort attachement.

Cependant trois quartiers se distinguent. Le quartier Pernety, où près d'un tiers de la population est installée depuis plus de 20 ans, constitue, relativement aux autres quartiers, un moindre support d'attachement pour ses habitants. Une morphologie spatiale hétérogène et parfois dégradée peut expliquer ce constat. De même, les habitants du quartier Saint-Blaise manifestent un fort taux d'attachement à un quartier, mais assez peu à leur quartier de résidence (tableau 6.6) Les images de zone d'aménagement concertée (ZAC) et celles associées à la forte proportion de logements sociaux participent peut-être de ce relatif désintérêt de ses habitants. Curieusement, dans ces quartiers Pernety et Saint Blaise, ce sont des personnes qui n'y résident pas et d'anciens habitants qui n'ont sans doute pas connu les mutations de ce quartier qui s'y déclarent plus fréquemment attachées. Ces quartiers ne sont donc pas un support d'attachement fort pour ces résidents actuels, mais le restent pour ceux qui les ont quittés. En revanche, Bastille, malgré un taux d'attachement assez faible comparé au taux d'attachement moyen, est plébiscité par ses habitants. Ainsi, le quartier Bastille, au delà de l'image assez répandue d'un quartier symbolisé par son vaste carrefour et ses activités de loisirs (opéra, bars et restaurants), est pour ses habitants un réel support d'attachement, alors qu'il l'est finalement peu pour ceux qui n'y résident pas au regard des autres lieux d'enquête.

Tableau 6.6 Attachement et quartier de résidence

Lieu de résidence	Part des personnes qui déclarent un quartier d'attachement	Part des personnes qui donnent comme quartier d'attachement leur lieu de résidence
4e	87	66
Gambetta	86	64
Saint-Blaise	83	43
Alésia	77	67
Pernety	71	57
Belleville	69	55
Bastille	63	63
Moyenne	77	59

Lecture : Parmi les personnes interrogées dans le quartier d'Alésia, 77% citent un quartier d'attachement. Parmi celles-ci, 67% citent Alésia.

Source : Enquête *Qu'est ce qui fait quartier dans Paris ?* (Humain-Lamoure A.L., Fleury A. Guérin-Pace F., juin 2006)

Parmi les personnes interrogées qui dissocient quartier d'attachement et quartier de résidence, très peu donnent pour le premier le quartier de leur lieu de travail (18 personnes sur 428). La relation entre lieu d'attachement et lieu de travail ne peut être

considérée comme significative¹⁶. Pour ces personnes, le quartier d'attachement déclaré est le plus souvent un ancien quartier de résidence, un quartier de loisirs et de fréquentation ou de résidence de famille et/ou d'amis. Mais le quartier d'attachement apparaît surtout dans la continuité du lieu de résidence, et plus largement dans la continuité de pratiques et de réseaux de sociabilité privée. Ce constat conforte le résultat exposé dans la première partie selon lequel les figures de quartiers étaient situées le plus souvent à proximité du lieu de résidence, ce qui se confirme ici en termes d'attachement.

La répartition spatiale des quartiers d'attachement (figure 6.6) montre cet effet de concordance et de continuité spatiale entre lieu de résidence et quartier d'attachement. Cependant le déploiement des quartiers d'attachement varie selon les lieux de résidence. Trois configurations de liens entre quartiers de résidence et quartiers d'attachement peuvent être identifiées.

- Repli de l'attachement sur le quartier résidentiel

La première montre une très forte concentration des quartiers d'attachement autour du lieu de résidence (ils s'y superposent pour une grande part). Leur portée reste limitée aux espaces très proches (arrondissements contigus). Cette forme d'association est particulièrement fréquente pour les personnes résidant dans les quartiers centraux (le 4^e et dans une moindre mesure, Bastille). Les habitants de ces espaces centraux semblent vivre repliés sur eux mêmes : on peut voir là un effet à la fois de la surface et de la centralité. Ces quartiers de taille assez réduite peuvent être aisément parcourus à pied et bénéficient de très nombreux équipements, commerces et lieux de loisirs. Si, de surcroît, ils travaillent à proximité, leurs habitants ont peu de raisons de sortir de ce périmètre réduit et y nourrissent de fait leurs attachements.

- Espaces d'attachement ouverts en continuité avec les quartiers de résidence

Une seconde configuration correspond à des espaces de résidence plus périphériques (Alésia, Gambetta). La concentration des lieux d'attachement autour du logement est moindre, même si elle reste assez forte, et son extension semble se faire hors de l'arrondissement de résidence et au delà, hors des arrondissements contigus, voire à plus grande distance, dans l'ensemble de l'espace parisien (figure 6.6). La grande taille du quartier d'habitation joue sans doute, mais c'est surtout la position périphérique de ces quartiers qui – en termes d'espaces, mais aussi de centralités commerciales (cf. chapitre 3) – semble engendrer une plus grande mobilité de leurs habitants vers le centre ville. Ces mobilités périphéries-centre, reflet sans doute de parcours quotidiens, sont autant de potentiels d'attachement à d'autres quartiers situés à plus ou moins grande distance du lieu d'habitation en direction le plus souvent du centre de Paris. De plus, l'image très forte de certains quartiers centraux (Marais, Quartier Latin), comme lieux de loisirs, commerciaux ou étudiants peut contribuer à la diffusion des espaces d'attachements vers ces quartiers.

Les quartiers de Saint Blaise et Pernety constituent une déclinaison un peu différente de cette configuration. En effet, la concentration des attachements sur le quartier de résidence y est un peu renforcée. Cependant la dispersion des quartiers

¹⁶ Un test de dépendance (khi 2) effectué entre les lieux d'attachement et les lieux de travail, pour les personnes déclarant un lieu de travail différent de leur lieu d'habitat, s'est révélé non significatif.

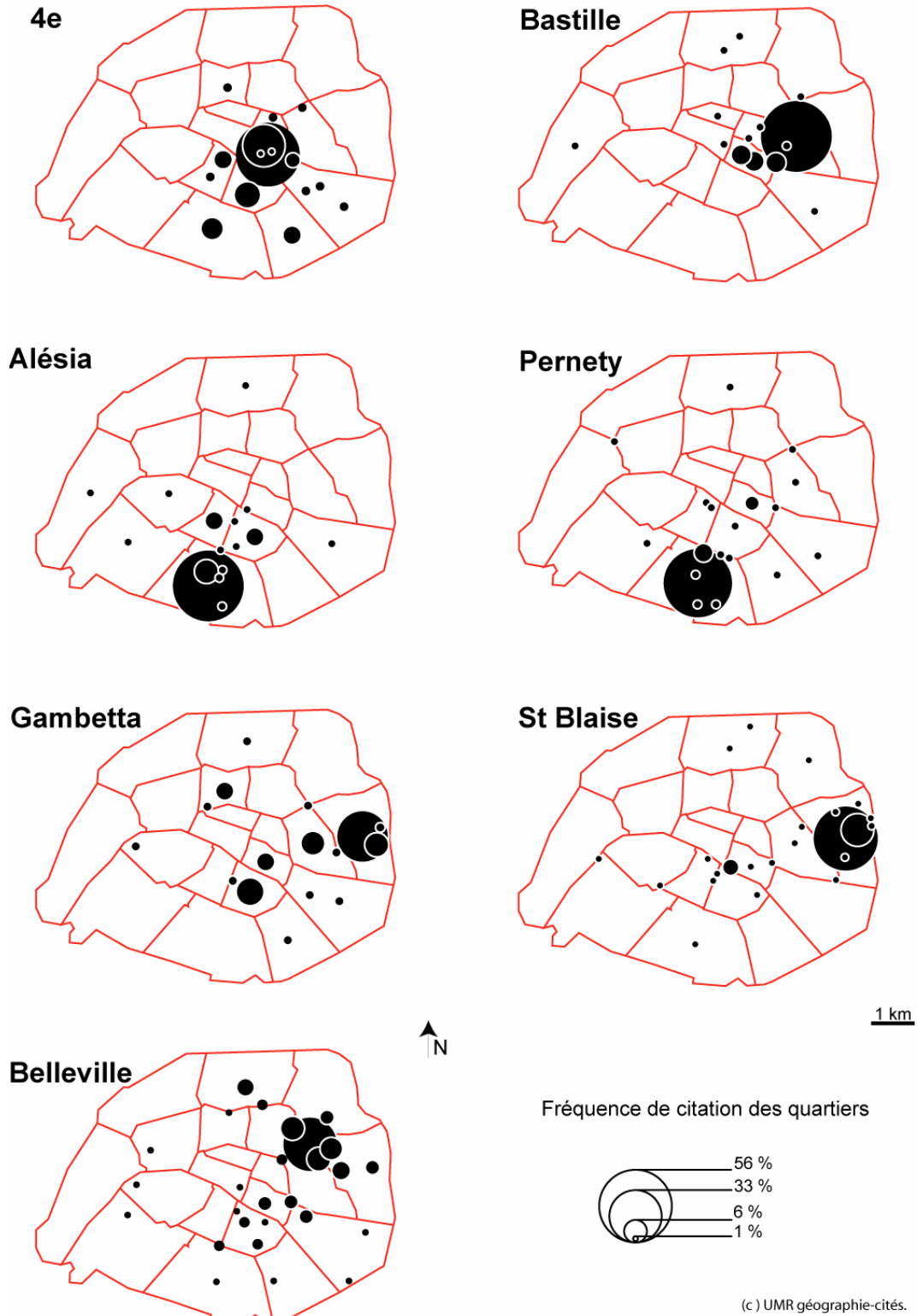
d'attachement situés, pour l'essentiel, dans le prolongement du quartier de résidence, est moins marquée. Dans ces deux quartiers, la forte proportion de populations au capital socioéconomique et culturel assez faible (chômeurs, ouvriers, inactifs) peut expliquer ce repli autour du logement, témoin d'une moindre mobilité dans la ville et donc, peut-être, d'une moindre connaissance des autres quartiers parisiens.

- La forte extraversion des quartiers d'attachement des résidents de Belleville

Les personnes résidant à Belleville expriment une position très singulière. Les quartiers d'attachement sont constitués à la fois d'une nébuleuse autour du lieu de résidence, et d'une dispersion dans l'ensemble de l'espace parisien. D'une part, l'héritage aujourd'hui fortement valorisé et souvent mythifié des villages/faubourg de cette espace parisien (Fayt, 2000) peut expliquer en partie le foisonnement de quartiers d'attachement autour de Belleville. Mais cet aspect devrait alors se retrouver dans le 14^e : mais tel n'est pas le cas. Cet héritage n'est donc pas suffisant pour expliquer cette spécificité bellevilloise. D'autre part, la population de Belleville, même si elle apparaît globalement populaire (cf. chapitre 2), est en fait, assez hétérogène à fine échelle. Cette population est en effet composée à la fois d'une forte proportion de personnes au capital socio-économique faible, mais aussi d'une proportion croissante de personnes jeunes ou moins jeunes, au capital culturel et aux moyens financiers plus élevés (les « gentrificateurs »). La présence de ce second groupe peut expliquer la dispersion des quartiers d'attachement liée à des représentations et à des pratiques assez dispersées dans le reste de la ville.

Ainsi certains quartiers de résidence semblent susciter des attachements plus forts et spatialement plus cohérents : le quartier de résidence est alors nettement privilégié et clairement distingué du reste de la ville. Cependant, la superposition de différentes dénominations pour un même espace pose la question d'une représentation partagée de ces quartiers.

Figure 6.6 Quartiers d'attachement des résidents



Source : Enquête Qu'est ce qui fait quartier dans Paris ? (Humain-Lamoure A.L., Fleury A. Guérin-Pace F., juin 2006)

Les dénominations des quartiers comme indicateur des représentations

Au fil de l'enquête, le nom que les personnes qui se déclarent attachées à leur quartier de résidence donnent à celui-ci est recueilli à deux reprises¹⁷. L'analyse de ces dénominations permet d'apprécier la diversité des perceptions que les résidents se forgent d'un même quartier et de mesurer le degré de cohésion et de partage de cette représentation, à l'échelon du quartier.

Parmi les 253 personnes qui se sont déclarées attachées à leur quartier de résidence, seule une dizaine considère que cet espace ne correspond pas à l'image qu'ils se font d'un quartier. L'attachement au lieu de résidence et sa représentation en tant que quartier sont très majoritairement cohérents, ce qui manifeste une vision assez partagée des habitants. Cependant, selon les quartiers de résidence, les dénominations varient quelque peu.

Le 4^e arrondissement et le quartier Bastille semblent être des quartiers clairement identifiés, tant les dénominations qui y sont associées, peu nombreuses, sont convergentes (tableau 6.7). Les dénominations des quartiers périphériques des 14^e et 20^e arrondissements (Alésia, Pernety, Gambetta et dans une moindre mesure Saint-Blaise) sont beaucoup plus variables. Cela témoigne de représentations moins unanimes qu'au centre de Paris. Outre les différences de capital culturel des habitants déjà évoquées, l'effet de taille de l'arrondissement dans lequel s'inscrit le quartier semble ici déterminant : plus l'espace est étendu, plus les voisinages se différencient. On peut également suggérer qu'une moindre densité de lieux emblématiques (monuments, places) altère l'« imagibilité » (Lynch, 1960) du quartier.

Tableau 6.7 Dénominations du quartier de résidence

Quartier de résidence	Dénominations du quartier d'attachement	Dénominations du quartier de résidence
4e	Marais, 4 ^e	Marais, 4 ^e
Bastille	11 ^e , Bastille	Bastille, 11 ^e , Roquette
Alésia	14 ^e , Daguerre	14 ^e , Denfert-Rochereau, Denfert-Daguerre
Pernety	14 ^e	14 ^e , Plaisance, Alésia, Didot, Mairie
Gambetta	20 ^e , Gambetta	Gambetta, 20 ^e , Saint-Fargeau
Saint-Blaise	20 ^e , Saint-Blaise	St Blaise, Charonne
Belleville	Belleville, Oberkampf, Canal St Martin, Ménilmontant, Père Lachaise	Belleville, Ménilmontant, Père Lachaise, Canal Saint-Martin

Source : Enquête Qu'est ce qui fait quartier dans Paris ? (A.L. Humain-Lamoure, A. Fleury, F. Guérin-Pace, juin 2006)

¹⁷ Au début du questionnaire était demandé « comment s'appelle le quartier auquel vous êtes attachés ? » et en fin de questionnaire : « Et ici (lieu de passation, forcément lieu de résidence de l'enquêté) est ce pour vous un quartier ? Et si oui, nommez le. »

La variété des dénominations associées au quartier de Belleville renforce sa spécificité. A la croisée de quatre arrondissements (10^e, 11^e, 19^e, 20^e), doté d'une morphologie spatiale et sociale hétérogène, ce quartier n'apparaît donc pas unanimement identifié par ses habitants. Les représentations qu'ils en donnent diffèrent sensiblement, son image est beaucoup moins claire et structurée pour ses habitants que ne le laisserait supposer la fréquence élevée des citations qu'il suscite dans les réponses de l'ensemble de la population enquêtée (tableau 6.4). Ce quartier est finalement mieux identifié de l'extérieur que par ses propres résidents, contrairement aux autres quartiers (tableau 6.7), notamment aux quartiers plus périphériques (20^e), pour lesquels la cohérence des réponses des habitants est plus forte que celles des non-résidents. Seuls les quartiers centraux (4^e, Bastille) apparaissent avec une grande cohérence, tant les dénominations qu'ils suscitent sont partagées à la fois par leurs résidents et par les autres Parisiens.

Ainsi, les Parisiens sont avant tout attachés à leur quartier de résidence. Mais selon les lieux de cette résidence, la représentation en est plus ou moins homogène et l'appréciation portée sur d'autres quartiers diffère sensiblement. Trois types de quartier se sont dégagés de ces entretiens. D'une part, il s'agit de quartiers clairement identifiés et appréciés par leurs habitants, mais aussi par ceux qui n'y résident pas (le 4^e). Le second type est constitué de quartiers assez bien identifiés auxquels les résidents sont très attachés, mais qui ne suscitent pas d'attraction forte (Gambetta, Saint-Blaise). Le dernier type est celui de quartiers dont l'image extérieure est forte (Belleville), mais au sein desquels les habitants se situent et s'attachent à des territoires plus délimités, plus spécifiques, plus finement localisés.

De ces représentations socio-spatiales dépendent les sentiments d'appartenances territoriales multiples qui engendrent soit des pratiques de fréquentation spécifiques, soit des pratiques d'évitement. Ces pratiques différenciées des espaces intra-urbains peuvent engendrer, dans l'espace parisien, des discontinuités construites et entretenues collectivement. Ainsi le Marais et les Halles, constituent deux espaces spatialement proches mais fortement distincts, voire opposés.

Conclusion

Le quartier jouit indéniablement d'une représentation très consensuelle. Pour les Parisiens, le quartier est avant tout fondé sur un territoire où réside une population diversifiée. Au sein de ce territoire, la sociabilité de voisinage est très appréciée et s'inscrit dans des lieux privilégiés : espaces publics, commerces, services de proximité. L'attachement au quartier est très fort, pour la majorité des Parisiens, et repose sur les mêmes critères de convivialité et de sociabilité que le contenu conféré à la notion de quartier.

Cependant, une analyse plus fine des attachements et des investissements à cet échelon révèle que les Parisiens s'impliquent peu dans la vie de leur quartier. S'ils déclarent apprécier l'idée d'une mixité sociale, d'animations et d'échanges dans leur voisinage, ils sont assez peu nombreux (un quart) à y participer réellement. De même, l'analyse des représentations des quartiers d'attachement, en fonction des dénominations que leur attribuent les Parisiens, indique que l'image très cohérente et très construite de certains quartiers ne correspond pas à celle du quartier vécu et

pratiqué au quotidien ; il s'agit alors de territoires plus fragmentés, plus petits. D'autres représentations, moins immédiates ou attendues, émergent clairement pour leurs habitants.

Finalement pour les Parisiens, le quartier semble être avant tout une sorte d'idéal, assez stéréotypé, porteur de valeurs de mixité et de solidarité. Une analyse plus poussée révèle que cette représentation idéale n'est valide que pour certains espaces de la capitale. Dès lors, l'ambition politique de créer un maillage de consultation peut susciter ici ou là de nouvelles dynamiques de quartier. Mais dans certains contextes, elle risque de se heurter à ce paradoxe de quartiers à la fois très valorisés, mais moins investis qu'on ne pourrait le supposer. Le quartier est encore aujourd'hui pour les Parisiens un espace de la vie quotidienne, auquel ils se disent attachés, mais il demeure malgré tout une maille relativement abstraite, un territoire à (re)construire.

Chapitre 7

Le quartier comme construction : les représentations du Marais

Marianne Blidon

Château Rouge, Barbès, le triangle Choisy-Ivry-Masséna, la gare du Nord, Belleville, le Marais... sont autant de quartiers, qualifiés par une de leurs composantes, qu'elle soit ethnique, religieuse, sociale ou culturelle. On parle communément de « quartier chinois », de « quartier juif » ou de « quartier gay » (figure 7.1). Le sens commun effectue alors une translation et une généralisation de l'identité présumée d'un groupe donné – supposé majoritaire ou visible - sur un territoire. L'identité du groupe fonde son territoire d'appartenance ; en retour, le territoire matérialise et renforce l'identité du groupe, par un jeu de relations que nous proposons de préciser ici dans le cas très particulier du quartier du Marais. Ce quartier n'est effectivement pas un quartier comme un autre dans Paris, mais il ressemble à d'autres quartiers d'autres grandes métropoles mondiales (Castro, le Village...).

Figure 7.1 Quartiers de spécialisation commerciale et représentations collectives : affiches pour une campagne de prévention menée par la Mairie de Paris et Sida Info Service en 2003.



Les quartiers identitaires sont le fruit d'une double généralisation à l'ensemble du quartier. D'une part, ils regroupent une certaine densité de commerces spécialisés et de lieux de sociabilité typés, identifiables par le biais des enseignes aux noms évocateurs et des symboles d'appartenance à un groupe (drapeau arc-en-ciel, étoile de David, idéogrammes). D'autre part, l'espace public est fréquenté par des usagers dont l'apparence physique (faciès) ou vestimentaire (port de la kipa, du boubou, du sari, du

voile) renvoie à l'identité présumée du quartier. Pour autant, ces signes visibles font-ils quartier ? Une analyse plus précise est nécessaire pour essayer de distinguer quelle réalité recouvre ces évidences. A partir de l'exemple du Marais comme « quartier gay », il convient de dégager les représentations et les discours sur ce quartier ainsi que leurs fondements.

1. Le Marais, un quartier musée entre « village » et « ghetto »

Comme nous l'avons vu précédemment, le Marais est avant tout perçu par les Parisiens comme un quartier historique, caractérisé par une forte typicité et une image de « quartier-village ». A cette image prédominante se surajoute celles d'autres représentations comme celle du « quartier juif » autour de la rue des Rosiers ou du « quartier gay » autour de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Le Marais, un quartier historique idéalisé

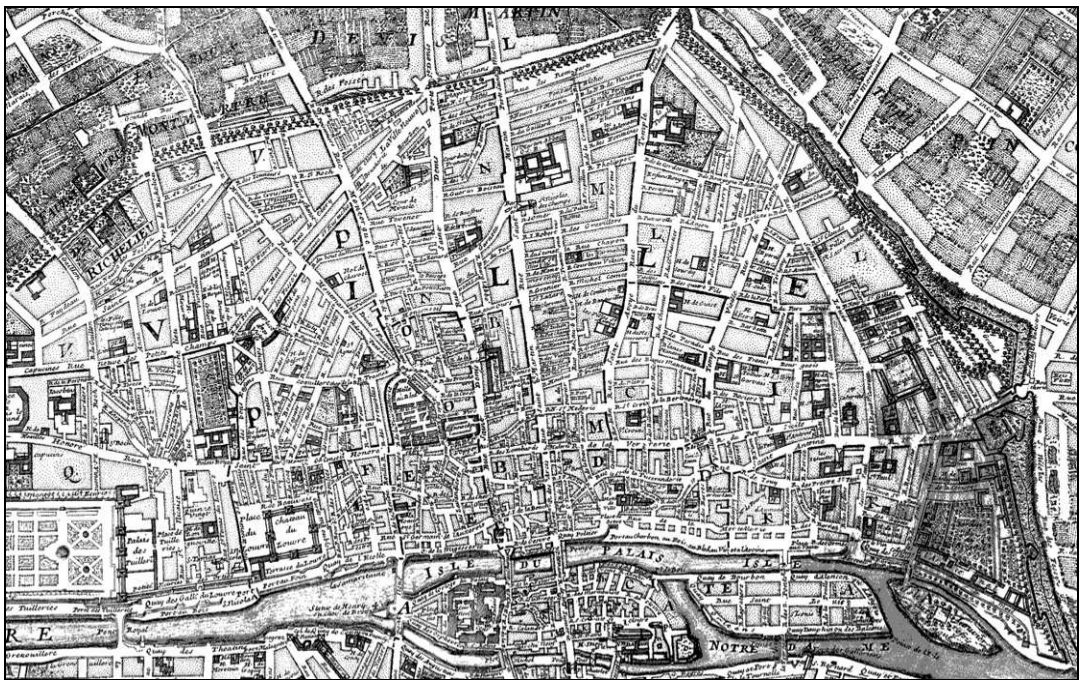
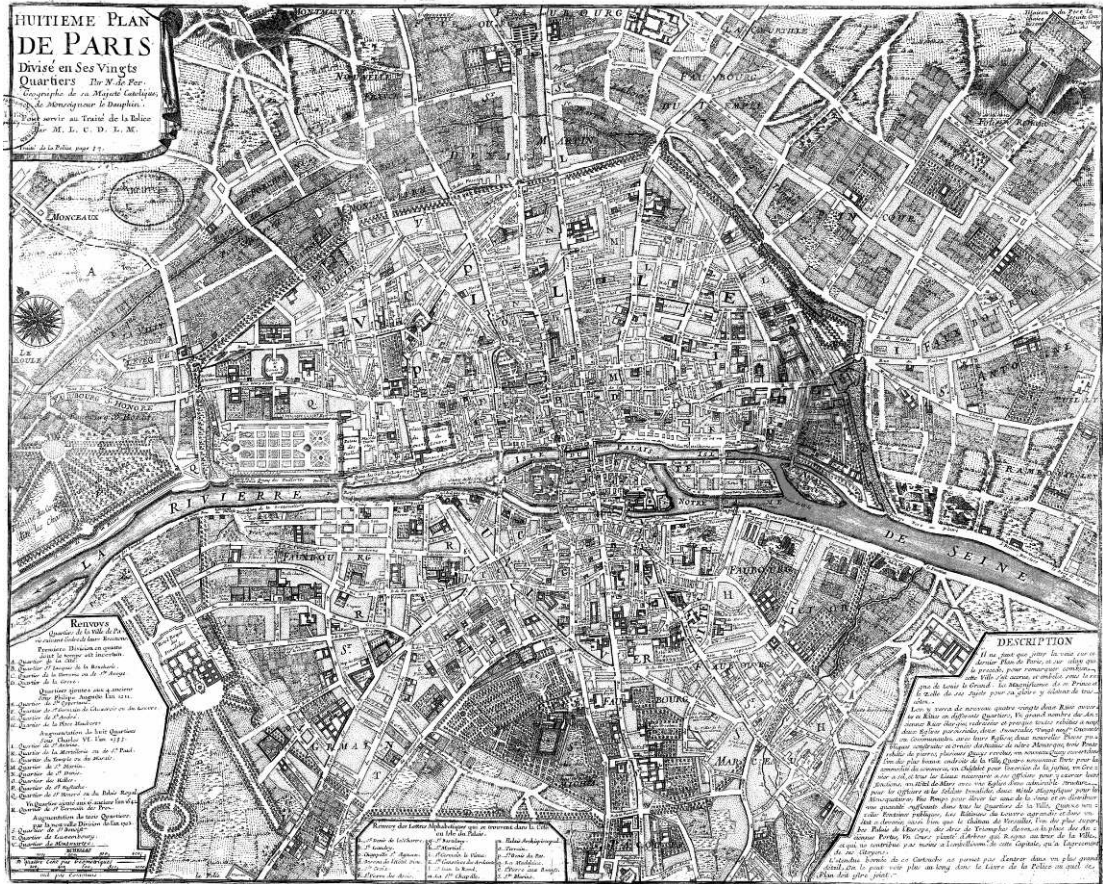
Avant d'être appréhendé comme un « quartier gay », le Marais bénéficie d'une forte identité constituée par sa centralité, son patrimoine et son offre commerciale qui en fait un quartier privilégié de sociabilité et de promenade tant pour les hétérosexuels que pour les homosexuels, tant pour les Parisiens que pour les touristes.

- Le Marais, un quartier gentrifié au patrimoine exceptionnel

Le quartier du Marais est un quartier central qui se caractérise par un patrimoine architectural exceptionnel du fait d'une histoire ancienne (figure 7.2). Au début du XIII^e siècle, le roi Philippe-Auguste entoura la rive droite de Paris d'une enceinte qui englobait plusieurs quartiers dont les Halles, la Grève et Saint-Gervais. La partie nord-est hors enceinte était alors occupée par d'immenses terres en marais, propriétés de grandes abbayes. Celles-ci les asséchèrent et les mirent en culture. Elles furent par la suite transformées en jardins. Ces terres maraîchères sont à l'origine du nom du quartier : le Marais.

Au XIV^e siècle, une nouvelle enceinte fut élevée par Charles V, suivant le tracé des actuels boulevards Beaumarchais, des Filles du Calvaire et du Temple, donnant ainsi les limites du futur quartier. Le roi quitta alors le palais de la Cité et s'installa à l'Hôtel Saint-Pol avec sa cour : le Marais devint ainsi quartier royal. A cette présence royale, s'ajoute les nombreux établissements conventuels qui témoignent de l'intense activité religieuse du quartier. Henri IV (1589-1610) est à l'origine de la construction de la place Royale, actuelle place des Vosges. Son règne est marqué par un renforcement de l'implantation de la noblesse dans ce quartier qui se traduit par la multiplication des d'hôtels particuliers qui donne au Marais son architecture exceptionnelle (figures 7.3).

Figures 7.2. Plan de Paris (1705) [plan intégral et agrandissement quartier du Marais].



Source : BNF Richelieu Cartes et Plans.

Figures 7.3 Un patrimoine architectural remarquable



L'engouement pour le Marais s'acheva à la fin du règne de Louis XIV (1643-1715), on cessa de construire et l'aristocratie dans sa grande majorité abandonna les lieux. Alors que le roi résidait aux Tuileries, la Cour se déplaça vers l'ouest, d'abord au faubourg Saint-Germain puis au faubourg Saint-Honoré. Cette délocalisation du pouvoir royal et de la Cour marqua le début du déclin du quartier. Sous le Second Empire, le quartier s'appauvrit et la population devint industrielle : les ateliers remplacèrent les anciens jardins et les grandes cours. Le Marais fut abandonné, mais resta cependant épargné par les grandes percées du baron Haussmann (1809-1891), ce qui explique la topographie des rues étroites au plan complexe qui rend la circulation si difficile et permet aux piétons de déambuler facilement loin des grandes artères bruyantes et impersonnelles.

Au XX^e siècle, le quartier est délabré, mais une loi sur les secteurs sauvegardés et sur la protection des centres-villes anciens, datée du 4 août 1962, met le quartier à l'abri des promoteurs immobiliers. Le 16 avril 1965, le Marais devint officiellement secteur sauvegardé et commença sa réhabilitation complète qui le fit passer du statut de quartier dégradé et mal famé à celui de quartier musée parmi les plus convoités et les chers de Paris. La réhabilitation du quartier s'est accompagnée d'une implantation de commerces s'adressant à une clientèle aisée ou branchée (figures 7.4).

Figures 7.4 Des boutiques distinctives



Boutique de vêtements, boutique de biocosmétique et bijouterie. Clichés © M. Blidon, 2007

Aujourd'hui, ces dimensions objectives structurent fortement les représentations très positives du quartier indépendamment de toute autre dimension identitaire. Tel est l'un des résultats d'une enquête menée sur le site du magazine *Têtu* en décembre 2006. Les citations qui suivent sont extraites de 82 questionnaires, auto administrés et composés de questions ouvertes. Ces questionnaires ont été diffusés auprès des 582 répondants parisiens du sondage national sur les trajectoires, effectué en décembre 2006 sur le site du magazine *Têtu*.

- « Un quartier village où il fait bon flâner »

En effet, un fort consensus règne pour décrire ce quartier. De nombreux gays partagent avec des hétérosexuels des représentations valorisantes, considérant que le Marais est¹ avant tout « un des quartiers les plus beaux de Paris », « un quartier plein de vie, haut en couleurs », « un quartier agréable », « un quartier magnifique », « c'est un quartier ancien bourré de charme » dont ils apprécient « les vieilles pierres, les monuments magnifiques. La situation exceptionnelle, au coeur de Paris, près de tout, avec plein de trésors cachés », « le caractère historique », « le cachet des rues anciennes » et « la relative tranquillité qu'il peut y avoir parfois ».

La dimension commerciale, comprise à la fois dans l'autorisation d'ouverture le dimanche et dans le type de boutiques, est aussi très présente dans ce qui fait l'attrait du quartier. C'est donc un lieu propice pour une sortie dominicale animée, à l'inverse d'autres quartiers où les bars, les restaurants et les boutiques sont fermés (Bourse). Certains soulignent cette habitude : « ballade du dimanche car les boutiques sont ouvertes et le quartier est sympa ».

En effet, l'offre commerciale, fruit de la gentrification est attractive. Derrière le musée Picasso, en moins d'un an, des boutiques de marques internationales sont venues renforcer l'offre existante : *Noir Kennedy*, *Vanessa Bruno*, *No Collection*, *A.P.C.*, *Erotokritos*, *MAC*, *American Apparel* et *CH. IND*. Autant de boutiques qui font la une des magazines de mode (*Elle*, *Figaro Madame*, *Vogue*) et font du Marais un pôle commercial branché pour tous les âges, mais pour une clientèle aisée. Certains apprécient donc le « shopping dans les boutiques de modes masculines plus pointues », « l'originalité de certains articles proposés en boutiques », « avoir un point de vue sur ce qui est supposé être "in" » et « les boutiques souvent très novatrices, les bars et leurs terrasses ensoleillées ». Tous ces commerces forment un espace de loisir et de déambulation qui est apprécié dans sa globalité : « j'aime faire les boutiques, les bars, les restos... ». D'autres enfin apprécient les boutiques comme élément du paysage et de l'ambiance, même s'ils ne participent pas de l'échange économique : « j'aime bien les rues, les boutiques même si j'y entre jamais ».

Le patrimoine architectural, la disposition des rues et l'offre commerciale contribuent à créer une ambiance de village avec tout ce que ce terme contient d'idéalisation. Cette rhétorique du village est très présente dans les discours qui qualifient le quartier. Ainsi Jean affirme que le Marais c'est « un petit village très bien situé où je peux flâner ». Marc ajoute, c'est « un village plutôt tranquille à l'intérieur d'une grande ville stressante ». Du village, il aurait conservé la convivialité. Christophe apprécie : « le côté village. On y croise toujours une connaissance ». Avant d'être perçu comme un quartier gay, le Marais est donc essentiellement perçu à travers sa centralité, son patrimoine et l'ambiance qui s'en dégage.

Le Marais gay, un quartier stigmatisé

Si la première image qui vient communément à l'esprit à propos du Marais n'est pas celle d'un quartier gay, inversement le quartier gay renvoie immanquablement au

¹ Ces citations – reproduites en l'état – sont extraites de 82 questionnaires, auto-administrés et composés de questions ouvertes. Ces questionnaires ont été diffusés auprès des 582 répondants parisiens du sondage national sur les trajectoires, effectué en décembre 2006 sur le site du magazine *Têtu* (Blidon/tetu.com, 2007). Tous les noms ont été modifiés afin de préserver l'anonymat des répondants.

quartier du Marais. Cette image prégnante s'est développée dans les années 1990 à la faveur d'une médiatisation croissante dans la presse² comme à la télévision³. La question communautaire via l'image du *ghetto* structure systématiquement ces différents discours. A proprement parler le *ghetto* renvoie à l'enclave vénitienne où les juifs étaient à la fois relégués et enfermés au Moyen-Age, puis au XX^e siècle dans les pays de l'Est. Le *ghetto* est donc avant tout un quartier résidentiel, fermé et encadré par un dispositif policier qui contraint ses habitants. Il n'y a donc pas de *ghetto* en France. La seconde acception du terme est empruntée au modèle urbain et social américain, connu par la thèse de Louis Wirth sur le *ghetto* noir de Chicago. Comme le souligne Loïc Wacquant, « cette thèse repose sur un contresens sociologique complet sur ce qui constitue un *ghetto*, contresens produit et perpétué par (1) l'ignorance des réalités historiques de la ville américaine (dont l'étude empirique est avantageusement remplacée par le ressassement de clichés qui, parce qu'ils sont partagés par le journalisme à sensation, la rumeur politique et les secteurs les plus mondains de la recherche, paraissent à la longue des faits) et (2) une confusion conceptuelle tenace entre *ghettoïsation* et différenciation spatiale, ségrégation résidentielle, paupérisation économique, concentration des étrangers ou des immigrés, enclavement physique, dégradation du bâti, violence criminelle » (Wacquant, 2006, p. 9).

Pour autant qu'elle demeure erronée, cette image du *ghetto* reste extrêmement prégnante pour faire référence au quartier de spécialisation commerciale gay qui se trouve dans le Marais⁴. Cette représentation est partagée à la fois par des intellectuels, des hommes politiques et des journalistes, mais aussi par des gays et des lesbiennes qui

² Quelques exemples de dossiers centrés sur le quartier du Marais ou traitant la question gay à partir de l'exemple du Marais :

« Le Marais - Le triangle rose », *Le Point*, n°1232, 27/04/1996.

Martel F., « Gare au *ghetto* gay ! », *L'Express*, 19/06/1997.

« Homos: ceux qui ne le crient pas sur les toits », *Le Nouvel Observateur*, 18/06/1998.

« Du gayland au showroom », *Le Nouvel Observateur*, 12/05/2005.

³ Quelques exemples de reportages centrés sur le quartier du Marais ou traitant la question gay à partir de l'exemple du Marais :

« Les homos du Marais, Paris octobre 1995 », *Rayon X*, M6, 29/11/1995.

« Le gay Paris : enquête au cœur de la communauté homosexuelle », *Le droit de savoir*, TF1, 17/11/1997.

« Le village des homos en toute liberté », *La vie à l'endroit*, France 2, 27/10/1998.

« L'homosexualité à visage découvert », *Zone interdite*, M6, 22/11/1998.

« Visibilité homosexuelle », *Un autre journal*, Canal+, 09/06/1999.

« Des femmes qui aiment les femmes », *52 sur la Une*, TF1, 14/12/1999.

« Etre homosexuel à Paris », *Prise directe*, France 3, 24/02/2000.

« L'homophobie, ce douloureux problème », reportage de L. Bernard, *La nuit gay*, Canal+, 22/06/2000.

« Culture gay », *Culture pub*, M6, 25/06/2000.

« Y a-t-il un pouvoir gay ? », *Le droit de savoir*, TF1, 26/02/2002.

« Bleu, blanc, rose. Trente années de vie homosexuelle en France », reportage d'Y. Jeuland, France 3, 29/06/2002.

⁴ Comme le fait remarquer Louis-George Tin, dans un entretien avec les membres de l'observatoire du communautarisme (17 mars 2006), « nous appartenons tous et toutes à plusieurs communautés, la communauté familiale, la communauté professionnelle, la communauté nationale, les communautés rurales, les communautés ouvrières, les communautés de quartier, etc. Le XVI^e arrondissement à Paris est une communauté en soi, mais personne ne songe à critiquer le communautarisme du XVI^e arrondissement. Je ne dis pas qu'il faudrait le faire. Mais je remarque qu'on s'acharne uniquement sur certaines communautés, et pas sur les autres, qui ne sont même pas perçues comme telles, communautés évidentes, et néanmoins invisibles. Bref, la rhétorique anti-communautaire n'est pas contre les communautés, elle est contre certaines communautés » (source : www.communautarisme.net).

ont intériorisé les représentations dominantes ou qui rejettent la dimension commerciale de ce quartier.

- La rhétorique anti-communautaire, un point de vue dominant

Alors que la France vient de célébrer le bicentenaire de la Révolution et que la chute du mur de Berlin brouille la désignation d'un ennemi commun (le totalitarisme soviétique), émerge chez quelques intellectuels français (Marcel Gauchet, Alain Touraine, Pierre-André Taguieff, Alain Finkielkraut) la thématique de la mise en danger des valeurs républicaines par l'importation d'un modèle de société anglo-saxon⁵ et par l'exacerbation des particularismes. Comme le remarque Louis-George Tin, la défense de l'universel, est portée par une minorité – une élite socio-économique d'hommes blancs – qui refusent de voir que le terme « universel » masque des valeurs dominantes.

Les représentations négatives du quartier du Marais fonctionnent principalement autour de la menace de « l'épouvantail américain » (Fassin, 1997). Par l'opposition au modèle français, républicain et universaliste, le modèle américain serait générateur d'instabilité sociale et toute revendication minoritaire serait perçue comme un danger potentiel pour la cohésion sociale. Ainsi, le géographe J.-R. Pitte (1997) affirmait à propos du Marais : « née à San Francisco, à Amsterdam, à Londres, la ghettoïsation a gagné Paris. [...] Le développement de ghettos est à l'évidence dangereux, tant il est opposé à la sociabilité et à l'urbanité. [...] A l'image d'une nation, une ville ne peut durer qu'en permettant à des populations variées de vivre ensemble et en assimilant les nouveaux arrivants ou les minorités. [...] La notion même de ville est niée lorsque les autorités acceptent et même encouragent le regroupement ». Constat partagé par le Maire du 4^e arrondissement : « le corporatisme aveugle, les tentatives de ghetto serait certes une manne pour les extrémistes de tous bords et une aubaine lucrative pour les faiseurs d'argent mais sûrement un constat d'échec et de désespoir pour la quasi-totalité de cette communauté » (Pitte, 1997). Alors qu'une conseillère municipale reprend : « A Paris, cela fait des années que l'on feint d'ignorer ce phénomène. Ma position a toujours été très claire : je suis hostile d'une façon générale au communautarisme, a fortiori s'il y a risque de ghetto ». L'espace devient le recours systématique qui fonde la dénonciation du repli sur soi.

Un des détracteurs les plus acharnés du quartier du Marais, est l'essayiste François Decouvoux du Buysson. Co-fondateur de l'Observatoire du communautarisme et directeur d'un site satirique, *Le Perroquet Libéré*, ouvertement engagé contre l'équipe municipale en place, il mène une campagne médiatique appuyée contre toute forme d'expression ou de revendication homosexuelle, qu'il assimile à du communautarisme. Dans *Les khmers roses* (2003), il s'attaque de manière extrêmement violente à toutes formes d'organisation associative, commerciale ou militante gay. Il fustige « le Marais en tant que ghetto homosexuel » (p. 106) qu'il va jusqu'à comparer à la réalisation spatiale d'une idéologie totalitaire « Toute idéologie prétend vouloir bâtir un monde meilleur sur les ruines de l'ancien. Cette création mythologique doit s'ancrer dans un territoire qui sera proposé comme un havre pour l'ensemble des opprimés rassemblés par la cause, comme jadis l'Union soviétique avait été élevée par les communistes au rang de patrie des travailleurs. En France, l'idéologie homosexuelle

⁵ L'offensive anti-communautariste est à replacer dans ce qu'Eric Fassin nomme la « rhétorique française de l'Amérique ». L'épouvantail américain servant systématiquement de contre modèle.

attribue cette fonction au quartier parisien du Marais, dans le cœur historique de la capitale. L'émergence de cette enclave gay qui s'étend sur quelques rues permet ainsi d'entrevoir en quoi consiste l'alternative proposée par les khmers roses à la « société hétéro-normée » qu'ils exècrent » (p. 104). Cette rhétorique construite sur des amalgames entre spécialisation commerciale et totalitarisme recueille cependant une certaine audience notamment dans les médias où il est régulièrement cité ou invité.

En effet, la presse se fait régulièrement l'écho de ces discours alarmistes. Ainsi *le Point* titrait « Homosexuels – la tentation du ghetto » (27/04/1996, n°1232), évoquant « la tentation d'un repli sur soi ». *L'Express*, appelait à « s'interroger sur le sens de la culture gay. Faut-il voir d'un bon œil cette folie hypermoderne qui consiste à créer un ghetto culturel ? Faut-il approuver un projet qui participe à la négation de la fonction de création, car d'enfermement et non de dialogue, de cloisonnement et non d'ouverture sur le monde ? »⁶.

Le quartier du Marais jouit donc d'une image négative en tant que quartier gay assimilé à un espace de repli sur soi.

- Intériorisation du point de vue dominant et critique de l'exploitation commerciale

Le sentiment anti-communautaire transcende d'ailleurs les frontières entre hétérosexuels et homosexuels, puisque le terme de ghetto a été employé, à propos du Marais, par des auteurs ou des militants gays. Ainsi, Charles Myara, l'un des organisateurs de la *Gay Pride*, regrettait en 1999, qu'« après avoir combattu les préjugés dont ils étaient victimes, les homos se sont enfermés eux-mêmes. Les bars gais ont fleuri dans le 4^e arrondissement, suivis d'une kyrielle de boutiques. Les homos ont créé leur propre ghetto » (Sibalis, 2003). De même, F. Martel (2000, p. 299) s'interroge : « Bonheur rimerait-il désormais avec ghetto ? Puisque l'histoire immédiate veut que le Marais devienne un quartier gai, tout concourt à le rendre encore plus homosexuel. Dans les années 1980 apparaît une frange symbolique, certes marginale, d'homosexuels qui portent un « uniforme gai » (cuir, moustache...) et qui sont devenus des « citoyens gais » : ils prennent le petit déjeuner en écoutant *Fréquence Gaie*, vont travailler dans un établissement gai (plus d'une centaine à Paris), s'informent en lisant *Gai Pied Hebdo*, dînent dans un restaurant homosexuel du Marais, puis dansent, jusqu'au matin, dans une discothèque gaie. Pour certains, l'heure est au mode de vie en circuit fermé renvoyant aux homosexuels des images figées de leur identité, avec une temporalité propre, celle de la communauté et non plus celle, si l'on peut dire, de la chronologie nationale ». L'utilisation par les gays du terme ghetto peut sembler paradoxale.

Elle ne l'est pas dans la mesure où le terme ghetto était déjà employé dans les années 1970 pour désigner les lieux commerciaux. Ces lieux (bars, restaurants, clubs) à l'accès limité tant par la bonne volonté du portier (ces établissements de nuit n'étaient pas ouverts sur la rue, ils disposaient d'une sonnette et d'un judas visant à en filtrer l'accès) que par l'argent (ces lieux pratiquaient des tarifs qui en limitaient l'accès et drainaient prostitution et trafics divers). Le terme *ghetto* était donc employé comme critique d'une exploitation économique et comme critique d'une marginalisation sociale. T. Madesclaire écrivait dans *Illico* (1995) à ce propos « le ghetto agit comme une métaphore géographique de la condition des gais ». Or il s'agit d'une métaphore pour dénoncer un rapport socio-économique – à savoir faire des rencontres de

⁶ « Gare au ghetto gay ! », *L'Express*, 19/06/1997.

partenaires et développer un réseau de sociabilité dans un espace marchand – contraint par une société hétéronormative. Ce terme est un outil de critique sociale qui permet de repenser les dispositifs théoriques et pratiques de la domination sexuelle, à savoir la hiérarchie des sexualités. Cette hiérarchie est pensée comme naturelle et universelle. Sa puissance réside, « comme toute idéologie totalisante, [dans le fait qu'elle] empêche précisément de penser en dehors des cadres de pensée qu'il institue a priori, point de vue sur le monde, mais point aveugle de ce point de vue » (Tin, 2003).

Ces deux dimensions se retrouvent dans les représentations de gays et de lesbiennes sur le quartier. Beaucoup souhaitent se démarquer de l'image jugée négative et caricaturale du quartier. Ainsi Serge affirme à propos du Marais : « on y retrouve toutes les caricatures. Un vrai ghetto ». Même discours de la part d'Antoine, « j'ai peut être moi même un "à priori" sur le milieu gay du Marais. Bien que sûrement très sympa, je n'ai pas envie d'être dans un ghetto rempli de personnes dont certaines seraient la caricature vivante de ce que les gens en général pensent des gays. Mais il m'est plusieurs fois arrivé d'être tenté d'y entrer par curiosité ». La peur d'être assimilée à une image négative souvent véhiculée par les médias est récurrente. On retrouve le même soucis de se démarquer, lors de la *Gay Pride*, accusée de donner « une mauvaise image » de l'homosexualité⁷. Une des conséquences de ce phénomène est la mention « hors ghetto » dans les petites annonces ou sur les profils des sites de rencontre. Enfin, certains reprochent aux commerçants gays de profiter de leur situation pour pratiquer des tarifs prohibitifs. Simon remarque ainsi à propos du quartier « c'est très cher ». De même Gilles reproche « C'est vraiment trop cher ! Le milieu gay, c'est un milieu à fric dont les commerçants profitent ».

Le discours des gays sur le quartier du Marais est donc loin d'être unanime et consensuel. Pour autant ce que ces représentations communes n'interrogent pas, c'est le sens de cet espace.

Le Marais gay, un espace de liberté

Interroger le sens que peut revêtir pour certains le quartier permet de mieux en comprendre la pérennité et surtout la nécessité. En effet, on ne peut comprendre l'existence de lieux de sociabilité gay, et à fortiori de quartier, hors du contexte social et culturel de l'homosexualité en France (encadré 7.1).

Encadré 7.1 Une société où l'hétérosexualité est la norme ou « la contrainte à l'hétérosexualité »

La sexualité, loin de constituer une question qui relève exclusivement du choix individuel, de l'intime et de la sphère privée, est une question éminemment sociale et politique. En effet, comme le souligne E. Fassin (2006, 168), « on voit bien comment les questions minoritaires, raciales et tout particulièrement sexuelles, jouent un rôle décisif : elles sont le révélateur de la démocratie. Là se joue la critique radicalisée de tout fondement naturel, c'est-à-dire pré-politique, de l'ordre social, qui est politique de part en part ».

Or l'ordre social est fondé sur ce qu'Adrienne Rich nomme « la contrainte à l'hétérosexualité ». D'autres chercheurs utilisent le terme d'hétérosexisme ou d'hétéronormativité. Ce dernier terme

⁷ Ce phénomène est concomitant de l'émergence de codes virils chez les gays, notamment le mouvement des *clones* – hommes moustachus avec des blousons en cuir surjouant la virilité – dans les années 1980 ou celui des *queen gym* au corps bodybuildé dans les années 1990. La figure traditionnelle de *la folle* devenant un modèle repoussoir (Le Tallec, 2008).

est un outil de critique sociale qui permet de repenser les dispositifs théoriques et pratiques de la domination sexuelle, à savoir la hiérarchie des sexualités. Cette hiérarchie est pensée comme naturelle et universelle. Sa puissance réside, « comme toute idéologie totalisante, [dans le fait qu'elle] empêche précisément de penser en dehors des cadres de pensée qu'il institue a priori, point de vue sur le monde, mais point aveugle de ce point de vue » (Tin, 2003).

Ce terme met en évidence une double dimension du rejet de l'homosexualité : la dimension individuelle (l'homophobie) et la dimension collective (l'idéologie qui promeut la hiérarchie des sexualités et qui aboutit à des discriminations).

Le coût et les effets sociaux de cette idéologie ne doivent pas être sous-estimés. « Dans la culture hétérosexiste issue de la société bourgeoise du XIX^e siècle, la double injonction à la conjugalité et à la parentalité constitue un système de pensée horizontale et verticale rigoureusement articulé, véritable quadrillage de l'espace social, qui laisse dans ses marges ainsi stigmatisées [...] tous ceux qui donnent en somme le sentiment de ne pas ratifier l'ordre social du couple et de la filiation symboliquement reconnus, et qui apparaissent dès lors comme un ferment de contestation sociale et de désordre écologique. [...] De la sorte, l'hétérosexisme apparaît comme une police des mœurs, destinée à rappeler à l'ordre symbolique les individus de toutes sortes, quelle que soit leur orientation sexuelle, qu'ils se situent ou non à l'intérieur du cadre défini » (Tin, 2003).

- Un espace de liberté

Laure Charpentier évoque dans ses mémoires un bar qu'elle fréquentait dans sa jeunesse à Paris. « Le bar nommé *Entre nous* portait bien son nom, et nous nous y retrouvions liées, soudées par les mêmes notions de rejet, d'opprobre et de péché. Des maudites, nous étions bel et bien des maudites. [...] A cette époque, je fréquentais également les bars d'homosexuels. C'est sans doute en ces lieux où j'ai noué les amitiés les plus émouvantes qui ont jalonné mon chemin de vie. Nous nous sentions à la fois frères et amis, complices d'un même secret qui nous mettait hors circuit »⁸. On retrouve des témoignages similaires dans d'autres romans (de Nina Bouraoui à Guillaume Dustan), mais aussi dans les témoignages recueillis dans la presse spécialisée ou lors des entretiens. C'est donc en réaction aux sentiments d'exclusion et de rejet que doivent se comprendre l'appropriation d'espaces et la création de lieux.

Le Marais est donc perçu par beaucoup de gays et de lesbiennes comme un espace de liberté et un champ des possibles ce qu'aucun autre espace ne permettrait⁹. Cette liberté est à la fois une liberté de parole par rapport à sa vie privée et une liberté de comportement. Ainsi certains oseront tenir la main de leur partenaire publiquement dans le quartier du Marais, ce qu'ils n'osent pas toujours faire dans le quartier où ils résident. Jean remarque : « le Marais, bien que je ne le fréquente pas assidûment, n'en représente pas moins, à mon avis, un lieu de liberté, quasiment le seul lieu que je connaisse en France où deux garçons peuvent se tenir par la main et s'embrasser sans encourir les foudres des "braves gens", pour paraphraser Brassens ». Etienne avoue quant à lui que c'est un espace « où il se sent totalement à l'aise, contrairement à son boulot où il fait attention à ce qu'il dit et contrôle son apparence pour ne pas s'attirer d'ennuis de la part de son patron qui est homophobe ». De même Annie souligne qu'elle « aime bien aller de temps en temps dans un bar pour partager un langage et une expérience communs. C'est [sa] bouffée d'oxygène » dans un quotidien où l'hétérosexualité est la norme (elle

⁸ CHARPENTIER L., *Père, impair et passe*, Paris, Denoël, 1998, p. 203.

⁹ Il ne s'agit pas ici de valider ou pas cette représentation, mais d'en rendre compte.

évoque les conversations des collègues à propos de leur conjoint, de leurs enfants, de leur belle-famille, mais aussi les photos sur les bureaux), mais pas sa norme.

- Un espace pour s'émanciper et s'assumer

Les lieux gays et lesbiens ont donc une fonction primordiale qui permet à chacun de s'assumer et de se construire. Cette construction est d'autant plus essentielle que les modèles d'identification ne sont pas ou peu disponibles via la famille, l'école, la littérature ou le cinéma. La socialisation et l'apprentissage se fait donc sur le tard et en dehors de la famille. C'est une espèce de bricolage que chacun mène au mieux. « Etre avec d'autres homosexuels permet de se voir soi-même en eux. Cela permet de partager et d'interpréter sa propre existence. [...] Les réseaux d'amis sont, avec les associations ou les pubs et les bars, l'une des institutions les plus importantes de la vie homosexuelle. C'est seulement dans ce cadre qu'il est possible de développer une identité plus concrète et plus positive en tant qu'homosexuel » (Bech, 1997, pp. 116-117). Les lieux permettent de s'éprouver, ce qui fait parfois gagner du temps dans le processus d'acceptation de soi.

Les travaux de G. Herdt et A. Boxer sur Chicago ont montré comment la visibilité collective, par le biais notamment des lieux commerciaux, permettait aux jeunes homosexuels de s'accepter et de s'assumer de plus en plus tôt (Boxer, Herdt, 1997). Même si les associations ou les établissements gays et lesbiens ne sont pas systématiquement la panacée, ils constituent pour beaucoup une étape fondatrice. Le quartier du Marais offre donc un contexte dans lequel peut se découvrir et s'assumer l'homosexualité. C'est essentiellement vrai pour les plus jeunes, les banlieusards, les provinciaux et les gays nouvellement installés à Paris. Gilles note à propos du Marais que c'est un espace où « pouvoir s'assumer pleinement. Et parfois pour nombre des gens qui le fréquentent, le seul lieu où ils se sent à l'aise de le faire ». Stéphane, « il permet pour chacun de se retrouver et de construire à partir de là, que ça soit son chemin pour la nuit ou pour la vie ». Pierre enfin note : « on en a besoin pour s'identifier, rencontrer des gens comme nous. Dans ce genre de lieu, on peut s'extérioriser. On se sent mieux ».

Le Marais peut être un espace d'expérimentation qui permet de prendre confiance en soi. Il offre « la possibilité pour certain de ce sentir plus à l'aise et de commencer à bien vivre leur homosexualité dans un environnement protégé ; avant d'assumer en tout lieu ». Ainsi, Farid (22 ans, vit à Saint-Denis) : « retour chez mes parents, je me change : tee-shirt moulant et mes rangeos achetés aux puces... J'enfile un sweat par dessus ; ici, je peux pas m'habiller homo, ça passe pas... Je débarque dans le Marais, fourre mon sweat dans mon sac et m'installe dans un bar plutôt sympa. [...] Je pense aux mecs de ma cité, s'ils me voyaient là... Eux qui me disent à chaque fois : " Qu'est-ce que tu fous, on te voit jamais avec des meufs ! " »¹⁰.

Le quartier ne détermine pas les usages qui en sont faits. Et c'est son existence même qui est symboliquement et socialement importante. Ce que Régis résume par la formule : « Je ne vois pas pourquoi on y collerait une étiquette négative : on en a tous besoin. On n'est pas obligé de vivre dedans mais c'est bien qu'on l'ait ». Loin de l'image du ghetto, le Marais gay peut être envisagé comme un espace de liberté et d'émancipation. « L'identité d'un espace n'existe pas *sui generis* mais est construite, collectivement, par les acteurs d'une société donnée, qui peuvent avoir ensuite tendance

¹⁰ *Têtu*, n° 21, février 1998, p. 74.

à la naturaliser dans leur usage, à en faire une essence immuable, quitte à déformer, par exemple ce que la science historique peut dire de l'origine et du développement d'un espace » (Lussault, 2003). C'est donc aussi les représentations et le langage, produits par les usagers et les non usagers de ces espaces, qui constituent l'identité des quartiers. Aussi apparaît-il nécessaire de confronter ces représentations avec la topographie de ces espaces et avec les pratiques sociales qui s'y déploient.

2. Un quartier de spécialisation commerciale qui assume un rôle de vitrine

Le quartier du Marais, offre de nombreuses similitudes avec d'autres quartiers des grandes métropoles occidentales. Le quartier Castro à San Francisco, Greenwich Village à New York, le Village à Montréal ou Chueca à Madrid, sont autant de noms renvoyant à des quartiers dont la première vertu est d'être extrêmement attractive sur le plan touristique et de symboliser l'adhésion aux valeurs de la démocratie sexuelle (Fassin, 2006). Toutes les grandes villes occidentales disposent d'un quartier où se concentre des établissements gays de sociabilité (bars, restaurants, clubs) et de sexualité (saunas, sex-clubs, sex-shops) auxquels s'ajoutent des boutiques spécialisées (librairies) et des boutiques branchées (boutique de mode, de décoration, coiffeurs). La principale caractéristique du Marais réside donc dans la concentration de ces établissements.

Une concentration commerciale à l'échelle parisienne

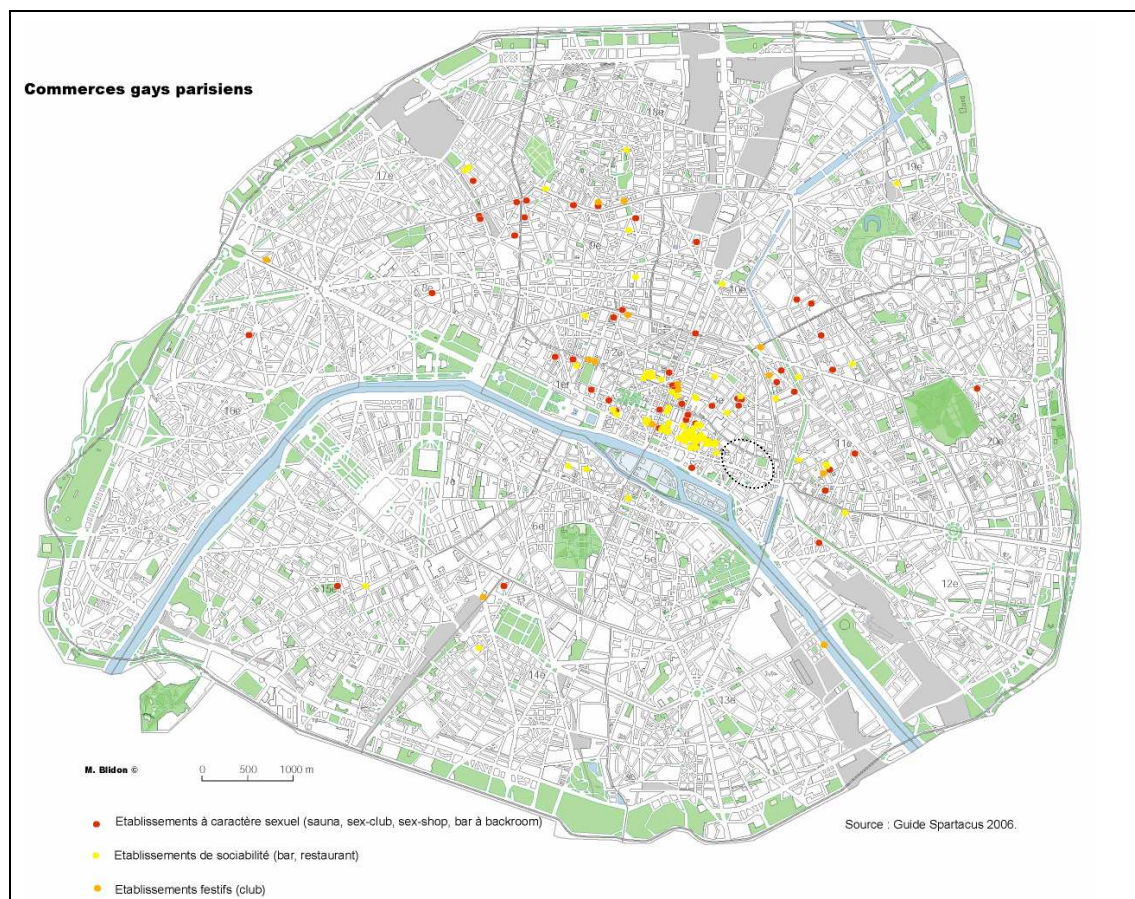
Le quartier gay du Marais s'étend des Halles à la rue du Turenne et de la rue de Rivoli au quartier Montorgueil (figure 7.5). Cet espace, très dense autour de la rue des Lombards et de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, regroupe plus d'une centaine d'établissements de sociabilité (bars, restaurants) auxquels s'ajoutent une cinquantaine de boutiques diverses (tableau 7.1). C'est donc bien la concentration d'établissements commerciaux, c'est-à-dire la spécialisation commerciale, qui constitue l'identité du quartier.

Tableau 7.1 Répartition des établissements adhérents au SNEG à Paris

	entreprises adhérentes	bars gays	restaurants gays	clubs	Boutiques diverses
Paris	468	88	99	17	84
Marais	252 (soit 54%)	52 (soit 59%)	69 (soit 70%)	11 (soit 65%)	52 (soit 62%)

Source : Syndicat National des Entreprises Gaiés (SNEG) pour l'année 2003

Figure 7.5 La répartition des établissements gays à Paris



Le quartier du Marais n'est pas le seul quartier de Paris à accueillir des établissements gays, mais c'est celui qui en accueille le plus. Cette concentration commerciale en fait une vitrine importante à la fois en terme de visibilité et de médiatisation. Pour autant, cette concentration n'est pas un phénomène radicalement nouveau sur le plan historique. Elle correspond à un glissement.

Une concentration progressive suivant une logique de spécialisation commerciale

Le premier établissement gay dans le Marais est le bar *Le Village*. Il ouvre en décembre 1978, rue du Plâtre. Pourquoi cet emplacement ? La réponse est à la conjonction d'un aléa et de facteurs objectifs. Quartier classé et protégé par la loi Malraux (1962), le quartier du Marais est encore insalubre, populaire, voire mal famé à la nuit tombée. Il est peu attractif en dehors des hôtels particuliers récemment réhabilités qui laissent entrevoir tout le potentiel architectural du quartier, les loyers y sont modestes, le moment est propice pour investir sans prendre trop de risque. A proximité, quelques signes de renouveau : le Centre Beaubourg vient d'être inauguré en 1977, le forum des Halles a ouvert ses portes, le quartier se pare des attributs de la modernité. Enfin, la présence du RER, des métros et des bus à proximité, en fait un

espace central beaucoup plus accessible que la rue Sainte-Anne où se concentrait les établissements gay de nuit. L'opportunité qui s'est présentée à Joël Leroux et à son associé, sous la forme d'un bar de quartier à reprendre, a enclenché le processus de spécialisation commerciale. Fondé sur le modèle des bars de New York et d'Amsterdam, *Le Village* se caractérise par des prix modérés (les bières sont dix fois moins chères que dans les établissements de la rue Sainte-Anne), une ouverture dès l'après-midi et un accès sur la rue permettant l'usage de la terrasse. L'établissement, trop petit, ne peut faire face à la demande. Le succès est tel qu'en l'espace de quelques années, les ouvertures se multiplient, supplantant la moribonde rue Sainte-Anne. *Le 10 du Perche* ouvre un an après. Joël crée rapidement sa propre concurrence en ouvrant à proximité un second établissement, *Le Duplex*. Suivrons *Le Central* fin 1980, *le Piano Zinc* et le *Coffee Shop* en 1981, *Le Swing* en 1983...

La concentration d'établissements gays dans le Marais est donc le fruit d'une dynamique commerciale, pérennisée par chaque nouvelle ouverture qui en retour a la garantie d'un certain niveau de fréquentation¹¹. A la question du choix de localisation de son établissement, un patron m'a répondu : « les principaux bars gays qui marchent sont dans le Marais. Tous les homos viennent dans le Marais. Même s'ils vont rue Keller, ils restent 5 min, mais après ils reviennent ici pour passer la nuit, parce qu'on s'amuse plus dans le Marais ». Le regroupement des commerces gays de sociabilité correspond donc à une logique classique de spécialisation commerciale. Comme aime à le répéter Bernard Bousset, patron de plusieurs établissements dans le Marais, « où s'installer quand on est gay ? A côté d'un autre commerce gay. C'est comme les marchands de chaussures, ils s'installent à côté d'autres marchands de chaussures »¹². Le commerce spécialisé fonctionne souvent par synergie, par agrégation et par diffusion spatiale¹³. En cela, les établissements gays ne dérogent pas à la règle.

Ce mouvement de commercialisation de la sociabilité gay est ancien. A New York, à la fin du XIX^e siècle, « un vaste monde gay », localisé dans le Bowery, fait de bals travestis, d'établissement de bains, de restaurants, de bars, était visible et attirait des milliers d'hommes (Chauncey, 1994). Cette même effervescence, dans des proportions variables, existait à Paris, Londres ou Berlin (Tamagne, 2000). Au début du XX^e siècle, le quartier Montmartre attire homosexuels et artistes dans les lieux festifs dont la presse se fait largement l'écho. Parallèlement, dans d'autres arrondissements, des bars, des bals, des salons de massage ou des bains, accueillent de nombreux homosexuels. Sur 110 établissements de sociabilité parisiens, recensés entre 1870 et 1918 à partir des archives judiciaires, 18 se trouvent dans le 2^e arrondissement et 29 dans le 9^e, contre 12 dans le 18^e (Revenin, 2005). Ce réseau commercial de sociabilité s'est structuré de façon précoce dans le Paris d'avant Haussmann (Sibalis, 2001).

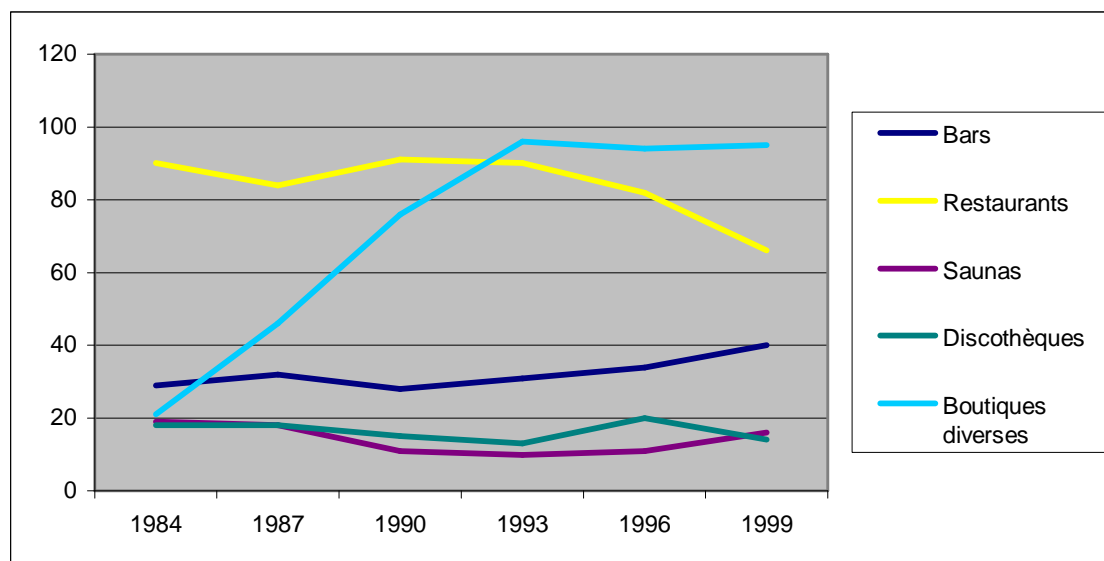
¹¹ Il est moins risqué pour un investisseur de s'implanter dans un quartier dynamique que d'essayer d'initier cette dynamique commerciale.

¹² « Le gay Paris : enquête au cœur de la communauté homosexuelle », *Le droit de savoir*, TF1, 17/11/1997.

« Le village des homos en toute liberté », *La vie à l'endroit*, France 2, 27/10/1998.

« L'homosexualité à visage découvert », *Zone interdite*, M6, 22/11/1998.

¹³ La diffusion est un processus de propagation d'objets spatiaux, en l'occurrence ici de commerces. Cette diffusion se fait par contact (je m'installe à côté d'un bar gay : voir la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie) ou par expansion (je m'installe à proximité : comme la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie est très attractive, les baux commerciaux y sont chers, les établissements s'ouvrent donc de plus en plus loin).

Figure 7.6 Evolution des établissements gays parisiens entre 1984 et 2000

Source : *Guide Gai Pied (1984-2000)*, dépôt légal à la BNF.

Cette spécialisation commerciale n'est donc pas nouvelle, la nouveauté réside dans l'utilisation commerciale d'une identité gay qui répond à une forte segmentation du marché au cours des années 1990. A un réseau ancien et mouvant d'établissements de sociabilité gay, s'est ajouté dans les années 90 toute une série de boutiques (de mode, de design, de service à la personne, de soin) revendiquant plus ou moins explicitement une appartenance ou une affiliation gay (figure 7.6). Cette diversification commerciale a conduit à augmenter fortement le nombre d'établissements gays et à donner une image d'explosion commerciale. Or le but de ces établissements n'est pas la recherche d'un entre soi ou un acte militant, mais une recherche de profits. Profits d'autant plus attendus que les gays sont perçus comme des prescripteurs de tendance, des hommes solvables (les DINK, *Double Income No Kids*) et dépensiers (encadré 7.2).

Encadré 7.2 Extrait de la plaquette du salon *rainbow attitude 2003*¹⁴

« Toujours plus courtisée, la majorité de la population homosexuelle souhaite le "droit à l'indifférence". Mais elle aspire aussi à une reconnaissance "gay-friendly", y compris sur le marché économique ». « Tous profils confondus, la population gay, lesbienne, bi et trans :

- ▶ Compte une plus forte représentation de professions libérales, de cadres, et d'artistes.
- ▶ A un revenu moyen d'au moins 23 000 euros (150 KF) par personne.
- ▶ Un quart possède une carte bancaire Visa Premier ou American Express Gold.
- ▶ 1/3 sont des DINKS (Double Income No Kids) qui vivent en couple avec un double revenu et sans enfant.
- ▶ Est très majoritairement attachée aux valeurs traditionnelles (famille, amitié, insertion par le travail).

¹⁴ Cette plaquette ne comporte pas d'indication méthodologique sur la façon dont sont obtenues ces statistiques.

► Est identifiée comme un précurseur de tendances par le grand public et attire des gay friendly toujours plus nombreux ». « Précurseurs de tendances identifiés, ils sont aussi un remarquable "terrain d'expériences marketing" : si un produit passe le "test gay" avec succès, le grand public suivra ».

La construction du quartier en tant que quartier gay est donc étroitement liée à cette dynamique commerciale qui la sous-tend, dynamique dont les médias se sont abondamment faits l'écho depuis les années 1990. E. Redoutey analyse cette visibilité selon un modèle conique dont le Marais constituerait le centre, c'est-à-dire la partie la plus visible. « Comme à la pointe de l'iceberg, la concentration des établissements du quartier du Marais joue un rôle de centralité, où les homosexuels identitaires marquent une forme de suprématie sur les commerces et l'animation de quelques rues également prisées par les touristes. Lieux de sociabilité ouverts à tous, vitrine valorisante et festive du monde gay, bars et boutiques se répondent visuellement : installés dans un contexte de proximité, ils jalonnent un territoire de survisibilité. A un second niveau, la quarantaine d'établissements abritant des rencontres sexuelles occupent une aire plus vaste du cœur de parisien. [...] Enfin, la diversité des espaces publics fréquentés par des initiés, très conjoncturels (selon les années) ou micro-conjoncturels (selon les heures du jour et de la nuit), dessine une palette de décors urbains propices à l'investissement sexuel. Cette occupation mouvante, discrète et autocontrôlée, a pour caractéristique d'être invisible, clandestine ou insoupçonnable alors même qu'elle investit des lieux très fréquentés ou très en vue » (Redoutey, 2003, p. 60).

Le Marais, en tant que quartier gay, assure ainsi un rôle de vitrine. « L'homosexualité "acceptable" trouverait ainsi à Paris, dans les rues du Marais, une vitrine appréciée et valorisée, en détournant les regards d'une homosexualité souterraine et dépréciée dont l'expression diffuse occuperait des replis sombre de la ville. Le Marais fonctionnerait alors comme un espace d'existence sociale visible et donc contrôlable » (Redoutey, 2003, p. 63). Faut-il voir dans cette visibilité la marque d'un certain communautarisme ? Comme le rappelle P. Mangeot : « l'anti-communautarisme, qui met en garde contre le risque sécessionniste et l'institution d'une différence, aurait pourtant tout lieu d'être rassuré par le développement de quartiers gais : la convivialité homosexuelle, longtemps reléguée dans des lieux invisibles, s'est enfin ouverte pour entrer en interaction avec l'espace urbain. Ceux qui s'en offusquent disent, avant tout autre chose, leur sentiment trouble d'être dépossédés de lieux qu'ils croyaient leurs, exclusivement leurs » (2003, p. 100).

Pour autant cette concentration et cette visibilité s'avèrent relatives.

3. Une concentration à relativiser

Présenté comme clos, exclusif et excluant, le Marais gay ne correspond pas à l'image très positive que les Parisiens ou les touristes ont de ce quartier. Ce décalage est lié au fait que l'image de « quartier gay » masque la diversité et de la pluralité de cet espace, lisibles à la fois dans la topographie, les temporalités et les usages de ce quartier.

Une diversité qui se lie dans la topographie et les cohabitations

L'histoire du quartier permet de mieux comprendre les juxtapositions de différents groupes sociaux ou culturels dont la présence marque encore le quartier.

Au Moyen Âge, la communauté juive se divise en deux. Les plus aisés résidaient dans l'actuel quartier de Beaubourg alors que tailleurs ou les prêteurs sur gages, s'installaient plutôt dans le Marais, rue des Ecouffes ou rue Ferdinand-Duval, qui s'appelait alors rue des Juifs. Des immigrants d'Europe de l'Est, à la fin XIX^e-début XX^e siècle, se sont installés dans ce quartier ainsi que dans le 11^e ou à Belleville. Un clivage s'opéra alors entre espace des commerces et espace résidentiel ; le Marais tendant à concentrer les commerces ce qui lui vaut le nom de « quartier juif » ou de Pletzl, la « petite place » en yiddish (Green, 1985).

De cette histoire, il subsiste la présence de synagogues, de commerces de bouche ou de commerces religieux dont les éléments les plus visibles et les plus emblématiques sont la rue des Rosiers et les rues avoisinantes.

À la fin du XIX^e siècle, quand le Marais est investi par les entreprises, de nombreux hôtels particuliers sont alors transformés en entrepôts et ateliers. Cet espace accueille la plus ancienne et la plus discrète communauté chinoise de Paris dès la Première Guerre mondiale.

La présence de cette communauté est très marquée dans le Nord du Marais (rue au Maire, rue du Temple) où survit la tradition du commerce de gros (bijouterie, maroquinerie, confection). Contrairement aux idées reçues qui font du XIII^e arrondissement le quartier chinois de Paris, alors que le quartier des Olympiades accueillent majoritairement des personnes issues de la diaspora chinoise originaires de la Péninsule indochinoise, c'est dans le quartier du Marais que ce déroule le défilé du nouvel an chinois et que se situe l'« Église chinoise de Paris » (Guillon, 1986).

La mise en place de la loi Malraux qui a permis la sauvegarde et la réhabilitation du Marais a conduit à un processus de gentrification¹⁵ du quartier qui s'est traduit par une implantation de restaurants, de galeries et de boutiques s'adressant à une clientèle aisée. Ces commerces, en position centrale¹⁶, ont pour caractéristique d'être ouverts le dimanche ce qui attire de nombreux badauds en quête d'animation.

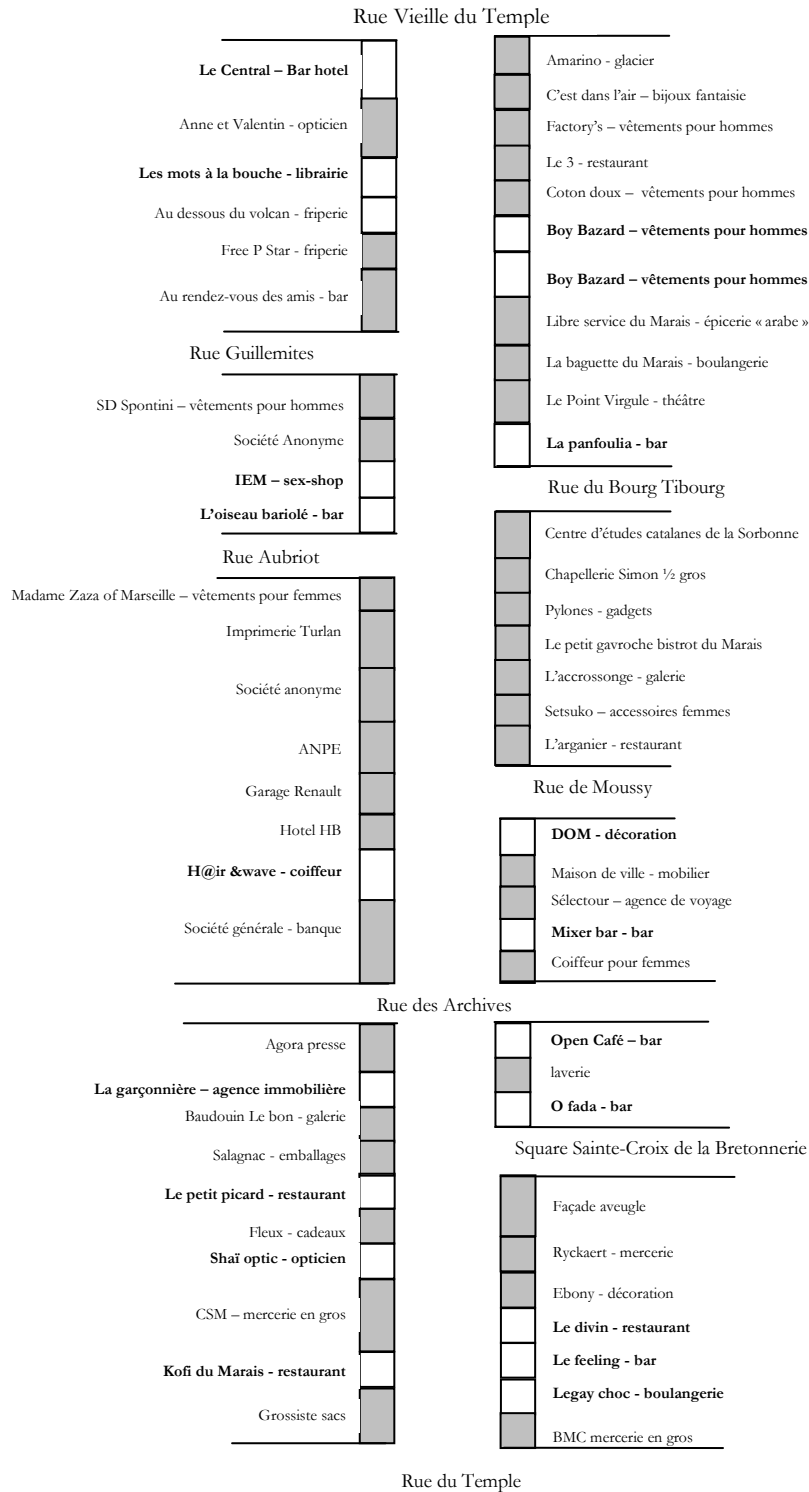
La rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, présentée comme l'axe principal du Marais gay et comme la rue offrant la plus forte concentration d'établissements gays de Paris, abrite moins d'un tiers de commerces gays (figure 7.7) ; reflétant ainsi la mixité et la diversité du quartier. À la vision figée du Marais gay, peuvent s'ajouter et se juxtaposer d'autres communautés et d'autres spécialisations commerciales qui font tout l'attrait et le charme du quartier qui est avant tout perçu par les usagers comme un quartier

¹⁵ Ce terme anglais désigne « l'investissement d'espaces urbains dégradés par des populations de niveau socio-économique élevé, souvent en relation avec la réhabilitation des quartiers centraux ou péricentraux au bâti ancien » (dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, 2003). Voir notamment Clerval, 2007a et Djirikian, 2004.

¹⁶ Le Marais jouxte les Halles, point de convergence des transports urbains (métro, bus, RER), ce qui draine dans le quartier à la fois des Parisiens mais aussi des banlieusards auxquels viennent s'ajouter les touristes en quête de belles pierres (place des Vosges, hôtels particuliers), de pittoresque (les fallafels de la rue des Rosiers, les terrasses de la place du marché Sainte-Catherine ou de la place du Bourg-Tibourg) et de musées (Musée Carnavalet, Beaubourg, Musée Picasso, Maison de Victor Hugo, Maison de la photographie).

historique, à l'architecture exceptionnelle, cosmopolite et pittoresque où il fait bon flâner.

Figure 7.7 Au-delà des clichés, la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (situation au 09/02/2006)

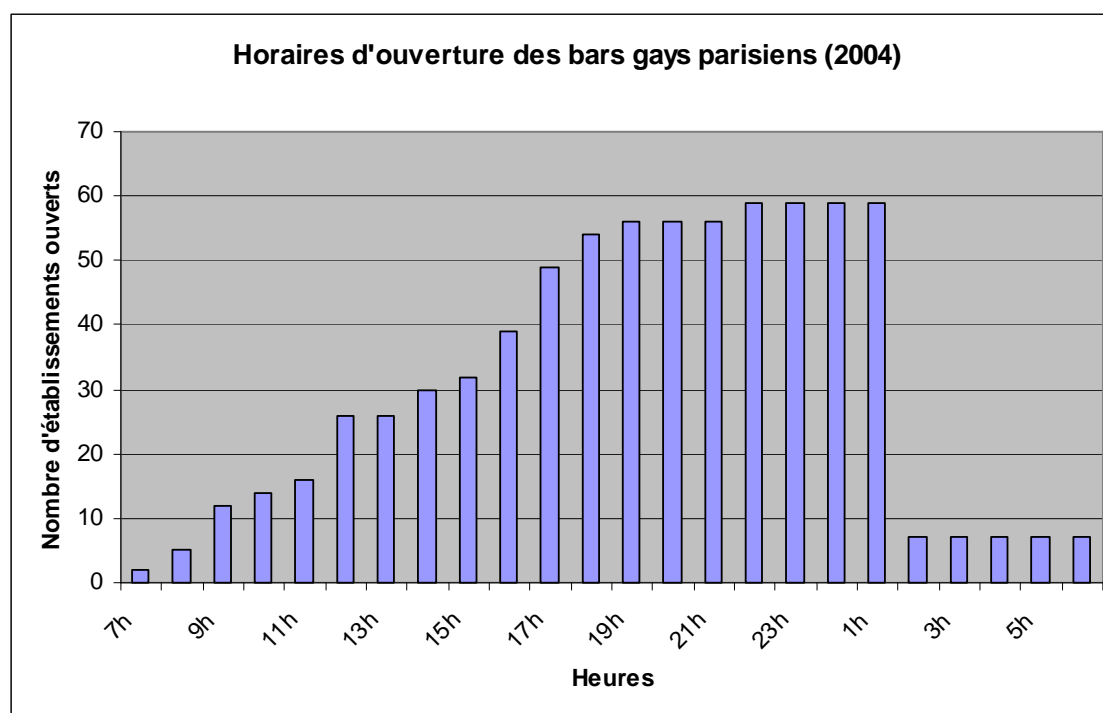


En blanc, les établissements gays. En gris, les autres.

Un quartier avec différentes temporalités

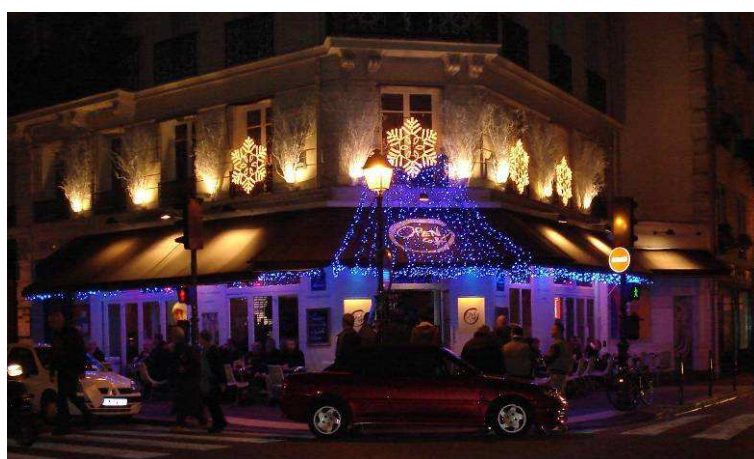
Ce rapide panorama historique permet d'entrevoir la juxtaposition des usages du quartier ; usages qui diffèrent selon les résidents, les travailleurs ou les flâneurs. Cette diversité se traduit par des temporalités extrêmement différentes sans lesquelles on ne peut comprendre cet espace et les conflits qui s'y jouent. Pour revenir sur l'exemple des établissements gays, la plupart sont fermés le matin et ne bénéficient pas de l'autorisation de fonctionner la nuit (c'est-à-dire au-delà de deux heures, figure 7.8). De la même façon que de nombreuses boutiques juives sont fermées le samedi, de nombreux bars gays sont fermés la nuit et le matin (figure 7.9). Le quartier vit donc à la fois au rythme des heures de la journée, mais aussi à celui des jours de la semaine (le week-end étant plus propice aux ballades en famille et aux sorties nocturnes) et des saisons (les beaux jours rendent les terrasses très convoitées et marquent le retour en masse des touristes).

Figure 7.8 Une sociabilité de fin d'après-midi et de début de soirée



Le quartier du Marais est donc un espace convoité et complexe, fruit d'une histoire urbaine longue qui a vu se juxtaposer, de manière pacifiée ou conflictuelle, des groupes très différents, dont la présence est plus ou moins stigmatisée selon les contextes politiques. Ceux-ci cohabitent avec les derniers résidents d'un Paris populaire que les chantes de la nostalgie célèbrent et idéalisent, les locataires des HLM avec les gentrificateurs, les responsables de petits commerces ou de boutiques de gros en bijouterie et en maroquinerie avec les restaurants gays branchés ou les vendeurs de falafels, des touristes, des provinciaux, des banlieusards avec des habitants d'autres arrondissements qu'ils soient gays ou hétérosexuels, hommes ou femme, avec ou sans enfants, jeunes ou vieux.

Figures 7.9 Le temps change les visages et les usages de la rue



L'Open café
(Cliché © M. Blidon, C.
02/12/2006 à 00h12)



Le 49
(Cliché © M. Blidon,
26/07/2006 à 13h53)



L'Adonis café
(Cliché © M. Blidon,
07/04/2004 à 12h30)

Clichés 2006 © M. Blidon

Des usages non exclusifs des lieux

La concentration d'établissements gays dans le quartier du Marais n'a pas pour corollaire une installation résidentielle systématique des usagers, d'une part parce que tous ne le souhaitent pas et surtout parce que tous n'en ont pas les moyens (le prix du foncier étant parmi les plus élevés de Paris du fait d'une très faible disponibilité de logements). Aucune donnée résidentielle n'est disponible conformément aux recommandations de la CNIL, par contre si l'on observe la répartition résidentielle des abonnés du magazine *Têtu*, le 4^e arrondissement arrive en 10^e position, loin derrière le 11^e, le 18^e ou le 20^e arrondissement. La dimension identitaire du quartier est donc partielle.

Elle est d'autant plus partielle enfin que tous les gays ne le fréquentent pas. En effet, la fréquentation des établissements commerciaux n'est pas une pratique dominante parmi les gays : seulement deux personnes sur cinq déclarent fréquenter les bars gays et une sur cinq les commerces de sexualité, saunas et sex-clubs (tableau 7.2).

Tableau 7.2 Lieux de sociabilité ou de sexualité fréquentés par les répondants au sondage

Lieux fréquentés	Gays (n = 2952) France	Gays (n = 515) Paris
Les bars	41%	37%
Les clubs	32%	28%
Les restaurants	27%	28%
Les saunas, sex-clubs, bars à backroom	20%	20%
Les boutiques diverses	20%	20%
Les librairies spécialisées	24%	20%
Les salles de gym gays	3%	4%

Source : sondage national sur les parcours (Blidon/tetu.com, 2007)¹⁷

De même, un usage à un moment donné du quartier n'implique pas de toujours le fréquenter. Ainsi Marc avoue : « dès que je suis arrivé sur Paris, pour moi le Marais était le signe de la liberté, je me sentais des plus à l'aise. J'adorais ! Ce fut les lieux de rencontres, de détente. C'était le must. Mais à ce jour je n'y vais pratiquement plus jamais, c'est très rare. Ma situation a changée, puisque je suis avec mon ami depuis 11 ans. Et nous ne fréquentons plus le Marais, à part pour les boutiques, hors homo ». Le Marais constitue souvent un passage obligé pour des jeunes provinciaux ou des banlieusards. Pour autant, les usages du quartier ne sont pas figés.

¹⁷ Pour une présentation de l'enquête, voir Blidon, 2007, p. 152. Ces chiffres sont relativement comparables à ceux obtenus dans le cadre des enquêtes *presse gaie*.

Les répondants au sondage étaient issus de toute la France. Les chiffres présentés ne sont pas uniquement ceux de la population parisienne parce qu'il apparaît – d'après les patrons d'établissement interrogés et d'après le SNEG – que les établissements du Marais sont fréquentés pour plus de la moitié par des banlieusards et des provinciaux auxquels s'ajoutent des touristes étrangers.

Conclusion

Attribuer au quartier du Marais une dimension identitaire exclusive est bien une simplification qui occulte les nombreuses dimensions fonctionnelles ou temporelles qui font la richesse et la vie de cet espace. Cette approche traduit une logique de séparation et de classification. « Exciper de l'identité d'un objet spatial (quel qu'il soit) c'est entreprendre de le distinguer, au sens fort du mot, en postulant qu'il peut-être repéré et reconnu à certains signes qui d'emblée le particularisent ; on le pose alors en une place singulière dans l'ensemble constitué par la mise en série de tous les objets spatiaux » (Lussault, 2003). Ce n'est donc pas tant la densité des commerces que les effets de cette densité qui produisent de l'identité. Cette composante identitaire existe principalement à travers les représentations collectives qui en sont données, qu'elles soient politiques, médiatiques ou de l'ordre du sens commun, et l'investissement qu'en font les usagers. C'est donc l'assignation à un quartier, combinée au sentiment d'appartenance, plus ou moins fort, qui fondent le Marais gay.

Conclusion générale

Antoine Fleury, Thérèse Saint-Julien

La question posée au commencement de cette recherche était la suivante : « qu'est-ce qui fait quartier à Paris ? ». Pour y répondre, nous avons fait le choix d'introduire la réflexion par une analyse des formes de la différenciation de l'espace parisien, ces formes pouvant représenter autant de contextes pouvant favoriser l'individualisation milieux de la vie locale métropolitaine. Cette analyse a été faite en première partie du rapport qui porte successivement sur l'espace des logements, celui de la composition socio-démographique de la population et enfin, celui des centralités commerciales. Bien que présentées successivement, ces différentes dimensions de la différenciation spatiale des contextes parisiens d'une vie locale n'ont de sens que *dans leur combinaison : c'est par rapport à cette dernière* que se construisent les contextes locaux de la vie citadine parisienne et c'est sur elle que repose la première partie de cette conclusion. Cette analyse des contextes a d'une part mis en lumière la grande diversité des contextes parisiens de la vie locale métropolitaine, ceux favorables à l'émergence de lieux structurés et reconnus de la vie locale et ceux qui le sont moins, voire beaucoup moins. Cette étude des contextes n'a donc pas conclu à quelque impérieuse nécessité de délimitation de quartiers mais bien au contraire, à l'idée que la diversité des quartiers parisiens, les dynamiques de cet échelon local de la vie métropolitaine s'accrochent parfaitement bien de limites mouvantes et floues.

En effet, comme en témoigne la seconde partie, ce sont avant tout les pratiques et les représentations spatiales des acteurs – citoyens, pouvoirs publics, entreprises commerciales, etc. – qui font le quartier. Toutefois, celles-ci *ne prennent sens que dans leur articulation avec des contextes locaux*. Les études menées dans la première partie ont ainsi été validées par les enquêtes menées sur le terrain (entretiens, questionnaires, etc.). Les résultats de l'enquête réalisée sur « le quartier des habitants : représentations et attachements », dont fait état le chapitre 6, ont notamment confirmé la contribution des caractéristiques socio-démographiques et des centralités commerciales à la construction des représentations du quartier, au point qu'on a pu, en conclusion de ce chapitre, souligner que pour les Parisiens, le quartier est avant tout fondé sur « un territoire où réside une population diversifiée et au sein duquel, la sociabilité de voisinage, très appréciée, s'inscrit dans des lieux privilégiés tels que les espaces publics, les commerces et les services de proximité ». Les caractéristiques du parc du logement apparaissent quant à elles moins centrales, tout en se retrouvant finalement en filigrane parce qu'étroitement associées aux caractéristiques socio-démographiques¹. Enfin, en ce qui concerne l'échelon du quartier, c'est bien l'échelon infra-arrondissement qui est apparu comme le plus pertinent pour les habitants, même si les échelons supérieurs jouent aussi un rôle, tout secondaire soit-il.

¹ L'étude de cette dimension a donc été conservée. Elle nous a paru de nature à caractériser une dimension originale de la structuration des espaces locaux en ce qu'elle associe dimension sociale et dimension matérielle, et qu'elle reflète des paysages et des ambiances urbaines particulières.

1. Les contextes parisiens d'un échelon local de la vie citadine

La combinaison des trois dimensions (logement, résidants, commerces) permet de mettre en évidence une large palette de cadres de la vie locale, au sein de laquelle se dessinent deux grandes familles de contextes. La première renvoie à des systèmes locaux dans lesquels dominent les similitudes spatiales dans la proximité et donc les solidarités mécaniques. Une structuration jouant sur l'hétérogénéité spatiale dans la proximité définit une seconde famille de contextes où prévalent les solidarités organiques.

Similitudes spatiales dans la proximité

Fondés sur la similitude dans la proximité, ces contextes engendrent des systèmes spatiaux locaux faibles, que distinguent cependant à la fois les similitudes mobilisées et la contribution des centralités commerciales locales à la cohérence de chacun.

- Polarisations socio-résidentielles et portées géographiques de l'attraction des centralités locales

Un premier type de contexte spatial s'appuie sur de fortes similitudes socio-résidentielles dans la proximité, souvent doublées de similitudes du parc des logements. Cette relation intense entre proximité et ressemblance spatiale correspond à des zones très particulières de la capitale qui sont, avant tout, celles où se déploient les polarisations sociales les plus extrêmes. On les retrouve donc tant dans l'ouest de Paris, avec les « pôles traditionnels de la résidence aisée et très aisée » identifiés dans le chapitre 2 que dans l'est, où ces zones homogènes ont pu être étiquetées « pôles de la précarité métropolitaine » ou « pôles très défavorisés et vieillissants » (figure 2.1). Dans ces aires, sociologiquement et géographiquement opposées, des compositions socio-résidentielles relativement homogènes sont à l'origine de formes spatiales parmi les plus compactes et les plus étendues de la capitale (tableau 2.3) et ce d'autant plus que cette compacité est doublée de celle des formes de logement (tableau 2.4), qu'il s'agisse des logements des quartiers bourgeois de l'ouest et du sud-ouest (7^e, 8^e et 16^e arrondissements ainsi que le sud du 17^e arrondissement) ou de ceux relevant du parc de l'habitat social à l'est, et dont la présence peut être relativement compacte dans les 17^e (partie nord), 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Compte tenu de leur extension, ces aires dépassent en général le simple échelon local de la vie résidentielle. Celui-ci tire la cohésion de sa structuration *moins de cette homogénéité spatiale que de ses centralités commerciales*. On a vérifié, outre la relative faiblesse des densités commerciales de ces aires, que les figures de la centralité qui leur sont associées sont à la fois largement exclusives et plutôt tournées vers une desserte locale, ce que synthétise le tableau 3.2. Ainsi, dans ces contextes extrêmes et opposés, les périmètres des quartiers se définissent au moins autant sur la base de solidarités organiques, tissées par des aires d'attraction commerciale construites autour d'une centralité de proximité, que sur celle de solidarités mécaniques inscrites dans la grande homogénéité socio-spatiale des contextes.

- Homogénéité spatiale des contextes socio-résidentiels et concentrations d'activités commerciales métropolitaines

Un second type de structuration locale relève de cette première famille de contextes. Pour celui-ci, l'homogénéité spatiale dans la proximité tient autant au contexte socio-résidentiel (figure 2.3 et tableau 2.3) qu'à la forte densité et à la grande continuité d'un maillage commercial relevant essentiellement de la centralité métropolitaines. Plongées dans un contexte résidentiel tiré en direction des catégories favorisées, ce que souligne le tableau 3.2, ces centralités sont omniprésentes par la masse des activités rassemblées, leur densité, leur attraction, les mouvements incessants qu'elles suscitent le jour, et aussi la nuit dans un certain nombre de cas. Elle modèlent en profondeur la vie locale au point d'en concurrencer parfois directement les expressions les plus résidentielles. Cette force de la concentration commerciale métropolitaine développée de proche en proche, et qui délimite le centre de Paris, est bien mise en lumière par la figure 3.3.1. Soulignant les axes structurants de la centralité métropolitaine, cette carte permet de bien situer ces niveaux locaux de la vie résidentielle, métissée par un brassage quotidien imposé par les clients, les passants et les centaines de milliers de navetteurs en tous genres qui, chaque jour, travaillent dans ces quartiers. Sur la rive droite, l'aire de concentration de ces centralités métropolitaines a tendance à s'inscrire dans un contexte socio résidentiel aujourd'hui façonné par une surconcentration des catégories de personnes jeunes, diplômées, et cadres (figure 2.1). Sur la rive gauche, et plus particulièrement dans les parties nord des 5^e et 6^e arrondissements, le soubassement résidentiel des centralités métropolitaines est tout aussi homogène, mais plus anciennement et plus profondément embourgeoisé.

Les jeux de différences dans la proximité sur un gradient centre périphérie

A l'inverse des deux figures précédentes, la seconde famille des formes de structuration d'un échelon local de la vie citadine parisienne s'appuie davantage sur des jeux de différences spatiales dans la proximité. Ici, les solidarités organiques prennent le pas sur de possibles solidarités mécaniques de ressemblance.

- L'échelon de la vie locale en contexte péricentral

Un premier modèle, qui apparaît surtout sur la rive droite, pourrait être dit *de contact ou péricentral*. Du point de vue du contexte socio-résidentiel, ce modèle se développe souvent à la jonction des aires qualifiées de « zone résidentielle des jeunes actifs diplômés », de celles relevant du « modèle populaire résiduel », ou plus fréquemment du « modèle populaire moyen » (figure 2.3). Un contexte de relative hétérogénéité socio-résidentielle dans la proximité est assorti d'une hétérogénéité spatiale aussi grande du parc des logements. Ces zones de contact morphologique sont aussi des lieux de concentration de centralités commerciales multi-scalaires, qui ont la particularité de combiner commerces métropolitains et commerces d'agglomération. Cette co-présence, qui engendre mixité des cadres de vie et des fréquentations commerciales, en fait des espaces ouverts et relativement fluides. Ils sont souvent localisés au contact des arrondissements centraux et des arrondissements périphériques, à proximité de nœuds de communication, en particulier au croisement de grands axes

radiaux et des boulevards de ceinture historiques à l'intérieur de Paris. Dans ces contextes péricentraux, un renouvellement démographique, mu par un processus de rajeunissement et d'embourgeoisement, risque d'atténuer les formes les plus résistantes de l'hétérogénéité résidentielle. Exceptionnelle sur la rive gauche (Montparnasse), cette figure du quartier péricentral se retrouve plus souvent sur la rive droite, dans le nord, autour de la place de Clichy et de Barbès, mais plus généralement le long d'un arc de cercle reliant la gare Saint-Lazare et la gare du Nord (par la rue de Châteaudun et la rue Lafayette). Elle esquisse également un second arc de cercle dans l'est, passant par les places de la République et de la Bastille.

- Des échelons de la vie locale autour d'un centre périphérique

Des échelons de la vie locale se construisent enfin autour de centres situés en périphérie. On les retrouve particulièrement épanouis dans les arrondissements périphériques, hors des aires de polarisation sociale maximale et dans la proximité de noeuds ou d'axes majeurs de circulation. L'hétérogénéité des contextes socio-résidentiels en demeure l'un des traits distinctifs, tout en faisant la part un peu moins belle que dans le cas précédent à la présence de surconcentration relative des catégories aisées et surtout de celles des jeunes diplômés catégorie ascendante dans le renouvellement socio-résidentiel de l'espace parisien. Ce type d'échelon local de la vie citadine a pu se construire sur la rencontre de ces formes d'hétérogénéité bien particulières et sur le développement conjoint de commerces relevant des fonctions centrales d'agglomération et de proximité. Ces zones de la capitale, occupées de manière moins dense que les précédentes, sont aujourd'hui particulièrement convoitées par les investisseurs publics et privés et sont sans doute parmi celles qui devraient connaître les mutations les plus significatives dans les années à venir. Certaines aires avoisinant des Portes de Paris se rattachent aujourd'hui à ce type de contexte, qu'il s'agisse des Portes de Saint-Ouen ou de Clignancourt au Nord, de Bagnolet à l'est. Les voisinages de quelques grands noeuds de circulation comme Nation à l'est, les places d'Italie et Denfert-Rochereau (en allant jusqu'à la Porte d'Orléans) au sud, n'en sont pas non plus très éloignés.

L'impossible découpage de Paris en quartiers

Volontairement, cette étude s'est limitée à une caractérisation des contextes locaux de la vie parisienne, écartant ainsi toute tentative de proposition d'une sorte de découpage intégral de l'espace parisien en quartiers très précisément délimités. Ce choix n'était pas un choix *a priori*. Il s'est pourtant progressivement et définitivement imposé dans cette recherche. Il y a à cela plusieurs raisons que nous voudrions rappeler ici.

En premier lieu, certaines caractéristiques du tissu urbain parisien, inscrites sur la longue durée, imposent leurs règles. Dans ce tissu très ancien, très dense et si souvent réinvesti, *les gradients tout en nuances* l'emportent sur les ruptures brutales, *les multi-appartenances* sur les centralités exclusives. Face à des limites certes présentes mais très souvent floues – les discontinuités majeures existent, qui s'expliquent souvent par des ruptures morphologiques, mais elles ne constituent pas la règle – comment dès lors découper le territoire parisien en quartiers ? De plus sur certaines périphéries, quelques secteurs constituent des sortes *d'angles morts du territoire* de la ville. Ils sont toujours d'extension limitée mais n'en remettent pas moins en question l'idée de strict maillage.

Ce sont en fait des zones d'entre-deux qui fonctionnent davantage sur des dynamiques fondées sur des multi-appartenances que sur des rattachements exclusifs.

En second lieu, une autre idée s'est imposée à nous car tous les travaux conduits dans le cadre de cette recherche ont convergé vers elle. Autant la connaissance des contextes est essentielle pour l'action de tous bâtisseurs de la ville et artisans de la cité, autant une entreprise de délimitation en soi aurait été stérile dans le cadre d'une étude scientifique. Car, comme le soulignent avec force les contributions de la seconde partie, le quartier est autant dans les têtes que sur le terrain. Pour les pouvoirs publics, le quartier est projet d'aménagement ou de démocratie locale (chapitres 4 et 5). Quant aux habitants – c'est ce que révèle l'enquête présentée dans le chapitre 6 – chacun entend conserver actives plusieurs mémoires et plusieurs modèles du quartier, tous aussi indispensables dans la boîte à outil d'un citoyen métropolitain : la ville pratiquée, aimée ou rêvée par le « Parisien » reste avant tout une ville fluide. Figé de manière rigide les contours du quartier revenait donc à le stériliser voire à le perdre. Ajoutons également qu'il y aurait quelque vanité à vouloir figer des limites alors que les contextes locaux se font et se défont aussi au gré des dynamiques de renouvellement des populations et des activités, ainsi que des contradictions qui se nouent entre elles. Tout pousse donc à conclure que les quartiers sont *des objets dont la définition reste largement encadrée dans des représentations symboliques et dans des pratiques de l'espace*. Hors d'un projet particulier, qu'il soit d'urbanisme ou d'ordre explicitement politique, toute recherche de limites concrètes et intrinsèques des quartiers parisiens s'affranchirait avec difficulté de cet encastrement. Au total, pourquoi tracer des limites dénuées d'un sens intrinsèque, dès lors que l'exercice ne s'impose pas d'un point de vue scientifique ? En définitive, les études présentées dans la première partie sont intéressantes non pas pour définir ce qu'est un quartier ou pour en délimiter dans Paris, mais plutôt dans leur *articulation avec les résultats des enquêtes menées sur le terrain*.

2. Les quartiers parisiens au prisme des pratiques et des représentations

Chaque type d'acteur a sa définition du quartier, se situe à un échelon privilégié, s'appuie sur des limites. Bien entendu, le contenu de cette définition peut varier considérablement, de même que son échelle. Quant au découpage du quartier, il peut être fait mais ce n'est pas nécessaire. Pour expliquer ces variations, il faut en fait s'intéresser au *projet qui porte cette définition, cette échelle ou ce découpage*. C'est ce que nous avons fait successivement dans les quatre chapitres de la deuxième partie. Cette séparation s'imposait dans la mesure où chaque chapitre s'intéresse à un type d'acteur ou à un point de vue très différent². Cependant, l'ensemble de ces informations ne prend sens que dans *l'articulation avec les éléments de contexte présentés dans la première partie*.

² Hormis l'enquête, chacun de ces chapitres s'inscrit également dans une thèse différente.

Découper Paris en quartiers : entre objectifs politiques et contextes spatiaux

Les pouvoirs publics font désormais couramment usage de la notion de quartier, qu'ils mobilisent dans des champs d'intervention de plus en plus étendus (chapitre 4). Le quartier continue à être une zone d'aménagement et d'urbanisme, y compris pour les aménagements de voirie (chapitre 5). Mais il est également devenu un véritable territoire d'action économique, sociale et politique, comme en témoigne par exemple la politique de la ville. C'est *la dimension opératoire du quartier*, à laquelle est en général associé *un découpage* : les politiques sont « territorialisées » et cette territorialisation passe le plus souvent par le cadre du quartier. En définitive, là où l'on trouve un sens bien particulier du quartier, on trouve finalement aussi un découpage précis. On peut même dire que dans le cadre d'un projet politique particulier, qui peut alors fixer ses propres règles, le découpage s'impose. Néanmoins, si différentes politiques s'appuient aujourd'hui sur l'échelon du quartier, elles sont finalement peu articulées entre elles, ce que reflète la *multiplicité de découpages en quartiers*, à la fois politiques et techniques, auxquels se sont ajoutés les découpages en conseils de quartier de la démocratie locale. Le chapitre 4 donne un aperçu de cette multiplicité : outre les conseils de quartier, on a les « quartiers verts » pour l'aménagement d'espaces publics, les quartiers de la Politique de la ville et les GPRU, les secteurs du programme « Vital'Quartier » dans le cadre de la politique commerciale, etc. Nous avons aussi démontré dans ce chapitre que rares sont les découpages en adéquation les uns avec les autres, ce qui rend finalement complexe et peu lisible l'usage du quartier dans les politiques publiques.

Deux formes d'action publique ont été tout particulièrement étudiées (chapitres 4 et 5). Tous deux passent par le découpage de Paris en quartiers, l'un selon un maillage complet du territoire – dans le cadre de la démocratie locale – et l'autre selon un maillage encore incomplet – dans le cadre des « quartiers verts ». Pourquoi ce choix ? Sans doute parce que ce sont deux types d'action où l'usage du quartier apparaît de manière flagrante, mais aussi parce que ce sont deux piliers de l'action menée par la Mairie de Paris durant la mandature 2001-2008. Cette analyse critique et détaillée nous a permis de mettre en évidence les enjeux d'un découpage en quartiers, de démontrer que ce découpage est indissociable d'un projet politique, avec des objectifs précis, mais surtout de nous interroger sur l'adéquation entre le contenu de ce projet et le découpage choisi, notamment en confrontant ces découpages aux contextes géographiques étudiés dans la première partie.

- Le quartier comme maille de participation

L'ensemble de l'espace parisien a été découpé en conseils de quartiers. C'est donc un maillage systématique qui a été mis en place, quel que soit le contexte. Pour autant, quand il s'agit de mettre en place un découpage dans le cadre d'un projet bien précis, en l'occurrence la démocratie locale, les critères de découpage peuvent varier au sein d'un même projet. Pour les conseils de quartier, on a ainsi plutôt une multiplicité de découpages – d'ailleurs associée à une multiplicité des modalités de fonctionnement – qui témoigne d'une élaboration politique très incomplète à la fois du quartier et de la démocratie de proximité. La mise en place d'une démocratie de quartier tient en fait avant tout à *une volonté politique, exprimée à l'échelon de l'arrondissement*. Comme le montre le chapitre 4, celle-ci se traduit dans des modalités de fonctionnement et surtout

dans les découpages, ces derniers influant beaucoup sur la participation. Et c'est là l'un des enjeux du découpage. Dans certains arrondissements, la création de conseils a été engagée avant même que la loi ne le leur impose, et en relation avec une réflexion conduite sur la durée qui a permis les adaptations nécessaires aux attentes des résidents, ce qui abouti à d'excellents résultats de participation. A l'autre extrême absence de volonté politique et découpage sous contrainte ont été l'assurance de participations très faibles. Entre ces deux positions extrêmes le niveau de participation dépend moins systématiquement du découpage bien que certain des découpages s'avèrent particulièrement inefficaces.

- Le quartier comme cadre pour aménager les espaces publics

L'incontournable dimension géographique de la politique des « quartiers verts » est ressortie avec force dans le chapitre 5. Les espaces publics de proximité ne sont pas traités de la même manière partout.. Si l'action publique n'est pas absente des beaux quartiers, elle y est relativement moins importante qu'ailleurs. En fait, les pouvoirs publics concentrent principalement leur attention sur deux formes d'espaces. Il s'agit en premier lieu *des zones des centralités locales*, en d'autres termes des pôles dominés par les commerces de proximité, ce qui n'est guère étonnant vu la convergence des politiques d'espaces publics et des politiques commerciales. Il s'agit en second lieu *des espaces publics des quartiers les plus hétérogènes, ceux qui sont travaillés par d'importants changements sur le plan socio-démographique*. Au final, ce sont donc les espaces publics des quartiers en voie d'embourgeoisement – et en particulier les quartiers populaires en voie de gentrification – qui sont ici au centre de l'action publique. Certes, le lien entre ce choix de localisation et l'arrivée de nouveaux habitants possédant un capital culturel – voire économique – important n'est pas évident à établir. Force est pourtant de constater que les nouveaux espaces publics sont bel et bien au goût de ces nouveaux habitants, et que ces derniers ont aussi un poids non négligeable sur le plan électoral. En tout cas, les aménagements programmés par les pouvoirs publics viennent renforcer les processus plus globaux qui affectent ces quartiers.

L'idée de quartier : consensus et contradictions

Au cours de cette étude, nous avons montré à plusieurs reprises que si l'idée de quartier s'appuie sur des éléments très concrets, comme les commerces ou les espaces publics, elle est malgré tout *un cliché, un stéréotype* qui, tout en étant un moteur puissant de l'action publique, soulève de nombreux problèmes et véhicule un certain nombre de contradictions, dans les représentations à la fois des habitants et des acteurs publics.

- Des pouvoirs publics aux habitants : l'image stéréotypée du quartier

Les résultats d'enquête présentés dans le chapitre 6 montrent que chez les habitants, le quartier jouit indéniablement d'une *représentation très consensuelle*. L'idée de quartier est avant tout fondée sur un territoire où réside une population diversifiée. Au sein de ce territoire, la sociabilité de voisinage constitue le ciment du quartier où elle s'inscrit dans des lieux privilégiés : espaces publics, commerces, équipements de proximité. De plus, pour la majorité des Parisiens, l'attachement au quartier est très fort. Pour autant, cela ne veut pas dire que les Parisiens s'impliquent

dans la vie de leur quartier. S'ils déclarent apprécier l'idée d'une mixité sociale, d'animations et d'échanges dans leur voisinage, ils sont finalement assez peu nombreux à y participer réellement. La représentation du quartier apparaît donc plutôt comme un stéréotype, un cliché. Le quartier apparaît plus comme *une sorte d'idéal, assez stéréotypé, porteur de valeurs de mixité et de solidarité*. Le résultat de cette enquête est d'ailleurs confirmé par l'examen du cas particulier du Marais (chapitre 7).

Les pouvoirs publics sont également porteurs, par leurs discours et par leur action, de cette vision stéréotypée du quartier. L'idée de quartier est de plus en plus présente dans les politiques publiques. Qu'il s'agisse des déplacements, de l'amélioration du cadre de vie, de l'aménagement urbain ou encore du commerce, l'action publique s'inscrit aujourd'hui majoritairement dans le cadre de périmètres d'action dénommés quartiers. Les multiples discours associés à ces politiques passent également par l'affirmation du quartier, celui-ci apparaissant comme *le lieu par excellence d'une urbanité pour le renforcement de laquelle les pouvoirs publics disent œuvrer*. C'est une vision idéalisée de la ville, de ses espaces publics et de ses quartiers, qui se nourrit des représentations des habitants tout autant qu'elle contribue sans aucun doute à la forger (chapitre 4).

- Faire quartier ou comment créer de l'urbanité

L'un des objectifs principaux du maillage de la ville en conseils de quartier est d'associer les habitants à la vie publique locale, de créer des liens aussi bien avec les élus locaux qu'entre les habitants. En ce qui concerne les aménagements, et notamment les aménagements d'espaces publics, il s'agit par l'aménagement des lieux de favoriser les sociabilités locales – bref, de faire quartier – en améliorant la qualité esthétique et la qualité d'usage des lieux. Il n'est donc pas étonnant que cette action porte en partie sur des secteurs dépourvus d'identité, correspondant aux « angles morts » évoqués précédemment. Même si de nombreuses portions de l'espace parisien correspondent également à cette situation, le cas des espaces de la couronne apparaît sans doute comme l'un des meilleurs exemples : ce sont des espaces de l'entre-deux, des espaces de transition à faible identité, où l'on trouve peu de commerces, peu de lieux de sociabilité ou de lieux emblématiques. L'ambition politique de créer un maillage de consultation, de même que d'autres formes d'action publique comme les Grands projets de renouvellement urbain (GPRU) ou les « quartiers verts », compte parmi ses objectifs l'émergence de quartiers. Il s'agit de susciter de *nouvelles dynamiques de quartier*, que ce soit par la mise en place de structures de démocratie locale, l'aménagement de nouveaux espaces publics ou le soutien à la création de nouveaux commerces (chapitre 5). On a mis en évidence ici *la force accordée à cette idée de quartier pour faire la ville, pour créer de l'urbanité*, même si les effets escomptés ne sont pas toujours au rendez-vous. Car il n'y a pas toujours adéquation entre les quartiers découpés par les pouvoirs publics d'une part, les quartiers tels qu'ils sont pratiqués et représentés par les habitants. Comme l'a montré le chapitre 6, si pour les Parisiens le quartier est encore aujourd'hui un espace de la vie quotidienne auquel ils se disent attachés, il demeure malgré tout pour eux *une maille relativement abstraite*.

- Une image stéréotypée en contradiction avec ce qui fait la ville

L'image stéréotypée du quartier, qui caractérise aussi bien les discours des habitants et des acteurs publics, se réfère principalement à *l'échelon de la proximité*, à

la sphère de la vie quotidienne. Ce constat vient d'ailleurs justifier *a posteriori* notre choix de commencer par une analyse fine des contextes parisiens à l'échelon local de la vie citadine (cf. ci-dessus). Si c'est peut-être cette dimension qui fait toute la force de l'idée de quartier, elle pose concomitamment un certain nombre de problèmes. Une analyse plus poussée a ainsi révélé que la représentation idéale du quartier n'est valide que pour certains espaces de la capitale. D'autres espaces fonctionnent à un échelon, *métropolitain*. Moins investis par les habitants, ils n'en sont pas moins souvent des quartiers à part entière : quartiers de l'hypercentre, quartiers d'affaires, quartiers touristiques existent bel et bien – le chapitre 3 en a donné un aperçu – même s'ils ne sont pas (ou ne sont qu'à la marge) des espaces de proximité. Non sans contradiction, les habitants déclarent d'ailleurs être attachés à des quartiers comme Montmartre, Saint-Germain, l'Ile de la Cité ou encore le quartier Latin, des espaces qui ont traditionnellement une image très forte auprès de la population parisienne, et qui semblent constituer l'une des rares représentations un peu partagées de quartier (chapitre 6). Au final, la réduction du quartier à l'échelon de la proximité apparaît en complète contradiction avec *ce qui fait la ville dans son ensemble et dans toute sa complexité*. Le cas des espaces publics en témoigne de manière évidente (chapitre 5). L'approche locale choisie par les pouvoirs publics se traduit, sur le plan des formes, par un embellissement généralisé des espaces publics, passant par un double processus de « végétalisation » et de « patrimonialisation », et sur le plan des usages par la priorité donnée aux déplacements et aux pratiques de proximité. Les pratiques d'aménagement et les représentations de l'espace public qui les sous-tendent semblent donc aller à l'encontre de *certaines impératifs métropolitains*, comme la circulation, le patrimoine ou encore les fonctions de représentation.

Articuler les notions de quartier et de centralité pour sortir du cliché

En définitive, si l'on tente à la fois de déconstruire le stéréotype du quartier et de dépasser les contradictions relevées ci-dessus, *l'idée de hiérarchisation* contenue dans la notion de centralité semble très utile dans la mesure où elle permet de définir *des types de quartiers parisiens*, à défaut d'en proposer une *délimitation*. Prendre en compte la hiérarchisation induite par le profil commercial des espaces aussi bien que par leurs représentations et leur dimension symbolique, permet selon nous de définir autant de grands types de quartiers, correspondant à des enjeux et à des problèmes diversifiés, du local au métropolitain. Comme nous l'avons montré dans le chapitre 3 – mais ce résultat est renforcé par la seconde partie de cette étude – on pourrait définir deux grands types de quartiers.

Il y a d'une part des *quartiers de fréquentation*. Ce sont les quartiers de consommation, les quartiers touristiques ou les quartiers de sortie et de loisirs qui sont particulièrement animés, le jour et la nuit, et fréquentés par une grande diversité d'individus et de groupes. Ce sont évidemment aussi très souvent des quartiers emblématiques, par leur histoire, leur portée symbolique et/ou leur renommée internationale. Ces quartiers s'individualisent fortement dans l'espace parisien, ils correspondent à des territoires relativement étendus et ont de surcroît une image qui est très construite et complexe. C'est enfin dans ces quartiers que les plus fortes contradictions s'expriment entre l'échelon de la proximité – puisqu'à Paris ces quartiers sont souvent aussi des quartiers habités – et celui de la métropole, avec ses impératifs de circulation ou de mise en valeur du patrimoine. L'analyse du Marais réalisée à une

échelle fine (chapitre 7) donne une bonne illustration de la complexité de ces constructions territoriales centrales. Il est démontré que la force des stéréotypes associés à ce quartier est telle que l'on en vient à imaginer un quartier construit sur la base d'un simple principe communautaire. Si c'est certes là un des attributs de ce quartier, espace de liberté et de visibilité pour les populations lesbiennes et gays, le Marais est aussi bien autre chose. Il est fait d'un enchevêtrement de pratiques et de représentations variées et d'une grande diversité de dimensions fonctionnelles ou temporelles. Cet enchevêtrement et cette diversité ne manquent pas de susciter de très nombreuses contradictions.

On a d'autre part *des quartiers résidentiels*, correspondant à l'échelon local de la vie quotidienne et auxquels aussi bien les habitants que les acteurs publics réservent le plus souvent l'appellation de « quartier ». Ce dernier est défini en continuité du logement, autour d'une rue ou d'une place. C'est à ce quartier que les habitants sont souvent fortement attachés (cf. chapitre 6). Il s'agit de territoires plus fragmentés, plus petits. C'est sur ce type de quartier que s'appuie la démarche de découpage en conseils de quartier, l'idée étant que les habitants trouvent dans ces conseils le lieu de leur participation à la vie publique locale. Fortement différenciés d'un contexte local à un autre, ces quartiers se séparent en deux sous-types. Les quartiers du premier donnent à voir un paysage apparemment immuable organisé autour d'un tissu commercial fait majoritairement de commerces de proximité, l'ambiance familière de lieux où les habitants se côtoient quotidiennement dans toute leur diversité. Leur identité apparaît comme relativement bien marquée. Ce n'est pas le cas du second sous-type, constitué de « gradients » et d'« angles morts du territoire », autant d'espaces dont l'identité est faible et où l'investissement des habitants est inégal. C'est semble-t-il dans ces contextes que se concentre une bonne partie de l'action publique, dont l'un des objectifs principaux demeure de promouvoir une urbanité considérée ici comme déficiente pour de multiples raisons. Ce sont peut-être les « quartiers » les plus nombreux, même s'ils n'en sont finalement pas vraiment, ou alors uniquement dans les représentations des acteurs publics et de quelques centaines d'habitants.

Annexes

Annexe 3.1 Les catégories de commerce exclus

Pas de portes relevant du commerce de gros, de l'artisanat, des services de réparation, des services à la personne et aux entreprises, ainsi que des activités liées à l'automobile.

Concessionnaire automobiles	Ecole de conduite
Concessionnaire Auto + Essence	Formation continue pour adulte
Concessionnaire Auto + Garage	Pompes funèbres
Concessionnaire Auto + Essence + Garage	Imprimerie
Concessionnaire motos	Services annexes aux entreprises
Concession + Réparation de motos	Bureau de poste
Garage	Courses et courrier express
Garage + Vente essence	Commerce de gros alimentaire
Vente équipements automobiles	Commerce de gros fabrication textile
Réparation de motos	Commerce de gros fabrication habillement
Station service	Commerce de gros maroquinerie et chaussure
Contrôle technique automobile	Commerce de gros de bijouterie
Location de véhicules automobiles	Autre commerce de gros
Travaux d'électricité	Locaux vacants
Travaux d'isolation	Cabinet médical
Travaux de plomberie - Chauffage	Centre de radiologie
Autres travaux d'installation	Cabinet dentaire
Menuiserie	Cabinet de kinésithérapeute
Serrurerie	Cabinet d'infirmière
Carreleur - Peintre - Moquettiste	Autre activité d'auxiliaire médical - Orthophoniste
Vitrierie - Miroiterie	Ambulances
Vente de peinture et travaux de peinture	Laboratoire d'analyses médicales
Réparation radio, TV, Hi-Fi	Vétérinaire
Réparation articles électriques domestiques	Atelier en boutique
Autres enseignements en boutique	Bureau en boutique
Déménagement	Equipement en boutique
ANPE	Stockage en boutique

Annexe 3.2 Les variables retenues pour l'établissement d'une typologie des profils commerciaux des IRIS

Domaine	Variables : catégories de commerces	Nombre de commerces sur Paris	Répartition en % des commerces dans chaque catégorie	Nombre de commerces par ha à Paris	Moyenne du nombre de commerces par ha par IRIS	
Ludique	Activités ludiques diverses	155	0.27	0.020	0.026	
	Restauration ludique	7327	12.94	0.963	1.147	
	spectacles et musique	433	0.76	0.057	0.065	
Luxe	Alimentation fine	1396	2.47	0.184	0.234	
	Antiquaires	995	1.76	0.131	0.152	
	Matériel artistique	375	0.66	0.049	0.061	
	Bijouteries de luxe	300	0.53	0.039	0.047	
	Galleries	1334	2.36	0.175	0.197	
	Hôtellerie de grand luxe	6	0.01	0.001	0.001	
	Livres anciens et philatélie	358	0.63	0.047	0.050	
	Grands magasins	10	0.02	0.001	0.001	
	Mobilier de luxe	567	1.00	0.075	0.094	
	Vêtements de luxe	272	0.48	0.036	0.038	
	Masse	Bijouteries	1354	2.39	0.178	0.206
		Chaussures	1333	2.35	0.175	0.207
Culture de masse		4098	7.24	0.539	0.640	
Meubles et décoration		2516	4.44	0.331	0.389	
Prothèses diverses		716	1.26	0.094	0.115	
Restauration de masse		1989	3.51	0.262	0.309	
Equipeement sportif		336	0.59	0.044	0.051	
Vêtements		5477	9.68	0.720	0.840	
Populaire	Agences d'intérim	417	0.74	0.055	0.066	
	Magasins populaires de détail	509	0.90	0.067	0.091	
	Restauration populaire	947	1.67	0.125	0.170	
	Téléphonie	292	0.52	0.038	0.059	
Proximité	Banques et assurances	3463	6.12	0.455	0.564	
	Com. proximité non alimentaires	11514	20.34	1.514	1.931	
	Com. proximité alimentaires;	5508	9.73	0.724	0.938	
	Pratique sportive de proximité	141	0.25	0.019	0.023	
Touristique	Hôtellerie 3 <étoiles	1215	2.15	0.160	0.209	
	Activités touristiques diverses	725	1.28	0.095	0.097	
	Hôtellerie 3-4 étoiles	525	0.93	0.069	0.085	
Ensemble		56603	100	7.443	9.105	

Annexe 3.3. L'ensemble des indicateurs calculés pour la description des polarisations commerciales¹

		Moyenne	std	CV
1- Densité de commerces	$\text{dens_tot} = \text{nb_tot_commerces} / \text{surf}$	9.10	7.22	0.79
2- Densité du commerce le plus représenté	$\text{dens_max} = \max(\text{dens_par_type})$	2.35	2.07	0.88
3- Diversité des commerces représentés	Div = nb de types différents de commerces représentés	13.34	5.33	0.40
4- Position relative par rapport aux zones voisines	$\text{pic1} = \text{dens_tot} / \text{dens_tot_V}$	1.21	1.15	0.95
Spécialisation 1 (dominance du commerce le plus représenté par rapport à la représentativité moyenne des autres commerces)	$\text{Spé} = \text{dens_max} / (\text{dens_tot} / \text{div})$	3.49	1.26	0.36
Spécialisation 2 (part du commerce le plus représenté par rapport à l'ensemble des commerces)	$\% \text{dom} = \text{dens_max} / \text{dens_tot}$	28.42	10.26	0.36

¹ Seuls les quatre indicateurs introduisant la plus grande différenciation ont été conservés.

Annexe 3.4. Les voisinages socio-résidentiels des pôles commerciaux (en % du total des IRIS voisins de chaque pôle)

Type de spécialisation socio-résidentielle de leur voisinage	Type de spécialisation commerciale des pôles							
	1. faible densité de tous les commerces	2. forte spécialisation antiquaires	3. forte spécialisation quartiers chauds	4. fortes densités de commerces diversifiés (ludique, luxe et masse)	5. commerces populaires	6. commerces de proximité et commerces de masse	7. grands magasins et commerces de masse	8. profil moyen (commerces de proximité)
1. aisé traditionnel	45	0	0	11	15	19	28	28
2. populaire résiduel	0	0	0	1	0	0	0	0
3. embourgeoisé, en situation de bordure	0	0	27	4	0	1	0	1
4. front résidentiel des jeunes actifs diplômés	3	50	20	33	4	7	17	7
5. précarité métropolitaine	2	0	0	2	28	4	6	4
6. très défavorisé et vieillissant	13	0	20	19	20	33	11	21
7. Anciens bastions populaires	1	0	0	3	1	0	0	2
8. Modèle populaire moyen	36	50	33	27	31	35	39	36
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

On s'intéresse aux contextes socio-résidentiels des pôles commerciaux, dans la mesure où le quartier peut être ici considéré comme l'association d'une centralité commerciale inscrite dans un contexte socio-résidentiel particulier. On cherche donc à définir les liens entre centralités et contextes en croisant la spécialisation fonctionnelle des différents pôles commerciaux, définie selon huit types d'activité et la spécialisation socio-résidentielle des iris de leur voisinage, le voisinage étant ici défini à l'ordre un c'est-à-dire celui des IRIS ayant une frontière commune. Le tableau présente pour chaque type de pôle commercial, la répartition des IRIS voisins selon les types socio-résidentiels. Un simple test du Chi2 effectué sur le tableau de contingence correspondant confirme que les deux indicateurs de spécialisation commerciale et de spécialisation socio-professionnelle des voisinages ne sont pas indépendants (voir ci-dessous).

 Test d'indépendance entre les lignes et les colonnes :

Khi ² (Valeur observée)	617,848
Khi ² (Valeur critique)	74,468
DDL	56
p-value	< 0,0001
Alpha	0,05

Interprétation du test : H₀ : Les lignes et les colonnes du tableau sont indépendantes.
 H_a : Il existe un lien entre les lignes et les colonnes du tableau. Etant donné que la p-value calculée est inférieure au niveau de signification alpha=0,05, on doit rejeter l'hypothèse nulle H₀, et retenir l'hypothèse alternative H_a.

A chacun des types de spécialisation commerciale sont donc associés à des voisinages souvent très spécifiques (tableau 3.2). Les IRIS dont le profil commercial se confond avec le profil moyen parisien sont relativement plus immergés dans des voisinages au profil socio résidentiel « très défavorisé et vieillissant ». Les IRIS de très faible densité commerciale se démarquent des autres par un environnement qui préférentiellement fait de zones qualifiées de « bourgeoises traditionnelles » ou très secondairement de « populaires moyennes ». Les pôles fortement spécialisés, qu'il s'agisse du type 2 « antiques », 3 « quartiers chauds » ou 4 « fortes densités de commerces diversifiés (ludique, luxe et masse) », ont des environnements soit embourgeoisés soit en voie de l'être. Les autres spécialisations commerciales s'inscrivent dans des contextes socio résidentiels plus proches du profil moyen, avec cependant certaines tendances à la surreprésentation du Paris pauvre, ou au moins populaire dans leurs voisinages, avec les types 5 « commerce populaire », 6 « profil commercial moyen » et 7 « commerces de proximité ». Les quelques IRIS peu nombreux du type « grands magasins » se trouvent immergés dans un profil socio résidentiel moyen à nuance populaire.

Références bibliographiques

- ADAM P., 1999, « Bonheur dans le ghetto ou bonheur domestique ? Enquête sur l'évolution des expériences homosexuelles », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°128, p. 56-67.
- AMZERT M., 2001, « Du cadre de vie à l'espace public », in TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMANN M. (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, PPUR, pp. 157-165.
- APUR, 2001, *Paris et ses quartiers. État des lieux. Éléments pour un diagnostic urbain. Les vingt arrondissements*. Paris, APUR, Études et Dossiers.
- APUR, 2002, *Rue de Rennes, Paris 6^e arrondissement, Enquête réalisée auprès des clients en juin 2002*, Paris, APUR, 40 p.
- APUR, 2004, « Assurer la diversité du commerce. Les nouvelles règles du Plan local d'urbanisme de Paris. Spécial PLU », *Note de 4 pages*, n°16.
- APUR, 2005, *Banque de données sur le commerce parisien. Résultats du recensement 2005 et évolutions 2000-2003-2005*, Paris, APUR, 36 p.
- APUR, 2005, *Les quartiers du boulevard périphérique. Une contribution de l'APUR à l'étude d'insertion urbaine du périphérique*, 35 p.
- APUR, 2006, *La revitalisation des commerces de proximité par la Ville de Paris. Bilan d'étape*, Paris, APUR, 87 p.
- APUR, 2007, *Les chiffres du logement social à Paris en 2006*, Paris, APUR, Note n°26.
- ASCHER F., 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 349 p.
- ASCHER F., 1998, « La fin des quartiers ? » in HAUMONT N. (dir.), *L'Urbain dans tous ses états. Faire vivre, dire la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 183-201.
- AUTHIER J.Y. (dir.), 2001, *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Paris, Anthropos, coll. Villes.
- BASSAND M., 1997, *Métropolisation et inégalités sociales*, Lausanne, PPUR, 245 p.
- BECH H., 1997, *When Men Meet. Homosexuality and Modernity*, Chicago, The University of Chicago Press, 314 p.
- BECKOUCHE P., 1992, « Une région parisienne à deux vitesses : l'accroissement des disparités sociales dans l'Ile de France des années 1980 », *STRATES* n°7, p.85-103
- BECKOUCHE P., VIRE E., 1998, « La recomposition du centre économique parisien » in PUMAIN D., MATTEI M.-F. (dir.), *Données Urbaines 2*, Paris, Anthropos, coll. Villes, pp. 287-296.
- BELL D., VALENTINE G., 1995, *Mapping Desire: Geographies of Sexualities*, London, Routledge, 370 p.
- BERNARD Y., 1994, « Connaître et se représenter un espace », *La Ville. Le courrier du CNRS*, n°81.
- BERROIR S., MATHIAN H., SAINT-JULIEN T., SANDERS L., 2003, « Déplacements différenciés et polarisations spécifiques en Ile-de-France » in IAURIF-INSEE, *Atlas des Franciliens*, tome 4.
- BERROIR S., MATHIAN H., SAINT-JULIEN T., SANDERS L., 2008, « La mobilité dans la construction du polycentrisme métropolitain » in THERIAULT M. et DES ROSIERS F. (coord.), *Information géographique et dynamiques urbaines*, Paris, Hermès.
- BERTRAND M.-J., 1978, *Pratique de la ville*, Paris, Masson.

- BIEBER A., ORFEUIL J.-P., 1993, « La mobilité urbaine et sa régulation. Quelques comparaisons internationales », *Annales de la recherche urbaine*, n°59-60 [<http://www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/ressources/autresbibf.htm>].
- BILLARD C., 2006, *Espaces publics et échelon local. Le cas des quartiers verts à Paris*, mémoire de master 1, Université de Paris 1.
- BLIDON M. *Distance et rencontre. Eléments pour une géographie des homosexualités*, Thèse de doctorat sous la direction de Christian Grataloup, université de Paris 7-Denis Diderot.
- BLIDON M., 2004, « Entre visibilité et invisibilité, les formes spatiales gays dans la ville », *Géopoint*, n°9, Avignon.
- BOISSEAU J.-L., 1996, *Stratégie et tactiques de la presse territoriale*, Paris, L. G. D. J.
- BONVALET C., BRUN J., SEGAUD M., 2000, *Logement et habitat : bibliographie commentée*. Paris, La Documentation Française.
- BORDREUIL J.-S., 2000, « La ville desserrée » in PAQUOT Th., LUSSAULT M., BODY-GENDROT S., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 169-182.
- BOURCIER M.-H., 2001, *Queer zones, politiques des identités sexuelles et des savoirs*, Paris, Balland, 249 p.
- BOURDIEU P., 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- BOURDIN A., 1984, *Le patrimoine réinventé*, Paris, PUF.
- BOURDIN A., GERMAIN A., LEFEBVRE M.-P. (dir.), 2005, *La proximité. Construction politique et expérience sociale*, Paris, L'Harmattan.
- BOUTHILLETTE A.-M., 1994, « Gentrification by gay male communities: a case study of Toronto's Cabbagetown » in WHITTLE S. *The Margins of the City: Gay Men's Urban Lives*. Aldershot : Arena, pp. 65-83.
- BOXER A., HERDT G., 1996, *Children of Horizon. How Gay and Lesbian Teens Are Leading a New Way Out of the Closet*, Boston, Beacon Press.
- BRUNET R., 1997, « Territoires : l'art de la découpe », *Revue de Géographie de Lyon*, 72, 3, pp. 251-255.
- BUSSCHER P.-O. de, 2000, « Le monde des bars gays parisiens : différenciation, socialisation et masculinité », *Journal des anthropologues*, n°82-83, pp. 235-249.
- CHALVON-DEMERSAY S., 1984, *Le Triangle du XIV^e : des nouveaux habitants dans un vieux quartier de Paris*, Paris, Édition de la Maison des sciences de l'homme, 176 p.
- CHARMES E., 2006, *La rue, village ou décor ? Parcours dans deux rues de Belleville*, Paris, Créaphis.
- CHARPENTIER L., 1998, *Père, impair et passe*, Paris, Denoël.
- CHAUNCEY G., 1995, *Gay New York: the making of the gay male world, 1890-1940*, New York, Flamingo.
- CLERVAL A., 2005, « Le logement et l'habitat, éléments-clés du processus de gentrification. L'exemple de Paris intra muros », actes de la journée d'étude jeunes chercheurs sur le logement et l'habitat, Créteil [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/GEOGRAPHIE-CITE/halshs-00152782/en/>].
- CLERVAL A., 2006, « Gentrification, a frontier reshaping social division of urban space in the inner Paris », Urban life, boundaries and transformations, 50th IFHP World Congress, Genève [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/GEOGRAPHIE-CITE/halshs-00152809/en/>].
- CLERVAL A., 2007a, *Evolution de la géographie sociale de Paris, 1982-1999 : embourgeoisement et gentrification. Evolution socio-professionnelle de la population des ménages*, Paris, APUR.

- CLERVAL A., 2007b, « Les politiques publiques face à la gentrification. Le cas de Paris intra muros », communication au colloque *Pérennité urbaine ou la ville au-delà de ses métamorphoses*, Nanterre, 15 et 16 mars 2007 (actes à paraître).
- DELAPORTE C., PREVOST F. (IAURIF), DESCHAMPS D., COSTE J., MOULIN C. (CCI), STEVENIN J. (APUR), 2000, *Atlas de l'équipement commercial en Ile-De-France. Cartographie des commerces de 1000 m² et plus, des centres commerciaux et des cinémas multiplexes*.
- DELIGNE C., GABIAM K., VAN CRIEKINGEN M., DECROLY J.-M., 2006, « Les territoires de l'homosexualité à Bruxelles : visibles et invisibles », *Cahiers de géographie du Québec*, n°140, pp. 135-150.
- DI MEO G., « Les paradigmes du quartier urbain », *Sciences de la société*, n° 30, 1993, pp. 55-72.
- DJIRIKIAN A., 2004, *La gentrification du Marais : quarante ans d'évolution de la population et des logements*, mémoire de maîtrise en géographie, université de Paris 1 [http://perso.orange.fr/alexandre.djirikian/trav_univ.htm].
- DREIF, 2004, *Les déplacements des Franciliens en 2001-2002. Enquête Globale Transport, Paris*, Paris, La Documentation Française.
- DURKHEIM E., 1994, *De la division du travail social* (1893), Paris, PUF, coll. « Quadrige ».
- FASSIN D., FASSIN E., 2006, *De la question sociale à la question raciale ?*, Paris, La Découverte.
- FASSIN E., 2005, *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Editions Amsterdam.
- FAYT T., 2000, *La notion de village à Paris : Charonne, un espace humain*, Paris/ Montréal, L'Harmattan.
- FLEURY A., 2007, « Changer la rue pour changer la ville » in LE GOIX R., SAINT-JULIEN T. (dir.), *La métropole parisienne : centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, pp. 253-276.
- FLEURY A., 2007, *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement des expériences de Paris et des quartiers centraux de Berlin et d'Istanbul*, Paris, thèse de doctorat en géographie, université de Paris 1 [<http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00259957>].
- FRANÇOIS J.-C., MATHIAN H., RIBARDIERE A., SAINT-JULIEN TH., 2004, *Riches et pauvres en Ile-de-France*, Paris, DREIF, 160 p.
- GARNIER J.-P., 1991, « La ville inimaginable », *Espaces et sociétés*, n°62-63, pp. 197-211.
- GAUDIN J.P., GENESTIER P., RIOU F., 1995, *La ségrégation, aux sources d'une catégorie du raisonnement*, MELT, Recherche n° 69.
- GEHL J., 2001, *Life Between Buildings: Using Public Space*, Skive, Arkitektens Forlag, The Danish Architectural Press.
- GERARD A.-L., 1977, *Quartier et unité de voisinage dans la pratique urbanistique française, 1919-1973*, Paris, thèse de 3^{ème} cycle, université de Paris 7.
- GOURDON J.-L., 2001, *La rue. Essai sur l'économie de la forme urbaine*, Paris, L'Aube, 285 p.
- GRAVEND J., 1990, *Le journal municipal*, Paris, Ed. du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes.
- GRESILLON B., 2000, « "Faces cachées de l'urbain" ou éléments d'une nouvelle centralité ? Les lieux de la culture homosexuelle à Berlin », *L'espace géographique*, n°29, p. 301-313.
- GUERIN-PACE F., 2006, « Sentiments d'appartenance et territoires identitaires », *L'Espace Géographique*, Tome 36, n°4.

- GUERIN-PACE F., 2007, « Le quartier entre appartenance et attachement : une échelle identitaire ? » in AUTHIER J.-Y., BACQUE M.-H., GUERIN-PACE F. (dir.), *Le quartier : enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La découverte.
- HUMAIN-LAMOURE A.-L., 2005, « Le quartier vu par la municipalité parisienne, 1978-2005. Un outil pour une gestion durable ? », Colloque international de l'Observatoire universitaire de la Ville et du Développement durable, 21-23 septembre 2005, Université de Lausanne [<http://alhl.free.fr/recherche.html>].
- HUMAIN-LAMOURE A.-L., 2007, « Le quartier comme objet en géographie » in AUTHIER J.-Y., BACQUE M.-H., GUERIN-PACE F. (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, pp. 41-51.
- HUMAIN-LAMOURE A.L., 2007, « Qu'est-ce qui fait quartier dans Paris : l'exemple des représentations spatiales du quartier latin » in LE GOIX R., SAINT-JULIEN T. (dir.), *La métropole parisienne : centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin.
- HURIOT J.-M. (dir.), 1998, *La ville et la proximité organisée*, Paris, Anthropos/ Economica.
- IAURIF, INSEE, 2001, *Atlas des franciliens*, 3 vol. (2^{ème} édition)
- INSEE, 2001, « Une approche de la pauvreté en Ile de France », *Ile de France à la page*, n° 195, pp. 1-6.
- JAILLET M. C. & al. (dir.) 1997, *En marge de la ville, au coeur de la société : ces quartier dont on parle*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube.
- JOSEPH I., 1998, « L'hospitalité et l'univers des rencontres » in *La ville sans qualités*, La Tour d'Eygues, L'Aube, pp. 89-103.
- JOYE D., HUISSOUD Th., SCHULER M., 1994, « Le citoyen, la ville et le quartier : participation locale en milieu urbain » in BASSAND M. *et al.*, *Les faces cachées de l'urbain*, Berne, Peter Lang, pp. 95-111.
- KOROSEC-SERFATY P., 1991, « Le public et ses domaines. Contribution de l'histoire des mentalités à l'étude de la sociabilité publique et privée », *Espaces et sociétés*, N°62-63, 29-64.
- LE BART C., LEFEBVRE R., 2005, *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 305 p.
- LE BITOUX J., 1996, « Marcher dans le gai Marais », *La Revue h*, n°1, pp. 47-51.
- LE GOIX R., SAINT-JULIEN T. (dir.), 2007, *La métropole parisienne : centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, 332 p.
- LE TALLEC J.-Y., 2008, *Folles de France. Repenser l'homosexualité masculine*, Paris, La Découverte.
- LEFEBVRE H., 1967, « Quartier et vie de quartier », Paris, *Cahiers de l'IAURP*, vol. 7, *Le quartier et la ville*, p. 9-12.
- LEHMAN-FRISCH S., 2002, « 'Like a village' : les habitants et leur rue commerçante dans Noe Valley, un quartier gentrifié de San Francisco », *Espaces et sociétés*, n°108-109, pp. 48-69.
- LELEVRIER, C, SALLET-LAVOREL H., VINEY S., 1994, *Quartiers d'habitat social en Ile-de-France*, Paris, IAURIF, 120 p.
- LEROY S., 2005, « Le Paris gay. Eléments pour une géographie de l'homosexualité », *Annales de géographie*, n°646, pp. 579-601.
- LEY D., 1996, *The New Middle Class and the Remaking of the Central City*, New York, Oxford University Press, 383 p.
- LORIDAN B., 1994, *Recensement et analyse des réalisations parisiennes récentes en matière d'espace public*, Direction de l'Aménagement Urbain, Mairie de Paris (non paginé).

- LUCAN J. (dir.), 1996, *Paris des Faubourg, Formation Transformation*, Paris, éditions du Pavillon de l'Arsenal, 221 p.
- LUCAN J., CHANAS C., MARRET R., UZDOWSKI T., 2002, *Plaidoyer pour une ville regardée du point de vue de sa complexité morphologique ou peut-on échapper au Paris d'Amélie Poulain ?* Paris, APUR, 37 p.
- LYNCH K., 1960, *The Image of the City*, Cambridge, Massachusetts, Presses de l'Institut de Technologie du Massachusetts.
- MALVERTI X. (dir.), 1994, *Espaces publics parisiens : méthode d'inventaire typologique, rapport final*, Direction de l'Aménagement Urbain, Groupe d'étude de la ville régulière, Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, 195 p.
- MANGEOT P., 2003, « Communautarisme » in TIN L.-G., *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF.
- MANGIN D., 2004, *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, éditions de La Villette, 480 p.
- MANSUY M., MARPSAT M., 1991, *Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain*, Paris, INSEE, 115 p.
- MARTEL F., 2000, *Le rose et le noir : les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil.
- MENDES-LEITE R., PROTH B., 1998, « L'itinéraire des désirs. Déambulations masculines sur les lieux de drague à Paris », *French Cultural Studies*, n°9, p. 367-383.
- MITCHELL D., 1997, « The Annihilation of Space by Law: The Roots and Implications of Anti-Homeless Laws », *Antipode*, n°29, pp. 303-335.
- NEVEU C., 2007, « Le quartier des politistes » in AUTHIER J.-Y., BACQUE M.-H., GUERIN-PACE F. (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, pp. 32-40.
- PINCON M. et PINCON-CHARLOT M., 2004, *Sociologie de Paris*, Paris, La Découverte, 117 p.
- PITTE J.-R., 1997, *Le quartier du Marais : déclin, renaissance, avenir*, Paris, CREDIF.
- POLLAK M., 1982, « L'homosexualité masculine ou le bonheur dans le ghetto ? » in ARIES P. *Sexualités occidentales*, Paris, Seuil, pp. 56-80.
- PRETECEILLE E., 1995, « Division sociale de l'espace et globalisation. Le cas de la métropole parisienne », *Sociétés contemporaines*, n° 22-23, pp. 33-67.
- PRETECEILLE E., 2003, *La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-1999*, Paris, Observatoire Sociologique du changement, 145 p.
- PROTH B., 2002, *Lieux de drague, scènes et coulisses d'une sexualité masculine*, Toulouse: éditions Octarès, 447 p.
- REDOUTEY E., 2002, « Géographie de l'homosexualité à Paris, 1984-2000 », *Urbanisme*, n°325, pp. 59-63.
- REDOUTEY E., 2004, « Le Marais, un quartier gay ? », *Urbanisme*, n°337, pp. 20-23.
- RHEIN C., 1998, « Couches sociales et structures des ménages : le cas du grand Paris », *Revue de Géographie de Lyon*, n°73, p.83-91.
- RHEIN C., 2000, « Structures sociales en Île-de-France », in PUMAIN D., MATTEI M.-F. (dir.), *Données urbaines 3*, Paris, Anthropos, p. 211-226.
- RHEIN C., 2007, « Changements sociaux et transformations de l'espace » in LE GOIX R., SAINT-JULIEN T. (dir.), *La métropole parisienne, centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, pp. 139-163.

- ROULEAU Bernard, 1985, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain*, Paris, Seuil.
- SCHERRER, F., 1998, *Découper pour l'action : naissance et évolution des découpages liés à l'aménagement urbain*, INSEE, Coll. Méthode, n°76/77/78 [sites.univ-lyon2.fr/iul/Decoupages.pdf].
- SEGAUD M., BONVALET C., BRUN J. (dir.), 1998, *Logement et Habitat. L'état des savoirs*, Paris, Ed. de la Découverte, 412 p.
- SENECAL G. (dir.), 2005, « Conflits, proximité, coopération », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 49, n°138.
- SIBALIS M., 1995, « Paris » in Higgs D., *Queer Sites. Gay urban histories since 1600*, New York, Routledge, p. 10-37.
- SIBALIS M., 2001, « Les espaces des homosexuels dans le Paris d'avant Haussmann » in *La modernité avant Haussmann. Formes de l'espace urbain à Paris 1801-1853*, Paris, Editions Recherches, pp. 231-241.
- SIBALIS M., 2003, « Ghetto » in TIN L.-G. , *Dictionnaire de l'homophobie*, PUF, Paris.
- SIBALIS M., 2004, « Urban Space and Homosexuality : The Example of the Marais, Paris "Gay Ghetto" », *Urban Studies*, vol. XLI, n°9, pp. 1739-1758.
- SINTOMER Y., 2003, « Cinq défis de la démocratie participative », *Territoires*, 434, pp. 6-9.
- SMITH N., 2003, « La gentrification généralisée : d'une anomalie locale à la « régénération » urbaine comme stratégie urbaine globale » in BIDOUC-ZACHARIASEN C. (dir.), *Retours en ville*, Paris, Descartes et Cie, 267 p.
- TABARD N., MARTIN-HOUSSART G., 2002, *Représentation socio-économique du territoire: typologie des communes et des quartiers selon la profession et l'activité économique de leurs habitants – France métropolitaine, recensement de 1999*. Document de travail INSEE, F0208.
- TAMAGNE F., 2000, *Histoire de l'homosexualité en Europe, Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Seuil, 692 p.
- VAN CRIEKINGEN M., FLEURY A., 2006, « La ville branchée : gentrification et dynamiques commerciales à Paris et à Bruxelles », *Belgéo*, n°1-2, pp. 113-134.
- WACQUANT L., 2006, *Parias urbains*, Paris, La découverte.
- ZUKIN S., 1995, *The Cultures of Cities*, New York, Blackwell, 322 p.

Table des figures

Figure 1.1 La géographie des formes d'habitat Les profils des formes d'habitat	14
Figure 1.2 Le degré d'occupation des logements parisiens	15
Figure 2.1 Les profils des types socio-résidentiels	25
Figure 3.1. Les types d'IRIS selon une description morphologiques des commerces	36
Figure 3.2 L'avenue des Champs Elysées face au Virgin Megastore	41
Figure 3.3 Les types d'IRIS selon la spécialisation en termes de commerces	43
Figure 3.4 Commerces de proximité, rue de la Tombe-Issoire dans le 14 ^e arrondissement	49
Figure 3.5.1 Les axes structurants de la centralité métropolitaine	52
Figure 3.5.2 L'hypercentre et ses extensions	53
Figure 3.5.3 L'emboîtement des centralités métropolitaines et d'agglomération	54
Figure 3.5.4 Les centralités et leurs marges	55
Figure 3.6. Une géographie des centralités commerciales parisiennes	55
Figure 4.1 L'utilisation de la notion de quartier dans le journal municipal de Paris	63
Figure 4.2 Le quartier nouveau : technique ou politique ?	67
Figure 4.3 Le quartier entre gestion et nostalgie : visions « gauche », visions de droite	67
Figure 4.4 La mise en place progressive des conseils de quartier	71
Figure 4.5 Majorités d'arrondissements issues des deux dernières élections municipales	73
Figure 4.6 Nombre de quartiers par arrondissements	78
Figure 4.7 Des densités de population par quartier très différenciées	78
Figure 4.8 Grands aménagements urbains, politique de la Ville et périmètres des conseils de quartier	83
Figure 4.9 Périmètre des conseils de quartier et grandes voies de circulation	85
Figure 4.10 L'homogénéité de la population des conseils de quartier	88
Figure 4.11 L'homogénéité des logements des conseils de quartier	88
Figure 4.12 Les crèches municipales	90
Figure 4.14 Les écoles maternelles municipales	90
Figure 4.13 Les écoles primaires publiques	90
Figure 4.15 Les collèges publics	90
Figure 4.16 Quartiers et centralités scolaires	90
Figure 4.17 Quartiers et centralités commerciales locales	92
Figure 4.18 Choix de découpage en quartiers des arrondissements	94
Figure 4.19 Conseils de quartiers et quartiers de la Politique de la Ville	99

Figure 4.20 Conseils de quartiers et Grands projet de renouvellement urbain	99
Figure 4.21 Conseils de quartier et quartiers verts	100
Figure 4.22 Opération publique d'aménagement « Vital'quartier » et conseils de quartier	101
Figure 4.23 Aménagements de quartier et conseils de quartier dans les 3e, 10e, 11e, 19e et 20e	102
Figure 4.24 Participation par conseil de quartier à la consultation concernant le PLU	104
Figure 5.1 Le carrefour Alésia-Tombe-Issoire dans le 14e arrondissement	113
Figure 5.2 Schéma type des entrées de « quartier vert »	115
Figure 5.3 La rue des Rosiers réaménagée, dans le Marais	120
Figure 5.4 Les « quartiers verts » dans leurs contextes commerciaux	124
Figure 5.5 Les « quartiers verts » dans leurs contextes socio-démographiques	135
Figure 5.6 La trémie du boulevard Ney dans le 18e arrondissement de Paris	137
Figure 5.7 Le projet d'aménagement du GPRU Porte Pouchet	140
Figure 5.8 Un exemple de fête de quartier dans le GPRU de la Porte de Vanves	141
Figure 5.9 La rue du Commandeur dans le « quartier vert Alésia Tombe-Issoire » (juin 2006)	146
Figure 5.10 Rue du Faubourg Saint-Denis	151
Figure 6.1 Les lieux de l'enquête	158
Figure 6.2 Petits commerces	165
Figure 6.3 Fêtes à l'occasion d'aménagements locaux	165
Figure 6.4 Jardins partagés	166
Figure 6.5 Animations locales	166
Figure 6.6 Quartiers d'attachement des résidents	176
Figure 7.1 Quartiers de spécialisation commerciale et représentations collectives : affiches pour une campagne de prévention menée par la Mairie de Paris et Sida Info Service en 2003.	181
Figures 7.2. Plan de Paris (1705) [plan intégral et agrandissement quartier du Marais].	183
Figures 7.3 Un patrimoine architectural remarquable	184
Figures 7.4 Des boutiques distinctives	185
Figure 7.5 La répartition des établissements gays à Paris	194
Figure 7.6 Evolution des établissements gays parisiens entre 1984 et 2000	196
Figure 7.7 Au-delà des clichés, la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (situation au 09/02/2006)	199
Figure 7.8 Une sociabilité de fin d'après-midi et de début de soirée	200

Table des tableaux

Tableau 1.1 Les descripteurs des formes d'habitat des 919 IRIS parisiens	12
Tableau 1.2 les caractéristiques des formes d'habitat	13
Tableau 2.1 Les descripteurs de la population résidente de plus de 15 ans des 919 IRIS parisiens	22
Tableau 2.2 Les caractéristiques socio-démographiques des types d'IRIS	24
Tableau 2.3 Les voisinages des IRIS en fonction de leur type socio-démographique dans l'espace parisien	26
Tableau 2.4 Liens entre les profils socio-démographiques des populations et ceux du parc des logements des IRIS	28
Tableau 3.1 Centralités métropolitaines	40
Tableau 3.2 Les spécificités des voisinages des pôles commerciaux	42
Tableau 3.3 Centralités infra-métropolitaines et périphéries	45
Tableau 3.4 Répartition des IRIS selon les deux typologies	51
Tableau 4.1 Fréquence des contextes thématiques d'énonciation du terme quartier	65
Tableau 4.2 Mise en place des quartiers et majorités municipales	73
Tableau 4.3 Arrondissements et conseils de quartier : population, surface	75
Tableau 4.4 Nombre de quartier, population et surface des arrondissements (matrice des corrélations de Pearson)	77
Tableau 4.5 Choix de découpage et trajectoires politiques des arrondissements aux municipales entre 1995 et 2001	95
Tableau 4.6 Choix de découpage et positions politiques des arrondissements face à la création des quartiers	95
Tableau 4.7 Dynamisme des quartiers et politique d'arrondissement (en%)	105
Tableau 4.8 Types de découpages et dynamismes des conseils de quartier	106
Tableau 6.1 Les « ingrédients » du quartier selon les habitants	159
Tableau 6.2 Les échelles du quartier	164
Tableau 6.3 Les éléments d'appréciation du quartier d'attachement	168
Tableau 6.4 Les 25 quartiers d'attachement les plus cités par les Parisiens.	171
Tableau 6.5 L'échelle des quartiers cités en exemple vs quartiers d'attachement	172
Tableau 6.6 Attachement et quartier de résidence	173
Tableau 6.7 Dénominations du quartier de résidence	177
Tableau 7.1 Répartition des établissements adhérents au SNEG à Paris	193
Tableau 7.2 Lieux de sociabilité ou de sexualité fréquentés par les répondants au sondage	202

Table des encadrés

Encadré 5.1 Les « quartiers verts »	115
Encadré 5.2 Typologie des « quartiers verts » selon les contextes commerciaux	118
Encadré 5.3 Typologie des « quartiers verts » selon les contextes socio-démographiques	129
Encadré 5.3 Les GPRU (Grands Projets de Renouvellement Urbain)	137
Encadré 6.1 Enquête « Qu'est ce qui fait quartier ? »	157
Encadré 7.1 Une société où l'hétérosexualité est la norme ou « la contrainte à l'hétérosexualité »	190
Encadré 7.2 Extrait de la plaquette du salon rainbow attitude 2003	196

Table des matières

Introduction	5
Première partie. Contextes spatiaux	9
Chapitre 1. Les formes d'habitat	11
1. Aux sources de la différence des formes d'habitat	12
2. Contextes façonnés par l'habitat social	13
Les aires de l'habitat social ancien	14
Des zones d'habitat social sur occupé	15
Les zones d'habitat social récent et confortable	15
3. Pluralité des contextes d'habitat aisé	16
L'habitat spacieux des « beaux quartiers » de l'ouest	16
L'habitat plus densément occupé des « beaux quartiers » centraux	16
L'habitat des quartiers historiques embourgeoisés	17
4. Contextes d'habitat populaire menacés par la gentrification	17
La grande dispersion de zones d'habitat populaire rénové	18
Convoitises autour des zones d'habitat populaire non rénové	18
Forte identité des périmètres d'habitat précaire	18
Conclusion	19
Chapitre 2 Les contextes socio-résidentiels	21
1. Les grands vecteurs de la différenciation des contextes socio-résidentiels parisiens	22
2. Des positions socio-résidentielles plutôt favorables	23
La forte compacité du pôle traditionnel des quartiers aisés	23
Des formes rajeunies de l'embourgeoisement des quartiers parisiens, en bordure du pôle principal	26
Un front des jeunes actifs diplômés	27
Un modèle populaire résiduel possible support de transitions	29
3. Des positions socio-résidentielles plutôt défavorables	29
Des îlots vieillissants très défavorisés en position extrême	29
Capacités de résistance des anciens bastions populaires	30
Des pôles d'une précarité plus spécifiquement métropolitaine	30
Le modèle du populaire parisien	31
Conclusion	32
Chapitre 3 Les centralités commerciales	33
Sources et méthodes	34
1. Les densités commerciales	35
Les fortes densités des centralités métropolitaines	36
Les densités moyennes des centralités infra-métropolitaines	37
Les périphéries et leurs faibles densités	38

2. Les spécialisations commerciales	39
Les centralités métropolitaines : des visages différenciés selon les spécialisations commerciales	39
Les centralités infra-métropolitaines : entre commerces de masse et commerces de proximité	45
3. Une géographie des centralités commerciales au croisement des typologies morphologiques et fonctionnelles	50
Les axes structurants de la centralité métropolitaine	51
L'hypercentre et ses extensions	52
L'emboîtement des centralités métropolitaines et d'agglomération	53
La force et la continuité du maillage commercial parisien	54
Conclusion	56

Première partie. Contextes spatiaux **61**

Chapitre 4 Enjeux, territorialisations et pratiques de la démocratie locale à Paris	61
1. Le quartier, nouveau territoire politique	62
L'irruption du quartier dans les discours politiques	62
Une utilisation du quartier de plus en plus diversifiée	65
2. Acteurs et architecture de la territorialisation du quartier	69
Qui découpe ? Le flou législatif	69
La territorialisation : du débat éludé à l'instrumentalisation politique	70
Découper en quartiers les arrondissements ?	74
3. Les contextes géographiques des découpages, ces mailles feraient-elles territoire ?	79
Découper en reprenant un précédent maillage	80
Découper selon les discontinuités de la morphologie urbaine	84
Découper à partir de centralités locales	89
Typologie des arrondissements selon leurs choix de découpage	92
4. Suffit-il de faire des quartiers pour faire quartier ?	96
Les quartiers, une nouvelle maille de gestion dans Paris ?	97
Les quartiers : une nouvelle maille de participation	103

Chapitre 5 Produire des espaces publics pour faire quartier ?	111
1. Améliorer le quartier dans sa dimension matérielle et paysagère	111
La « végétalisation » de l'espace public	112
La patrimonialisation de l'espace public	113
2. Aménager les espaces publics pour renforcer la cohésion sociale des quartiers	115
L'aménagement et sa fonction sociale	115
Les « quartiers verts » ou comment renforcer les centralités	117
Au croisement des politiques publiques : commerces et espaces verts	124
3. Pour quels habitants aménage-t-on ?	128
Les « quartiers verts » dans leurs contextes socio-résidentiels	128
La politique de renouvellement urbain : une géographie prioritaire des espaces publics au sein des espaces centraux	135

4. Les aménagements de proximité dans la ville : les enjeux, les effets sur le quartier	143
Les ambiguïtés de l'action publique sur les espaces publics de proximité	143
L'action publique redéfinit-elle les centralités dans la ville ?	149
Les effets socio-résidentiels de l'aménagement : espaces publics et gentrification	152
Conclusion	155
Chapitre 6. Le quartier des habitants : représentations et attachements	157
1. Qu'est qu'un quartier pour les Parisiens ?	158
Les critères de définition du quartier : un modèle consensuel	159
Des dissonances dans la définition consensuelle	162
L'espace du quartier	163
2. L'attachement des Parisiens à leur quartier	167
Le quartier, espace privilégié d'attachement ?	167
Les figures de l'attachement au quartier	169
3. Quartiers d'attachement et lieux de résidence	170
Les quartiers d'attachement	171
Effets du quartier de résidence sur le choix du lieu d'attachement	172
Les dénominations des quartiers comme indicateur des représentations	177
Conclusion	178
Chapitre 7. Le quartier comme construction : les représentations du Marais	181
1. Le Marais, un quartier musée entre « village » et « ghetto »	182
Le Marais, un quartier historique idéalisé	182
Le Marais gay, un quartier stigmatisé	186
Le Marais gay, un espace de liberté	190
2. Un quartier de spécialisation commerciale qui assume un rôle de vitrine	193
Une concentration commerciale à l'échelle parisienne	193
Une concentration progressive suivant une logique de spécialisation commerciale	194
3. Une concentration à relativiser	197
Une diversité qui se lie dans la topographie et les cohabitations	198
Un quartier avec différentes temporalités	200
Des usages non exclusifs des lieux	202
Conclusion	203
Conclusion générale	205
1. Les contextes parisiens d'un échelon local de la vie citadine	206
Similitudes spatiales dans la proximité	206
Les jeux de différences dans la proximité sur un gradient centre périphérie	207
L'impossible découpage de Paris en quartiers	208
2. Les quartiers parisiens au prisme des pratiques et des représentations	209
Découper Paris en quartiers : entre objectifs politiques et contextes spatiaux	210
L'idée de quartier : consensus et contradictions	211
Articuler les notions de quartier et de centralité pour sortir du cliché	213

Annexes	215
Annexe 3.1. Les catégories de commerce exclues	215
Annexe 3.2. Les variables retenues pour l'établissement d'une typologie des profils commerciaux des IRIS	216
Annexe 3.3. L'ensemble des indicateurs calculés pour la description des polarisations commerciales	217
Annexe 3.4. Les voisinages socio-résidentiels des pôles commerciaux	218
Références bibliographiques	220
Table des figures	227
Table des tableaux	229
Table des encadrés	230
Table des matières	231